

# **RAPPORT SUR LES RISQUES**

---

# 2020

PILIER 3 2019

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CHIFFRES CLÉS</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>163</b>
			<b>8.1</b>	Organisation de la gestion du risque de marché	164
<b>2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>5</b>	<b>8.2</b>	Dispositif de suivi du risque de marché	165
<b>2.1</b>	Typologie des risques	6	<b>8.3</b>	Valorisation des instruments financiers	166
<b>2.2</b>	Facteurs de risques	7	<b>8.4</b>	Principales mesures du risque de marché	167
<b>3</b>	<b>DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>17</b>	<b>8.5</b>	Actifs pondérés et exigences de fonds propres	173
<b>3.1</b>	Adéquation des dispositifs de gestion des risques	18	<b>8.6</b>	Exigences de fonds propres au titre du risque de marché – Informations quantitatives complémentaires	176
<b>3.2</b>	Résumé du profil de risque du groupe en 2019	18	<b>9</b>	<b>RISQUE OPÉRATIONNEL</b>	<b>179</b>
<b>3.3</b>	Appétit pour le risque	19	<b>9.1</b>	Organisation de la gestion du risque opérationnel	180
<b>3.4</b>	Cadre général de l'appétit pour le risque	22	<b>9.2</b>	Dispositif de suivi du risque opérationnel	182
<b>3.5</b>	Organisation de la gestion des risques	23	<b>9.3</b>	Mesure du risque opérationnel	184
<b>3.6</b>	Cartographie des risques et dispositifs de <i>stress tests</i>	25	<b>9.4</b>	Actifs pondérés et exigences de fonds propres	186
<b>4</b>	<b>CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>27</b>	<b>9.5</b>	Assurances du risque opérationnel	187
<b>4.1</b>	Cadre d'exercice	28	<b>10</b>	<b>RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE</b>	<b>189</b>
<b>4.2</b>	Contrôle de la production comptable et réglementaire et de la publication des données financières et de gestion	31	<b>10.1</b>	Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change	190
<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>35</b>	<b>10.2</b>	Risque structurel de taux	191
<b>5.1</b>	Le cadre réglementaire	36	<b>10.3</b>	Risque structurel de change	193
<b>5.2</b>	Champ d'application – Périmètre prudentiel	37	<b>11</b>	<b>RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>195</b>
<b>5.3</b>	Fonds propres	43	<b>11.1</b>	Gouvernance et organisation	196
<b>5.4</b>	Actifs pondérés et exigences de fonds propres	46	<b>11.2</b>	Principes et approche du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité	197
<b>5.5</b>	Pilotage du capital	48	<b>11.3</b>	Stratégie de refinancement	198
<b>5.6</b>	Ratios TLAC et MREL	49	<b>11.4</b>	Actifs grevés et non grevés ( <i>encumbered assets</i> )	199
<b>5.7</b>	Ratio de levier	49	<b>11.5</b>	Réserve de liquidité	202
<b>5.8</b>	Ratio de contrôle des grands risques	50	<b>11.6</b>	Ratios réglementaires	202
<b>5.9</b>	Ratio de conglomérat financier	50	<b>11.7</b>	Bilan échéancé	204
<b>5.10</b>	Annexe : détail capital et adéquation des fonds propres	51	<b>12</b>	<b>RISQUE DE NON-CONFORMITÉ, LITIGES</b>	<b>209</b>
<b>6</b>	<b>RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE</b>	<b>65</b>	<b>12.1</b>	Conformité	211
<b>6.1</b>	Dispositif de suivi et de surveillance du risque de crédit et de contrepartie	66	<b>12.2</b>	Litiges	215
<b>6.2</b>	Couverture du risque de crédit	68	<b>13</b>	<b>RISQUE DE MODÈLE</b>	<b>217</b>
<b>6.3</b>	Dépréciations	69	<b>13.1</b>	Dispositif de suivi du risque de modèle	218
<b>6.4</b>	Risque de contrepartie	71	<b>14</b>	<b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>219</b>
<b>6.5</b>	Mesure des risques et notations internes	74	<b>14.1</b>	Gestion des risques d'assurance	220
<b>6.6</b>	Informations quantitatives	84	<b>14.2</b>	Modélisation du risque d'assurance	220
<b>6.7</b>	Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit global (crédit et contrepartie)	96	<b>15</b>	<b>AUTRES RISQUES</b>	<b>221</b>
<b>6.8</b>	Détail risque de crédit	107	<b>15.1</b>	Risques liés aux actions	222
<b>6.9</b>	Détail risque de contrepartie	134	<b>15.2</b>	Risque de valeur résiduelle	224
<b>7</b>	<b>TITRISATION</b>	<b>147</b>	<b>15.3</b>	Risques stratégiques	224
<b>7.1</b>	Titrisations et cadre réglementaire	148	<b>15.4</b>	Risques environnementaux et sociaux	225
<b>7.2</b>	Méthodes comptables	149	<b>15.5</b>	Risque de conduite	225
<b>7.3</b>	Cas particuliers des entités structurées	150	<b>16</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>227</b>
<b>7.4</b>	Gestion des risques liés aux titrisations	150	<b>16.1</b>	Table de concordance du Pilier 3	228
<b>7.5</b>	Activités de titrisation de Société Générale	151	<b>16.2</b>	Index des tableaux du Rapport sur les risques	229
<b>7.6</b>	Traitement prudentiel des positions de titrisation	158	<b>16.3</b>	Tableau de passage des catégories d'expositions	232
			<b>16.4</b>	Glossaire	233

# **RAPPORT SUR LES RISQUES**

---

# 2020

PILIER 3 2019

#### **ABRÉVIATIONS COURANTES**

**Millions d'euros** : M EUR / **Milliards d'euros** : Md EUR / **ETP** : Effectifs en équivalent temps plein  
**Classements** : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.



# 1

---

## CHIFFRES CLÉS

---

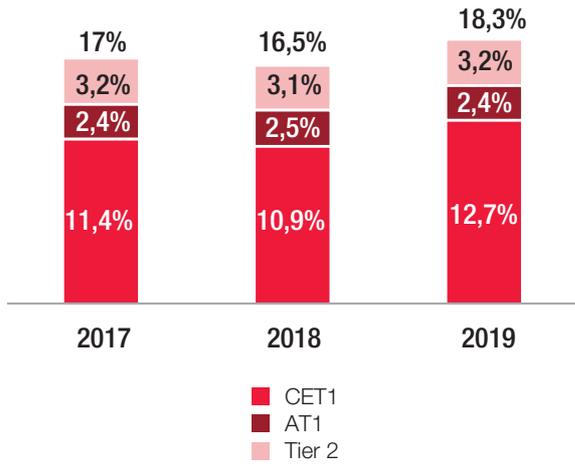
### **EN BREF**

---

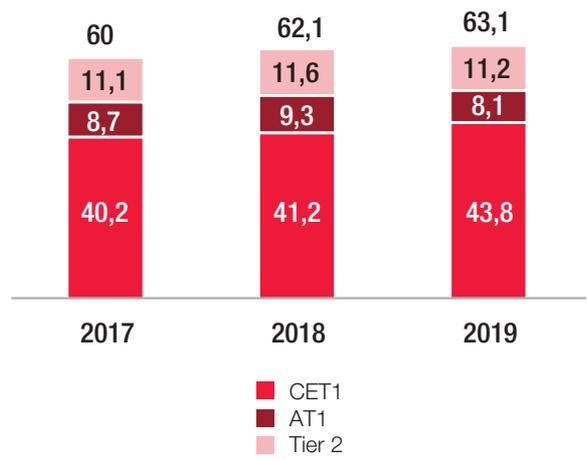
Le rapport sur les risques fournit des informations approfondies tant sur la gestion des fonds propres que sur la manière dont Société Générale gère ses risques.

Ce rapport a aussi pour objectif de répondre aux besoins des différentes parties prenantes, dont les superviseurs (respect de la partie huit de la CRR), les investisseurs et les analystes.

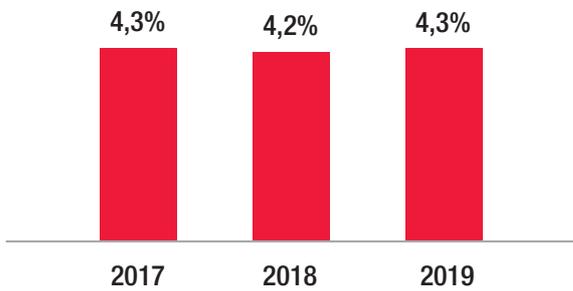
### Ratio de solvabilité (En %)



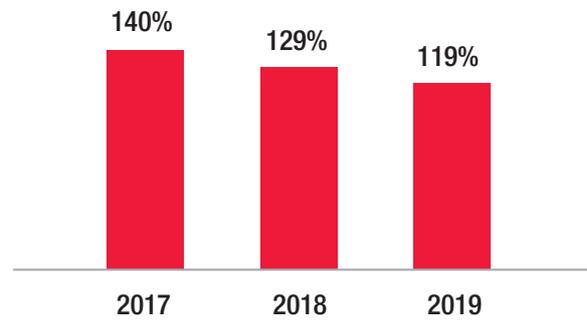
### Composition du capital réglementaire (En Md EUR)



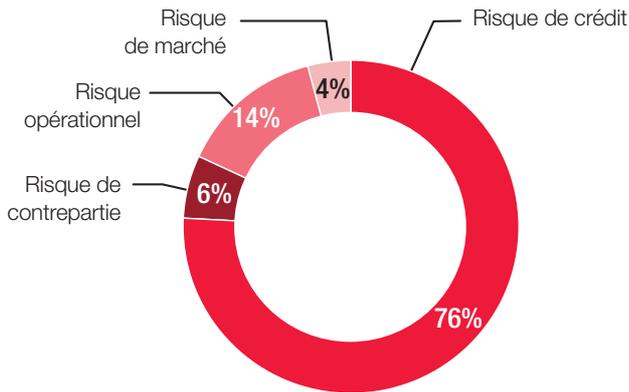
### Ratio de levier



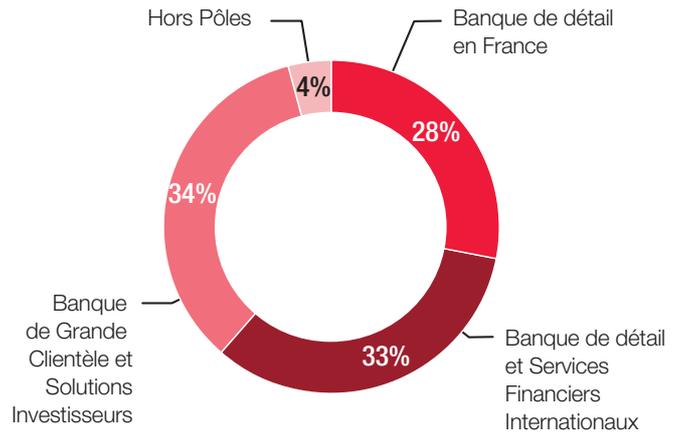
### Ratio LCR



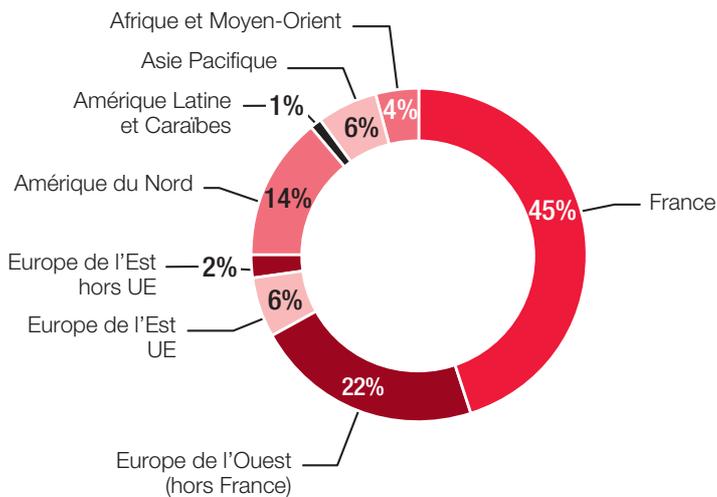
**RWA par type de risque**  
(Total RWA 2019 345 Md EUR  
vs 376 Md EUR en 2018)



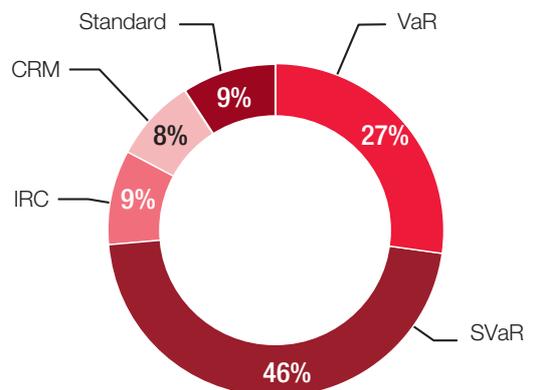
**RWA par pôle**  
(Total RWA 2019 345 Md EUR  
vs 376 Md EUR en 2018)



**Ventilation géographique des EAD au risque de crédit du Groupe**  
Total valeur exposée au risque de crédit et de contrepartie (EAD) à fin 2019 : 918 Md EUR  
(920 Md EUR à fin 2018)



**Répartition des RWA risque de marché par composante**  
Total encours pondérés (RWA) risque de marché à fin 2019 : 14,5 Md EUR (23,7 Md EUR à fin 2018)





# 2

---

## FACTEURS DE RISQUES

---

### **EN BREF**

---

Dans cette section sont décrites les différentes typologies de risque et les risques auxquels la Société Générale est exposée.

## 2.1 TYPOLOGIE DES RISQUES

La gestion des risques du Groupe s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché, le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle ;
- **Le risque de marché** : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre ces derniers. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif ;
- **Les risques opérationnels** : risque de pertes résultant d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Cette catégorie de risque comprend notamment :
  - **les risques de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux)** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance,
  - **le risque de réputation** : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement,
  - **le risque de conduite inappropriée « misconduct »** : risque résultant d'action (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque,
  - **les risques IT et de la Sécurité des Systèmes d'Information** (cybercriminalité, défaillance de services...);
- **Le risque de modèle** : risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés ;
- **Les risques structurels** : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ce risque est lié aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et inclut le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs liés aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs ;
- **Le risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
- **Le risque stratégique/business** : risque résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son business plan pour des raisons ne relevant pas des autres risques de cette nomenclature; par exemple la non-réalisation de scénarios macroéconomiques ayant servi à construire le business plan ou une performance commerciale moindre qu'escomptée ;
- **Le risque de baisse de la valeur des participations en capital dans certaines sociétés** : baisse de la valeur de nos participations en actions ;
- **Le risque lié aux activités d'assurance** : risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité ;
- **Le risque de valeur résiduelle** : au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail ou de location inférieure à l'estimation).

Par ailleurs, **les risques liés aux changements climatiques** qu'ils soient de type physique (augmentation de fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) sont identifiés comme des facteurs aggravants des autres risques existants.

## 2.2 FACTEURS DE RISQUES

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 dont les dispositions relatives aux facteurs de risques sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 :

- les risques liés aux contextes macroéconomique, de marché et réglementaire ;
- le risque de crédit et de contrepartie ;

- les risques de marché et structurels ;
- les risques opérationnel (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles ;
- les risques de liquidité et de financement ;
- les risques liés aux activités d'assurance.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques informent sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

### 2.2.1 RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACROÉCONOMIQUE, DE MARCHÉ ET RÉGLEMENTAIRE

#### 2.2.1.1 Le contexte économique et financier mondial, ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère, pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 47% de son activité en France (en termes de produit net bancaire 2019), 34% en Europe, 6% sur la zone Amériques et 13% dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment du pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats du Groupe. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, le Brexit (se référer au facteur de risque « Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe. »), la persistance des tensions commerciales (notamment entre les États-Unis et la Chine), les craintes d'un ralentissement cyclique de la croissance (notamment en Chine) et plus récemment les effets économiques de la propagation du coronavirus Covid-19. Ces éléments sont susceptibles d'affaiblir plusieurs secteurs économiques et par conséquent la qualité de crédit des acteurs concernés, ce qui pourrait affecter négativement les activités et les résultats du Groupe. Les risques géopolitiques restent par ailleurs toujours élevés et l'accumulation des différents risques est une source supplémentaire d'instabilité qui pourrait également peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en augmentant la volatilité des marchés financiers. L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude. Elle s'est déjà traduite par une forte baisse de l'activité dans les zones les plus affectées (Chine, Corée du Sud, Japon, Italie et Iran à ce jour) et devrait se répercuter sur la demande mondiale et via la disruption de chaînes de valeur. Cette crise affecte aussi bien l'offre que la demande, ce qui complique la réponse de politique

économique appropriée. Les autorités des pays les plus touchés pourraient prendre des mesures visant à soutenir les entreprises se trouvant en difficulté. Les marchés financiers peuvent être un accélérateur de la crise économique en cas de baisse marquée et durable des prix d'actifs. Si l'épidémie était contenue dans les prochaines semaines de mars 2020, les effets sur l'activité mondiale seraient concentrés sur le premier voire deuxième trimestre de 2020 et un rebond au deuxième semestre compenserait partiellement les effets observés au premier semestre. À titre d'information, le Groupe est exposé à hauteur de 6% de son exposition (*Exposure At Default* ou EAD) sur la zone Asie-Pacifique et à hauteur de 2% sur l'Italie.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élève à 4 milliards d'euros en 2019 pour la Banque de détail en France). De plus, cet environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, ce qui a pu se traduire par des prises de risque excessives, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Le ralentissement économique en cours pourrait alors révéler des prises de risques excessives.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de surveillance afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Enfin, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas de conflit militaire, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

Les résultats du Groupe sont particulièrement exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

Au 31 décembre 2019, les expositions EAD au risque de crédit et de contrepartie du Groupe sont concentrées à hauteur de 90% sur l'Europe et les États-Unis, avec une exposition prépondérante sur la France (45% des EAD). Les autres expositions concernent l'Europe de l'ouest hors France (à hauteur de 22%), l'Amérique du Nord (à hauteur de 14%), l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 7%) et l'Europe de l'Est hors Union européenne (à hauteur de 2%).

En France, principal marché du Groupe, la bonne performance en termes de croissance durant la période 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un

retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non performants.

Le Groupe exerce également des activités sur des marchés émergents tels que la Russie (2% des expositions au risque de crédit et de contrepartie du Groupe au 31 décembre 2019) ou l'Afrique/Moyen-Orient (4% des expositions crédit du groupe au 31 décembre 2019). Un changement significatif défavorable du contexte politique, macroéconomique ou financier de ces marchés émergents pourrait peser négativement sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Ces marchés peuvent être affectés par des facteurs d'incertitudes et des risques spécifiques tels que la baisse marquée des prix du pétrole depuis le déclenchement de l'épidémie de coronavirus Covid-19 qui, si elle devait perdurer au-delà de plusieurs trimestres viendrait détériorer la santé financière des pays producteurs. La correction des déséquilibres macroéconomiques ou budgétaires qui en résulteraient pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change. Une autre source d'incertitude résulte de l'imposition de sanctions internationales vis-à-vis de certains pays comme la Russie. À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent. En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

### 2.2.1.2 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. Cela concerne les réglementations française, européenne, américaine, mais aussi d'autres réglementations locales, compte tenu des activités *cross-border* du Groupe. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments. A titre d'illustration, les expositions au risque de crédit et de contrepartie (*Exposure At Default* ou EAD) sur la France, l'Union européenne à 27 états membres (dont la France) et les Etats-Unis représentent respectivement 45%, 66% et 14%.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- la mise en œuvre des réformes prudentielles, notamment dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle, y compris la *Fundamental Review of the Trading Book* et l'initiative *IRB repair* (dont la nouvelle définition des défauts), pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, une révision des standards relatifs aux calculs des encours de risque pondérés et une restriction de l'usage des modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres ;
- aux États-Unis, la mise en œuvre de la loi Dodd-Frank n'a pas encore été finalisée et des réglementations supplémentaires restent à prévoir (et notamment les nouveaux règlements de la *Securities and Exchange Commission* ou SEC). Ces évolutions pourraient notamment avoir un impact sur les activités de marché du Groupe aux États-Unis ;
- l'évolution constante de l'encadrement juridique et réglementaire relatif aux activités sur les marchés financiers (tels que les

règlements et directives européens EMIR, MIFID 2, MIFIR ou la réglementation américaine Volcker) accroît les obligations du Groupe, notamment en matière de transparence et de *Reporting*. Ce contexte réglementaire, auquel s'ajoute le renforcement des contrôles exercés par différentes autorités, européennes et américaines notamment, pourrait avoir un impact significatif sur l'exercice de certaines des activités du Groupe, comme l'obligation de compenser certaines de ses opérations sur produits dérivés ou l'introduction de collatéral complémentaire ;

- des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers d'une gestion active des créances non performantes (*Non-Performing Loans* ou NPLs) qui conduisent à une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Des dispositions réglementaires additionnelles (comme indiquées dans les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne), dont la portée reste à déterminer, sont envisagées pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi et de suivi des prêts ;
- le renforcement des exigences du superviseur (*via* l'adoption des meilleures pratiques) au sein du *Single Supervisory Mechanism* (SSM) pourrait peser sur les coûts de gestion et les niveaux d'encours pondérés des risques issus des modèles internes ;
- un renforcement des dispositions relatives au contrôle interne ainsi qu'aux règles de gouvernance et de bonne conduite du Groupe, avec un impact potentiel sur les coûts ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la consultation *Digital operational resilience framework for financial services* lancée par la Commission européenne en décembre 2019 ;
- les considérations autour de la finance durable dans l'agenda politique et réglementaire européen avec une incertitude sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process - SREP*) ainsi que sur le calcul de l'exigence de fonds propres prudentiels des établissements de crédit pour le Groupe ;
- le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévue par la Directive communément appelée Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (« CRU ») d'entamer une procédure de résolution lorsque le point de non-viabilité est atteint qui pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité aux créanciers et actionnaires du Groupe. En cas de déclenchement du mécanisme de résolution, le Groupe pourrait notamment se voir contraindre à céder certaines de ses activités, à modifier les conditions d'utilisation de ses instruments de dette, à émettre de nouveaux instruments de dette ou encore engendrer la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (« FRU ») est significative et sera en croissance graduelle continue jusqu'à 2023, 2024 étant l'année où ce fonds sera pleinement doté. La contribution du Groupe aux mécanismes de résolution bancaire est détaillée en p. 427 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays dans lesquels il intervient. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des *US persons*, libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la

corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ces accords avec les autorités américaines et françaises, le Groupe s'est engagé à mettre en place, *via* un programme et une organisation dédiée, des actions correctives visant à remédier aux défaillances constatées, remédiation dont le coût sera significatif et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

Au 31 décembre 2019, le Groupe présente un montant de fonds propres CET1 de 43,8 milliards d'euros (pour un ratio CET1 de 12,7%) et un montant de fonds propres réglementaires globaux de 63,1 milliards d'euros (pour un ratio global de 18,3%).

### 2.2.1.3 Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.

À la suite de l'accord du Royaume-Uni et de l'Union européenne sur une nouvelle « extension flexible » du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne jusqu'au 31 janvier 2020 ou avant lors de l'approbation de l'accord de retrait mis à jour, le UK *Withdrawal Agreement Bill* (WAB) a maintenant reçu l'assentiment royal de la Reine d'Angleterre, confirmant ainsi le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne le vendredi 31 janvier 2020. Le Parlement européen a approuvé définitivement le WAB le 29 janvier 2020.

La période de transition au cours de laquelle le Royaume-Uni et l'Union européenne définiront l'avenir de leur relation a débuté le 1er février 2020 et devrait prendre fin le 31 décembre 2020 (sauf prorogation). Même après l'approbation de l'accord de retrait, rien ne garantit qu'un accord commercial pourra être conclu d'ici la fin de la période de transition, et la nature des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne demeure incertaine au-delà de la fin de la période de transition. La possibilité d'un Brexit « sans accord » demeure dans le cas où aucun accord commercial n'est conclu et il n'y a pas de prolongation de la période de transition.

Au 31 décembre 2019, le Groupe porte une exposition de crédit (*Exposure At Default*) de 39 milliards d'euros sur le Royaume-Uni (soit 4% des expositions de crédit du groupe). Au-delà d'un impact direct sur notre exposition de crédit au Royaume-Uni, le Brexit est susceptible, selon les scénarios envisagés, de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux et ainsi d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'activité et des résultats du Groupe.

### 2.2.1.4 Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.

Le 28 novembre 2017, le Groupe a communiqué un plan stratégique et financier pour la période 2017-2020. Ce plan prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre d'une accélération de la transformation digitale de son modèle économique, la rationalisation du réseau d'agences de la Banque de détail en France, l'exécution du programme de recentrage des activités, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le renforcement de son dispositif de contrôle interne et l'ancrage de la culture de responsabilité. Il inclut également un certain nombre d'objectifs financiers relatifs à l'évolution de la rentabilité sur fonds propres, des économies de coûts et des ratios de capital.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macroéconomique et au développement de ses activités. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Lors de la publication des résultats annuels 2019 le 6 février 2020, le Groupe a communiqué sur les perspectives en 2020 en termes de revenus (légère croissance attendue), gestion des coûts (baisse des coûts au niveau du Groupe, baisse du coefficient d'exploitation et un effet ciseaux positif au niveau du Groupe et sur l'ensemble des piliers) et coût du risque (attendu entre 30 pb et 35 pb) ainsi que sur une amélioration du rendement des fonds propres tangibles (ROTE) et une nouvelle politique de retour à l'actionnaire. Par ailleurs, le Groupe vise à se piloter au-dessus d'un ratio de CET1 de 12% qui demeure son objectif.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a confirmé la bonne exécution de son plan de restructuration, en respectant les cibles financières, y compris :

- 500 millions d'euros d'économie de coûts (dont 44% a déjà été réalisé en 2019 et qui est entièrement sécurisé pour 2020) ;
- une réduction de 10 milliards d'euros des encours pondérés par les risques (RWA) d'ici 2020 (dont 8 milliards sur les Activités de Marchés) a été atteinte dès le 3ème trimestre 2019.

Le Groupe vise une position de leader bancaire dans le domaine de la finance responsable à travers, entre autres :

- un nouvel engagement à lever 120 milliards d'euros pour la transition énergétique entre 2019 et 2023 (dont 100 milliards d'euros d'émissions d'obligations durables et 20 milliards d'euros consacrés au secteur des énergies renouvelables sous forme de conseil et de financement) ;
- une sortie totale du charbon thermique programmée ;
- la signature en tant que co-fondateur des Principes pour un secteur bancaire responsable, à travers desquels le Groupe s'engage à aligner stratégiquement son activité sur les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies et l'Accord de Paris sur le changement climatique ;

Ces mesures (ou des mesures similaires susceptibles d'être prises à l'avenir) pourraient dans certains cas réduire le résultat réalisé dans les secteurs concernés.

Pour plus de détails concernant les objectifs de rentabilité révisés du Groupe, voir le paragraphe « Le Groupe est pleinement engagé dans la réalisation de son plan stratégique » du chapitre 1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2020. Le Groupe incorpore dans sa communication financière un état trimestriel de l'exécution de ces objectifs.

### 2.2.1.5 Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.

Du fait de son activité internationale, le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

En France et sur les autres marchés principaux dans lequel le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (notamment des banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe (notamment nos activités de banque en ligne, avec Boursorama qui comptait 2 100 000 clients à fin 2019). Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les *fintechs*, de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. Pour répondre à ces défis, le

Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (tel que la plate-forme proposant des investissements verts Lumo), qui pourrait, si elle s'avérait inadaptée ou mal conduite, aboutir à un affaiblissement de sa position concurrentielle. Cette intensification de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

## 2.2.2 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les actifs pondérés soumis au risque de crédit et de contrepartie s'élèvent à 282 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

### 2.2.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Du fait de ses activités de financement ou ses activités de marché, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Par ailleurs, certains secteurs économiques pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique ou par les risques physiques liés au changement climatique (plus d'informations dans le rapport *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* du Groupe).

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 801 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 32% sur les entreprises, 24% sur les souverains, 25% sur la clientèle de détail et 7% sur les établissements de crédit et assimilés. Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 264 milliards d'euros.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin décembre 2019, la valeur exposée (EAD) est de 118 milliards d'euros, principalement sur les établissements de crédit et assimilés (42%) et les entreprises (38%), et, dans une moindre mesure, les souverains (20%). Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de contrepartie sont de 16 milliards d'euros.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 17% de l'exposition), les Services aux entreprises (11%), les Activités immobilières (10%), le Commerce de gros (7%), le secteur Transports, postes, logistique (7%), le secteur Pétrole et gaz (6%) et les Services collectifs (6%).

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays sur lesquels le Groupe est exposé au 31 décembre 2019 sont la France (pour 45% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la Clientèle de détail et les Entreprises), les États-Unis (pour 14% de l'EAD, portant principalement sur les entreprises et les souverains), la République tchèque (pour 5% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la clientèle de détail, les entreprises et les souverains), le Royaume-Uni (pour 4% de l'EAD, portant

principalement sur les entreprises et les établissements de crédit), et l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit).

principalement sur les entreprises et les établissements de crédit), et l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit).

Pour plus de détails sur le risque de crédit et de contrepartie, voir la sous section 6.7 « Informations quantitatives » du chapitre 6 du présent document.

### 2.2.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, l'exposition (EAD) du Groupe au risque de crédit et de contrepartie sur les établissements financiers s'élève à 107 milliards d'euros, soit 12% de l'EAD au risque de crédit du Groupe.

Les institutions financières constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux et les marchés interbancaires. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne.

Le Groupe est également exposé aux chambres de compensation et à leurs membres du fait de l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions. À titre d'information, l'exposition du Groupe aux chambres de compensation s'élève à 32 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2019. Le défaut d'une chambre de compensation ou de l'un de ses membres pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe.

### 2.2.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macroéconomiques.

Au 31 décembre 2019, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors bilan) s'élève à 2,3 milliards d'euros sur les actifs sains et à 9,3 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables

en défaut (étape 3 en IFRS 9) représentent 17,4 milliards d'euros, dont 57% sur la France, 19% sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 11% sur la zone Europe de l'ouest (hors France). Pour plus de détails, voir le chapitre 6 *Risque de crédit et de contrepartie* du présent document. Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 3,2% et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 55%.

Les variations nettes de provisions sont enregistrées en coût net du risque dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Sur les trois dernières années, le Groupe a enregistré un niveau de coût net du risque historiquement bas (25 bp en 2019), en partie grâce à une conjoncture économique globalement favorable au risque de crédit. Selon son intensité, un ralentissement économique et le retournement

attendu du cycle du crédit pourraient entraîner une hausse des provisions sur créances douteuses, sous l'effet à la fois d'une hausse des taux de défaut des emprunteurs et d'une dégradation potentielle de la valeur des sûretés. Cette hausse pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

En outre, les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement pourraient s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement ou se traduire par une certaine volatilité en cas de fluctuations des perspectives économiques. Ceci pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

## 2.2.3 RISQUES DE MARCHÉ ET STRUCTURELS

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

### 2.2.3.1 L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de marché, le Groupe est exposé à un « risque de marché ». À titre d'information, les activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 5 milliards d'euros de produit net bancaire, soit 21% des revenus globaux du Groupe en 2019. Au 31 décembre 2019, les encours pondérés (RWA) soumis au risque de marché s'élèvent à 15 milliards d'euros (soit 4% du total des encours pondérés du groupe).

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. En particulier :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du niveau de volatilité peut rendre difficiles ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swap*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché du Groupe.

La volatilité des marchés financiers rend difficiles les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

L'évaluation et l'encadrement des risques de marché dans le Groupe reposent sur un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer les pertes potentielles encourues à divers horizons de temps et niveaux de probabilité donnés, en définissant divers scénarios d'évolution des paramètres de marché impactant les positions du Groupe. Ces scénarios sont basés sur des observations historiques ou sont définis de façon théorique. Cependant ces approches de gestion du risque reposent sur un ensemble d'hypothèses et de raisonnements qui pourraient se révéler inadaptés dans certaines configurations ou en cas de survenance d'événements non anticipés, avec pour conséquence une sous-évaluation potentielle des risques et un impact négatif significatif sur le résultat des activités de marché.

Par ailleurs, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe pourrait connaître un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité et notamment des commissions perçues.

### 2.2.3.2 La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la banque de détail.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de Banque de détail. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats de la banque de détail du Groupe, principalement en France.

À titre d'information, le produit net bancaire (PNB) de la Banque de détail en France représente 7,7 milliards d'euros en 2019, soit 31% du PNB global du Groupe.

Pour plus de détails sur le risque structurel de taux, voir la section 2 du chapitre 10 « Risques structurels de taux et de change » et la note 8.1 « Information sectorielle » du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

### 2.2.3.3 Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

Du fait de ses activités internationales et de son implantation géographique dans de nombreux pays, les revenus et charges du Groupe ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, ce qui l'expose au risque de variations des taux de change.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion pour les éléments libellés dans d'autres devises, lors de la préparation de ses états financiers consolidés. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la

situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière négative la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, sur un total bilan actif de 1 356 milliards d'euros, 61% étaient libellés en euros, 19% en dollars et 4% en yens.

## 2.2.4 RISQUES OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS RISQUE DE CONDUITE INAPPROPRIÉE) ET DE MODÈLES

Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 48 milliards d'euros, soit 14% des RWA totaux du Groupe. Ces encours pondérés portent principalement sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (à hauteur de 67% du total du risque opérationnel).

Entre 2015 et 2019, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risque, qui représentent 96% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les fraudes et autres activités criminelles (29%), principalement composé de fraudes externes, les erreurs d'exécution (23%), les litiges avec les autorités (18%), les litiges commerciaux (14%) et les erreurs de pricing ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle (12%). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant 4% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2015 à 2019.

Voir chapitre 9 « Risque opérationnel » du présent document pour plus d'informations sur la répartition des pertes opérationnelles.

### 2.2.4.1 Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La provision enregistrée dans les comptes du Groupe au titre des litiges de droit public représente 340 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Voir la section 5 « Actifs pondérés et exigences de fonds propres » du chapitre 8 et la section 3 « Risque structurel de change » du chapitre 10 du présent document ainsi que la note 8.5 « Opérations en devises » du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer au chapitre 12 « Risque de non-conformité, litiges » du présent document, à la note 8.3.2 « Autres provisions » du chapitre 6 et à la note 9 « Informations sur les risques et litiges » du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

### 2.2.4.2 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités et cette importance est renforcée avec la généralisation de la banque à distance. Tout dysfonctionnement, toute panne, toute interruption de service ou violation de ses systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des mesures de prévention et des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement entacher la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est aussi exposé aux risques liés à la cybercriminalité et connaît des tentatives d'intrusion frauduleuse de ses systèmes d'information. Ainsi, chaque année, le Groupe connaît de nombreuses attaques cyber sur ses systèmes, ou *via* ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgation de données confidentielles ou de données clients (notamment en violation du règlement européen sur la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD)). Même si le Groupe se dote de moyens de veille et de réponses avancées, de tels agissements

sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Voir, au chapitre 9 du présent document, la partie « Risques liés à la sécurité de l'information » de la section 9.1 « Organisation de la gestion du risque opérationnel », la partie « Données quantitatives » de la section 9.3 « Mesure du risque opérationnel » pour un détail des pertes liées au risque opérationnel et la section 9.4 « Actifs pondérés et exigences de fonds propres ».

#### **2.2.4.3 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.**

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, évasion fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace, telle que la sanction émise par les autorités américaine et française en 2018.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assureraient pas une information suffisante aux clients, un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourraient influencer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

Le Groupe suit notamment la satisfaction et la fidélité de ses clients via l'utilisation d'un dispositif Net Promoter Score®, détaillé dans la section 5.1.3 « Satisfaire les clients en assurant leur protection » du chapitre 5 « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » du Document d'Enregistrement Universel 2020.

#### **2.2.4.4 Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe.**

Le Groupe emploie plus de 138 000 collaborateurs<sup>(1)</sup> dans 62 pays et accompagne au quotidien 29 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels<sup>(2)</sup> à travers le monde. La performance des activités bancaires et financières est étroitement liée au facteur humain. L'incapacité à attirer et à fidéliser les collaborateurs, que ce soit en termes de perspectives de carrière et de

formation ou en termes d'alignement de la rémunération avec les pratiques de marché, pourrait peser sur les performances du Groupe. Une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

En outre, le secteur financier européen est soumis à un encadrement accru des politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles sur certaines modalités de rémunération (fixes, variables, conditions de performance, paiements différés ...), ce qui peut contraindre le Groupe dans sa capacité à attirer et fidéliser les talents. C'est le cas en particulier de la directive CRD IV, qui s'applique depuis 2014 aux banques de l'Espace économique européen et donc au Groupe, et comprend un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe pour la population régulée.

#### **2.2.4.5 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.**

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec des conséquences notamment financières.

En particulier :

- la valorisation de certains instruments financiers ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés de gré à gré entre banques, fait appel à des modèles internes qui intègrent des paramètres non observables. Le caractère non observable de ces paramètres, même s'ils sont évalués de façon prudente, induit un degré supplémentaire d'incertitude sur l'adéquation de la valorisation des positions. Dans l'hypothèse où les modèles internes concernés s'avèreraient inadaptés à l'évolution des conditions de marché, certains instruments détenus par le Groupe pourraient se trouver mal valorisés, et le Groupe pourrait subir des pertes. À titre d'information, les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan de niveau 3 (pour lesquels la valorisation n'est pas basée sur des données observables) représentent respectivement 10 milliards d'euros et 52 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (voir note 3.4.1 et note 3.4.2 du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020 sur les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur de niveau 3) ;
- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées aux nouvelles conditions économiques, et s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entre autres entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- les stratégies de couverture utilisées dans les activités de marché font appel à des modèles qui incluent des hypothèses sur l'évolution des paramètres de marché et sur leur corrélation, en partie déduite des observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché (en cas de forts mouvements de volatilité découlant par exemple de l'évolution de la guerre commerciale entre les USA et la Chine, ou du Brexit), induisant une stratégie de couverture inefficace, et ainsi causer de pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe ;

(1) Effectif à fin 2019 hors personnel intérimaire.

(2) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

- la gestion du risque de taux du portefeuille d'investissement et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

#### 2.2.4.6 Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

- La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre notamment en Roumanie, les inondations,

notamment la crue exceptionnelle de la Seine) ou une crise sanitaire importante ou la crainte de la survenance d'une telle crise (liée par exemple au coronavirus Covid-19), des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes »), pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe. Ces événements seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance). En raison de la survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

## 2.2.5 RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

### 2.2.5.1 Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Plusieurs d'entre elles ont accru sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques. Elles ont assoupli les exigences de collatéral et, dans certains cas, ont appliqué des mesures exceptionnelles afin d'injecter des montants importants de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires.

Aux États-Unis, après une période de resserrement initiée en décembre 2015, la Fed a entamé en 2019 un nouveau cycle de baisse de taux qui va continuer en 2020, en raison du ralentissement de l'économie américaine et de la demande mondiale. Par ailleurs, les tensions sur le marché des repo survenues en septembre 2019 ont conduit la Fed, pour la première fois en dix ans, à injecter des liquidités afin de normaliser la situation. La Fed a, par ailleurs, mis en place un plan d'achat de bons du Trésor à court terme afin d'éviter les tensions supplémentaires sur les marchés monétaires au moins jusqu'au deuxième trimestre 2020. Si des tensions sur le marché des financements en dollars devaient se propager à l'international, cela représenterait un risque pour les pays et les secteurs dont la dette est libellée dans la devise américaine et donc pour certaines contreparties du Groupe. À titre d'information, au 31 décembre 2019, sur un total bilan passif de 1 356 milliards d'euros du Groupe, 19% étaient libellés en dollars.

La fragmentation des marchés financiers européens est aujourd'hui en partie « masquée » par la politique de la BCE. L'absence d'une nette avancée sur l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux laisse la zone euro dans une situation de vulnérabilité potentielle. Dans le cas extrême d'une restructuration de la dette souveraine d'un pays de la zone euro, des restrictions de mouvements de capitaux transfrontaliers pourraient être mises en place, impactant ainsi le Groupe.

Un monde plus fragmenté sur le plan politique et les risques de mesures exceptionnelles contre-productives pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Au 31 décembre 2019, le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit à 119% et les réserves de liquidité s'élèvent à 190 milliards d'euros.

### 2.2.5.2 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des *spreads* de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces *spreads* peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par quatre agences de notation financière – Fitch Ratings, Moody's, R&I et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Pour l'année 2020, le Groupe a prévu un programme d'émissions d'environ 18 milliards d'euros de dette vanille long terme, portant principalement sur de la dette senior préférée et sécurisée et de la dette senior non préférée.

Au 31 décembre 2019, le Groupe avait levé un total de 43 milliards d'euros de financement long terme (dont 40,1 milliards d'euros pour la maison-mère et 2,9 milliards d'euros pour les filiales), portant principalement au niveau de la maison-mère sur des émissions senior structurées (22,1 milliards d'euros), sur des émissions senior vanille non préférées (8,2 milliards d'euros), sur des émissions senior vanille préférées non sécurisées (5,6 milliards d'euros) et sur des émissions sécurisées (3,0 milliards d'euros).

Voir chapitre 2.6 « Politique financière » du Document d'Enregistrement Universel 2020 incluant la décomposition de la réalisation du programme de financement long terme du Groupe (p. 62).

## 2.2.6 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

**Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance-vie du métier « Assurance » du Groupe.**

En 2019, les activités d'assurances du Groupe représentaient un produit net bancaire de 909 millions d'euros, soit 3,7% du produit net bancaire consolidé du Groupe. L'activité du Pôle Assurances du Groupe est principalement concentrée sur l'Assurance-vie. Au 31 décembre 2019, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 125 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro (à hauteur de 70%) et contrats en unités de compte (à hauteur de 30%).

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligataire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent, dans certaines configurations, avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance-vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de ses filiales d'Assurance afin de leur permettre de continuer à satisfaire leurs exigences réglementaires de fonds propres.

# 2

## FACTEURS DE RISQUES FACTEURS DE RISQUES



# 3

---

## DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

---

### **EN BREF**

---

Dans cette section sont décrites les approches et stratégies relatives à la gestion des risques de Société Générale. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques sont organisées, comment ces fonctions garantissent leur indépendance et comment elles diffusent la culture risque au sein du Groupe.

## 3.1 ADÉQUATION DES DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport Pilier 3, publié sous la responsabilité de la Direction générale du groupe Société Générale, présente, en application du règlement CRR, les informations quantitatives et qualitatives requises sur les fonds propres, la liquidité et la gestion des risques au sein de Société Générale, dans un souci de transparence vis-à-vis des différents acteurs du marché. Ces informations ont été établies

conformément aux procédures de contrôle interne approuvées par le Conseil d'administration dans le cadre de la validation du Risk Appetite Framework (dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le risque) et du Risk Appetite Statement (Appétit pour le risque).

## 3.2 RÉSUMÉ DU PROFIL DE RISQUE DU GROUPE EN 2019

Dans le cadre de la fixation de son Appétit pour le Risque, Société Générale recherche un développement durable fondé sur un modèle de banque diversifié et équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale ciblée sur quelques domaines d'expertises métiers

fortes. Le Groupe vise aussi à entretenir avec sa clientèle des relations de long terme bâties sur une confiance méritée, et à répondre de manière responsable aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

### RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les encours pondérés au titre du risque de crédit et de contrepartie représentent le principal risque du Groupe avec un montant d'encours pondérés des risques (RWA) de 282,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit 82% du total des RWA. Ces encours pondérés ont diminué de 7% par rapport au 31 décembre 2018 et reposent principalement sur l'approche en modèle interne (81% des RWA risque de crédit et de contrepartie).

Dans le contexte de forte liquidité et de taux d'intérêt bas, l'appétit pour le risque du Groupe en matière de risque de crédit se fonde sur le maintien de critères d'origination prudents et une surveillance étroite des secteurs les plus exposés aux cycles macroéconomiques, notamment au travers de la fixation de limites de portefeuille.

Le portefeuille de crédit présente un profil diversifié. Au 31 décembre 2019, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie représente un montant d'EAD de 918 milliards d'euros, en baisse légère (-0,2%) par rapport à fin 2018. La répartition du portefeuille entre principales catégories de clientèle est équilibrée : clientèles Entreprises (33%),

Souverains (23%), Clientèle de détail (22%), Établissements (12%). En termes de décomposition géographique du portefeuille, l'exposition aux pays émergents reste limitée : l'exposition du Groupe porte à hauteur de 67% sur l'Europe de l'Ouest (dont 45% sur la France) et à hauteur de 14% sur les Etats-Unis. En termes sectoriels, trois secteurs d'activité (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières) représentent plus de 10% des expositions Entreprises du Groupe.

En 2019, la conjoncture économique favorable et l'appétit pour le risque maîtrisé ont permis de maintenir le coût net du risque de l'année à un niveau bas de 1 278 millions d'euros, soit 25 pb.

La baisse significative et continue du taux d'encours douteux (*Non-Performing Loans*) du groupe, à 3,2% au 31 décembre 2019 contre 3,6% à fin 2018, témoigne de l'amélioration de la qualité des actifs du groupe en 2019. Au 31 décembre 2019, le taux brut de couverture des encours douteux par les provisions s'établit à 55%.

### RISQUE OPERATIONNEL

Au 31 décembre 2019, les encours pondérés sur le risque opérationnel représentent 48 milliards d'euros, soit 14% des RWA du Groupe, et restent stables par rapport à fin 2018. Ces encours pondérés sont déterminés essentiellement en modèle interne (95% du total).

La résolution des principaux litiges auxquels le Groupe était exposé ayant eu lieu en 2018, ainsi que le renforcement continu du dispositif de contrôle interne, réduisent fortement le niveau d'incertitude financière relative aux pertes potentielles sur litiges matériels.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les encours pondérés au titre du risque de marché (hors titrisation) sont déterminés essentiellement via des modèles internes (91% du total à fin 2019). Ces encours pondérés s'établissent à 14,5 milliards d'euros à fin 2019, soit 4% des RWA totaux du Groupe, en baisse par rapport à fin 2018 (23,7 milliards d'euros). Cette baisse s'explique principalement par une diminution de la SVaR (principalement en raison d'un niveau de compensation plus important entre les positions actions et fixed income par rapport à fin 2018), par une baisse des RWA au titre de l'IRC (*Incremental Risk Charge*) résultant d'une exposition moindre sur le périmètre couvert par l'IRC et par la décroissance des RWA au titre de la CRM (*Comprehensive Risk Measure*) en raison d'améliorations méthodologiques apportées au dernier trimestre.

Dans le cadre de son appétit pour le risque, le Groupe plafonne la part des encours pondérés liés aux activités de marché à 20% des encours pondérés totaux du Groupe et met en œuvre un encadrement strict du

risque de marché au travers de limites portant sur plusieurs types d'indicateurs, dont la Valeur en Risque (VaR) et un ensemble de stress tests basés sur des scénarios hypothétiques ou historiques.

La VaR a été plus risquée en 2019 (23 millions d'euros en moyenne annuelle contre 18 millions d'euros en 2018) avec une tendance haussière sur l'ensemble de l'année. Cette augmentation graduelle du risque vient du renouvellement naturel des scénarios dans la fenêtre de calcul de la VaR, en particulier ceux ajoutés pendant l'été 2019, appliquant des chocs de rebond des actions (hausse des prix et baisse de la volatilité) et de fortes hausses de taux sur les maturités long terme.

Il est à noter que les risques extrêmes ont considérablement diminué depuis 2016 et ce jusqu'en 2019, grâce à la mise en œuvre de couvertures de risque dédiées.

## PROFIL DE SOLIDITE FINANCIERE

Le Groupe vise à maintenir un profil de solidité financière solide, cohérent avec sa cible de notation financière. En matière de ratios financiers, le Groupe calibre ses objectifs pour assurer une marge de sécurité suffisante par rapport aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2019, le ratio CET1 du groupe s'établit à 12,7% contre 10,9% fin 2018. Cette hausse traduit la génération organique de capital, le recours à des opérations de titrisation et de transfert de risque, la réalisation déjà avancée du programme de recentrage des activités du

Groupe et la réduction des RWA relatifs aux activités de marché. Le ratio de levier s'établit à 4,3% au 31 décembre 2018, contre 4,2% à fin 2018.

En termes de liquidité, le ratio LCR s'établit à 119% et les réserves de liquidité s'élèvent à 190 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Le ratio NSFR respecte le seuil réglementaire minimal de 100%.

## OPERATIONS SIGNIFICATIVES EN 2019

Le Groupe a pour stratégie de concentrer sa présence sur les marchés où il bénéficie de positions de premier plan avec une taille critique. Conformément à cette stratégie de recentrage et de réallocation de son RWA, il a finalisé la cession de ses filiales en Bulgarie, Albanie,

Monténégro, Pologne, Serbie, Moldavie et Macédoine et de son activité de banque privée en Belgique. Parallèlement, le Groupe a intégré l'activité EMC (*Equity Markets and Commodities*), rachetée auprès de Commerzbank en novembre 2018.

## 3.3 APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

### Principes encadrant l'appétit pour le risque

Société Générale recherche un développement durable fondé sur un modèle de banque diversifié et équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale ciblée sur quelques domaines d'expertises métiers fortes. Le Groupe vise aussi à entretenir avec sa clientèle des relations de long terme bâties sur une confiance méritée, et à répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ceci se traduit par :

- une organisation en 16 *Business Units* offrant différents produits et services aux clients dans différentes géographies ;
- une allocation de capital équilibrée entre activités :

- prépondérance des activités de Banque de détail en France et à l'international qui représentent actuellement plus de 60% des encours pondérés (« RWA »),
- limitation du poids de la *Business Unit Global Markets* dans les RWA du Groupe. Conformément à sa stratégie de développement orientée clients, le Groupe a également annoncé en 2019 l'arrêt de ses activités de *trading* pour compte propre<sup>(1)</sup> et recherche une simplification des produits traités,
- des activités de services non bancaires, en particulier d'assurance, qui sont cohérentes avec la stratégie commerciale, dont le profil de risque est maîtrisé, et dont la rentabilité répond aux attentes du Groupe ;
- un modèle équilibré géographiquement :
  - dans les activités de Banque de détail, le Groupe concentre son développement en Europe et en Afrique où il bénéficie d'une présence historique, d'une connaissance approfondie des marchés et de positions de premier plan,

(1) Conformément à la Loi bancaire française, les quelques activités résiduelles de trading du Groupe sans lien avec les clients étaient isolées dans une filiale dédiée appelée Descartes trading, fermée en février 2020.

- concernant les activités de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, en dehors des zones Europe et Afrique, le Groupe cible les domaines où il peut s'appuyer sur une expertise de niveau mondial ;
- une politique de croissance ciblée, privilégiant les domaines d'expertise existants, un fonds de commerce de bonne qualité et la recherche de synergies au sein du modèle de banque diversifié ;
- une contribution positive aux transformations de nos économies, notamment la révolution technologique, et les transitions économiques, sociales et environnementales ; les enjeux RSE sont ainsi au cœur de la stratégie et des relations avec les parties prenantes ;
- l'attention portée à sa réputation que le Groupe considère comme un actif de grande valeur qu'il est essentiel de protéger.

## Un profil de solidité financière robuste

Société Générale recherche une rentabilité durable, en s'appuyant sur un profil de solidité financière robuste, cohérent avec son modèle de banque diversifiée :

- en visant le développement rentable et résilient des métiers ;
- en maintenant une notation cible permettant un coût de financement compatible avec le développement des activités du Groupe et son positionnement concurrentiel ;
- en calibrant ses cibles de capital et dette de manière à assurer :
  - la satisfaction des exigences réglementaires minimales sur le ratio CET1 et les autres ratios de capital, avec un coussin de gestion,
  - la couverture du « besoin interne de capital » à un an par les fonds propres CET disponibles,
  - un niveau suffisant de protection des créanciers cohérent avec les objectifs du Groupe en matière de notation ou de ratios réglementaires tel que le TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) ainsi que le MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) ;
- en s'assurant de la résilience de son passif, calibré en tenant compte de l'horizon de survie visé en stress de liquidité, du respect des ratios réglementaires LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) et NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) et du niveau de dépendance aux financements de marché court terme ;
- en maîtrisant son ratio de levier.

## Risque de crédit et de contrepartie (y compris les effets de concentration)

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification.

Lorsqu'il assume un risque de crédit, le Groupe privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la Banque a établi une relation de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.

Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération.

Dans une opération de crédit, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. Pour les opérations à moyen et long terme, la maturité des financements doit rester compatible avec la durée de vie économique de l'actif financé et l'horizon de visibilité des flux de trésorerie de l'emprunteur.

La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque. Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la possibilité effective de leur mise en œuvre.

La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées au sein du Groupe disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.

Le Groupe recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière de gestion des risques. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).

## Risque de marché

Les activités de marché du Groupe sont conduites dans le cadre d'une stratégie de développement orientée en priorité vers la réponse aux besoins des clients à travers une gamme complète de solutions.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs (dont notamment la Valeur en Risque (VaR), *stress test*, indicateurs en « sensibilité » et en « nominal »). Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de seuils d'alerte et de limites, proposés par les lignes métiers et validés par la Direction des risques dans le cadre d'un processus d'échanges contradictoires.

Les limites sont fixées à divers niveaux de la structure du Groupe et permettent ainsi de décliner opérationnellement l'appétit pour le risque du Groupe dans son organisation.

Au sein de ces limites, les limites en *Stress Test Global* sur activités de marché et en *Stress Test Marché* jouent un rôle pivot dans la définition et la calibration de l'appétit pour le risque de marché du Groupe : ces indicateurs couvrent en effet l'ensemble des activités et les principaux facteurs de risques de marché et risques connexes associés à une crise sévère de marché, ce qui permet à la fois de limiter le montant global de risque et de prendre en compte les éventuels effets de diversification.

Les opérations de marché qui ne relèvent pas d'activité liées à la clientèle sont cantonnées dans une filiale dédiée (Descartes Trading), fermée en février 2020.

## Risque opérationnel (y compris risque de réputation et de non-conformité)

Le Groupe est confronté à une diversité de risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, mais aussi risque de non-conformité, de conduite inappropriée ou encore de réputation.

De façon générale, le Groupe n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel. Par ailleurs, il n'a aucune tolérance pour les incidents dont la gravité est susceptible de nuire gravement à son image, de menacer ses résultats ou la confiance de ses clients et de ses collaborateurs, d'empêcher la continuité de son activité sur ses activités critiques ou de remettre en cause ses orientations stratégiques.

Le Groupe précise sa tolérance nulle ou très faible au risque opérationnel pour les thématiques suivantes :

- **fraude interne** : le Groupe ne présente aucune tolérance aux activités non autorisées sur les marchés de la part de ses collaborateurs. Le développement du Groupe est fondé sur la confiance tant entre les collaborateurs qu'entre le Groupe et ceux-ci. Cela suppose le respect, à tous les échelons, des principes du Groupe tels que le fait de faire preuve de loyauté et d'intégrité. Le dispositif de contrôle interne de la Banque doit être en mesure de prévenir les événements de fraude significatifs ;
- **cybersécurité** : le Groupe n'a aucune tolérance pour les intrusions frauduleuses, en particulier celles qui généreraient un vol de données client ou une perte opérationnelle majeure. Le Groupe a pour objectif de mettre en place des moyens efficaces pour prévenir et détecter ce risque. Il se dote de l'organisation adéquate pour traiter les éventuels incidents ;
- **fuite de données** : le Groupe s'est engagé à déployer des moyens et des contrôles afin de prévenir, détecter et remédier aux fuites de données. Il ne tolère aucune fuite de ses informations les plus sensibles, en particulier lorsqu'elles concernent ses clients ;
- **continuité d'activité** : le Groupe s'appuie largement sur ses systèmes d'information pour la réalisation de son activité et s'est donc engagé à déployer et à maintenir des systèmes informatiques résilients afin d'assurer la continuité de ses services les plus essentiels. Le Groupe a une tolérance très faible aux risques d'indisponibilité de systèmes en charge de ses fonctions essentielles, en particulier les systèmes directement accessibles à ses clients ou ceux permettant d'exercer son activité sur les marchés financiers ;
- **prestations de service externalisées** : le Groupe entend démontrer une grande rigueur dans la maîtrise de ses activités confiées à des prestataires externes. À ce titre, le Groupe s'astreint à une discipline stricte de suivi de ses prestataires.

## Risques structurels de taux d'intérêt et de change, risque sur les engagements sociaux

Le Groupe mesure et encadre de façon stricte les risques structurels. Le dispositif d'encadrement du risque de taux, du risque de change et du risque sur engagements sociaux repose sur des limites en sensibilité ou en stress qui sont déclinées dans les différents métiers (entités et lignes métiers).

On distingue principalement quatre types de risque structurel de taux : le risque de niveau absolu des taux, le risque de pentification de la courbe des taux, le risque d'optionnalité (lié aux options automatiques ou comportementales) et le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents taux. La gestion du risque structurel de taux du Groupe repose essentiellement sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarii. Les limites sont établies soit par le Comité Financier, soit par le Conseil d'administration, au niveau Groupe et au niveau *Business Units/Service Units*. Par ailleurs le Groupe mesure et encadre la sensibilité de sa marge nette d'intérêt (« MNI ») à des chocs de +/- 10 pb sur un horizon mobile de deux ans.

La politique du Groupe en matière de risque structurel de change consiste à demander aux entités de couvrir leurs expositions aux variations des cours de change, par un adossement de l'ensemble des postes de bilan et de hors bilan, et à encadrer les expositions résiduelles par des limites de faible montant. En complément, au niveau du Groupe, la politique de couverture consiste à limiter autant que possible la sensibilité de son ratio CET1 aux variations des taux de change.

Concernant le risque structurel sur les engagements sociaux relatifs aux engagements à long terme de la Banque vis-à-vis de ses salariés,

l'évolution de la provision est suivie en risque sur la base d'un *stress test* spécifique et une limite lui est associée. La politique de gestion des risques suit deux axes principaux : diminuer les risques en transformant les régimes à prestations définies en prestation à cotisations définies, et optimiser l'allocation des risques à l'actif (entre actifs de couverture et actifs de performance) lorsque les contraintes réglementaires et fiscales le permettent.

## Risques de liquidité et de financement

Le calibrage et la maîtrise du risque de liquidité reposent sur :

- deux indicateurs complémentaires : le gap statique *Business as Usual* (BAU), qui mesure le risque de prix, c'est-à-dire le risque économique, sans prise en compte de productions nouvelles et dans un environnement non stressé (sans effet prix sur les actifs par exemple) et le gap dynamique stressé *Combined* (CMB), qui sert à mesurer le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en termes de liquidité, dans un environnement de marché dégradé, à cause d'une position structurellement courte ;
- le maintien d'une réserve de liquidité suffisante en montant et en qualité pour couvrir les obligations financières à court terme dans des scénarii de stress ;
- l'encadrement des « impasses de liquidité » (« *liquidity gaps* ») des métiers et des principales filiales afin de maîtriser le risque de décalage de maturité entre les sorties et les entrées de trésorerie.

Le calibrage et la maîtrise du risque de financement reposent sur :

- le maintien d'une structure de passifs visant à respecter les contraintes réglementaires du Groupe (ratios Tier1, Total Capital, Levier, TLAC, NSFR, MREL) et respecter les contraintes des agences de notation afin de sécuriser un niveau de *Rating* minimum ;
- le plafonnement du recours aux financements de marché (notamment « *overnight* » et court terme) et au financement court terme levé par les trésoreries ;
- la diversification des sources de financement du Groupe, par maturité, marché, devise et contrepartie ;
- le respect d'une gestion saine et prudente des opérations de trésorerie/ALM, telle que définie par le Groupe pour répondre aux exigences de la loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires ;
- le maintien d'un volume de collatéral disponible garantissant l'accès aux marchés de dette sécurisée, ainsi que l'accès, si nécessaire, aux facilités de la BCE.

## Risque de modèle

Le Groupe s'attache à définir et déployer des normes internes pour limiter le risque de modèle sur la base de principes fondamentaux, dont la mise en place de trois lignes de défense indépendantes, la proportionnalité des diligences en fonction du niveau de risque inhérent à chaque modèle, la prise en compte de l'environnement du cycle de vie des modèles, la cohérence des approches au sein du Groupe.

## Risque lié aux activités d'assurance

Le Groupe exerce des activités d'Assurance (Assurance-vie Épargne, Prévoyance, Assurance Dommages) pour lesquelles il s'expose à deux principaux types de risques :

- le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité ;
- les risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif.

## 3.4 CADRE GÉNÉRAL DE L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque fait l'objet d'une fixation au niveau Groupe, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et filiales, et d'un suivi dont les principes sont décrits dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque : « *Risk Appetite Framework* », qui sont résumés ci-dessous.

### Gouvernance

Le Conseil d'administration approuve, chaque année, l'Appétit pour le risque du Groupe proposé par la Direction générale (*Group Risk Appetite Statement*) et le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le risque (*Group Risk Appetite Framework*). Il s'assure de la pertinence de l'appétit pour le risque au regard des objectifs stratégiques et financiers du Groupe et de sa vision des risques de l'environnement macroéconomique et financier. Le Conseil d'administration est par ailleurs informé du fonctionnement approprié du dispositif de mise en œuvre de l'appétit pour le risque sur la base d'une évaluation annuelle conduite par la Direction de l'Inspection générale et de l'Audit

La Direction des risques et la Direction financière préparent la définition de l'appétit pour le risque, et exercent avec la Direction de la conformité, le suivi et le contrôle de deuxième niveau de sa mise en œuvre.

### Fixation et déclinaison de l'appétit pour le risque

La fixation et la déclinaison de l'appétit pour le risque résultent :

- d'un exercice régulier d'identification et d'évaluation de l'ensemble des risques significatifs auxquels le Groupe est exposé, qui s'appuie sur des outils de mesure prospective (*stress tests*) ;
- de l'évaluation prévisionnelle de la rentabilité et de la solvabilité du Groupe dans un scénario central et dans un scénario stressé, à un horizon d'au moins trois ans, retenus pour la construction du plan stratégique et financier ;
- d'une déclinaison de l'appétit pour le risque au sein du Groupe, jusqu'au niveau pertinent, en prenant en compte le profil de risques/rentabilité des métiers et leurs perspectives de développement ;
- d'une formalisation au niveau du Groupe, des *Business Units* et des principales filiales.

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé dans un document (« *Risk Appetite Statement* ») qui fixe :

- le profil stratégique du Groupe ;

- son profil de rentabilité et de solidité financière ;
- l'encadrement qualitatif, à travers des politiques de risque, et quantitatif, à travers des indicateurs, des principaux risques du Groupe.

Chaque année, en amont de la procédure budgétaire et après revue indépendante par la Direction des risques, la Direction financière propose à la Direction générale, en Comité financier, des cibles au niveau Groupe, complétées par des seuils d'alerte et des niveaux de crise selon une approche « *Traffic light* ». Ces encadrements sont ensuite soumis pour approbation au Conseil d'administration.

Ces cibles financières permettent :

- de respecter, avec une marge de sécurité suffisante, les obligations réglementaires auxquelles le Groupe est soumis (notamment les ratios réglementaires minimums de solvabilité, de levier et de liquidité), en anticipant au mieux la mise en œuvre des nouvelles réglementations ;
- d'assurer, *via* une marge de sécurité, une résistance suffisante aux *scenarii* de stress (stress normés par les régulateurs ou stress définis selon un processus interne au Groupe).

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont identifiés et font l'objet de la fixation de cibles/limites assorties de seuils d'alerte et éventuellement d'un niveau de crise.

### Déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de l'organisation

La déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de l'organisation repose sur le plan stratégique et financier, et sur les dispositifs de gestion des risques.

Sur proposition de la Direction financière à la Direction générale, les cibles financières définies au niveau Groupe sont déclinées en cibles d'allocation budgétaire au niveau des métiers, dans le cadre du budget et du plan stratégique et financier.

À l'issue du processus budgétaire, la Direction générale et la Direction financière soumettent au Conseil d'administration les trajectoires budgétaires en *scenario* central et en *scenario* stressé en vérifiant que les cibles financières initialement proposées sont bien satisfaites ; si ce n'est pas le cas, le Conseil d'administration peut, soit approuver de nouveaux encadrements, soit demander un amendement des trajectoires.

La déclinaison de l'appétit pour le risque s'appuie sur une compréhension des besoins des métiers et de leurs perspectives d'activité. Cette déclinaison prend en compte les objectifs de rentabilité et de solidité financière de la *Business Unit* et/ou de l'entité.

## 3.5 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une sensibilisation forte aux risques et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la réglementation européenne Bâle 3 (CRR/CRD) (voir Compétences du Conseil d'administration en p. 86 du Document d'Enregistrement Universel 2020).

La gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit aux risques du Groupe ;
- contribuer à la pérennité du Groupe par la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques ;
- concilier l'indépendance de la gestion des risques par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

### Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques est assurée au travers de deux instances principales au plus haut niveau du Groupe : le Conseil d'administration et la Direction générale.

La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe quelle que soit leur nature.

Au sein du Conseil d'administration, Le Comité des risques (cf. paragraphe « Comité des risques » et article 11 du règlement intérieur du Conseil d'administration, p. 91 du Document d'Enregistrement Universel 2020) conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration (cf. paragraphe « Comité d'audit et de contrôle interne » et article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration, p. 90 du Document d'Enregistrement Universel 2020) s'assure du bon fonctionnement des dispositifs de contrôle des risques.

Présidés par la Direction générale, les comités spécialisés qui assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques sont :

- **le Comité risques** (CORISQ), qui s'est réuni dix-sept fois au cours de l'exercice 2019, a pour objectif de définir les grandes orientations du Groupe en matière de risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels), dans le cadre de l'appétit pour le risque et des objectifs financiers fixés par le Comité stratégique Groupe et d'en suivre le respect. Sous réserve des compétences propres au Conseil d'administration, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels). Parallèlement au Comité risques, le Comité grands risques (CGR) constitue une instance *ad hoc* qui valide la stratégie commerciale et la prise de risques à l'égard des grands groupes clients ;

- **le Comité financier** (COFI) a vocation à définir la stratégie financière du Groupe et à assurer le pilotage des ressources rares (capital, liquidité, bilan, capacité fiscale) dans le cadre de l'allocation et de la gestion des risques structurels. Le COFI, sur proposition de DFIN et de RISQ, valide le dispositif de gestion et d'encadrement des risques structurels du Groupe et des entités significatives et revoit les évolutions de ces risques (limites, consommation). Il évalue périodiquement la consommation des ressources rares. Il examine le panorama financier, les documents ILAAP, ICAAP, les sujets récurrents concernant l'ALM, la Liquidité, le Plan Préventif de Rétablissement et le budget de la Gestion Propre et des refacturations intra-groupe. Enfin, il traite des sujets sur la fiscalité du Groupe (cogérés par DFIN et SEGL) ;
- **le Comité de conformité** (COMCO) se réunit *a minima* trimestriellement pour les grandes orientations du Groupe et définit les principes Groupe en matière de conformité ;
- **le Comité stratégique d'architecture d'entreprise** (CSAE) définit l'architecture de l'entreprise sur les plans des données et référentiels, des processus opérationnels et des systèmes d'information, et s'assure de la cohérence des projets du Groupe avec l'architecture définie ;
- **le Comité de coordination du contrôle interne Groupe** (CCCIG) a pour objectif de donner une vision consolidée du dispositif de contrôle interne du Groupe, de l'évaluer en terme d'efficacité, de cohérence et d'exhaustivité, de prendre les actions correctives et suivre leur exécution ;
- **le Comité des engagements responsables** (CORESP) traite les sujets liés aux engagements et au cadre normatif du Groupe en matière de RSE (y.c. politiques sectorielles E&S), culture et conduite, ou autre sujet ayant un impact sur la responsabilité ou la réputation du Groupe et non déjà couvert par un comité existant.

### Les Directions en charge du suivi des risques

Les directions centrales du Groupe, indépendantes des pôles d'activité, concourent à la gestion et au contrôle interne des risques.

Les directions centrales fournissent à la Direction générale du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe. Ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe.

- **La Direction des risques** a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec la Direction financière et les *Business Units/Service Units*, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques au titre de son rôle de seconde ligne de défense.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe,
- est co-responsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit aux risques du Groupe proposé à la Direction générale,

- recense l'ensemble des risques du Groupe,
  - met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
  - contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
  - définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
  - met en œuvre un contrôle de second niveau pour s'assurer de la correcte application de ces méthodes et procédures,
  - instruit et valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
  - définit ou valide l'architecture du système d'information risques central et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers ;
- **La Direction financière** s'articule selon trois niveaux de supervision, chacun rattaché à un Directeur financier délégué :
    - la Banque de détail en France et la Banque de détail et Services Financiers Internationaux,
    - la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs,
    - les fonctions transversales, regroupant l'ensemble des expertises clés au fonctionnement de la Direction financière ;

Elle se voit confier de larges missions de contrôle comptable et financier. À ce titre :

- **la Direction des « Affaires Comptables »** est en charge de l'animation du dispositif concourant à l'établissement des comptes consolidés du Groupe,
- **la Direction « Expertise sur les Métriques et les Reportings »** est en charge de la production des états réglementaires du Groupe,
- **le Département « Activités Comptables et Réglementaires mutualisées »** au sein de la Direction des « Opérations Mutualisées » est responsable de la production comptable, réglementaire et fiscale et de l'animation du dispositif de pilotage et d'amélioration en continu des processus des entités placées sous sa responsabilité (dont Société Générale SA),
- **la Direction « Contrôle Finance »** est en charge du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des processus Finance,
- **la Direction « Asset and Liability Management »** assure la responsabilité de la fonction ALM pour l'ensemble du Groupe, la maîtrise des risques structurels de taux, de liquidité et de change du Groupe ainsi que la gestion opérationnelle de l'ALM de Société Générale Personne Morale (SGPM).

Les autres fonctions transversales assurent diverses missions pour la Direction financière, avec notamment la Direction financière des *Services Units* Groupe, les relations avec les investisseurs et la communication financière du Groupe, les ressources humaines et le Secrétariat général.

- **Les Directions financières des Business Units et Service Units**, supervisées par la Direction financière du Groupe, veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *Reportings* (comptables, contrôle de gestion, réglementaires...).

- **La Direction de la Compliance Groupe** (CPL) est responsable de la définition et de la cohérence du dispositif de prévention et de contrôle du risque de non-conformité ainsi que de coordonner le dispositif destiné à prévenir, détecter, évaluer et maîtriser le risque de réputation dans l'ensemble du Groupe.
- **Le Secrétariat général** regroupe en son sein **la Direction juridique du Groupe** qui veille notamment à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur les services juridiques des filiales et succursales, **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales en France et à l'étranger, **la Direction de la Responsabilité Sociale d'Entreprise**, qui est en charge de définir et de proposer une politique en faveur de la Responsabilité Sociale d'Entreprise au sein du Groupe et **la Direction de la Sécurité du Groupe** qui pilote la sécurité du Groupe en lien avec la *Service Unit* de la Direction des Ressources et de la Transformation Numérique s'agissant de la sécurité des systèmes d'information et la **Direction administrative du Groupe** qui assure les services d'administration centrale du Groupe et apporte en tant que de besoin son soutien au Secrétaire du Conseil d'Administration.
- **La Direction des Ressources humaines et Communication** veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération.
- **La Direction des Ressources et Transformation numérique** est notamment en charge de définir les politiques devant s'appliquer en matière de système d'information et de sécurité des systèmes d'information (SI/SSI).
- **La Direction Inspection générale et Audit**, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (en date du 31 décembre 2019), les effectifs en équivalent temps plein (ETP) :

- de la filière Risques du Groupe représentent environ 5 568 ETP (dont 1 617 au sein même de la Direction des risques du Groupe) ;
- de la filière Conformité s'élèvent à environ 3 705 ETP ;
- de la filière Sécurité des systèmes d'information sont d'environ 457 ETP.

## Systèmes de déclaration et d'évaluation des risques

Le dispositif d'agrégation des données du Groupe se fait à deux niveaux, avec des responsabilités clairement définies. Les équipes des *Business Units* ou *Support Units* et des entités assurent les fonctions de collecte et de mise en qualité des données aussi bien pour les besoins locaux que pour les besoins de consolidation Groupe, ainsi qu'un premier niveau d'agrégation lorsque nécessaire. Les équipes centrales de la Direction financière et de la Direction des risques agrègent ces données et produisent les indicateurs et *Reportings* de risque de portée Groupe.

Depuis 2015, le Groupe a défini des principes d'architecture relatifs aux systèmes d'information Finance et Risque. Les principes TOMFIR (*Target Operating Model for Finance & Risk*) s'articulent autour des objectifs suivants :

- la production des indicateurs de risques s'appuie sur des données *Business Units* et entités certifiées (Golden sources), à la granularité du contrat, de qualité comptable, mises à jour quotidiennement et alimentées par les systèmes opérationnels des entités ;
- le système d'information de niveau Groupe gère ses propres règles d'agrégation des données pour éviter de multiplier les développements locaux au niveau BU et entités. Il s'appuie sur des référentiels de portée Groupe, asservis aux référentiels des *Business Units* et entités ;

- l'architecture SI doit adresser les usages Finance et Risque pour répondre aux besoins locaux et aux besoins partagés avec le Groupe.

Ces principes d'architecture sont appliqués sur les quatre principaux périmètres applicatifs suivants :

- le système d'information mutualisé Finance et Risque pour le risque de crédit et le calcul de RWA ;

- les chaînes de calcul du risque de taux et de liquidité ;
- la chaîne de calcul du risque de marché ;
- la chaîne de calcul du risque de contrepartie sur opérations de marché.

## MÉTHODOLOGIE ET DISPOSITIF DE QUANTIFICATION DES RISQUES

Le Groupe a l'autorisation de ses autorités de tutelle :

- pour le risque de crédit, d'appliquer la méthode de notation interne (méthode IRB – *Internal Ratings-Based*) pour la majeure partie des expositions en risque de crédit.

Les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard restent sélectives et limitées en termes d'impact sur le capital réglementaire du Groupe. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences réglementaires. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée plus loin dans le présent document ; pour ses encours traités en méthode standard, Société Générale utilise principalement les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ;

- pour les risques de marché, d'utiliser ses modèles internes *Value at Risk*, *Stressed VaR*, *IRC (Incremental Risk Charge)* et *CRM (Comprehensive Risk Measure)*.

Ces modèles couvrent la quasi-totalité des opérations concernées, seules certaines opérations restent calculées en méthode standard ;

- pour le risque de contrepartie sur opérations de marché, d'utiliser, depuis 2013, le modèle interne pour la détermination de l'indicateur *EEPE (Effective Expected Positive Exposure)*.

L'*Exposure At Default* relative au risque de contrepartie est calculée sur la base de cet indicateur depuis juin 2012 pour les produits les plus simples, et depuis décembre 2013 pour des produits dérivés plus complexes. Pour les entités du Groupe sur lesquels le modèle interne a été agréé, le modèle interne couvre 98% des transactions sur produits dérivés et sur *repos*. Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché ;

- pour les risques opérationnels, d'utiliser l'approche *AMA (Advanced Measurement Approach)*.

Enfin, les systèmes d'information sont régulièrement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

## 3.6 CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DISPOSITIFS DE STRESS TESTS

### Cartographie des risques du Groupe

La cartographie des risques est une restitution annuelle du processus d'identification des risques du Groupe. L'identification des risques s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation du profil de risque du Groupe, et vient alimenter différents exercices tels que le processus *ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)*. Préparée par la Direction des risques sous l'autorité de la Direction générale, la cartographie est présentée une fois par an au Comité des risques du Conseil d'administration.

Cette démarche vise à estimer les pertes potentielles significatives pour les principaux types de risques auxquels le Groupe est exposé (risques de crédit, de marché, opérationnels - y compris de non-conformité - et structurels). La cartographie permet d'associer une perte potentielle à des *scenarii* spécifiques sur des périmètres identifiés. Cette évaluation résulte de la combinaison d'approches statistiques, utilisant des historiques d'observations, et des validations à dire d'experts.

### Dispositifs de stress tests

Les *stress tests*, tests de résistance, ou simulations de crises, évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé.

Au sein du Groupe, les *stress tests* contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité au profil de risque du Groupe. Ainsi, les *stress tests* :

- constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque ;
- s'appuient sur des *scenarii* économiques hypothétiques définis en lien avec le service Etudes économiques et sectorielles, ou des *scenarii* historiques. Ils déclinent ces *scenarii* en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers) ;
- peuvent également s'appuyer sur des analyses en sensibilité (mono ou multifacteur de risque).

Le dispositif de *stress tests* comprend ainsi :

- un *stress test* global, intégré dans le processus budgétaire (Plan stratégique et financier), pour s'assurer que le profil du Groupe respecte ses objectifs en cas de *scenario* adverse, mais aussi pour quantifier la dégradation de la rentabilité des *Business Units* dans ce *scenario*. Il est également intégré dans le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) ;
- des *stress tests* spécifiques par type de risque ou de portefeuille :
  - des *stress tests* sur le risque de crédit complètent l'analyse globale par une approche plus granulaire, et permettent ainsi d'éclairer la fixation de l'appétit pour le risque à une maille portefeuille, activité, etc. Ils sont également utilisés pour affiner l'identification, la mesure et le pilotage opérationnel de ce risque,
  - des *stress tests* sur les activités de marché s'appuient sur des *scenarii* historiques et hypothétiques et s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Ils sont complétés par des *stress tests* spécifiques en sensibilité sur certains facteurs de risque (taux, actions...) ou certaines activités (marchés émergents...). Une limite en *stress test* est établie pour ces différentes mesures du risque,
  - des *stress tests* appréhendent la sensibilité de la valeur et de la marge d'intérêt du portefeuille bancaire au risque structurel de taux. Le Groupe fixe des limites sur ces sensibilités dans des *scenarii* de translation et de déformation (pentification et aplatissement) des courbes de taux,
  - un *stress test* sur les engagements sociaux consiste à simuler l'impact de variations de facteurs de risque de marché (inflation, taux d'intérêt...) sur la position nette du Groupe (investissements dédiés minorés des engagements sociaux correspondants). Une limite en *stress test* est établie sur cet indicateur,
- des *stress tests* de liquidité ; l'horizon de survie de l'un de ces *stress tests* fait l'objet d'une cible financière,
- une évaluation du risque opérationnel en stress utilise les travaux d'analyse de *scenarii* et de modélisation des pertes réalisés pour le calibrage du besoin de capital du Groupe au titre du risque opérationnel, et permet d'appréhender l'exposition aux pertes opérationnelles, y compris l'exposition à des pertes rares et sévères non présentes dans l'historique,
- les *stress tests* des activités d'assurance soutiennent le processus de définition de l'appétit pour le risque de la *Business Unit* Assurances, qui repose sur des objectifs minimaux de rentabilité et de solvabilité en *scenario* central et en *scenario* stressé. En outre, la *Business Unit* Assurances utilise également les résultats de ses *stress tests* pour définir sa politique de couverture, la répartition de ses actifs ainsi que la politique de distribution de dividendes ;
- des *stress tests* inversés (*reverse stress tests*), à la fois dans le cadre de l'appétit pour le risque et du plan de rétablissement. L'impact de ces *stress tests* est défini *a priori*, typiquement *via* un point de rupture de ratio de solvabilité ou d'indicateur de liquidité (qui matérialisent une menace forte pour la Banque). Des *scenarii* hypothétiques menant à ce point de rupture sont ensuite construits afin de permettre d'identifier de nouvelles vulnérabilités.

En parallèle des exercices de *stress test* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de banques européennes participant aux grands programmes de *stress tests* internationaux pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et la BCE (Banque Centrale Européenne).

En complément, et spécifiquement sur le risque climatique, le Groupe participe aux réflexions autour des analyses de scénarios lancées par la Banque de France et l'Autorité Bancaire Européenne pour 2020.

## DÉFINITION DES SCÉNARIOS ÉCONOMIQUES « CENTRAL » ET « STRESSÉ »

### Scénario central

Sa construction repose d'abord sur un ensemble de facteurs observés : situation économique récente, orientations de politique économique (politique budgétaire, monétaire et de change), etc. À partir de ces facteurs observés, les économistes déterminent la trajectoire la plus probable des variables économiques et financières pour l'horizon de prévision souhaité.

### Scénario stressé

La sévérité du scénario de stress est quantifiée via une dégradation du PIB par rapport au scénario central, observée sur une récession historique de référence. Cette dégradation est maintenue d'un exercice à l'autre pour assurer une sévérité constante.

# 4

---

## CONTRÔLE INTERNE

---

### **EN BREF**

---

Cette section décrit le cadre et l'application du contrôle interne à la Société Générale.

## 4.1 CADRE D'EXERCICE

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires.

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent de l'Arrêté du 3 novembre 2014. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe de surveillance doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

Le Comité de Bâle a défini les quatre principes – Indépendance, Universalité, Impartialité, Adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Le Conseil d'administration (CA) veille à ce que le groupe Société Générale ait un dispositif de gouvernance solide et une organisation claire avec :

- un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il donne mandat à la Direction générale du Groupe qui a en charge de décliner les orientations stratégiques du Groupe.

Le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) est un comité du CA plus particulièrement en charge de préparer les décisions du CA en matière de supervision du contrôle interne.

À ce titre, il reçoit les *Reportings* de la Direction générale sur le contrôle interne du Groupe. Il suit la mise en œuvre des plans de remédiation, lorsqu'il estime que le niveau de risque est justifié.

Le contrôle interne s'appuie sur un **corpus de normes et de procédures**.

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation normative », regroupé au sein du Code Société Générale qui :

- énonce les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définit l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrit les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

Le Code Société Générale rassemble les textes normatifs qui, notamment :

- définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses *Business Units* et *Services Units*, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, chartes...) ;
- posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

Le Code Société Générale a force de loi interne. Il relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe.

S'ajoutent au Code Société Générale les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

Par nature multiples et évolutifs, les risques sont présents dans l'ensemble des processus de l'entreprise. À cet égard, les dispositifs de maîtrise des risques et de contrôle jouent un rôle clé dans la capacité de la Banque à atteindre ses objectifs.

Le dispositif de contrôle interne se caractérise par l'ensemble des moyens qui permettent de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes :

- aux dispositions légales et réglementaires ;
- aux usages professionnels et déontologiques ;
- aux règles internes et aux orientations définies par l'organe de direction de l'entreprise dans sa fonction exécutive.

Le contrôle interne vise notamment à :

- prévenir les dysfonctionnements ;
- mesurer les risques encourus, et exercer un contrôle suffisant pour assurer leur maîtrise ;
- s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- déceler les irrégularités ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur **cinq principes fondamentaux** :

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles, qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la responsabilité individuelle de chaque collaborateur et de chaque manager dans la maîtrise des risques qu'il prend ou supervise, et le contrôle des opérations qu'il traite ou qui sont placées sous sa responsabilité ;
- la responsabilité des fonctions, au titre de leur expertise et de leur indépendance, dans la définition de contrôles normatifs et, pour trois d'entre elles, l'exercice d'un contrôle permanent de niveau 2 ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- l'indépendance du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle interne repose sur le modèle des « **trois lignes de défense** », en accord avec les textes du Comité de Bâle et de l'Autorité Bancaire Européenne :

- la **première ligne de défense** est composée de l'ensemble des collaborateurs et du management opérationnel du Groupe, dans les *Business Units* et les *Services Units* pour leurs opérations propres.

Le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion – entre autres, par la mise en place de moyens de contrôle permanent de niveau 1, ainsi que la mise en place des actions correctives ou palliatives en réponse aux éventuelles déficiences constatées par les contrôles et/ou dans le cadre du pilotage des processus ;

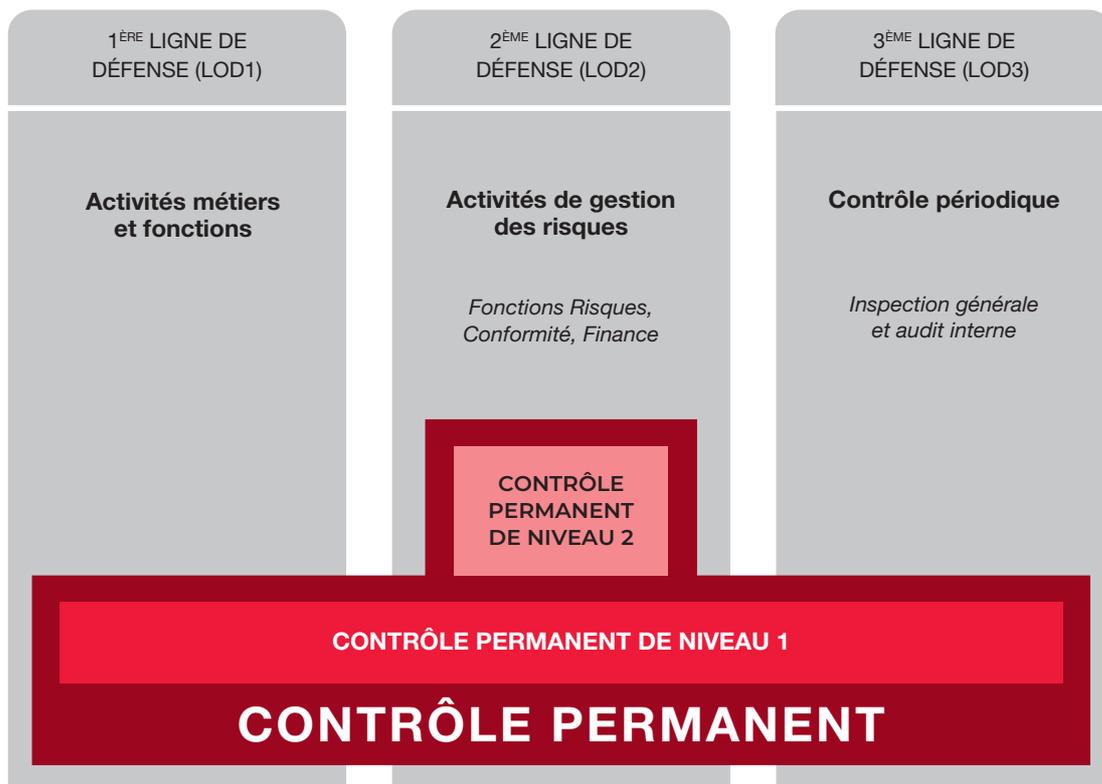
- la **deuxième ligne de défense** est assurée par les fonctions conformité, finance et risques.

Dans le dispositif de contrôle interne, il incombe à ces fonctions de vérifier de façon permanente que la sécurité et la maîtrise des risques des opérations sont assurées, sous la responsabilité du management opérationnel, par la mise en œuvre effective des normes édictées, des procédures définies, des méthodes et des contrôles demandés.

Ces fonctions fournissent ainsi l'expertise nécessaire pour définir sur leurs domaines respectifs les contrôles et les autres moyens de maîtrise des risques à mettre en œuvre par la première ligne de défense, et veiller à leur bon fonctionnement ; assurer une mission de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des risques du Groupe, en s'appuyant notamment sur les contrôles qu'elles ont

définis, le cas échéant avec d'autres fonctions d'expertise (par ex., achats, juridique, fiscal, ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, etc.), ainsi que par les métiers ;

- la **troisième ligne de défense** est assurée par la SU IGAD, qui comprend l'Audit interne et l'Inspection générale. Elle assure une mission de contrôle périodique strictement indépendant des métiers comme du contrôle permanent ;
- une **coordination du contrôle interne**, rattachée à un Directeur général délégué, assurée au niveau du Groupe et relayée dans chacun des pôles et directions centrales.



La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) qui réunit le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur de la conformité, le Directeur des systèmes d'information Groupe, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe s'est réuni à 13 reprises en 2019. Il a examiné les sujets suivants :

- revue de l'efficacité du contrôle permanent dans chacune des *Business Units* et des *Services Units* du Groupe ;
- revue de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe ;
- examen du tableau de bord trimestriel de contrôle permanent du Groupe, préalablement à sa communication au Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration ;
- revue transverse des nouvelles technologies en matière de contrôle.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chaque *Business Unit* (BU) et *Service Unit* (SU). L'ensemble des BU et SU du Groupe sont dotés de Comités de coordination du contrôle

interne. Présidés par le responsable de la BU ou de la SU, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent et périodique compétents pour la BU ou la SU, ainsi que des représentants du Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et des responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

## Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est constitué par :

- le **contrôle permanent de niveau 1**, logé au sein des métiers, qui est le socle du contrôle permanent du Groupe. Il a pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions ;
- le **contrôle permanent de niveau 2**, indépendant des métiers, relève de trois directions, la Direction des risques, la Direction financière, et la Direction de la conformité.

La Direction générale a initié en 2018 un programme de transformation du contrôle permanent du Groupe, qui lui est directement rattaché. À travers un ensemble d'actions touchant les normes, les méthodes, les outils et procédures, la formation, etc., ce programme vise à consolider la culture de contrôle et à optimiser la maîtrise des risques,

contribuant ainsi à améliorer la qualité et la fiabilité des services rendus à nos clients et partenaires. Il a progressé en 2019 dans le respect de l'ensemble des échéances prévues. Il est prévu pour s'achever fin 2020.

## CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 1

Exercés dans le cadre des opérations, au sein des BU et des SU, les contrôles permanents de niveau 1 permettent de garantir la sécurité et la qualité des transactions et des opérations. Ces contrôles sont définis comme un ensemble de dispositions constamment mis en œuvre pour assurer, au niveau opérationnel, la régularité, la validité, et la sécurité des opérations effectués.

Les contrôles permanents de niveau 1 se composent :

- **de dispositifs de prévention des risques** : de contrôles effectués sur une base régulière et permanente par les métiers ou par des systèmes automatisés pendant le traitement des transactions. Ils consistent en un cadre de prévention des risques : règles et contrôles de sécurité – automatisés ou non – faisant partie du traitement des opérations, ou contrôles inclus dans les procédures opérationnelles ;
- **de contrôles réalisés par les managers** : les responsables hiérarchiques vérifient le correct fonctionnement des dispositifs placés sous leur responsabilité. À ce titre, ils sont dans l'obligation d'appliquer régulièrement des procédures formalisées pour s'assurer que les employés respectent les règles et procédures et que les contrôles de niveau 1 sont effectués efficacement.

Les responsables hiérarchiques peuvent s'appuyer sur des contrôles réalisés par des équipes dédiées, par exemple (i) sur les processus les plus sensibles nécessitant des contrôles renforcés ou industrialisés, ou pour éviter des situations d'autocontrôle (exemple : l'entrée en relation clients dans la banque de réseau), et/ou (ii) lorsque la mutualisation des tâches de contrôle permet d'améliorer la productivité.

Quel que soit le choix d'organisation retenu, les managers conservent la supervision des traitements réalisés au sein des équipes qui leur sont rattachées ; ils sont responsables de la qualité de leur production et de la correction des anomalies relevées.

Une fonction de coordination du contrôle permanent de niveau 1 est constituée au sein de chaque métier, dont les missions sont la conception et le *Reporting* des contrôles ainsi que la sensibilisation et la formation des collaborateurs aux enjeux de contrôles.

## CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 2

Le contrôle permanent de niveau 2 est une des missions de la deuxième ligne de défense, qui consiste à vérifier de façon permanente que la sécurité et la maîtrise des risques des opérations sont assurées, sous la responsabilité du management opérationnel, par la mise en œuvre effective des normes édictées, des procédures définies, des méthodes et des contrôles demandés.

Le contrôle de niveau 2 comporte deux volets :

- l'évaluation de l'architecture du dispositif de contrôle de niveau 1 par processus/risque, consistant en la vérification de la définition et de la réalisation effective des contrôles de niveau 1. Cette revue permet en outre de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence du déploiement des contrôles par contrôles clés et type de risque, et de l'existence de plans d'actions correctrices ;
- la revue de la qualité de réalisation des contrôles et de la correction des anomalies. Ces travaux ont pour objet de vérifier :
  - la qualité d'exécution des contrôles en termes de délai, de leur conformité aux procédures, de leurs modes opératoires comme la pertinence des échantillons (représentativité, mode de sélection), leur fréquence de réalisation et leur formalisation,

- la qualité du suivi des anomalies identifiées : pertinence de la solution apportée, mise en œuvre opérationnelle effective, délai de réaction proportionné au risque identifié, etc ;

Ces revues et ces vérifications donnent lieu à la formulation d'un avis qualifié sur (i) l'effectivité des contrôles de niveau 1, (ii) la qualité de leur réalisation, (iii) leur pertinence (notamment, en termes de prévention des risques et de réponse aux objectifs de contrôle définis par la bibliothèque de contrôle normatifs), (iv) la définition de leurs modes opératoires, (v) la pertinence des plans de remédiation mis en œuvre suite à la détection d'anomalies, et la qualité de leur suivi, et de concourir ainsi à l'évaluation de l'efficacité des contrôles de niveau 1.

Ces contrôles sont réalisés au niveau central par les équipes de contrôle dédiées au sein de la Direction des risques (RISQ/CTL), de la Direction de la conformité (CPLE/CTL) et de la Direction financière (DFIN/CTL), et au niveau local par les équipes de contrôles de niveau 2 dans les BU/SU ou entités.

## Dispositif de contrôle périodique

Placée sous l'autorité de l'Inspecteur général, la Direction Inspection générale et Audit (IGAD) constitue la troisième ligne de défense du Groupe.

La direction Inspection générale et Audit, placée sous la responsabilité de l'Inspecteur général, est composée de l'Inspection générale (IGAD/INS), des départements d'audit (IGAD/AUD) et d'une fonction support (IGAD/COO). Pour remplir ses objectifs, la Direction du contrôle périodique du Groupe est dotée de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Au total, elle comprend environ 1 100 collaborateurs.

L'Inspecteur général est rattaché directement au Directeur général du Groupe, avec lequel il a des réunions régulières. L'Inspecteur général rencontre régulièrement le Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) ainsi que Le Comité des risques entendent l'Inspecteur général à leur initiative ou à sa demande sur tout sujet. L'Inspecteur général participe aux réunions du Comité d'audit et de Contrôle et du Comité des risques (CR). De plus, des réunions bilatérales se tiennent régulièrement entre l'Inspecteur général et les présidents de ces Comités.

L'Inspection générale et l'Audit interne, dans l'exercice de leur mandat de contrôle périodique, constituent la troisième ligne de défense, strictement indépendante des métiers et du contrôle permanent.

Le mandat de contrôle périodique d'IGAD est défini conformément aux standards de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*), comme une activité indépendante et objective qui donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. À travers l'exercice de ce mandat, l'Inspection et l'Audit interne aident le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'Inspection générale et l'Audit interne exercent un rôle essentiel dans le dispositif de gestion des risques du Groupe et peuvent en évaluer l'ensemble des composantes.

Dans le cadre de ce mandat, l'Inspection générale et l'Audit interne évaluent la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ainsi que la sensibilité aux risques du management et le respect des règles de conduite et pratiques professionnelles attendues.

L'Inspection générale dispose, au-delà de l'exercice d'un rôle d'audit interne, d'un mandat pouvant l'amener à exercer tout type de mission d'analyse ou d'étude, à être impliquée dans l'évaluation de projets stratégiques ou enfin à intervenir sur des sujets spécifiques à la demande de la Direction générale. L'Inspection générale assure aussi

un rôle d'animation et de supervision du déploiement des initiatives en matière d'analyse de données sur l'ensemble du périmètre de l'Inspection et de l'Audit interne. Cette mission est assurée à travers un laboratoire de données dédié (INS/DAT), placé sous la responsabilité d'un Inspecteur principal. L'Inspection générale assure aussi un rôle de coordination des relations d'IGAD en tant que troisième ligne de défense avec les régulateurs.

L'Inspection générale et l'Audit interne travaillent ensemble sur l'évaluation annuelle des risques pour concevoir le plan d'intervention pour l'année à venir. Les équipes d'IGAD coopèrent régulièrement dans le cadre de missions conjointes. Elles émettent des préconisations afin de remédier aux causes des manquements identifiés et, plus généralement, d'améliorer la gestion des opérations et la maîtrise des risques du Groupe. Elles ont ensuite la responsabilité d'en contrôler la mise en œuvre.

IGAD comporte six départements d'audit distincts alignés sur l'organisation du Groupe. Les départements d'Audit, placés sous la supervision d'un responsable de l'Audit interne ont chacun la charge d'un périmètre d'activité. Une organisation matricielle permet de couvrir les principaux sujets transversaux à l'échelle du Groupe. En France, les équipes d'Audit interne sont rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général. À l'étranger, les équipes d'Audit interne ont un lien fonctionnel fort (maîtrise des recrutements, des plans d'audit, des missions et de leur suivi) avec la direction d'IGAD. Les six départements d'Audit sont :

- **Audit réseaux de Banque de détail France** : est en charge de l'audit des activités de Banque de détail en France (*Business Unit* BDDF), de l'audit des *Business Units* Boursorama et GTPS ainsi que de l'audit des activités du Groupe dans les Territoires français d'Outre-Mer ;

- **Inspection du Crédit du Nord** : les équipes de l'inspection du Crédit du Nord sont en charge de l'audit interne du Crédit du Nord et de ses filiales (*Business Unit* CDN) ;
- **Audit Europe, Russie, Afrique** sur le périmètre de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux est en charge de l'audit des *Business Units* EURO, AFMO, RUSS, ALDA, SGFE, ASSU et de la *Service Unit* IRBS ;
- **Audit des activités Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** est en charge sur une base mondiale de l'audit des *Business Units* MARK, GLBA, SGSS, WAAM, AMER, ASIA et de la *Service Unit* GBSU. Ce département couvre aussi l'audit des centres de Service partagés du groupe (SG EBS et SG GSC) ;
- **Audit des systèmes d'information Groupe** est en charge de l'audit des fonctions IT au sein des *Service Units* RESG, GBSU, et IRBS ainsi que de l'audit de la *Service Unit* ITIM ;

L'audit des systèmes d'information est organisé en filière mondiale avec une expertise forte sur les questions de sécurité de l'information et interagit avec l'ensemble des équipes au sein d'IGAD ;

- **Audit des fonctions centrales** couvre les *Service Units* RISQ, DFIN, CPLE, SEGL et HRCO/COMM ainsi que les fonctions Achats et Immobilier de la *Service Unit* RESG. Ce département comprend aussi une équipe en charge de l'audit du risque de modèle, amenée à travailler en étroite coopération avec les autres équipes d'Audit et d'Inspection, et une équipe d'audit dédiée sur l'audit des risques liés aux Embargos & Sanctions, créée en 2019.

Ces équipes assurent, au-delà de l'audit des directions de leur périmètre, un rôle d'expertise et de coordination pour les travaux d'autres équipes d'audit portant sur les domaines de leur ressort, notamment sur les sujets Risques, Conformité et Finance.

## 4.2 CONTRÔLE DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

### Acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- Le **Conseil d'administration** et tout particulièrement son Comité d'audit et de contrôle interne ont pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Le rôle du Comité d'audit et de contrôle interne a été renforcé dans le suivi de l'ensemble du processus de l'élaboration de l'information financière conformément à la réforme de l'audit. Il valide également la communication financière du Groupe. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit et de contrôle interne dans le cadre de leur mission ;
- La **Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les *Business Units/Services Units* via une série de *Reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs ...).

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe en charge de la production des états réglementaires Groupe ;

- Les **directions financières de filiales et de Business Units/Services Units** assurent la certification des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles sont responsables des états financiers et des informations réglementaires requis au plan local ainsi que des *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire ...) à l'attention de la Direction financière du Groupe. Elles peuvent assurer ces activités de manière autonome ou en déléguer la réalisation sous leur responsabilité à des centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance, placés sous la gouvernance de la Direction financière du Groupe ;
- La **Direction des risques** centralise les informations de suivi des risques en provenance des *Business Units/Services Units* et filiales du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et des tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, son rôle d'expert sur les dimensions risque de crédit, risques structurels de liquidité, taux, change, sur les enjeux de redressement et de résolution ainsi que la

responsabilité de certains processus d'arrêté notamment la production des ratios de solvabilité ;

- Les **back offices** sont les fonctions support des *front offices* et s'assurent des règlements-livraisons liés aux contrats. Ils vérifient notamment le bien-fondé économique des opérations, effectuent l'enregistrement des transactions et sont en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle :

- suivre au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ;
- assurer la gestion du bilan et de ce fait définir, gérer et contrôler les équilibres bilanciaux et les risques structurels du Groupe ;
- veiller au respect des ratios réglementaires ;
- définir les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifier le respect ;
- assurer la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

## Normes comptables et réglementaires

Les normes comptables applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les normes applicables sur la solvabilité et la liquidité, édictées par le Comité de Bâle, dites « Bâle 3 », ont été traduites en droit européen par une directive (CRD4) et un règlement (CRR). Elles ont été complétées par le règlement CRR2 et la directive CRD5 qui sont entrés en vigueur le 28 juin 2019. Ces textes sont précisés par plusieurs actes délégués et actes d'exécution. Enfin, le groupe Société Générale identifié comme « conglomérat financier » est soumis à une surveillance complémentaire.

Les départements en charge des normes au sein de la Direction financière du Groupe assurent la veille normative et édictent de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation comptable et réglementaire.

## Modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et s'accompagne d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence par les Directions financières ou par délégation sous leur responsabilité par les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance, à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

## Procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

Les producteurs des données comptables sont indépendants des *front office* et des équipes commerciales.

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par la séparation des fonctions commerciales et de l'ensemble des fonctions de traitement opérationnel et de suivi des opérations : *back offices*, *middle offices* intégrés à la Direction des Ressources et des équipes de suivi de la production du résultat intégrées à la Direction financière. Le contrôle effectué par ces différentes équipes en matière de données financières et comptables est défini dans les procédures du Groupe, avec notamment :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques ;
- sur les activités de marché, rapprochement du résultat comptable (produit par la Direction financière) avec le résultat économique quotidien (produit par un département d'experts dédiés au sein de la Direction des Ressources).

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, les collaborateurs sont régulièrement formés et les outils informatiques remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

## PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

## CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe.

Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les Directions financières de *Business Units/Services Units* disposent d'un département dédié à la gestion et au pilotage financier.

### CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS OPÉRANT DANS LE DOMAINE DE LA FINANCE

Les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance assurent les contrôles de niveau 1, nécessaires à la fiabilité de l'information comptable, fiscale et réglementaire, sur les comptes qu'ils produisent en normes locales et IFRS, et notamment des contrôles de qualité et de cohérence des données (capitaux propres, titres, change, tous agrégats du bilan et du compte de résultat, écarts de normes), la justification et certification des comptes sous leur responsabilité, la réconciliation des opérations intra-groupe, le contrôle des états réglementaires et le contrôle de la preuve d'impôt et des soldes d'impôts (courants, différés et taxes).

Ces contrôles sont déclarés dans le cadre de la supervision managériale et de la certification comptable du Groupe.

Les centres de services partagés ont en parallèle déployé une démarche de mise sous pilotage des processus qui se décline en suivi des travaux des équipes et avancement aux différents jalons, communication des incidents sur le processus d'arrêté, remontée des indicateurs de qualité (suivi des délais et de la qualité des *Reportings* comptables, réglementaires et fiscaux ; des écritures manuelles et des écarts internes/intercos/cash) et suivi des plans d'action.

Ces contrôles leur permettent d'apporter tous les éléments nécessaires aux Directions financières des *Business Units/Services Units* et à la Direction financière et comptable du Groupe.

### SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation au sein du Département des affaires comptables valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues et à travers les liasses de consolidation :

- validation de la correcte agrégation des données collectées ;
- vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes ;
- traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation ;
- traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies.

*In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

Au sein de ce département une équipe est également en charge d'animer et de coordonner le dispositif de certification trimestrielle des contrôles clés de premier niveau.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée aux activités de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des processus Finance du Groupe, indépendante des équipes de production. Sa mission consiste à s'assurer de l'effectivité, de la qualité et de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de niveau 1, par une évaluation du dispositif *via* des revues de process ou d'activités, des *testings* de contrôles et le suivi des certifications trimestrielles.

### Dispositif d'audit comptable

#### CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le contrôle s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au recensement correct des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

#### CONTRÔLE PAR LES AUDITS ET LES ÉQUIPES D'AUDIT SPÉCIALISÉS DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les équipes d'audit conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité de l'environnement de contrôle concourant à la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à évaluer la performance des outils informatiques et la rigueur des traitements manuels.

L'équipe d'audit des Directions centrales est en charge de l'audit de la Direction financière du Groupe. Placée sous la responsabilité d'un correspondant métier dédié, cette équipe assure un rôle de pilotage et d'animation des travaux portant sur des sujets comptables et financiers à l'échelle du Groupe. Elle apporte son expertise dans l'identification des principaux risques comptables, réalise des missions d'audit quant à la correcte application des normes comptables dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe. Enfin, elle réalise des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

#### CONTRÔLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie alors la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

# 4

## CONTRÔLE INTERNE

CONTRÔLE DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

---

# 5

## GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

### EN BREF

Cette partie fournit le détail des ressources en fonds propres, les exigences réglementaires ainsi que la composition du ratio de levier.

Variation des fonds propres CET1

**+ 2,7 Md EUR**

(entre 2018 et 2019)

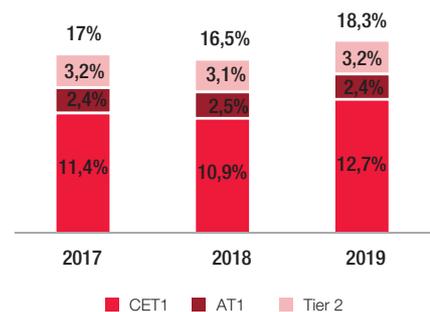
Variation des fonds propres globaux

**+ 1,0 Md EUR**

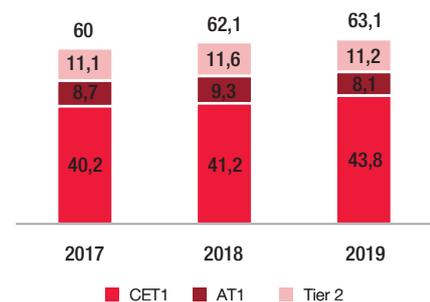
Ratio CET1 à fin 2019

**12,7%**

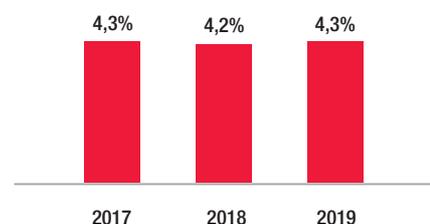
#### Ratio de solvabilité



#### Composition du capital réglementaire (en Md EUR)



#### Ratio de levier



## 5.1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis janvier 2014, Société Générale applique la nouvelle réglementation Bâle 3 mise en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4).

Le cadre général défini par Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité, de levier, de liquidité, et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales mesures introduites par Bâle 3 pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions des fonds propres, la définition d'un ratio *Common Equity Tier 1* normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « *Tier 1* » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché, afin de prendre en compte le risque de variation de CVA (Credit Value Adjustment) et de couvrir les expositions sur les contreparties centrales (CCP) ;
- la mise en place de coussins de fonds propres qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions. Les nouvelles règles imposent aux établissements un coussin de conservation et un coussin contracyclique pour préserver leur solvabilité en cas de conditions adverses. De plus, un coussin supplémentaire est prévu pour les établissements d'importance systémique. Ainsi, le groupe Société Générale, en tant qu'établissement d'importance systémique mondiale (G-SIB), s'est vu imposer une charge additionnelle de 1% au CET1 ;
- la mise en place d'un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes (MDA - *Maximum Distributable Amount*, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables ;
- à ces mesures, viennent s'ajouter celles visant à encadrer la taille et, par conséquent, le recours à un effet de levier excessif. Pour ce faire, le Comité de Bâle a défini un ratio de levier dont les règles finales ont été publiées en janvier 2014, règles reprises dans le règlement délégué UE 2015/62 de la Commission. Le ratio de levier met en rapport les fonds propres Tier 1 de l'établissement et les éléments de bilan et de hors bilan, avec des retraitements pour les dérivés et les pensions. Les établissements ont l'obligation de le publier depuis 2015.

Par ailleurs, plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 (CRR2/CRD5). La majorité des dispositions entrera en application mi-2021.

Les modifications portent sur les éléments suivants :

- NSFR : insertion d'une nouvelle exigence réglementaire sur le financement long terme ;
- Ratio de levier : l'exigence minimale de 3%, à laquelle s'ajoute 50% du coussin exigé en tant qu'établissement systémique, est insérée ;
- Risque de contrepartie des dérivés : la méthode bâloise « SA-CCR » remplace l'actuelle méthode « CEM » pour déterminer l'exposition prudentielle sur les dérivés en approche standard ;
- Grands Risques : le principal changement est le calcul de la limite réglementaire (25%) sur le Tier 1 (au lieu des fonds propres totaux), ainsi que l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15%) ;
- TLAC : l'exigence de ratio applicable aux G-SIBs est introduite dans CRR. Conformément au texte de Bâle, les G-SIBs doivent disposer d'un montant de fonds propres et dettes éligibles égal au plus haut entre 16% plus les coussins de capital en risques pondérés et 6% de l'exposition levier en 2019, le ratio passant à 18% plus les coussins en risques pondérés et 6,75% en levier en 2022.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme des risques de marché (FRTB), après la publication en janvier 2016 du premier standard révisé et en mars 2018 d'une consultation sur le sujet, le Comité de Bâle a publié en janvier 2019 son texte final : BCBS457.

Conformément aux publications précédentes, le Comité de Bâle confirme son calendrier de mise en œuvre, qui ne remet pas en cause le calendrier de l'Union Européenne ci-dessous, avec une entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour rappel, en Europe, ce sera le calendrier de CRR2 qui s'appliquera comme suit :

- la réforme FRTB entrera en vigueur en tant qu'obligation de reporting (2021 pour l'approche Standard et 2023 pour l'IMA) ;
- les exigences de fonds propres de FRTB deviendront ensuite obligatoires dans le futur paquet CRR3 (pas avant 2023).

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a approuvé les dernières réformes réglementaires de Bâle 3. Ces nouvelles règles s'appliqueraient à partir de 2022 avec un *output floor* global : les RWA se verront appliquer un plancher correspondant à un pourcentage de la méthode standard (crédit, marché et opérationnel). Le niveau d'*output floor* augmentera progressivement, passant de 50% en 2022 à 72,5% en 2027. Néanmoins, il faudra attendre leur transposition en droit européen (CRR3/CRD6) pour que ces règles soient applicables au Groupe.

Début 2019, la Banque Centrale Européenne (BCE) a notifié Société Générale d'une exigence au titre du Pilier 2 (P2R - Pilier 2 obligatoire) à 1,75% applicable pour l'année 2019 à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Fin 2019, la BCE a confirmé le niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 applicable pour l'année 2020 à partir du 1<sup>er</sup> janvier à 1,75%.

Des détails concernant les exigences G-SIB et autres informations prudentielles sont disponibles sur le site internet du Groupe, [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com), rubrique « Document d'Enregistrement Universel et Pilier 3 ».

Tout au long de l'année 2019 le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios.

## 5.2 CHAMP D'APPLICATION - PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres.

L'ensemble des entités réglementées du Groupe respectent leurs engagements prudentiels sur base individuelle.

Les entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel font l'objet d'une revue périodique à minima annuelle.

Le tableau suivant présente les principales sources d'écart entre le périmètre comptable (groupe consolidé) et le périmètre prudentiel (vision du régulateur bancaire).

**TABLEAU 1 : DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL**

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel sous CRR/CRD4
Entités ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation globale
Entités ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Mise en équivalence
Participations ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle

Le tableau suivant rapproche le bilan consolidé statutaire et le bilan consolidé sous le périmètre prudentiel. Les montants présentés sont des données comptables, et non une mesure d'encours pondérés, d'EAD ou de fonds propres prudentiels. Les retraitements prudentiels liés aux filiales ou participations ne relevant pas d'une activité d'assurance sont regroupés du fait de leur poids non significatif (< 0,2%).

Le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée) de Société Générale est de 0,24% en 2019 et de 0,30% en 2018. Sur base prudentielle, ce ratio est de 0,27% en 2019 et 0,33% en 2018, déterminé en divisant le résultat net part du Groupe (données présentes dans le tableau suivant).

**TABLEAU 2 : RAPPROCHEMENT DU PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL DU BILAN CONSOLIDÉ**

<b>ACTIF au 31.12.2019</b> <i>(En M EUR)</i>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Retraitements liés aux assurances<sup>(1)</sup></b>	<b>Retraitements liés aux méthodes de consolidation</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Référence au Tableau 7a p. 51</b>
Caisse et banques centrales	102 311	-	-	102 311	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	385 739	9 499	-	395 238	
Instruments dérivés de couverture	16 837	36	-	16 873	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 256	-	-	53 256	
Titres au coût amorti	12 489	-	-	12 489	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	56 366	-	94	56 460	1
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	88	-	-	88	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	450 244	1 556	(3)	451 797	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	401	-	-	401	
Placements des activités d'assurance	164 938	(164 938)	-	-	
Actifs d'impôts	5 779	(135)	-	5 644	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 659	-	(756)	1 903	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 082	-	650	2 732	
Autres actifs	68 045	(2 614)	65	65 496	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	120	-	-	120	3
Actifs non courants destinés à être cédés	4 507	-	-	4 507	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	112	4 501	(73)	4 540	
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 652	(169)	-	30 483	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 363	-	(138)	2 225	4
Écarts d'acquisition	4 627	(325)	-	4 302	4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>(152 589)</b>	<b>83</b>	<b>1 203 797</b>	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses entités.

<b>PASSIF au 31.12.2019</b> (En M EUR)	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Retraitements liés aux assurances<sup>(1)</sup></b>	<b>Retraitements liés aux méthodes de consolidation</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Référence au Tableau 7a p. 51</b>
Banques centrales	4 097	-	-	4 097	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	364 129	3 228	(59)	367 298	
Instruments dérivés de couverture	10 212	3	-	10 215	
Dettes représentées par un titre	125 168	1 135	-	126 303	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	107 929	(3 643)	61	104 347	
Dettes envers la clientèle	418 612	1 517	(73)	420 056	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 671	-	-	6 671	
Passifs d'impôts	1 409	(396)	-	1 013	
Autres passifs	85 062	(9 204)	154	76 012	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 333	-	-	1 333	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	144 259	(144 259)	-	-	
Provisions	4 387	(14)	-	4 373	
Dettes subordonnées	14 465	40	-	14 505	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	14 032	42	-	14 074	5
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 287 733</b>	<b>(151 593)</b>	<b>83</b>	<b>1 136 223</b>	
Capitaux propres part du Groupe	63 527	(203)	-	63 324	6
<i>Capital et réserves liées</i>	31 102	-	-	31 102	
<i>Réserves consolidées</i>	29 558	(203)	-	29 355	
<i>Résultat de l'exercice</i>	3 248	-	-	3 248	
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(381)	-	-	(381)	
Participations ne donnant pas le contrôle	5 043	(793)	-	4 250	7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>68 570</b>	<b>(996)</b>	<b>-</b>	<b>67 574</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>(152 589)</b>	<b>83</b>	<b>1 203 797</b>	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ses entités.

<b>ACTIF au 31.12.2018</b> <i>(En M EUR)</i>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Retraitements liés aux assurances<sup>(1)</sup></b>	<b>Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Référence au Tableau 7a p. 51</b>
Caisse et banques centrales	96 585	-	-	96 585	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	365 550	9 736	-	375 286	
Instruments dérivés de couverture	11 899	32	-	11 931	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	50 026	-	-	50 026	
Titres au coût amorti	12 026	-	-	12 026	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	60 588	-	150	60 738	1
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	91	-	-	91	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	447 229	1 539	213	448 981	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	338	-	-	338	
Placements des activités d'assurance	146 768	(146 768)	-	0	
Actifs d'impôts	5 819	(143)	-	5 676	
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 895	-	(816)	2 079	2
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	1 858	-	762	2 620	
Autres actifs	67 446	(2 396)	56	65 106	
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	76	-	-	76	3
Actifs non courants destinés à être cédés	13 502	3	-	13 505	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	249	3 569	(68)	3 750	
Immobilisations corporelles et incorporelles	26 751	(152)	-	26 599	
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 198	-	(132)	2 066	4
Écarts d'acquisition	4 652	(325)	-	4 327	4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 309 428</b>	<b>(134 905)</b>	<b>351</b>	<b>1 174 874</b>	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses entités.

<b>PASSIF au 31.12.2018</b> <i>(En M EUR)</i>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Retraitements liés aux assurances<sup>(1)</sup></b>	<b>Retraitements liés aux méthodes de consolidation</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Référence au Tableau 7a p. 51</b>
Banques centrales	5 721	-	-	5 721	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	363 083	2 472	-	365 555	
Instruments dérivés de couverture	5 993	8	-	6 001	
Dettes représentées par un titre	116 339	1 757	-	118 096	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	94 706	(2 966)	(30)	91 710	
Dettes envers la clientèle	416 818	1 529	40	418 387	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 257	-	-	5 257	
Passifs d'impôts	1 157	(333)	-	824	
Autres passifs	76 629	(6 996)	341	69 974	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	10 454	58	-	10 512	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	129 543	(129 543)	-	0	
Provisions	4 605	(12)	-	4 593	
Dettes subordonnées	13 314	139	-	13 453	
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	<i>12 730</i>	<i>139</i>	<i>-</i>	<i>12 869</i>	<i>5</i>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 243 619</b>	<b>(133 887)</b>	<b>351</b>	<b>1 110 083</b>	
Capitaux propres part du Groupe	61 026	(203)	-	60 823	6
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>29 856</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>29 856</i>	
<i>Réserves consolidées</i>	<i>28 342</i>	<i>(203)</i>	<i>-</i>	<i>28 139</i>	
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>3 864</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 864</i>	
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(1 036)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(1 036)</i>	
Participations ne donnant pas le contrôle	4 783	(815)	-	3 968	7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>65 809</b>	<b>(1 018)</b>	<b>-</b>	<b>64 791</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 309 428</b>	<b>(134 905)</b>	<b>351</b>	<b>1 174 874</b>	

(1) Retraitement des entités exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ses entités.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

**TABLEAU 3 : ENTITÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL**

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
ALD RE Designated Activity Company	Assurance	Irlande
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Genecar - Société Générale de Courtage d'Assurance et de Réassurance	Assurance	France
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komerčni Pojstovna A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale RE SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Société Générale Life Insurance Broker SA	Assurance	Luxembourg
Banque Pouyanne	Banque	France

De manière générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives. Les entités financières soumises à la réglementation bancaire et les autres entités n'entrant pas dans le périmètre de consolidation prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs obligations de solvabilité respectives.

Le superviseur a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de la dérogation à l'application des exigences prudentielles sur base individuelle ou le cas échéant sur base sous-consolidée. Dans ce cadre par exemple, Société Générale SA est exemptée de l'assujettissement sur base individuelle.

Tout transfert de fonds propres et remboursement rapide de passifs entre la société mère et ses filiales se fait dans le respect des exigences locales en capital et en liquidité.

La description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité) est disponible sur le site internet du Groupe [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com), rubrique « Document d'enregistrement universel et Pilier 3 ». Ces informations correspondent au tableau LI3 des orientations ABE (document EBA/GL/2016/11).

## 5.3 FONDS PROPRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

### Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1)

Selon la réglementation applicable, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et autodétenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires dans certaines limites fixées par CRR/CRD4.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

### Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont constitués de titres super subordonnés émis directement par la Banque, qui ont principalement les caractéristiques suivantes :

- ils constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les

autres engagements de la Banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;

- de plus, Société Générale peut décider de manière discrétionnaire de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Cette rémunération est versée à partir des éléments distribuables ;
- ils ne comportent ni saut de rémunération ni aucune autre incitation au rachat ;
- ils doivent avoir une capacité d'absorption de pertes ;
- ils peuvent être décotés ou convertis en résolution ou indépendamment d'une mesure de résolution ;
- sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale Européenne, Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission.

Les déductions des fonds propres additionnels de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides AT1 autodétenus ;
- détention de titres hybrides AT1 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en T1 dans les entités concernées.

### Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)<sup>(1)</sup> ;
- titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations y afférentes aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6% des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode interne ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit général relatifs aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode standard dans un montant admissible de 1,25% des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode standard.

Les déductions des fonds propres de catégorie 2 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres Tier 2 autodétenus ;
- détention de titres Tier 2 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en capital dans les entités concernées.

L'ensemble des instruments de fonds propres et leurs caractéristiques sont disponibles en ligne ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com), rubrique « Investisseurs, Document d'Enregistrement Universel et Pilier 3 »).

(1) La rémunération des TSDI est prélevée sur les bénéfices distribuables au sens de la réglementation prudentielle consolidée.

TABLEAU 4 : MONTANT TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTE ASSIMILÉS AUX FONDS PROPRES TIER 1 (EN M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant émis (M DEV)	Première date de call	Taux avant la date de call et périodicité	Taux après la date de call et périodicité	Valeur au 31.12.2019	Valeur au 31.12.2018
4-sept.09	EUR	1 000 M	4-sept. 19	9,375% par an	Euribor 3 mois majoré de 8,901% par an	-	1 000
18-déc. 13	USD	1 750 M	18-déc. 23	7,875% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,979%	1 558	1 528
7-avr. 14	EUR	1 000 M	7-avr. 21	6,750% par an	Mid Swap EUR 5 ans majoré de 5,538%	1 000	1 000
25-juin. 14	USD	1 500 M	27-janv. 20	6,000% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,067%	-	1 310
29-sept. 15	USD	1 250 M	29-sep. 25	8,000% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 5,873%	1 113	1 092
13-sept. 16	USD	1 500 M	13-sep. 21	7,375% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 6,238%	1 335	1 310
6-avr. 18	USD	1 250 M	6-avr. 28	6,750% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 3,929%	1 113	1 092
4-oct. 18	USD	1 250 M	4-oct. 23	7,375% par an	Mid Swap USD 5 ans majoré de 4,302%	1 113	1 092
16-avr. 19	SGD	750 M	16-avr. 24	6,125% par an	Swap Offer Rate SGD 5 ans majoré de 4,207%	496	-
12-sept. 19	AUD	700 M	12-sept. 24	4,875% par an	Mid Swap S/Q AUD 5 ans majoré de 4,036%	438	-
<b>TOTAL</b>						<b>8 165</b>	<b>9 424</b>

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(En M EUR)	31.12.2018	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31.12.2019
Dettes admissibles en Tier 1	9 424	934	(2 310)	-	117	8 165
Dettes admissibles en Tier 2	13 389	185	(6)	(641)	105	13 032
<b>TOTAL DETTES ADMISSIBLES</b>	<b>22 813</b>	<b>1 119</b>	<b>(2 316)</b>	<b>(641)</b>	<b>222</b>	<b>21 197</b>

## Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (*Common Equity Tier 1 (CET1)*, *Tier 1 (T1)* ou *Total Capital (TC)*) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (RWA) et en référence à la méthode de construction des fonds propres i.e. *Common Equity Tier 1 (CET1)*, *Tier 1 (T1)* ou *Total Capital (TC)*.

Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

L'exigence minimum au titre du pilier 1 est fixée par la réglementation à 4,5% pour le CET1, 6% pour le T1 et 8% pour le *Total Capital*. Cette exigence minimale est constante dans le temps.

L'exigence minimum au titre du pilier 2 (P2R) est fixée par le superviseur à l'issue du processus d'évaluation et de revue annuelle (SREP). Elle s'élève à 1,75% depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019.

À ces exigences s'ajoute l'exigence globale de coussin, qui est la somme de :

- la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérée par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le coussin contra cyclique du groupe Société Générale s'élève à 0,28% ;
- le taux de coussin de conservation, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, désormais fixé à un taux maximum de 2,50% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- le coussin requis au titre de la situation d'institution systémique mondiale du groupe décrétée par le Conseil de stabilité financière (FSB) est de 1%.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et en tenant compte des différents coussins réglementaires en vigueur, le niveau de ratio CET1 phasé qui déclencherait le mécanisme de restriction des distributions s'établit à 10,03% (seuil du Montant Maximum Distribuable ou seuil MDA).

**TABLEAU 6 : COMPOSITION DE L'EXIGENCE MINIMUM PRUDENTIELLE DE CAPITAL POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

	01.01.2020	01.03.2019	01.01.2019
Exigence minimum au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%	4,50%
Exigence minimum au titre du Pillar 2 requirement (P2R)	1,75%	1,75%	1,50%
Exigence minimum au titre du coussin contracyclique	0,28%	0,12%	0,12%
Exigence minimum au titre du coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Exigence minimum au titre du coussin systémique	1,00%	1,00%	1,00%
<b>Exigence minimum du ratio CET1</b>	<b>10,03 %</b>	<b>9,87%</b>	<b>9,62%</b>

**TABLEAU 7 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4**

(En M EUR)

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>63 527</b>	<b>61 026</b>
Titres super subordonnés (TSS)	(9 500)	(9 329)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(282)	(278)
<b>Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI</b>	<b>53 745</b>	<b>51 419</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	3 928	3 600
Immobilisations incorporelles	(2 214)	(2 095)
Écarts d'acquisitions	(4 302)	(4 643)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 971)	(1 871)
Déductions et retraitements prudentiels	(5 356)	(5 256)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1</b>	<b>43 830</b>	<b>41 154</b>
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	8 165	9 424
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	84	71
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(137)	(138)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1</b>	<b>51 942</b>	<b>50 511</b>
Instruments Tier 2	13 032	13 389
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	42	(63)
Déductions Tier 2	(1 915)	(1 781)
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>63 101</b>	<b>62 056</b>
<b>TOTAL DES ENCOURS PONDÉRÉS</b>	<b>345 010</b>	<b>376 049</b>
Encours pondérés au titre du risque de crédit	282 536	302 727
Encours pondérés au titre du risque de marché	14 513	23 701
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	47 961	49 621
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	12,7%	10,9%
Ratio Tier 1	15,1%	13,4%
Ratio Global	18,3%	16,5%

Le Ratio de solvabilité au 31 décembre 2019 s'élève à 12,7% en *Common Equity Tier 1* (10,9% au 31 décembre 2018), 15,1% en *Tier 1* (13,4% au 31 décembre 2018) pour un Ratio Global de 18,3% (16,5% au 31 décembre 2018).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2019 à 63,5 milliards d'euros (contre 61,0 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels CET1

s'élèvent à 43,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 41,2 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Les déductions *Additional Tier 1* portent essentiellement sur les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ainsi que les prêts subordonnés bancaires et assurantiels.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

**TABLEAU 8 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1 AU TITRE DE CRR/CRD4**

(En MEUR)	31.12.2019	31.12.2018
Écrêtage des intérêts minoritaires	(2 158)	(1 917)
Actifs d'impôt différé	(1 903)	(2 079)
<i>Prudent Value Adjustment</i>	(935)	(844)
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	217	107
Autres	(577)	(523)
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1</b>	<b>(5 356)</b>	<b>(5 256)</b>

Les déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4 inclus dans la catégorie « Autres » portent essentiellement sur les éléments suivants :

- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

## 5.4 ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 3 a fixé les règles de calcul des exigences risque des opérations en permettant l'utilisation de deux approches minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risques des

opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes pondérés au titre du risque de crédit prenant en compte le profil de notation des contreparties.

## Évolution des encours pondérés et des exigences de fonds propres

**TABLEAU 9 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE (OVI)**

(En M EUR)	Encours pondérés des risques (RWA)		Exigences de fonds propres	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
<b>Risque de crédit (à l'exclusion du Risque de contrepartie)</b>	<b>251 113</b>	<b>264 787</b>	<b>20 089</b>	<b>21 183</b>
<i>dont approche standard</i>	93 302	102 225	7 464	8 178
<i>dont approche fondée sur les notations internes « fondation » IRBF</i>	4 725	4 588	378	367
<i>dont approche fondée sur les notations internes avancées IRBA</i>	133 026	142 795	10 642	11 424
<i>dont action en approche IRB sous méthode de pondération simple ou approche du modèle interne (IMA)</i>	20 061	15 178	1 605	1 214
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>19 567</b>	<b>26 834</b>	<b>1 565</b>	<b>2 147</b>
<i>dont montant d'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale</i>	1 077	1 103	86	88
<i>dont CVA</i>	2 586	4 904	207	392
<b>Risque de règlement-livraison</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</b>	<b>3 762</b>	<b>2 199</b>	<b>301</b>	<b>176</b>
<i>dont approche IRB</i>	70	95	6	8
<i>dont méthode de la formule prudentielle (SFA)</i>	1 860	78	149	6
<i>dont approche fondée sur les notations internes (IAA)</i>	1 766	1 842	141	147
<i>dont approche standard</i>	66	184	5	15
<b>Risque de marché</b>	<b>14 513</b>	<b>23 701</b>	<b>1 161</b>	<b>1 896</b>
<i>dont approche standard</i>	1 373	2 444	110	196
<i>dont IMA</i>	13 140	21 257	1 051	1 701
Grands risques	-	-	-	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>47 961</b>	<b>49 621</b>	<b>3 837</b>	<b>3 970</b>
<i>dont approche par indicateur de base</i>	-	-	-	-
<i>dont approche standard</i>	2 470	2 872	198	230
<i>dont approche par mesure avancée</i>	45 491	46 749	3 639	3 740
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de risque de 250%)	8 052	8 902	644	712
Ajustement plancher	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>345 010</b>	<b>376 049</b>	<b>27 601</b>	<b>30 084</b>

**TABLEAU 10 : VENTILATION PAR PÔLE DES ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) PAR TYPE DE RISQUE**

(En Md EUR)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 2019	Total 2018
Banque de détail en France	92,4	0,1	5,3	97,8	97,6
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	108,3	0,1	6,9	115,3	119,7
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	72,0	13,5	32,2	117,7	142,3
Hors Pôles	9,8	0,8	3,5	14,1	16,5
<b>Groupe</b>	<b>282,5</b>	<b>14,5</b>	<b>48,0</b>	<b>345,0</b>	<b>376,0</b>

Au 31 décembre 2019, la ventilation des encours pondérés (345,0 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- le risque de crédit représente 82% des encours pondérés (dont 38% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;

- le risque de marché représente 4% des encours pondérés (dont 93% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;

- le risque opérationnel représente 14% des encours pondérés (dont 67% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

TABLEAU 11 : CONTRIBUTION DES PRINCIPALES FILIALES AUX ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) DU GROUPE

(En MEUR)	Crédit du Nord		Rosbank		Komerční Banka	
	IRB	Standard	IRB	Standard	IRB	Standard
<b>Risque de crédit et de contrepartie</b>	<b>16 867</b>	<b>3 152</b>	<b>609</b>	<b>7 820</b>	<b>10 783</b>	<b>1 805</b>
<i>Souverains</i>	-	583	519	12	126	1
<i>Établissements</i>	64	13	-	561	427	34
<i>Entreprises</i>	8 804	689	-	4 204	6 694	1 163
<i>Clientèle de détail</i>	6 793	864	-	2 504	3 378	56
<i>Actions du portefeuille bancaire</i>	1 017	248	90	-	158	1
<i>Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit</i>	-	756	-	539	-	550
<i>Titrisation</i>	189		-		-	
<b>Risque de marché</b>		<b>108</b>		<b>74</b>		<b>47</b>
<b>Risque opérationnel</b>		<b>1 329</b>		<b>1 058</b>		<b>660</b>
<b>TOTAL 2019</b>		<b>21 456</b>		<b>9 562</b>		<b>13 295</b>
<b>TOTAL 2018</b>		<b>21 572</b>		<b>7 537</b>		<b>13 756</b>

## 5.5 PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille, sous le contrôle de la Direction financière, à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers en fonction des objectifs stratégiques du Groupe ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de scénarios de stress ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, investisseurs en dette et capital, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation de capital (ICAAP) qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires.

Par ailleurs, le Groupe maintient une allocation en capital équilibrée entre ses trois pôles stratégiques :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Chaque pôle métier du Groupe représente environ un tiers des encours pondérés en risque (RWA) avec une prédominance des activités de Banque de détail en France comme à l'international (plus de 62% du total des encours des métiers) et du risque de crédit (82% des encours pondérés du Groupe).

Au 31 décembre 2019, les encours pondérés du Groupe sont en baisse de 8,3% à 345 milliards d'euros contre 376 milliards d'euros à fin décembre 2018.

## 5.6 RATIOS TLAC ET MREL

L'exigence de TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) qui s'applique à la Société Générale est de 16 % des actifs pondérés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et de 18 % au-delà, auxquels s'ajoutent le coussin de conservation de 2,5 %, le coussin d'établissement systémique de Société Générale de 1 % et le coussin contracyclique. L'exigence globale de TLAC au 31 décembre 2019 s'élève donc à 19,78% des actifs pondérés du Groupe.

L'exigence de TLAC prévoit également un ratio minimal de 6 % des expositions de levier en 2019 et de 6,75 % en 2022. Au 31 décembre 2019, le Groupe a atteint un ratio TLAC de 24,88% des actifs pondérés et de 7,87% de l'exposition levier.

L'exigence de fonds propres et dettes éligibles (en anglais : *MREL Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) s'applique à l'ensemble des établissements de crédit et entreprises d'investissement de l'Union européenne depuis 2016.

Contrairement au ratio TLAC, l'exigence de MREL est spécifique à chaque établissement et révisée périodiquement par l'autorité de résolution.

Tout au long de l'année 2019, le groupe a respecté le ratio de 8% du total des fonds propres et dettes éligibles exigé par son autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique.

**TABLEAU 12 : CALCUL DU RATIO TLAC (\*)**

(En M EUR)	31.12.2019
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>63 101</b>
<i>Dont fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</i>	43 830
<i>Dont fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</i>	8 112
<i>Dont fonds propres de catégorie 2 (T2)</i>	11 159
<b>Ajustements prudentiels</b>	<b>944</b>
<b>Total des fonds propres éligibles</b>	<b>64 045</b>
Dettes Senior Non Preferred > 1 an	21 779
<b>Total des fonds propres et dettes éligibles junior</b>	<b>85 825</b>
<b>Actifs pondérés</b>	<b>345 010</b>
<b>Exposition levier</b>	<b>1 200 262</b>
<b>Ratio TLAC en fonds propres et dettes éligibles junior (% de RWA)</b>	<b>24,88%</b>
Dettes Senior Préférées (2,5%*RWA)	8 625
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES ET DETTES ÉLIGIBLES (DETTES JUNIOR ET DETTES SENIOR PRÉFÉRÉES)</b>	<b>94 450</b>
<b>Ratio TLAC en Total des fonds propres et dettes éligibles (% de RWA)</b>	<b>27,38%</b>
<b>Ratio TLAC en Total des fonds propres et dettes éligibles (en % de l'exposition levier)</b>	<b>7,87%</b>

(\*) Conformément au paragraphe 3 de l'article 72ter du règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 14,32 milliards d'euros au 31 décembre 2019) peuvent être éligibles dans la limite de 2,5% des actifs pondérés.

Au 31 décembre 2019, le ratio TLAC en fonds propres et dettes éligibles junior est de 24,88%.

Le ratio atteint 27,38% en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 2,5% des actifs pondérés.

Le ratio TLAC en pourcentage de l'exposition en levier s'élève à 7,87%.

## 5.7 RATIO DE LEVIER

Le Groupe calcule son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014 et a intégré dans son pilotage les évolutions apportées par CRR2 applicables dès juin 2021 (sauf pour le coussin G-SIB attendu en janvier 2022).

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition « levier » des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe.

Le Groupe se donne comme objectif de maintenir un ratio de levier consolidé sensiblement supérieur au niveau minimum de 3,5% requis par le Comité de Bâle, et adopté en Europe dans la CRR2 et incluant une fraction du coussin systémique applicable au Groupe.

Le ratio de levier s'élève à 4,3% au 31 décembre 2019, contre 4,2% au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, les expositions prises en compte aux fins du ratio de levier tiennent compte de l'exemption relative aux expositions centralisées auprès de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'épargne réglementée.

**TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION LEVIER**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Fonds Propres Tier 1<sup>(1)</sup></b>	<b>51 942</b>	<b>50 511</b>
Total bilan prudentiel actif <sup>(2)</sup>	1 203 797	1 174 873
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	-	-
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(80 869)	(45 520)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres <sup>(3)</sup>	(3 037)	(11 146)
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	103 856	99 777
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	(10 217)	(10 320)
<b>Ajustements techniques et réglementaires (exemption Epargne Réglementée)</b>	<b>(13 268)</b>	<b>-</b>
<b>Exposition Levier</b>	<b>1 200 262</b>	<b>1 207 664</b>
<b>Ratio de levier</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,2%</b>

(1) La présentation du capital est disponible en Tableau 6 Fonds propres prudentiels et Ratio de solvabilité CRR/CRD4

(2) Le rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sur périmètre prudentiel est disponible en Tableau 2.

(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations sur titres similaires.

## 5.8 RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

Le CRR contient les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le groupe Société Générale ne peut présenter d'exposition sur un tiers qui excéderait 25% des fonds propres du Groupe.

Les fonds propres éligibles utilisés pour le calcul du ratio des grands risques sont les fonds propres prudentiels totaux avec une limite pour le montant de fonds propres Tier 2. Ces derniers ne peuvent excéder un tiers des fonds propres Tier 1.

Les règles définitives du Comité de Bâle relatives aux grands risques ont été transposées en Europe via CRR2. Le principal changement par rapport au CRR actuel est le calcul de la limite réglementaire (25%) exprimée dorénavant en proportion du Tier 1 (au lieu du total Tier 1 et Tier 2 additionnel), ainsi que l'introduction d'une limite spécifique croisée sur les institutions systémiques (15%).

## 5.9 RATIO DE CONGLOMÉRAT FINANCIER

Le groupe Société Générale, identifié aussi comme « conglomérat financier », est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'ACPR.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres « conglomérat financier » du groupe Société Générale couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part.

Au 30 juin 2019, le ratio conglomérat financier était de 133%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 66,7 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 50,3 milliards d'euros.

Le ratio conglomérat financier du 31 décembre 2018 a été corrigé comme suit : il était de 135%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 64,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 47,8 milliards d'euros.

## 5.10 ANNEXE : DÉTAIL CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

### DÉTAIL DES FONDS PROPRES

**TABLEAU 7A : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIO DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 (DÉTAIL DU TABLEAU 7)**

(En M EUR)	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>	Référence Tableau 2	Référence Tableau des Fonds propres 7b	Cf. infra notes
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Instruments et réserves</b>	<b>53 855</b>	<b>51 898</b>		<b>6</b>	
<i>dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents</i>	21 006	19 995		1	
<i>dont bénéfices non distribués</i>	3 616	3 448		2	
<i>dont autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)</i>	26 188	24 778		3	1
<i>dont intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)</i>	1 770	1 683	7	5	2
<i>dont bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant</i>	1 275	1 994	6	5a	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Ajustements réglementaires</b>	<b>(10 025)</b>	<b>(10 744)</b>		<b>28</b>	
<i>dont corrections de valeurs supplémentaires</i>	(935)	(844)		7	
<i>dont immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) et écarts d'acquisitions</i>	(6 516)	(6 737)	4	8	3
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	(1 903)	(2 079)	2	10	4
<i>dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie</i>	(59)	105		11	5
<i>dont montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées</i>	(164)	(540)		12	
<i>dont pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement</i>	217	107		14	6
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	(169)	(107)	3	15	7
<i>dont détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1</i>	(38)	(57)		16	
<i>dont montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction</i>	(25)	(15)		20a	
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10% net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3 sont réunies)</i>	-	-			
<i>dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468</i>	-	-		26a	
<i>dont éléments de fonds propres CET1 ou déductions – autres</i>		(577)		26b	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)</b>	<b>43 830</b>	<b>41 154</b>		<b>29</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments</b>	<b>8 249</b>	<b>9 495</b>		<b>36</b>	
<i>dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents</i>	8 165	8 424		30	8
<i>dont montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1</i>	-	1 000		33	8
<i>dont fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	84	71	7	34	9

(En M EUR)	2019 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>	Référence Tableau 2	Référence Tableau des Fonds propres 7b	Cf. <i>infra</i> notes
<b>Additional Tier 1 (AT1) capital : Ajustements réglementaires</b>	<b>(137)</b>	<b>(138)</b>		<b>43</b>	
<i>dont détections directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1</i>	(125)	(125)		37	
<i>dont détections directes et indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)</i>	(12)	(13)	1	40	10
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>8 112</b>	<b>9 357</b>		<b>44</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>51 942</b>	<b>50 511</b>		<b>45</b>	
<b>Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions</b>	<b>11 159</b>	<b>11 545</b>		<b>58</b>	
<i>dont instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents</i>	12 808	13 111	5	46	11
<i>dont montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2</i>	224	278		47	
<i>dont instruments des fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	42	87	7	48	
<i>dont ajustements pour risque de crédit</i>	-	-		50	
<i>dont détections directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunt subordonnés T2</i>	(150)	(150)		52	
<i>dont détections directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)</i>	(1 765)	(1 781)	1	55	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>11 159</b>	<b>11 545</b>		<b>58</b>	
<b>Total des fonds propres (TC= T1 + T2)</b>	<b>63 101</b>	<b>62 056</b>		<b>59</b>	
<b>Total actifs pondérés</b>	<b>345 010</b>	<b>376 049</b>		<b>60</b>	
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>12,7%</b>	<b>10,9%</b>		<b>61</b>	
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>15,1%</b>	<b>13,4%</b>		<b>62</b>	
<b>Ratio global</b>	<b>18,3%</b>	<b>16,5%</b>		<b>63</b>	

<sup>(1)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe n'applique plus de disposition transitoire conformément au chapitre 1 partie 10 de la CRR.

<sup>(2)</sup> Ratio non phasé comparable à 2019.

Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont détaillés par élément constituant les fonds propres prudentiels.

## Notes

### I Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Instruments et réserves

- Écart lié à la neutralisation des actions propres déduites des fonds propres CET1.
- Écart lié au mécanisme d'écrêtement.

### II Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : Ajustements réglementaires

- Les écarts d'acquisition prudentiels ainsi que les immobilisations incorporelles nets de passifs d'impôts sont totalement déduits des fonds propres.
- Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux impôts différés sur OCA et DVA.
- Les variations de résultat latent (OCI) relatives aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ne sont pas filtrées des fonds propres, à l'exception des OCI sur pertes et gains générés par la couverture de flux de trésorerie des instruments financiers.

6. Les variations de juste valeur sur les variations de *spread* de crédit de la dette liée au risque de crédit propre enregistrée à la juste valeur par compte de résultat (OCA) ainsi que les gains et pertes liés aux variations de *spread* de crédit propre sur les dérivés au passif (DVA) sont neutralisés des fonds propres CET1.

### III Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Instruments

- Les écarts observés entre les montants du bilan comptable sous le périmètre prudentiel et les fonds propres prudentiels sont liés aux écarts de conversion sur ces instruments de fonds propres.
- Les intérêts minoritaires reconnus en AT1 suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

### IV Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : Ajustements réglementaires

- Écart lié à la déduction des emprunts subordonnés assurantielles qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

### V Fonds propres de base de catégorie 2 (T2) : Instruments et provisions

- Écart lié à la non-éligibilité de certains instruments de fonds propres.
- Les intérêts minoritaires reconnus en *Tier 2* suivent le même traitement que celui décrit en note 2.

**TABLEAU 7B : MODÈLE TRANSITOIRE POUR LA PUBLICATION DES INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES**

(En M EUR)

Référence	Montant à la date de publication
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES</b>	
1	21 006
2	3 616
3	26 188
3a	-
4	-
5	1 770
5a	1 275
<b>6</b>	<b>53 855</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	
7	(935)
8	(6 516)
9	
10	(1 903)
11	(59)
12	(164)
13	-
14	217
15	(169)
16	(38)
17	-
18	-
19	-
20	
20a	(25)
20b	-
20c	(25)
20d	-
21	-
22	-
23	484
24	
25	2 732
25a	-
25b	-
26	(433)
26a	-
	-
	-
	-
	-
26b	(433)
27	-
<b>28</b>	<b>(10 025)</b>
<b>29</b>	<b>43 830</b>

(En M EUR)

Référence		Montant à la date de publication
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS</b>		
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	8 165
31	<i>Dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	8 165
32	<i>Dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1 Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	84
35	<i>Dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 249
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>		
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(125)
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(12)
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-
	<i>Dont filtre possible pour pertes non réalisées</i>	
	<i>Dont filtre possible pour gains non réalisés</i>	
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-
43	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>(137)</b>
44	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>8 112</b>
45	<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>51 942</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS</b>		
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	12 808
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	224
48	Instruments des fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	42
49	<i>Dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-
50	Ajustements pour risque de crédit	-
51	<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>13 074</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>		
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(150)
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10% net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0
54a	<i>Dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	
54b	<i>Dont detentions existant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 765)
56	Ajustements réglementaires appliqués au fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-
	<i>Dont filtre possible pour pertes non réalisées</i>	
	<i>Dont filtre possible pour gains non réalisés</i>	
57	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>(1 915)</b>

(En M EUR)

Référence	Montant à la date de publication	
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>11 159</b>
<b>59</b>	<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)</b>	<b>63 101</b>
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-
	<i>Dont... éléments non déduits des CET1 (règlement UE n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détentions indirectes de propres CET1, etc.)</i>	-
	<i>Dont... éléments non déduits des éléments AT1 (règlement UE n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres de catégorie 2, détentions directes d'investissement non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc.)</i>	-
	Éléments non déduits des éléments T2 (règlement UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier, etc.)	-
<b>60</b>	<b>TOTAL ACTIFS PONDÉRÉS</b>	<b>345 010</b>
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS</b>		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	0
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	0
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	0
64	Exigences de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1 point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition du risque)	13 025
65	<i>Dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	8 624
66	<i>Dont : exigence de coussin contracyclique</i>	951
67	<i>Dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	-
67a	<i>Dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	3 450
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	
69		
70		
71		
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS</b>		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	3 140
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10% net des positions courtes éligibles)	484
74		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 732
<b>PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche Standard (avant application du plafond)	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche Standard	103 406
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	171 643
<b>INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS À L'EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 UNIQUÉMENT)</b>		
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusions progressives	-
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	224
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	(59)

## DÉTAIL DU CALCUL DU RATIO DE LEVIER

**TABLEAU 13A : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRSUM)**

<i>(En MEUR)</i>		<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	1 356 303	1 309 428
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(152 506)	(134 555)
3	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013)	-	-
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(80 869)	(45 520)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	(3 037)	(11 146)
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	103 856	99 777
EU-6a	(Ajustement pour expositions intra-groupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013)	-	-
EU-6b	(Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013)	(13 268)	-
7	Autres ajustements	(10 217)	(10 320)
<b>8</b>	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier</b>	<b>1 200 262</b>	<b>1 207 664</b>

**TABLEAU 13B : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (LRCOM)**

(En M EUR)		<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET SFT)</b>			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	867 660	834 158
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(10 217)	(10 320)
3	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)	857 443	823 837
<b>EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS</b>			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	17 696	16 481
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	86 463	95 861
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(18 234)	(18 178)
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	(13 712)	(14 693)
9	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	126 517	147 885
10	(Ajustements liés à la compensation des notionnels et de la déduction de l'exposition potentielle future des dérivés de crédit vendus)	(116 140)	(128 961)
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	82 590	98 395
<b>EXPOSITIONS SUR SFT</b>			
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	260 561	294 742
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	(108 670)	(120 791)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	17 750	11 703
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 <i>ter</i> , paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-15a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client)	-	-
16	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)	169 641	185 654
<b>AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN</b>			
17	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	214 380	206 418
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	( 110 524)	(106 641)
19	Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	103 856	99 777
<b>EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)</b>			
EU-19a	(Expositions intra-groupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan))	-	-
EU-19b	(Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan))	( 13 268)	-
<b>FONDS PROPRES ET TOTAL DES EXPOSITIONS</b>			
20	Fonds propres de catégorie 1	51 942	50 511
21	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)	1 200 262	1 207 664
<b>RATIO DE LEVIER</b>			
22	Ratio de levier	4,3%	4,2%
<b>CHOIX EN MATIÈRE DE DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MONTANT DES ACTIFS FIDUCIAIRES DÉCOMPTABILISÉS</b>			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Définition définitive	Définition définitive
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	-	-

**TABLEAU 13C : RATIO DE LEVIER - VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (LRSPL)**

(En M EUR)		31.12.2019	31.12.2018
<b>EU-1</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont :</b>	<b>867 660</b>	<b>834 158</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	86 320	64 379
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	781 340	769 779
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	-	-
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	201 137	190 920
EU-6	<i>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains</i>	14 754	13 652
EU-7	<i>Établissements</i>	34 524	44 586
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	15 976	17 216
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	201 637	180 047
EU-10	<i>Entreprises</i>	200 365	225 833
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	15 794	18 418
EU-12	<i>Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)</i>	97 153	79 107

**TABLEAU 14 : PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (INST)**

(En M EUR)	31.12.2019
Exposition	4 569
RWA	16 904

**TABLEAU 15 : FLUX DES FONDS PROPRES**

(En M EUR)	
<b>Fonds propres Common Equity Tier 1 fin 2018</b>	<b>41 154</b>
Variation du capital liée à l'augmentation de capital	57
Résultat net part du Groupe	(617)
Variation sur la provision pour dividendes 2017	(105)
Variation liée aux écarts de conversion	394
Variation de valeur des instruments financiers	161
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	328
Variation sur les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	425
Variation des déductions	(99)
Autres	2 132
<b>Fonds propres Common Equity Tier 1 fin 2019</b>	<b>43 830</b>
<b>Fonds propres additionnels Tier 1 fin 2018</b>	<b>9 358</b>
Variation des dettes admissibles en Tier 1	(1 259)
Variation des autres fonds propres additionnels de catégorie 1	13
Variation des déductions Tier 1	-
<b>Fonds propres additionnels Tier 1 fin 2019</b>	<b>8 112</b>
<b>Fonds propres Tier 2 fin 2018</b>	<b>11 544</b>
Variation des instruments Tier 2	(357)
Variation des autres fonds propres additionnels de catégorie 2	(44)
Variation des déductions Tier 2	16
<b>Fonds propres Tier 2 fin 2019</b>	<b>11 159</b>

## DÉTAIL AU TITRE DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE

Le taux de coussin contracyclique (*Countercyclical Capital Buffer* ou encore CCyB) est défini par pays. L'exigence de coussin contracyclique se calcule en faisant la moyenne des taux de coussin contracyclique de chaque pays, pondérée par les expositions pertinentes au risque de crédit dans ces pays. Le taux de coussin contracyclique est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec une période transitoire qui a pris fin en 2019. En France, l'autorité en charge de fixer le taux de coussin contracyclique applicable pour les expositions en France et en charge

de reconnaître éventuellement les taux applicables dans les autres pays est le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Le HCSF publie trimestriellement le taux de CCyB pour la France et les taux reconnus pour les pays tiers. Le taux applicable au Groupe est recalculé dès lors qu'un pays fait l'objet d'une modification de taux. En conséquence, il n'existe pas un taux annuel de ce coussin, mais un taux applicable à une date donnée.

**TABLEAU 16 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (CCYB1)**

31.12.2019													
(En M EUR)	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigences de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique	
	Approche standard	Approche modèle interne	Somme des positions longues et courtes	Valeur des expositions pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour les modèles internes	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total			
Bulgarie	1	259	-	-	-	-	6	-	-	6	0	0,50%	
République tchèque	3 375	25 609	-	(1)	-	-	980	-	-	980	5	1,50%	
Danemark	1 160	654	-	46	-	-	95	1	-	95	0	1,00%	
France	45 580	247 738	19	1 015	-	11 352	10 044	14	138	10 196	49	0,25%	
Norvège	866	3 371	-	58	-	-	185	0	-	186	1	2,50%	
Slovaquie	950	184	-	1	-	-	82	0	-	82	0	1,50%	
Suède	585	1 349	-	250	-	-	84	7	-	91	0	2,50%	
Hong Kong	127	1 540	-	73	-	-	27	0	-	27	0	2,00%	
Irlande	185	4 504	-	53	-	835	96	2	6	103	0	1,00%	
Islande	0	1	-	-	-	-	0	-	-	0	0	1,75%	
Lituanie	0	0	-	-	-	-	0	-	-	0	0	1,00%	
Grande-Bretagne	4 870	13 185	-	817	-	1 293	582	17	9	608	3	1,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>57 699</b>	<b>298 394</b>	<b>19</b>	<b>2 314</b>	<b>-</b>	<b>13 481</b>	<b>12 180</b>	<b>41</b>	<b>153</b>	<b>12 374</b>		<b>0,28%</b>	

**TABLEAU 17 : EXIGENCES AU TITRE DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (CCYB2)**

	31.12.2019	31.12.2018
Montant total d'encours pondérés (en M EUR)	345 010	376 049
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement (taux)	0,28%	0,11%
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement (en M EUR)	951	419

## LIEN ENTRE BILAN PRUDENTIEL ET TYPE DE RISQUE

TABLEAU 18 : RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ SOUS PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET DU BILAN CONSOLIDÉ SOUS PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL ET AFFECTATION DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (LI1)

ACTIF au 31.12.2019 (En M EUR)	Bilan consolidé	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au risque de marché	Soumis au cadre de la titrisation	Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres
Caisse et banques centrales	102 311	102 311	102 311	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	385 739	395 238	138 374	256 863	369 904	-	-
Instruments dérivés de couverture	16 837	16 873	-	16 873	122	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 256	53 256	53 256	-	20	-	-
Titres au coût amorti	12 489	12 489	12 489	-	7	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	56 366	56 460	38 294	18 168	10 270	-	-
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	88	88	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	450 244	451 797	420 362	19 540	19 279	11 894	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	401	401	401	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	164 938	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts	5 779	5 644	3 741	-	-	-	1 903
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 659	1 903	-	-	-	-	1 903
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	2 082	2 732	2 732	-	-	-	-
Autres actifs	68 045	65 496	65 326	-	3 307	-	169
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	120	120	-	-	-	-	169
Actifs non courants destinés à être cédés	4 507	4 507	4 507	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	112	4 540	4 540	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 652	30 483	28 269	-	-	-	2 214
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 363	2 225	11	-	-	-	2 214
Écarts d'acquisition	4 627	4 302	-	-	-	-	4 302
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>1 203 797</b>	<b>762 801</b>	<b>311 444</b>	<b>402 909</b>	<b>11 894</b>	<b>8 588</b>

<b>PASSIF au 31.12.2019</b> <i>(En M EUR)</i>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Soumis au risque de crédit</b>	<b>Soumis au risque de contrepartie</b>	<b>Soumis au risque de marché</b>	<b>Soumis au cadre de la titrisation</b>	<b>Part non soumise à des exigences de fonds propres ou déduite des fonds propres</b>
Banques centrales	4 097	4 097	-	-	-	-	4 097
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	364 129	367 298	-	237 303	332 540	-	34 758
Instruments dérivés de couverture	10 212	10 215	-	10 215	107	-	0
Dettes représentées par un titre	125 168	126 303	-	-	28 445	-	97 858
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	107 929	104 347	-	5 705	5 606	-	98 642
Dettes envers la clientèle	418 612	420 056	-	8 760	8 394	-	411 296
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 671	6 671	-	-	-	-	6 671
Passifs d'impôts	1 409	1 013	-	-	-	-	1 013
Autres passifs	85 062	76 012	-	-	4 756	-	71 256
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 333	1 333	-	-	-	-	1 333
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	144 259	-	-	-	-	-	-
Provisions	4 387	4 373	-	-	21	-	4 352
Dettes subordonnées	14 465	14 505	-	-	-	-	14 505
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	<i>14 032</i>	<i>14 074</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>14 074</i>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 287 733</b>	<b>1 136 223</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>745 781</b>
Capitaux propres part du Groupe	63 527	63 324	-	-	-	-	63 324
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>31 102</i>	<i>31 102</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>31 102</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>29 558</i>	<i>29 355</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>29 355</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>3 248</i>	<i>3 248</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 248</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(381)</i>	<i>(381)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(381)</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>5 043</i>	<i>4 250</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 250</i>
Total capitaux propres	68 570	67 574	-	-	-	-	67 574
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 356 303</b>	<b>1 203 797</b>	<b>-</b>	<b>261 983</b>	<b>379 869</b>	<b>-</b>	<b>823 928</b>

ACTIF au 31.12.2018 (En M EUR)	Bilan consolidé	Bilan consolidé sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au risque de marché	Soumis au cadre de la titrisation	Part déduite des fonds propres
Caisse et banques centrales	96 585	96 585	95 382	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	365 550	375 286	32 383	262 073	342 484	-	-
Instruments dérivés de couverture	11 899	11 931	-	11 931	37	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	50 026	50 026	51 455	-	34	-	-
Titres au coût amorti	12 026	12 026	12 060	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	60 588	60 738	42 870	18 000	9 847	-	-
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	91	91	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	447 229	448 981	431 726	26 298	25 853	909	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	338	338	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	146 768	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts	5 819	5 676	5 736	-	-	-	-
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 895	2 079	-	-	-	-	1 777
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	1 858	2 620	-	-	-	-	-
Autres actifs	67 446	65 106	44 163	-	5 741	-	-
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	76	76	-	-	-	-	107
Actifs non courants destinés à être cédés	13 502	13 505	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	249	3 750	3 902	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	26 751	26 599	24 596	-	-	-	-
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 199	2 066	-	-	-	-	2 095
Écarts d'acquisition	4 652	4 327	-	-	-	-	4 642
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 309 428</b>	<b>1 174 874</b>	<b>744 273</b>	<b>318 302</b>	<b>383 996</b>	<b>909</b>	<b>8 621</b>

Les montants «Soumis aux risques de marché» sont représentatifs de 98% des encours pondérés (RWA) au titre du risque de marché.

<b>PASSIF au 31.12.2018</b> <i>(En M EUR)</i>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Bilan consolidé sous périmètre prudentiel</b>	<b>Soumis au risque de crédit</b>	<b>Soumis au risque de contrepartie</b>	<b>Soumis au risque de marché</b>	<b>Soumis au cadre de la titrisation</b>	<b>Part déduite des fonds propres</b>
Banques centrales	5 721	5 721	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	363 083	365 555	-	227 204	303 877	-	-
Instruments dérivés de couverture	5 993	6 001	-	6 002	138	-	-
Dettes représentées par un titre	116 339	118 096	-	-	28 266	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	94 706	91 710	-	2 604	2 603	-	-
Dettes envers la clientèle	416 818	418 387	-	17 408	16 678	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 257	5 257	-	-	-	-	-
Passifs d'impôts	1 157	824	-	-	-	-	-
Autres passifs	76 629	69 974	-	-	9 174	-	-
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	10 454	10 512	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	129 543	-	-	-	-	-	-
Provisions	4 605	4 593	-	-	19	-	-
Dettes subordonnées	13 314	13 453	-	-	-	-	1 793
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	<i>12 730</i>	<i>12 869</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 243 619</b>	<b>1 110 083</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Capitaux propres part du Groupe	61 026	60 823	-	-	-	-	-
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>29 856</i>	<i>29 856</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>28 342</i>	<i>28 139</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>3 864</i>	<i>3 864</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(1 036)</i>	<i>(1 036)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>4 783</i>	<i>3 968</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Total capitaux propres	65 809	64 791	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 309 428</b>	<b>1 174 874</b>	<b>-</b>	<b>253 218</b>	<b>360 755</b>	<b>-</b>	<b>1 793</b>

Les montants «Soumis aux risques de marché» sont représentatifs de 98% des encours pondérés (RWA) au titre du risque de marché.

**TABLEAU 19 : PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRE ET LES VALEURS COMPTABLES DES ÉTATS FINANCIERS (LI2)**

	Bilan comptable sous périmètre prudentiel	Soumis au risque de crédit	Soumis au risque de contrepartie	Soumis au risque de marché	Titrisation
Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	1 195 209	762 801	311 444	402 909	11 894
Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire	(261 983)	-	(261 983)	(379 869)	-
<b>MONTANT TOTAL NET DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>933 226</b>	<b>762 801</b>	<b>49 461</b>	<b>23 040</b>	<b>11 894</b>
Montants d'exposition au hors bilan	212 213	191 831	-		20 382
Différences dues au <i>Credit Conversion Factor</i> (CCF)	(118 130)	(118 130)	-		-
Différences dues à la prise en compte des provisions en approche IRBA	7 161	7 161	-		-
Différences dues aux techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM)	(9 410)	(9 410)	-		-
Réévaluation réglementaire de l'exposition	(92 919)	(51 910)	68 060		-
Autres	(13 977)	(13 977)	-		-
<b>MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES (EAD)</b>	<b>918 164</b>	<b>768 367</b>	<b>117 521</b>		<b>32 276</b>

Le tableau ci-dessus présente la décomposition des effets induisant le passage des valeurs comptables sur périmètre prudentiel à l'EAD, avec une ventilation par type de risque.

Conformément aux préconisations du Comité de Bâle relayées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son rapport EBA/Rep/2020/09, le total des montants comptables correspond à celui du tableau LI1 hors éléments déduits des fonds propres.

Les principaux facteurs illustrés par ce tableau sont les suivants :

- Intégration des montants de hors bilan bruts : engagements de financement et de garantie au titre du risque de crédit et expositions de titrisation ;
- Impact de l'application du CCF sur les montants de hors bilan au titre du risque de crédit ;

- Réintégration des provisions correspondant aux expositions traitées en méthode avancée, les montants comptables initiaux étant nets de provisions tandis que l'EAD risque de crédit en méthode avancée est brute ;
- Impact sur l'EAD traitée en méthode standard de certains éléments d'atténuation du risque de crédit (sûretés financières) ;
- Réévaluation réglementaire de l'exposition, englobant :
  - le netting prudentiel du risque de crédit et de contrepartie,
  - la déduction des éléments soumis au risque de marché ne générant pas d'EAD.

# 6

## RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

### EN BREF

Le risque de crédit correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché, le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

Cette partie décrit le profil de risque de crédit du Groupe en se concentrant sur les indicateurs réglementaires tels que la valeur exposée au risque (Exposure at Default - EAD) et l'encours pondéré des risques (Risk-Weighted Assets - RWA). Le profil de risque est analysé selon plusieurs axes (pays, secteurs, probabilités de défaut, maturités résiduelles ...).

Montant de RWA risque de crédit  
à fin 2019

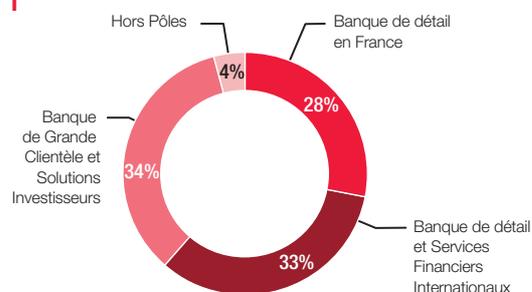
**282,5 Md EUR**

(Montant à fin 2018 : 302,7 Md EUR)

Pourcentage de l'EAD traité en IRB

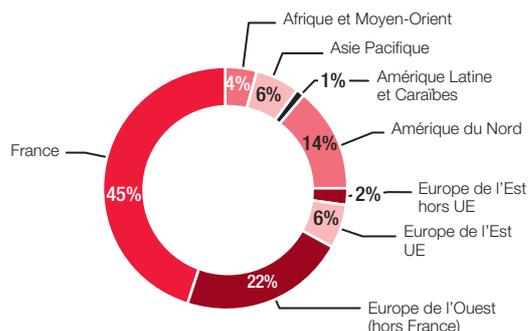
**81%**

### RWA par pôle (Total RWA 2019 345 Md EUR vs 376 Md EUR en 2018)



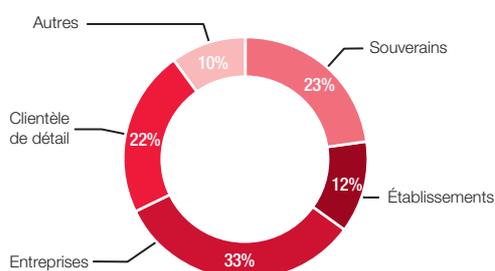
### Ventilation géographique des EAD au risque de crédit du Groupe

Total valeur exposée au risque de crédit  
et de contrepartie (EAD) à fin 2019 : 918 Md EUR  
(920 Md EUR à fin 2018)



### Répartition de l'EAD Risque de crédit par catégorie d'expositions

Total valeur exposée au risque de crédit  
et de contrepartie (EAD) à fin 2019 : 918 Md EUR  
(920 Md EUR à fin 2018)



Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Ce risque inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché, le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

## 6.1 DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

### Principes généraux

La politique d'octroi de crédit repose sur les grands principes suivants :

- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées au sein de la fonction de gestion des risques. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnée. Ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- la notation interne des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi. Ces notations sont proposées par le secteur de suivi commercial et validées par l'unité de risque dédiée ;
- pour la clientèle de détail, le processus d'octroi s'appuie sur des outils d'analyse du risque (*score*) contrôlés par les unités de risque. Les décisions de crédit sont soumises au respect des critères d'octroi préalablement définis dans des politiques de crédit dont l'efficacité est régulièrement évaluée ;
- un régime de délégation de compétence, s'appuyant largement sur la notation interne des contreparties, confère des capacités décisionnelles aux unités de risque d'une part et au secteur de suivi commerciaux d'autre part.

La ligne métier assume la charge des provisions et pertes liées à ses décisions de crédit en tant que première ligne de défense. La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur l'évolution de la politique d'octroi, assorties de limites de portefeuilles crédit, pour les pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients présentant des risques de concentration élevés.

Le rapport mensuel de suivi des risques présenté au CORISQ par la Direction des risques commente l'évolution du portefeuille de crédit du Groupe et s'assure du respect des encadrements. L'évolution du portefeuille de crédit, les évolutions de politique crédit validées par le CORISQ et le respect de l'appétit pour les risques du Groupe sont présentés à minima trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.

### Suivi de la concentration individuelle

Société Générale se conforme à la réglementation sur les grands risques (plafond d'exposition « Grands Risques Réglementaires » de 25% des fonds propres). De plus, le Groupe s'est fixé une limite interne plus stricte à 10% des fonds propres consolidés s'appliquant à toute exposition concentrée sur un groupe de client liés. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Haut Conseil de Stabilité Financière impose une limite d'exposition sur les entreprises françaises les plus endettées à un niveau maximum de 5% des fonds propres éligibles. En raison de la taille du Groupe et de sa diversification, le respect de cette contrainte reste compatible avec l'accompagnement de nos clients.

Un dispositif interne est mis en œuvre pour identifier et piloter les risques de concentrations individuelles. Des seuils de concentration, fonction de la note interne, sont fixés par le CORISQ et définissent la gouvernance de validation des limites sur les concentrations individuelles. Les expositions sur des groupes de clients liés jugées importantes par le Groupe sont revues en Comité Grands Risques présidé par la Direction générale. Dans les *Business Units*, des niveaux de concentration sur des groupes de clients liés sont définis à l'occasion de Comités de concentration des *Business Units* (Comité de Concentration pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et Banque de détail en France ou Comités des Risques locaux, CORISQ *Corporate* Région et Comités Grands Risques Région pour le Pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux).

Le Groupe utilise des dérivés de crédit pour réduire certaines expositions jugées trop importantes. Par ailleurs, le Groupe recherche systématiquement un partage des risques avec d'autres partenaires bancaires en évitant de conserver une part trop importante dans le pool bancaire des entreprises de taille significative.

### Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions réglementaires, politiques, économiques, sociales et financières.

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité ...), soit d'événements internes (émeute, guerre civile ...) ou externes (guerre, terrorisme ...);
- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macroéconomique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire...), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie risque pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

La procédure de mise sous alerte d'un pays est déclenchée par une dégradation du risque pays ou l'anticipation d'une telle dégradation. Au cours de l'année 2019, en raison de difficultés rencontrées, un seul pays a fait l'objet d'une mise sous alerte, d'autres pays ont été retirés de la liste.

## Suivi des expositions sectorielles

Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par secteur d'activité. Pour cela, il s'appuie sur des études industrielles (comprenant notamment une anticipation du risque sectoriel à un an) et sur des analyses de concentration sectorielle.

De plus, le Groupe procède périodiquement à une revue de ses expositions sur des segments de portefeuille présentant un profil de risque spécifique. Ces secteurs ou sous portefeuille identifiés font l'objet d'un encadrement spécifique au travers d'une limite de portefeuille et de critères d'octroi spécifiques, validés en CORISQ Groupe.

En complément, à la demande de la Direction générale et/ou de la Direction des risques et/ou des pôles, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles peuvent être réalisées au travers de revues ciblées en liaison avec l'actualité.

Les portefeuilles spécifiquement encadrés et suivis par le CORISQ Groupe sont :

- les portefeuilles de crédit particuliers et professionnels (*retail*) France métropolitaine d'une part et dans les réseaux bancaires internationaux en Europe d'autre part. Le Groupe définit notamment une cible d'appétit pour le risque concernant la part minimum couverte par la caution de Crédit Logement pour le portefeuille de prêts immobiliers octroyés aux particuliers en France ;
- le périmètre de pétrole et gaz, pour lequel le Groupe a défini une politique de crédit adaptée aux différents types d'activités des acteurs de ce secteur. Cette politique distingue notamment les financements garantis par les réserves de pétrole, les financements de projets, les opérations de court terme de *trade* finance, et prend en compte les spécificités régionales ;
- le périmètre d'immobilier commercial, pour lequel le Groupe a fixé un cadre pour l'origination et le suivi des expositions ainsi que des limites selon les différents types de financements, zones géographiques et/ou activités ;

- les financements à effet de levier, pour lesquels le Groupe applique la définition du périmètre et les orientations de gestion préconisées par la BCE (« Guidance on leveraged transactions »). Le Groupe continue d'apporter une attention particulière au sous-portefeuille des *Leverage Buy-Out* (LBO) ;
- l'exposition *hedge funds* fait l'objet d'une vigilance particulière. Le Groupe porte du risque sur les *hedge funds* au travers d'opérations dérivées et par son activité de financement garantis par des parts de fonds. Les risques associés aux *hedge funds* sont entre autres encadrés par des limites individuelles et des limites globales sur les risques de marché ainsi que sur les risques de corrélation défavorable (*wrong way risk*) ;
- les expositions relevant du *shadow banking* sont encadrées et suivies conformément aux orientations de l'ABE publiées en 2015 qui précisent des attentes concernant le cadre interne d'identification, de contrôle et de gestion des risques identifiés. Le CORISQ a fixé un seuil global d'exposition sur le périmètre *shadow banking*.

## Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques, portant soit sur un pays, une filiale ou sur une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents. Certains de ces *stress tests* sont présentés en CORISQ et utilisés pour déterminer l'encadrement des activités concernées.

À l'instar des *stress tests* globaux, certains exercices spécifiques s'appuient sur un scénario de *stress*, défini par les économistes et les experts sectoriels du Groupe. Le scénario de *stress* décrit les événements déclencheurs et les hypothèses de déroulement d'une crise, en termes tant quantitatifs (évolutions du PIB d'un pays, du taux de chômage, dégradation d'un secteur) que qualitatifs. Par ailleurs, le dispositif de *stress* crédit comprend des analyses en sensibilité de la dégradation de la qualité de crédit sur certains portefeuilles (Matrice de transition de notation à dire d'expert) ou en sensibilité à la volatilité de l'exposition au moment du défaut.

Articulées autour de la filière d'analyse de portefeuille, les équipes de la Direction des risques traduisent ces scénarios économiques ou ces analyses en impacts sur les paramètres de risque (exposition au défaut, taux de défaut, taux de provisionnement à l'entrée en défaut, etc.). Lorsque cela est pertinent, des modèles s'appliquent en s'appuyant sur des relations historiques entre le contexte économique et les paramètres de risque. Les *stress tests* prennent en compte l'influence que pourrait avoir le défaut des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress*.

## 6.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

### Garanties et collatéraux

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles (garanties) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les rehausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles (collatéraux) peuvent être constituées d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (*haircuts*) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont dérivés de crédit).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement. S'agissant des collatéraux, des revalorisations régulières sont réalisées sur la base d'une valeur de cession estimée composée de la valeur de marché de l'actif et d'une décote. La valeur de marché correspond à la valeur à laquelle le bien devrait s'échanger à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale. Elle est obtenue de préférence sur la base d'actifs comparables, à défaut par toute autre méthode jugée pertinente (exemple : valeur d'usage). Cette valeur fait l'objet de décotes (*haircuts*) en fonction de la qualité de la sûreté et des conditions de liquidité.

Conformément aux exigences du Règlement Européen n°575/2013 (CRR), le Groupe applique pour l'ensemble des collatéraux détenus dans le cadre d'engagements octroyés des fréquences de revalorisation minimales dépendant du type de sûreté (sûretés financières, biens immobiliers commerciaux, biens immobiliers résidentiels, autres sûretés réelles, garanties en crédit-bail).

Des valorisations plus rapprochées doivent être effectuées en cas de changement significatif du marché concerné, de passage en défaut ou contentieux de la contrepartie ou à la demande de la fonction gestion des risques.

Par ailleurs, l'efficacité des politiques de couverture du risque de crédit sont suivies dans le cadre de l'évaluation des pertes en cas de défaut (LGD).

Il appartient à la fonction de gestion des risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités

pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) plafonné au montant des encours nets de provisions s'élève à 302,31 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (290,17 milliards d'euros au 31 décembre 2018), dont 139,24 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 163,07 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 140,37 milliards et 149,80 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Les encours couverts par ces sûretés correspondent essentiellement à des prêts et créances à hauteur de 238,27 milliards d'euros au 31 décembre 2019 et à des engagements hors bilan à hauteur de 56,85 milliards d'euros (contre respectivement 237,18 milliards d'euros et 50,46 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours sains (stage 1) et dégradés (stage 2) avec impayés s'élève au 31 décembre 2019 à 4,50 milliards d'euros (2,07 milliards d'euros au 31 décembre 2018), dont 1,54 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 2,96 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 1,05 milliard et 1,01 milliard d'euros au 31 décembre 2018).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2019 à 3,92 milliards d'euros (contre 4,77 milliards d'euros au 31 décembre 2018), dont 1,90 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 2,02 milliards d'euros sur les autres types de contreparties (contre respectivement 2,21 milliards et 2,57 milliards d'euros au 31 décembre 2018). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

### Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration Corporate

Le Groupe peut utiliser le cas échéant des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « Corporate ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué.

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, l'équipe de gestion du portefeuille de crédits (PSR : *Performance & Scarce Resources management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille, d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie et de proposer des solutions améliorant l'allocation du capital. PSR est intégré au département en charge de la définition et de la déclinaison de la stratégie, du suivi de la performance et de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

L'encours total des achats de protection *via* dérivés de crédit « Corporate » est en hausse, à 2,5 milliards d'euros à fin décembre 2019 (contre 0,4 milliard d'euros à fin décembre 2018). Les nouvelles opérations ont principalement été réalisées à des fins d'amélioration du capital alloué (+ 2 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, de réduction des risques de concentration (71 millions d'euros).

Sur 2019, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions « *investment grade* » européennes (indice Itraxx) ont suivi une tendance baissière (45 pb à fin décembre 2019 contre 88 pb à fin décembre 2018). La sensibilité globale du portefeuille est en hausse du fait de l'augmentation des encours et de l'allongement de la maturité moyenne des protections.

Les achats de protections sont réalisés en majorité (96% des encours au 31 décembre 2019) face aux chambres de compensation européennes, et en totalité face à des contreparties de notations de type « Investment Grade » (notation au moins égale à BBB-).

Par ailleurs, les montants figurant à l'actif (2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2018) et au passif (2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2018) correspondent à la juste valeur des dérivés de crédit détenus au titre d'une activité de transaction.

Dans le cadre des *stress tests* du LCR, l'article 30(2) de l'acte délégué 2015/61 prévoit un flux additionnel spécifique associé à un choc de trois crans sur la notation de la banque. À cet effet, l'impact en collatéral additionnel en espèces en cas de dégradation de trois crans de la note de Société Générale est estimé à 4 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

## 6.3 DÉPRÉCIATIONS

### Modalités de classement entre étapes

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (étapes 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (étape 3).

Les principes comptables applicables sont précisés dans la note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (p. 378).

#### CLASSEMENT EN ENCOURS SAINS (ÉTAPES 1 ET 2)

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement en Étape 1 à moins qu'ils ne s'agissent d'encours douteux / en défaut dès leur acquisition ou leur octroi.

Pour identifier les encours classés en Étape 2, l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à la date de comptabilisation initiale est appréciée au sein du Groupe en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, notation, indicateurs de type « *loan to value* », *scenarii* de prévisions macroéconomiques, etc.).

#### CLASSEMENT EN ENCOURS EN DÉFAUT (ÉTAPE 3)

Pour identifier les encours classés en Étape 3, le Groupe détermine l'existence d'indications objectives de dépréciation :

- la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours (à l'exception des encours restructurés sortis du défaut, qui sont retransférés en Étape 3 dès la survenance d'un impayé de 30 jours pendant une période probatoire de 2 ans), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement. Pour apprécier ce critère, le Groupe n'applique aucun seuil de matérialité au montant des impayés, sauf exigence particulière des autorités locales de supervision. Par ailleurs, seuls les impayés résultant de litiges commerciaux, de clauses contractuelles spécifiques ou de défaillances informatiques peuvent ne pas entraîner la mise en défaut après 90 jours ;
- l'identification d'autres critères qui, indépendamment de l'existence de tout impayé, traduisent un risque probable de non recouvrement partiel ou total des encours tels que :
  - une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie qui entraîne une forte probabilité que cette dernière ne puisse pas honorer en totalité ses engagements, impliquant alors un risque de perte pour le Groupe,

### Assurances crédit

Le Groupe a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non-paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose notamment sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité. Les opérations assurées dans les pays *Non-Investment Grade* sont également encadrées par une limite.

La mise en place d'une telle politique participe au global à la gestion des risques et des RWA du Groupe.

- l'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances (crédits dits restructurés),
- l'ouverture de procédures judiciaires (mandat ad hoc, redressement ou liquidation judiciaire, ou leur équivalent dans les juridictions concernées).

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du Groupe.

#### NOUVELLE DÉFINITION DU DÉFAUT

Les orientations de l'Autorité Bancaire européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, vont renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut sera ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe appliquera ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du 6 avril 2020, tandis que les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues seront ajustés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Étape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

## Modalités d'estimation des pertes de crédit

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Étape 1 et Étape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

### DÉPRÉCIATIONS SUR ENCOURS SAINS (ÉTAPES 1 ET 2)

Les dépréciations sur encours sains sont constituées sur la base de l'estimation de la perte attendue à un an (cas général) ou à maturité

Les segments et variables associés sont décrits dans les tableaux ci-après :

Périmètres		Variables macroéconomiques
Clientèle de détail	France	Taux de croissance France
		Taux d'inflation France
	Roumanie	Taux de chômage France
		Taux d'obligation d'État français à 10 ans
Institutions financières	Italie	Taux de croissance Roumanie
		Taux de change EUR / RON
	Très grandes entreprises	Taux de chômage Roumanie
		Taux de chômage Italie
Hors clientèle de détail	ETI France (Entreprises de taille intermédiaire)	Spread EURIBOR - EONIA swap 3 mois
		Taux de croissance États-Unis
	Collectivités locales	Taux de croissance Brésil
		Taux de croissance Inde
	PME France	Taux de croissance Chine
		Taux de croissance Russie
		Taux de croissance Japon
		Taux de croissance États-Unis
		Taux de croissance zone Euro
		Taux de marge des entreprises France
PME Hors France	Taux de croissance France	
	Taux de croissance France	
	Taux de marge des entreprises France	
	Taux de croissance France	
		Taux de croissance Roumanie
		Taux de chômage Roumanie
		Taux de croissance zone Euro
		Taux de croissance Norvège
		Taux de croissance Suède

Les pertes de crédit attendues sont calculées selon la moyenne probabilisée de trois scénarii macroéconomiques, établis par les économistes du Groupe pour l'ensemble des entités du Groupe (les scénarii de base et de stress actuels étant complétés par un scénario optimiste). Les scénarii de base et de stress correspondent à ceux utilisés par le Groupe dans sa planification budgétaire et son exercice de stress test.

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts du scénario central par rapport au

(cas des contrats pour lesquels le risque de crédit s'est dégradé depuis l'octroi du crédit).

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut et tiennent compte des prévisions macroéconomiques ou spécifiques à un secteur économique/pays. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

### LES DÉPRÉCIATIONS SUR ENCOURS EN DÉFAUT (ÉTAPE 3)

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation sur encours en défaut est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

scénario réalisé (à la hausse comme à la baisse), soit au 31 décembre 2019 : 74% pour le scénario central, 16% pour le scénario de stress et 10% sur le scénario optimiste. Elles sont remises à jour tous les trimestres en fonction de l'évolution du scénario central, et annuellement en fonction de l'évolution des observations. Le dispositif est complété par un ajustement sectoriel majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, afin de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques.

Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement. Les secteurs concernés sont des secteurs économiques considérés comme cycliques, qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé et envers lesquels l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la Direction des risques.

Enfin, à la marge, un complément de provisions à dire d'expert, majorant ou minorant les pertes de crédit attendues, a été conservé pour tenir compte de risques futurs non modélisables (changements législatifs ou réglementaires principalement). Ces paramètres sont mis à jour trimestriellement.

## 6.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond au risque de pertes sur les opérations de marché, résultant de l'incapacité des contreparties du Groupe à faire face à leurs engagements financiers. La valeur de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, elles sont affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Le risque de contrepartie couvre le risque de remplacement en cas de défaut d'une de nos contreparties, le risque de CVA (*Credit Valuation Adjustment*) lié à l'ajustement de la valeur de notre portefeuille et le risque sur les contreparties centrales (*Central Counterparty* ou CCP) dans le cadre de la compensation des opérations de marché.

Le risque de contrepartie peut s'aggraver en cas de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*), i.e. lorsque l'exposition à une contrepartie est positivement corrélée à la probabilité de défaut de la contrepartie (le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement en même temps que la probabilité de défaut de la contrepartie augmente elle-aussi).

Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés, compensés ou non, qu'ils soient traités en principal ou pour le compte de tiers (activités *agency*) dans le cadre des activités de marché.

### Détermination des limites et cadre de surveillance

Le risque de contrepartie est encadré *via* un ensemble de limites qui reflètent l'appétit pour le risque du Groupe. Les limites définies pour chaque contrepartie sont proposées par le secteur de suivi clientèle et validées par les unités de risque dédiées. Les limites individuelles sont complétées par des encadrements en *stress test* ou en nominal afin de capter l'impact de certains facteurs de risques plus difficilement mesurables.

Ces limites font l'objet de revues annuelles ou *ad hoc* en fonction des besoins et de l'évolution des conditions de marché.

Le suivi du respect de ces limites (à fréquence le plus souvent quotidienne ou à la fréquence de calcul des métriques) est assuré par des équipes dédiées au sein de la Direction des risques. De plus, un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Sans se substituer aux CORISQ, le *Counterparty Credit Risk Committee* (CCRC) exerce un suivi rapproché du risque de contrepartie et identifie des zones de risque émergentes par la réalisation d'analyses spécifiques (focus). Ce comité regroupe des représentants de la Direction des activités de marché et des départements qui, au sein de la fonction de gestion des risques, sont en charge du suivi des risques de contrepartie sur opérations de marché et du risque de crédit. Le CCRC est amené à se prononcer sur certaines évolutions d'encadrements relevant de sa compétence.

### RISQUE DE REMPLACEMENT

Le Groupe encadre les risques de remplacement par des limites :

- établies et allouées à chaque contrepartie en utilisant la PFE (*Potential Future Exposure*) ;
- dont le montant est déterminé en fonction notamment de la qualité de crédit et du type de contrepartie, de la nature et de la durée de vie des instruments concernés, de la compréhension économique des transactions, ainsi que de la sécurité juridique des contrats mis en place.

### RISQUE DE CVA (CREDIT VALUATION ADJUSTMENT)

En complément du risque de remplacement, la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) mesure l'ajustement de la valeur du portefeuille de dérivés et repos du Groupe afin de tenir compte de la qualité de crédit des contreparties du Groupe (cf. section dédiée).

Les positions prises afin de couvrir la volatilité de la CVA (instruments de crédit, de taux ou d'actions) sont suivies dans le cadre de limites en sensibilité ou en *stress test*. Des scénarios représentatifs des risques de marché impactant la CVA (*spreads* de crédit, taux d'intérêt et change) sont appliqués pour réaliser le *stress test* sur CVA.

### RISQUE SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES

Le risque de contrepartie engendré par la compensation des produits dérivés et repos par les contreparties centrales est encadré par des limites spécifiques sur les marges initiales, tant pour nos activités en principal, que pour compte de tiers, et sur nos contributions aux fonds de défaut des CCP (dépôts de garantie).

En complément, une limite en *stress test* est aussi définie sur la mesure d'impact liée au défaut d'un membre majeur d'une CCP.

À noter que les réglementations EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) en Europe et DFA (*Dodd-Frank Act*) aux Etats-Unis, en imposant que les opérations de gré à gré les plus standardisées soient compensées *via* des chambres de compensation agréées par les autorités et soumises à régulation prudentielle, a entraîné une exposition accrue des établissements financiers face à ces chambres de compensation.

Voir tableau « EAD et RWA sur les contreparties centrales » de la section 6.9 « Détail risque de contrepartie » pour plus d'informations.

### Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Le Groupe fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque :

- la contractualisation la plus systématique possible d'accords de résiliation-compensation globale (*close-out netting agreements*) pour les opérations traitées de gré à gré (*OTC*) ;

- la collatéralisation des opérations de marché, soit par le biais des chambres de compensation pour les produits éligibles (produits listés et certains produits *OTC*), soit par un mécanisme d'échange bilatéral d'appels de marges destinés à couvrir l'exposition courante (*variation margins*) mais aussi l'exposition future (*initial margins*).

## ACCORDS DE RÉSILIATION-COMPENSATION

Le Groupe met en place dès que possible avec ses contreparties des contrats-cadre (*master agreements*) qui prévoient des clauses de résiliation-compensation globale.

Ces clauses permettent d'une part la résiliation (*close out*) immédiate de l'ensemble des opérations régies par ces accords quand survient le défaut d'une des parties et d'autre part le règlement d'un montant net reflétant la valeur totale du portefeuille, après compensation (*netting*) des dettes et créances réciproques.

Afin de réduire tout risque juridique lié à la documentation et de respecter les principales normes internationales, le Groupe préfère utiliser les modèles de contrats-cadre publiés par les associations professionnelles nationales ou internationales telles que *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*, *International Capital Market Association (ICMA)*, *International Securities Lending Association (ISLA)*, la Fédération Bancaire Française (FBF), etc.

Ces contrats établissent un ensemble d'éléments contractuels généralement reconnus comme standards et laissent place à la modification ou à l'ajout de clauses plus spécifiques entre les parties signataires du contrat final. Cette standardisation permet de réduire les délais de mise en place et de sécuriser les opérations. Les clauses détaillant les techniques d'atténuation du risque de contrepartie sont revues et analysées par les services juridiques de la Banque afin de s'assurer de leur applicabilité.

## COLLATÉRALISATION

La majorité des opérations de gré à gré font l'objet d'une collatéralisation. Il y a deux types d'échanges de collatéral à distinguer :

- la marge initiale (*initial margin* ou IM) : dépôt de garantie initial, visant à couvrir l'exposition future potentielle, c'est-à-dire la variation défavorable du *Mark-to-Market* des positions dans l'intervalle de temps entre la dernière collecte de *variation margin* et la liquidation des positions à la suite du défaut de la contrepartie. Ce dépôt initial est conservé par un tiers<sup>(1)</sup> afin de garantir sa disponibilité immédiate, même en cas de défaut de la contrepartie ;
- la marge de variation (*variation margin* ou VM) : sûretés collectées pour couvrir l'exposition courante découlant des variations de *Mark-to-Market* des positions, utilisées comme approximation de la perte réelle résultant de la défaillance de l'une des contreparties.

### Échange bilatéral de collatéral

La marge initiale, historiquement peu utilisée, mis à part avec des contreparties de type *hedge fund*, a été généralisée par les réglementations EMIR et DFA. Le Groupe est à présent dans l'obligation d'échanger des marges initiales et des marges de variation pour les opérations de dérivés de gré à gré non compensées avec un grand nombre de ses contreparties (ses contreparties financières et certaines contreparties non financières au-dessus de certains seuils<sup>(2)</sup>).

### Chambres de compensations

Les réglementations EMIR et DFA ont également imposé que les transactions de dérivés de gré à gré les plus standard soient compensées *via* des chambres de compensation. Le Groupe compense ainsi ses propres opérations (activité de type principal), mais opère

également une activité de compensation pour compte de tiers (activité de type *agency*), qui fait l'objet d'appels de marges systématiques pour atténuer le risque de contrepartie (les clients postant quotidiennement à Société Générale des *variation margins* et des *initial margins*, afin de couvrir l'exposition courante et l'exposition future).

Voir tableau « Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie » de la section 6.9 « Détail risque de contrepartie » pour plus d'informations.

## Mesures de risques de contrepartie

### Risque de remplacement

La mesure du risque de remplacement s'appuie sur un modèle interne qui permet de déterminer les profils d'exposition du Groupe.

### PRINCIPES DU MODÈLE

La juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est estimée à partir de modèles Monte Carlo sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché.

Le principe du modèle est de représenter les états futurs possibles des marchés financiers en simulant les évolutions des principaux facteurs de risque auxquels le portefeuille de l'institution est sensible. Pour ces simulations, le modèle recourt à différents modèles de diffusion pour tenir compte des caractéristiques inhérentes aux facteurs de risques considérés, et utilise un historique de 10 ans pour leur calibrage.

Les portefeuilles de produits dérivés et d'opérations de prêt-emprunt avec les différentes contreparties sont ensuite revalorisés aux différentes dates futures jusqu'à la maturité des transactions, dans des différents scénarios, en prenant en compte les caractéristiques des contrats, notamment en matière de compensation et de collatéralisation des opérations.

La distribution des expositions de contrepartie ainsi obtenue, permet de calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie et d'assurer le suivi économique des positions.

### INDICATEUR RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a donné son agrément pour l'utilisation du modèle interne décrit précédemment afin de déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*).

Pour les produits non traités par le modèle interne ainsi que pour les entités du groupe Société Générale n'ayant pas été autorisées par le superviseur à utiliser le modèle interne, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour les dérivés<sup>(3)</sup> et la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour les opérations de financement sur titres (SFT).

Les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte soit par leur simulation dans le modèle interne, soit en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché ou celle fondée sur les sûretés financières, en soustrayant la valeur des sûretés.

Ces expositions sont ensuite pondérées par des taux résultant de la qualité de crédit de la contrepartie pour aboutir aux Actifs Pondérés du Risque (RWA). Ces taux peuvent être déterminés par l'approche standard ou l'approche avancée (IRBA).

La décomposition des RWA pour chaque approche est disponible dans le tableau « Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche » de la section 6.9 « Détail risque de contrepartie ».

(1) Sauf pour les repos et les activités de clearing.

(2) Entrée en vigueur progressive pour l'*initial margin* qui s'étalera jusqu'en 2020 en fonction du type de contreparties et de la taille des positions détenues.

(3) Dans cette méthode, l'EAD (*Exposure At Default*) relative au risque de contrepartie de la Banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit *add-on*).

## INDICATEUR ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du suivi économique des positions, Société Générale s'appuie principalement sur un indicateur d'exposition maximale découlant de la simulation Monte Carlo, appelé *Credit Value at Risk* (CVaR) en interne ou PFE (*Potential Future Exposure*). Il s'agit du montant de perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables. Cet indicateur est calculé à différentes dates futures, qui sont ensuite agrégées en segments faisant chacun l'objet d'un encadrement.

Le Groupe a également développé une série de scénarios de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

### Ajustement de valeur pour risque de contrepartie

La CVA (Credit Valuation Adjustment) mesure l'ajustement de la valeur de notre portefeuille d'instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur afin de tenir compte de la qualité de crédit de nos contreparties. Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients qui ne font pas l'objet d'un appel de marge quotidien ou dont le collatéral ne couvre que partiellement l'exposition. Cet ajustement tient compte par ailleurs des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les institutions financières sont soumises au calcul d'une exigence de fonds propres au titre de la CVA, devant couvrir sa variation sur dix jours. Le périmètre de contreparties est réduit aux contreparties financières au sens de EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) ou à certains *Corporates* qui utiliseraient les produits dérivés au-delà de certains seuils et à des fins autres que le *hedging*.

Cette exigence est largement déterminée par l'utilisation d'un modèle interne : la méthode retenue est similaire à celle développée pour le calcul de la VaR de marché (cf. chapitre Risque de marché), et consiste en une simulation « historique » de la variation de la CVA due aux fluctuations de *spreads* de crédit observées sur les contreparties en portefeuille, avec un intervalle de confiance à 99%. Le calcul est fait sur les variations de *spreads* observées d'une part sur un historique d'un an glissant (VaR sur CVA) et d'autre part sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à la plus forte période de tension des *spreads* (*Stressed VaR* sur CVA). Le besoin en capital associé est égal à la somme des deux multipliée par un coefficient (fixé par le régulateur), propre à chaque établissement bancaire. Pour le reste, cette charge en capital est déterminée en méthode standard par application d'un facteur de pondération normatif au produit de l'EAD (*Exposure At Default*) par une maturité calculée selon les règles définies par le règlement CRR (*Capital Requirement Regulation*) – cf. tableau « Exigences de fonds propres au titre de la *Credit Valuation Adjustment* (CVA) » de la section 6.9 « Détail risque de contrepartie » pour la

décomposition des RWA liés à la CVA entre méthode avancée et standard.

La gestion de cette exposition et de cette charge réglementaire a conduit la Banque à acheter des garanties *Credit Default Swap* (CDS) auprès de grands établissements de crédits. Outre une réduction du risque de crédit, ceci permet de diminuer la variabilité de la CVA et des montants de fonds propres associés aux fluctuations des *spreads* de crédits des contreparties.

### Risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*)

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement et en même temps que la probabilité de défaut de la contrepartie.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il y a une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie.

Le risque de corrélation défavorable spécifique fait l'objet d'une surcharge dans le calcul des exigences de fonds propres, calculée sur le périmètre des transactions portant un risque de corrélation défavorable spécifique, en réévaluant l'indicateur EEPE sous l'hypothèse du défaut de la contrepartie. Ce traitement conduit à augmenter les exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie. Le risque de contrepartie économique calculé dans ces situations de risque spécifique est également renforcé, limitant de fait ces expositions, les limites restant inchangées.

Le risque de corrélation défavorable général est quant à lui contrôlé via un dispositif de tests de résistance (*stress tests* mono ou multifacteurs) appliqués aux transactions faites avec une contrepartie donnée, s'appuyant sur des scénarios communs au dispositif de *stress tests* des risques de marché. Ce dispositif est fondé sur :

- une analyse trimestrielle des *stress tests* sur l'ensemble des contreparties, permettant d'appréhender les scénarios les plus défavorables liés à une dégradation conjointe de la qualité des contreparties et des positions associées ;
- sur les contreparties financières systémiques, un suivi mensuel des *stress tests* multifacteurs dédiés, faisant l'objet de limites par contrepartie ;
- sur les contreparties de type *hedge funds* et *Proprietary Trading Groups*, un suivi hebdomadaire des *stress test* mono-facteur dédiés, faisant l'objet de limites par contrepartie. Cet encadrement est complété par un *stress test* adverse qui quantifie la perte potentielle sur les activités en principal et pour compte de tiers en cas de mouvements des marchés suffisamment violents pour déclencher une vague de défauts sur ce type de contreparties.

## 6.5 MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode interne (méthode IRB : *Internal Ratings-Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit.

Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences réglementaires, et détaillé dans cette section « Mesure des risques et notations internes ».

Conformément aux textes publiés par l'ABE dans le cadre du programme « IRB Repair » et dans la perspective de la finalisation des accords de Bâle 3, le Groupe prévoit de faire évoluer son dispositif de modèles internes de risque de crédit de telle sorte à se mettre strictement en conformité avec ces nouvelles exigences.

Cela porte notamment sur le plan de roll-out vers l'approche IRB et le maintien en approche Standard (*Permanent Partial Use* – PPU), en concertation avec les superviseurs. Les demandes de PPU sur un portefeuille donné sont justifiées via différents critères de décision

(matérialité, profil de risque, stratégie commerciale, hétérogénéité des clients...).

Les expositions soumises à l'approche Standard concernent principalement les portefeuilles de clientèle de détail et PME (Petite et Moyenne Entreprise) du pôle Banque de Détail à l'International. Pour ses encours traités en méthode Standard, le Groupe utilise principalement les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch et de la Banque de France. Dans le cas où plusieurs notations sont disponibles pour un tiers, la deuxième meilleure est retenue.

Quand une notation externe est disponible, l'exposition correspondante est convertie en encours pondérés grâce aux tableaux de cartographie présents dans le règlement CRR (articles 120-121-122) ou plus précisément aux tableaux publiés par l'organisme de réglementation ACPR (lien : [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/17/notice\\_2019\\_crd\\_iv\\_final.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/17/notice_2019_crd_iv_final.pdf)).

**TABLEAU 20 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN APPROCHE STANDARD**

	MOODY'S	FITCH	S&P
Souverains	✓	✓	✓
Établissements	✓	✓	✓
Entreprises	✓	✓	✓

### Cadre général de l'approche interne

Pour calculer ses exigences de fonds propres selon la méthode IRB, Société Générale estime l'actif pondéré par le risque (*Risk-Weighted Asset*, RWA) ainsi que la perte attendue (*Expected Loss*, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie (*via* la notation interne) et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Le calcul de RWA repose sur les paramètres bâlois, estimés à partir de son dispositif interne de mesure des risques :

- la valeur exposée au risque (*Exposure At Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi qu'une proportion des expositions hors bilan calculée à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie du Groupe fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

L'estimation de ces paramètres s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif, parfois complété d'un jugement expert ou métier.

Par ailleurs, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* (test rétroactif) et la validation des modèles. Ces

procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique, complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Le Groupe prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux apportés en garantie (physiques ou financiers). Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit en ligne à ligne.

De façon très minoritaire, Société Générale applique également une approche *IRB Fondation* (pour laquelle le seul paramètre de Probabilité de Défaut est estimé par la Banque, les paramètres LGD et CCF étant fixés forfaitairement par le superviseur) pour un portefeuille de financements spécialisés, notamment logé dans les filiales Franfinance Entreprises, Sogelease et Star Lease.

Par ailleurs, le Groupe dispose de la validation du superviseur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de titrisation d'ABCP (*Asset-Backed Commercial Paper*).

Outre les objectifs de calcul des exigences de fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure du risque de crédit du Groupe contribuent au pilotage des activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifier et approuver les transactions et participent à la détermination des limites d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

TABLEAU 21 : RÉPARTITION DES EAD PAR MÉTHODE BÂLOISE

	31.12.2019	31.12.2018
IRB	81%	79%
Standard	19%	21%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

TABLEAU 22 : PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES MÉTHODES IRB ET STANDARD PAR PÔLE

	Approche IRB	Approche Standard
Banque de détail en France	La plupart des portefeuilles	Certains portefeuilles de Clientèle de détail dont ceux de la filiale SOGELEASE
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	La filiale KB (République tchèque), CGI, Fidelity, GEFA et SG Finans, SG leasing SPA et Fraer Leasing SPA, SGEF Italy	Les autres filiales
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	La plupart des portefeuilles de la Banque de Financement et d'Investissement  Pour la Banque Privée, les Métiers Titres et le Courtage, principalement les portefeuilles de la clientèle de particuliers des filiales suivantes :  SG Hambros, SGBT Luxembourg, SGBT Monaco, SG Private Banking Suisse	Pour la Banque Privée, Métiers Titres et le Courtage, les expositions octroyées aux Établissements de crédit et Entreprises
Hors Pôles	La plupart des portefeuilles	-

## Mesure du risque de crédit hors clientèle de détail

Pour les portefeuilles Entreprises, Banques et Souverains, le Groupe a mis en place le dispositif suivant :

### DISPOSITIF DE NOTATION ET PROBABILITÉS DE DÉFAUT ASSOCIÉES

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de 20 ans.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance indicative avec les échelles des principaux organismes externes d'évaluation de crédit ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes ainsi que l'échelle de notes internes du Groupe.

La note attribuée à une contrepartie est généralement calculée par un modèle, éventuellement ajustée par un analyste crédit, qui ensuite la soumet à la validation de la Fonction de gestion des Risques.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques ...), de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Plus spécifiquement sur les entreprises, les modèles de notation s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des entreprises et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

**TABLEAU 23 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE INDICATIVE AVEC CELLE DES AGENCES**

Note interne de la contrepartie	Équivalent indicatif FitchRatings	Équivalent indicatif Moody's	Équivalent indicatif S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	AAA	0,01%
2	AA+ à AA-	AA1 à AA3	AA+ à AA-	[0,01% -0,03%]
3	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	[0,03% -0,06%]
4	BBB+ à BBB-	BAA1 à BAA3	BBB+ à BBB-	[0,13% -0,50%]
5	BB+ à BB-	BA1 à BA3	BB+ à BB-	[1,10% -3,26%]
6	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	[4,61% -11,42%]
7	CCC+ à CCC-	CAA1 à CAA3	CCC+ à CCC-	[14,33% -27,25%]
8,9 et 10	CC et en dessous	CA et en dessous	CC et en dessous	100,00%

**MODÈLES DE LGD**

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la transaction ou de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et selon leur nature. On définit ainsi des classes de risque homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période. Lorsque le nombre de défauts est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

**MODÈLES DE CCF (CREDIT CONVERSION FACTOR)**

Pour ses expositions hors bilan, le Groupe est autorisé à utiliser l'approche interne pour les produits *Term loan with drawing period* et les lignes de crédit renouvelables.

**TABLEAU 24 : HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES ET MÉTHODES UTILISÉS**

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de méthodes, modèles	Méthodologie Nombre d'années défaut/perte
<b>HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>			
<b>Probabilité de défaut (PD)</b>	Souverains	1 méthode.	Méthode de type économétrique, portefeuille avec peu de défauts.
	Entités du secteur public	4 modèles selon la zone géographique.	Méthodes de type statistique (régression)/experte d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Institutions financières	11 modèles selon le type de contrepartie : Banques, Assurances, Fonds, Intermédiaires financiers, Fonds de fonds.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Financements spécialisés	3 modèles selon le type de transaction.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.
	Grandes entreprises	9 modèles selon les zones géographiques.	Principalement modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	18 modèles selon la taille des entreprises, la zone géographique.	Principalement modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif, score comportemental. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
<b>Perte en cas de défaut (LGD)</b>	Entités du secteur public – Souverains	6 modèles selon le type de contrepartie.	Calibrage basé sur les données historiques et les jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises – Approche forfaitaire	> 20 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté.	Calibrage basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises – Approche par décote	16 modèles Approche par décote selon le type de collatéral valorisable.	Calibrage statistique basé sur les données historiques de marché ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	15 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté ou non sécurisé.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Financements de projet	8 modèles Approche forfaitaire par type de projet.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Institutions financières	5 modèles Approche forfaitaire selon la nature de la contrepartie : Banque, Assurance, Fonds... et la nature de la sûreté.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Autres portefeuilles spécifiques	6 modèles : affacturage, location avec option d'achat et autres cas spécifiques.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
<b>Facteur de conversion crédit (CCF)</b>	Grandes entreprises	5 modèles : <i>Term loan with drawing period</i> ; lignes de crédit renouvelable ; <i>Corporates</i> tchèques.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts plus de 10 ans.
<b>Perte attendue (EL)</b>	Transaction immobilière	2 modèles en affectation à des classes de pertes ( <i>slotting</i> ).	Modèle statistique basé sur avis expert et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défauts.

## SUIVI DE LA PERFORMANCE DES MODÈLES INTERNES

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de notation interne crédit hors clientèle de détail est mesuré par des *back-tests* réguliers qui comparent, par portefeuille, les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations, permettant ainsi de mesurer la prudence des paramètres de risque utilisés par l'approche IRB.

Les résultats de *back-tests* et les plans de remédiation sont présentés au Comité experts pour être discutés et validés (cf. « Gouvernance de la modélisation des risques », p. 83). Ces résultats peuvent justifier la mise en œuvre de plans de remédiation si le dispositif est jugé insuffisamment prudent.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles du Groupe y compris ceux de la Banque Privée depuis cette année. Les *backtests* comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne

arithmétique pondérée par débiteurs) aux résultats observés (le taux de défaut annuel historique). Le taux de défaut historique a été calculé sur la base des encours sains sur la période allant de 2007 à 2018.

Le niveau de prudence est jugé globalement satisfaisant et stable par rapport à l'année précédente. Le taux de défaut historique continue de baisser en 2019 (taux de défaut de la dernière année à un niveau bas et stable par rapport à l'année précédente). La probabilité de défaut estimée est plus élevée (conservatisme) que le taux de défaut historique pour tous les portefeuilles bâlois et pour la plupart des notes. Les niveaux de prudence sont élevés sur les portefeuilles bâlois Grandes entreprises et Petites et moyennes entreprises. A noter que de nouveaux modèles internes sont en cours de développement sur les portefeuilles les plus significatifs afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et d'adresser les faiblesses identifiées des modèles existants.

**TABLEAU 25 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : PD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL (CR9)**

		31.12.2019						
Portefeuille Bâlois	Fourchette de PD	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs		Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'année	dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		PD moyenne pondérée		Fin d'année précédente	Fin d'année			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,6%</b>	<b>645</b>	<b>729</b>	<b>1</b>	-	<b>0,2%</b>
	0,00 à < 0,15	0,0%	0,0%	542	529	-	-	0,0%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	-	0,0%
<b>SOUVERAINS</b>	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	20	17	-	-	0,0%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,1%	16	112	-	-	0,0%
	0,75 à < 2,50	1,7%	1,5%	21	20	-	-	0,3%
	2,50 à < 10,00	4,4%	4,8%	31	38	1	-	0,8%
	10,00 à < 100,00	11,8%	15,2%	15	13	-	-	3,6%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,7%</b>	<b>4 230</b>	<b>5 582</b>	<b>6</b>	-	<b>0,3%</b>
	0,00 à < 0,15	0,0%	0,0%	2 999	4 251	1	-	0,2%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	-	0,0%
<b>INSTITUTIONS</b>	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	300	320	-	-	0,1%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,3%	146	274	-	-	0,2%
	0,75 à < 2,50	1,6%	1,6%	196	198	-	-	0,4%
	2,50 à < 10,00	4,0%	3,8%	507	461	1	-	0,8%
	10,00 à < 100,00	14,8%	16,4%	82	78	4	-	3,8%
	<b>Total</b>	<b>1,3%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2 234</b>	<b>2 289</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>2,2%</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	228	214	-	-	0,2%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	-	0,0%
<b>FINANCEMENT SPÉCIALISÉS</b>	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	159	171	-	-	0,1%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	304	322	-	-	0,4%
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,6%	827	871	-	-	1,1%
	2,50 à < 10,00	4,1%	4,4%	647	662	8	2	3,3%
	10,00 à < 100,00	13,8%	14,5%	69	49	6	-	12,7%
	<b>Total</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,1%</b>	<b>36 637</b>	<b>37 285</b>	<b>407</b>	<b>35</b>	<b>1,6%</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	8 069	7 591	5	-	0,1%
	0,15 à < 0,25	0,0%	0,0%	-	-	-	-	0,0%
<b>GRANDES ENTREPRISES</b>	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	2 489	2 412	2	-	0,2%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,4%	3 293	4 398	6	-	0,4%
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,6%	8 373	7 834	31	-	1,1%
	2,50 à < 10,00	4,3%	4,3%	11 798	12 240	227	25	3,0%
	10,00 à < 100,00	15,3%	17,2%	2 615	2 810	136	10	10,7%
	<b>Total</b>	<b>3,1%</b>	<b>5,5%</b>	<b>99 378</b>	<b>97 833</b>	<b>2 609</b>	<b>404</b>	<b>3,2%</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	3 410	3 591	3	-	0,3%
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	1 072	2 245	11	4	0,5%
<b>PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</b>	0,25 à < 0,50	0,3%	0,3%	4 442	5 740	8	3	0,4%
	0,50 à < 0,75	0,5%	0,5%	7 770	6 022	6	3	0,6%
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,6%	28 273	21 265	26	20	1,4%
	2,50 à < 10,00	4,5%	4,4%	38 716	42 665	803	121	3,8%
	10,00 à < 100,00	16,5%	18,2%	15 695	16 305	1 752	253	13,7%

**TABLEAU 26 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : LGD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL**

Portefeuille bâlois	31.12.2019	
	LGD IRBA <sup>(1)</sup>	Pertes estimées hors marge de prudence
Grandes entreprises	34%	33%
Petites et moyennes entreprises	39%	27%

(1) LGD senior unsecured.

La méthode de calcul du ratio «EAD observée / EAD IRBA» est en cours de révision.

Portefeuille bâlois	31.12.2018 <sup>(2)</sup>	
	LGD IRBA <sup>(1)</sup>	Pertes estimées hors marge de prudence
Grandes entreprises	34%	32%
Petites et moyennes entreprises	40%	29%

(1) LGD senior unsecured.

(2) Une nouvelle segmentation de la LGD "Entreprises" a été utilisée : pro forma effectué sur les données 2018.

## Mesure du risque de crédit de la clientèle de détail

Pour le portefeuille clientèle de détail composé de clients particuliers, de SCI (Sociétés Civiles Immobilières) et de la clientèle identifiée comme professionnelle, le Groupe a mis en place le dispositif suivant :

### DISPOSITIF DE NOTATION ET PROBABILITÉS DE DÉFAUT ASSOCIÉES

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée spécifiquement par chaque ligne métier du Groupe traitant ses encours en méthode IRBA. Les modèles intègrent des éléments du comportement de paiement des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels, les très petites entreprises et les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (*pools*) par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

### MODÈLES DE LGD

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail s'appliquent de façon spécifique par portefeuille et par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont en général basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement sur longue période issus de données internes pour les expositions tombées en défaut. Les estimations sont ajustées de marges de prudence pour refléter l'impact éventuel de conditions économiques adverses (*downturn*).

### MODÈLES DE CCF (CREDIT CONVERSION FACTOR)

Pour ses expositions hors bilan, le Groupe applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

**TABLEAU 27 : CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES ET MÉTHODES UTILISÉS**

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs bâlois	Nombre de modèles	Méthodologie Nombre d'années défaut/perte
<b>CLIENTÈLE DE DÉTAIL</b>			
<b>Probabilité de défaut (PD)</b>	Immobilier résidentiel	8 modèles selon l'entité, le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie : particulier ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Autres crédits aux particuliers	15 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile...	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Expositions renouvelables	5 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	10 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile, le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle de type statistique (régression ou segmentation), score comportemental. Défauts observés sur une période supérieure à 5 ans.
<b>Perte en cas de défaut (LGD)</b>	Immobilier résidentiel	8 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie particulier ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Autres crédits aux particuliers	17 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile...	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Expositions renouvelables	7 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	12 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile ; le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
<b>Facteur de conversion crédit (CCF)</b>	Expositions renouvelables	12 calibrages par entités pour les produits revolving et découverts particuliers.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts supérieure à 5 ans.

**SUIVI DE LA PERFORMANCE DES MODÈLES INTERNES**

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des *back-testings* réguliers qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparent les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sont comparés aux PD. Si nécessaire, les calibrages de PD sont ajustés de manière à conserver une marge de prudence satisfaisante. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Concernant la LGD, le *back-test* compare la LGD à la valeur moyenne des encaissements observés et la valeur utilisée pour le calcul du capital réglementaire.

La différence doit alors refléter une marge de prudence suffisante pour tenir compte d'un éventuel ralentissement économique, des incertitudes d'estimation et des évolutions de performances des processus de recouvrement. L'adéquation de cette marge de prudence est évaluée par un Comité expert.

Les résultats présentés ci-après couvrent l'intégralité des portefeuilles du Groupe y compris la Banque Privée depuis cette année. Les backtests comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique pondérée par les débiteurs) aux résultats observés (le taux de défaut annuel historique). Le taux de défaut historique a été calculé sur la base des encours sains sur la période allant de 2010 à 2018. Les clients créditeurs sont inclus conformément aux instructions révisées de la publication ABE du 14 décembre 2016 (EBA/GL/2016/11).

Le niveau de prudence est jugé globalement satisfaisant et stable par rapport à l'année précédente. Le taux de défaut historique continue de baisser en 2019 (taux de défaut de la dernière année à un niveau bas et stable par rapport à l'année précédente). La probabilité de défaut estimée est plus élevée (conservatisme) que le taux de défaut historique pour tous les portefeuilles bâlois et pour la plupart des notes. À noter que de nouveaux modèles internes sont en cours de développement sur les portefeuilles les plus significatifs afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et d'adresser les faiblesses identifiées des modèles existants.

**TABLEAU 28 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : PD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - CLIENTÈLE DE DÉTAIL\* (CR9)**

		31.12.2019					
				Nombre de débiteurs			
Portefeuille bâlois	Fourchette de PD	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Fin d'année précédente	Fin d'année	Débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
	<b>TOTAL</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2 244 707</b>	<b>2 251 637</b>	<b>47 721</b>	<b>3,4%</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	41 955	35 560	80	0,1%
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	51 238	51 916	187	0,2%
<b>AUTRES CRÉDITS AUX PARTICULIERS</b>	0,25 à < 0,50	0,4%	0,3%	312 158	315 192	575	0,3%
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,6%	248 455	292 979	549	0,5%
	0,75 à < 2,50	1,3%	1,3%	733 060	778 052	4 949	1,4%
	2,50 à < 10,00	4,3%	4,5%	640 966	564 325	13 356	3,5%
	10,00 à < 100,00	25,4%	21,6%	216 874	213 613	28 025	20,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,1%</b>	<b>850 310</b>	<b>879 422</b>	<b>7 461</b>	<b>1,1%</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	208 977	177 758	1 390	0,1%
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	136 741	156 527	196	0,1%
<b>PRÊTS À L'HABITAT</b>	0,25 à < 0,50	0,4%	0,4%	87 362	126 577	194	0,2%
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,7%	118 878	91 921	365	0,4%
	0,75 à < 2,50	1,4%	1,1%	201 299	216 647	1 319	0,7%
	2,50 à < 10,00	4,7%	3,6%	81 024	94 859	2 018	2,7%
	10,00 à < 100,00	17,6%	17,7%	16 029	15 133	1 979	15,3%
	<b>TOTAL</b>	<b>5,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>7 552 793</b>	<b>7 886 771</b>	<b>154 816</b>	<b>2,1%</b>
	0,00 à < 0,15	0,1%	0,1%	1 974 448	2 180 209	2 796	0,1%
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	90 086	85 387	33	0,1%
<b>REVOLVING</b>	0,25 à < 0,50	0,4%	0,4%	1 431 264	1 570 530	9 921	0,4%
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,6%	165 886	158 786	214	0,4%
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,4%	1 873 003	1 940 736	25 734	1,0%
	2,50 à < 10,00	4,8%	4,3%	1 475 286	1 446 249	50 569	3,5%
	10,00 à < 100,00	22,2%	16,8%	542 820	504 875	65 549	15,3%
	<b>TOTAL</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,0%</b>	<b>828 042</b>	<b>823 464</b>	<b>37 021</b>	<b>3,8%</b>
	0,00 à < 0,15	0,0%	0,0%	134	140	11	0,1%
	0,15 à < 0,25	0,2%	0,2%	29 914	36 093	187	0,2%
<b>TPE ET PROFESSIONNELS</b>	0,25 à < 0,50	0,4%	0,3%	146 461	146 407	870	0,2%
	0,50 à < 0,75	0,6%	0,6%	44 084	47 573	426	0,6%
	0,75 à < 2,50	1,5%	1,4%	282 728	285 886	5 389	1,2%
	2,50 à < 10,00	5,0%	5,5%	239 705	229 835	9 474	4,6%
	10,00 à < 100,00	19,3%	19,7%	85 015	77 531	20 664	16,1%

\*Données présentées sur la base des derniers chiffres disponibles en date du 30 septembre 2019.

**TABLEAU 29 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : LGD, EAD ESTIMÉES ET RÉALISÉES - CLIENTÈLE DE DÉTAIL**

	31.12.2019		
Portefeuille bâlois	LGD IRBA	Pertes estimées hors marge de prudence	EAD observée / EAD IRBA
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	18%	12%	-
Crédits renouvelables	46%	39%	73%
Autres crédits aux particuliers	26%	21%	-
TPE et professionnels	28%	22%	76%
<b>ENSEMBLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>	<b>74%</b>

Les évolutions sur les portefeuilles "Autres crédits aux particuliers" et "TPE et professionnels" sont expliquées par un changement de périmètre.

	31.12.2018		
Portefeuille bâlois	LGD IRBA	Pertes estimées hors marge de prudence	EAD observée / EAD IRBA
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	18%	12%	-
Crédits renouvelables	45%	39%	73%
Autres crédits aux particuliers	28%	22%	-
TPE et professionnels	26%	21%	77%
<b>ENSEMBLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>	<b>74%</b>

## Gouvernance de la modélisation du risque de crédit

Les modèles d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont soumis au dispositif global de gestion du risque de modèles (cf. chapitre 13 « Risque de modèle » du présent document).

La première ligne de défense, responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, est soumise aux règles relatives au cycle de vie du modèle, incluant notamment pour les modèles internes de risque de crédit une traçabilité des étapes de développement et implémentation et un *backtesting* réalisé à fréquence annuelle.

Le département « Risque de Modèles », directement rattaché au Directeur des risques, constitue la seconde ligne de défense sur les modèles de risque de crédit. Pour la conduite de leurs missions, les équipes de revue indépendante s'appuient sur des principes de contrôle de la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, la conformité de l'implémentation et de l'usage, le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de revue (« Comités modèles » dans le cas des modèles de risque de crédit) et d'approbation (« Comités experts »); et le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *Reporting* récurrent au Senior Management. Le département « Risque de Modèles » revoit également toutes les modifications portant sur les modèles d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit. Conformément au règlement délégué (UE) n° 529/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres, les évolutions du dispositif de notation du Groupe font ensuite l'objet de deux types de notifications principaux au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce même règlement :

- les évolutions significatives qui font l'objet d'une demande d'autorisation préalable à leur mise en œuvre ;
- les autres évolutions qui doivent être notifiées aux autorités compétentes :
  - avant leur mise en œuvre : les évolutions moins significatives, selon les critères définis par le règlement, sont notifiées au superviseur (notification *ex-ante*). En l'absence de réponse de la part du superviseur dans un délai de deux mois, celles-ci peuvent être mises en œuvre,
  - après leur mise en œuvre : ces évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique (notification *ex-post*).

La Direction de l'audit interne, en tant que troisième ligne de défense a pour responsabilité d'évaluer périodiquement l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle (la pertinence de la gouvernance pour le risque de modèle et l'efficacité des activités de la deuxième ligne de défense) et d'effectuer l'audit indépendant des modèles.

## Risque climatique - Mesure de la sensibilité au risque de transition

L'impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises clientes de Société Générale a été identifié comme le principal risque lié au changement climatique pour le Groupe.

De manière à mesurer cet impact, le Groupe met progressivement en place un Indicateur de Vulnérabilité qui conduit à une analyse crédit renforcée sur les emprunteurs les plus exposés.

L'Indicateur de Vulnérabilité climat :

- correspond à l'impact marginal sur la notation interne de l'entreprise cliente, du scénario de transition sélectionné (pour 2019 le Scénario de Développement Durable de l'Agence Internationale de l'Énergie) sur un horizon de temps de 20 ans. On retient l'hypothèse que cette entreprise ne prend pas de mesures d'adaptation. La vulnérabilité est évaluée en parallèle de la note interne qui est, elle, associée à une probabilité de défaut à un an ;
- est applicable pour les secteurs identifiés comme sensibles au risque de transition et concerne, en 2019, le secteur du pétrole et du gaz, la génération d'électricité, le transport automobile, aérien et maritime, les métaux et l'extraction minière, ainsi que l'immobilier commercial ;
- est représenté sur une échelle à sept niveaux, allant d'impacts négatifs élevés à impacts positifs élevés.

Cette évaluation, proposée par la première ligne de défense, est validée par le département des Risques en tant que deuxième ligne de défense et s'appuie sur une méthode définie par le département des Risques. Elle permet d'engager le dialogue avec les clients les plus exposés. En effet, pour les groupes avec une exposition de long terme et dont l'indicateur de vulnérabilité climatique est moyennement négatif ou très négatif, une discussion doit être engagée afin de formaliser une opinion sur la stratégie d'adaptation du tiers au risque de transition.

Le dispositif de gestion des risques climatiques est par ailleurs détaillé dans la section « La gestion des risques climatiques » du chapitre 5.2.3 « Agir en faveur du climat en soutenant une transition juste, écologique et inclusive » du Document d'Enregistrement Universel 2020.

## 6.6 INFORMATIONS QUANTITATIVES

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en méthode standard sont présentées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

L'EAD est ventilée selon l'axe du garant, après prise en compte de l'effet de substitution (sauf indication).

La présentation des données appliquée depuis l'année dernière est en cohérence avec les orientations relatives aux exigences de

publications prudentielles publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en décembre 2016 (document EBA/GL/2016/11).

Cette présentation met en avant les catégories d'expositions telles que définies dans les portefeuilles des états réglementaires COREP, en lien avec les exigences de l'ABE sur le Pilier 3.

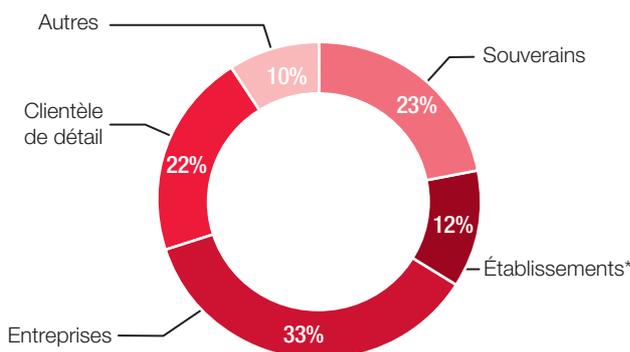
Plus d'informations disponibles dans les sections 6.7 « Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit global (crédit et contrepartie) », 6.8 « Détail risque de crédit » et 6.9 « Détail risque de contrepartie » du présent rapport.

### Exposition au risque de crédit

Au 31 décembre 2019, l'EAD du Groupe est de 918 milliards d'euros.

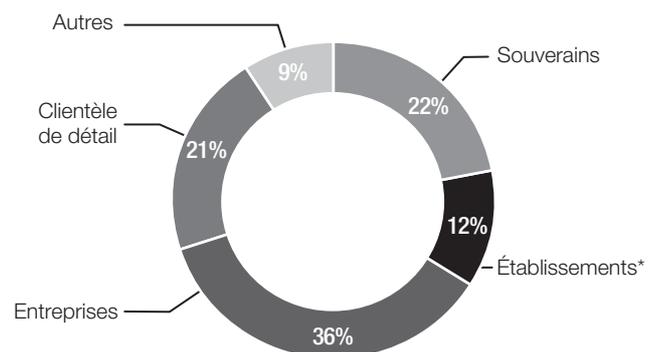
#### VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Engagements bilan et hors bilan (soit 918 Md EUR d'EAD)



#### VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

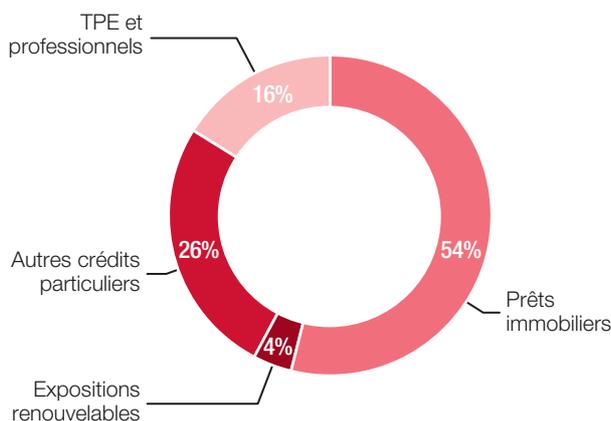
Engagements bilan et hors bilan (soit 920 Md EUR d'EAD).



\* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

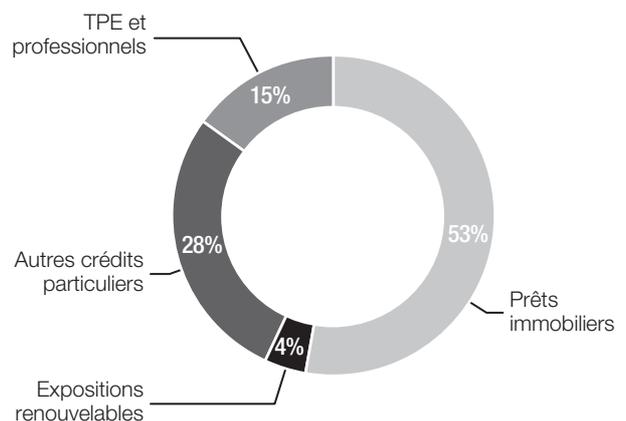
#### VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR SOUS-CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Engagements bilan et hors bilan (soit 203 Md EUR d'EAD)

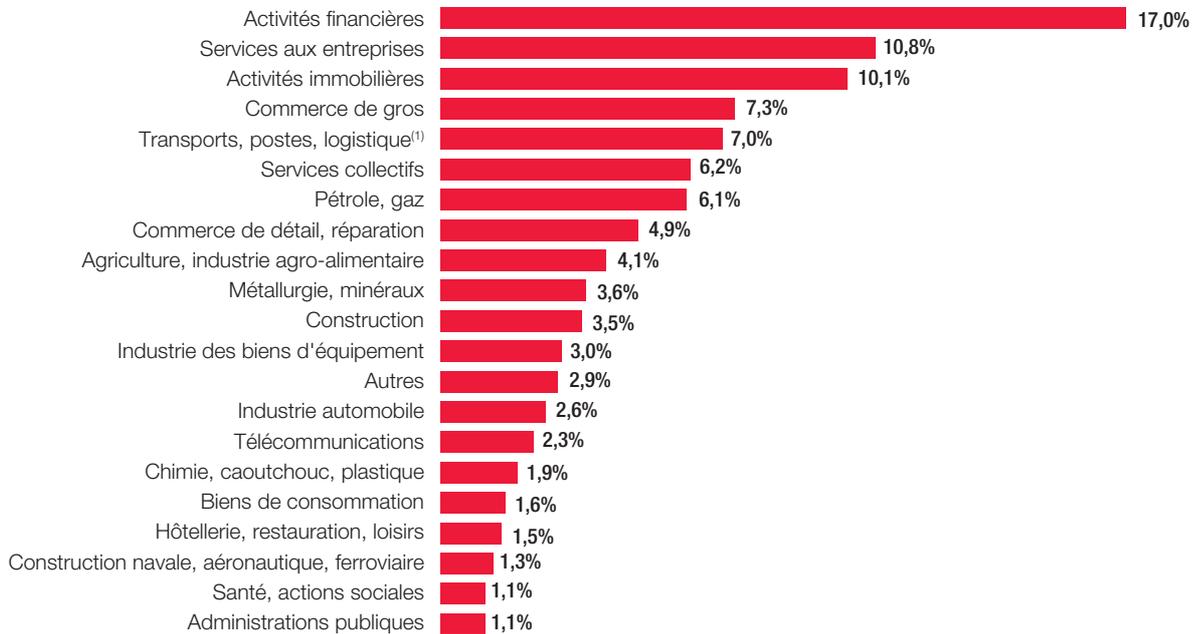


#### VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR SOUS-CATÉGORIE D'EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Engagements bilan et hors bilan (soit 189 Md EUR d'EAD)



**VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE (PORTEFEUILLE BÂLOIS)**

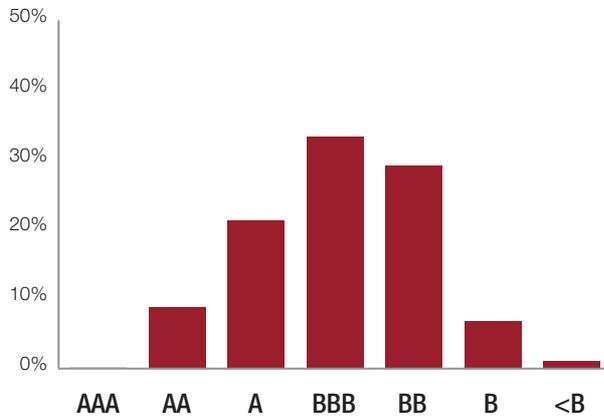


(1) Dont 1,0% des expositions totales «Entreprises» du Groupe au titre du transport maritime.

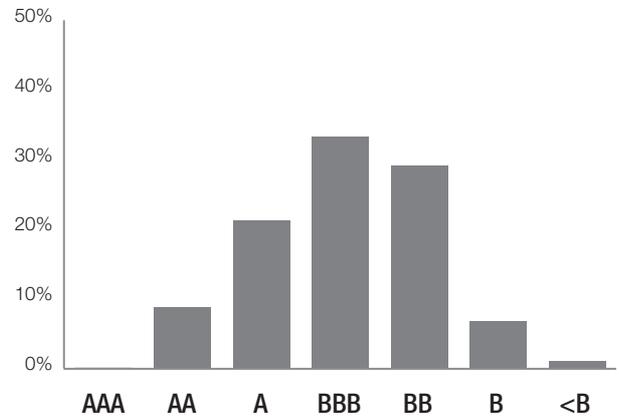
L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et *hedge funds*, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille Entreprises s'élève à 326 milliards d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Trois secteurs représentent plus de 10% du portefeuille (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 5% de ce portefeuille.

## Exposition sur les clientèles Entreprises et bancaire

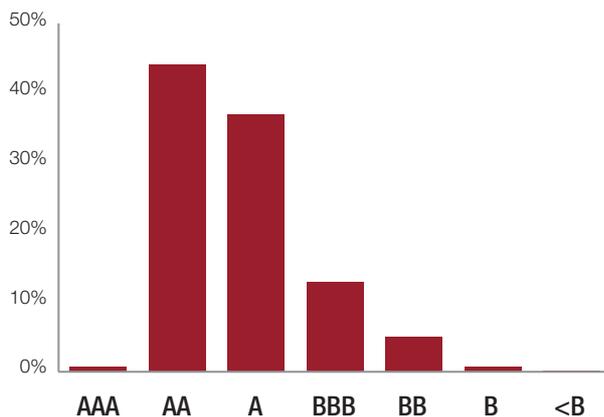
RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE  
DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES »  
AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN % DE L'EAD)

Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 259 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 296 milliards d'euros, méthode Standard comprise). La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille.

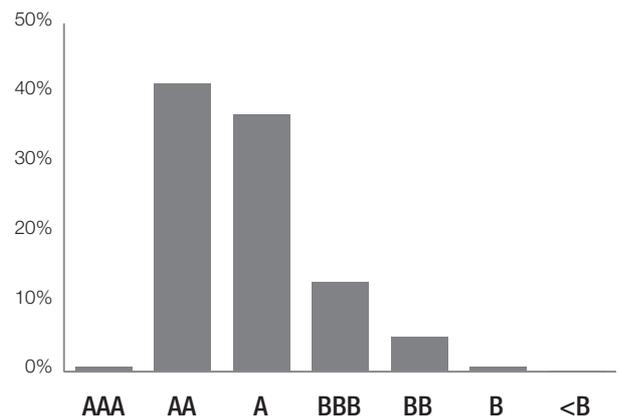
RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE  
SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES »  
AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN % DE L'EAD)

Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2019, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le rating interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et de collatéraux permettant d'atténuer le risque.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE  
DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN % DE L'EAD)

Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 62 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 107 milliards d'euros, méthode standard comprise). La répartition par rating de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale

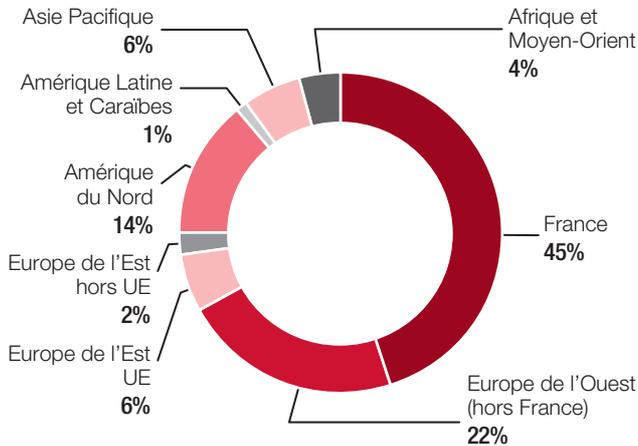
RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE  
SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018  
(EN % DE L'EAD)

démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

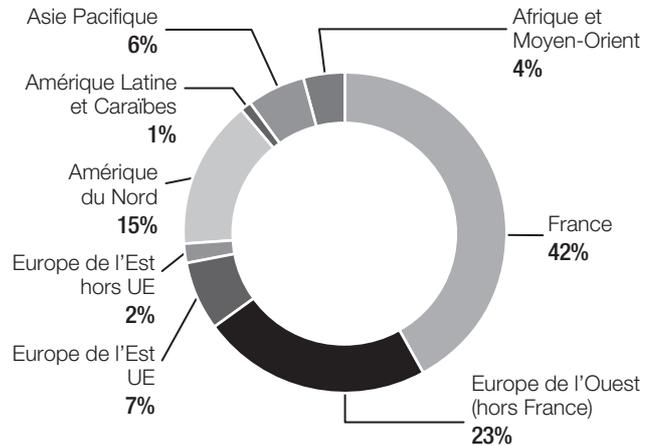
Au 31 décembre 2019, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (94% de l'exposition) et sur les pays développés d'autre part (89%).

## Ventilation géographique des expositions au risque de crédit

**VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 918 MD EUR**

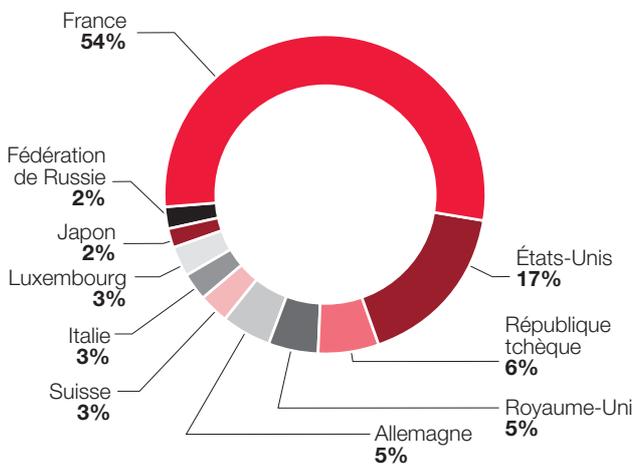


**VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 920 MD EUR**

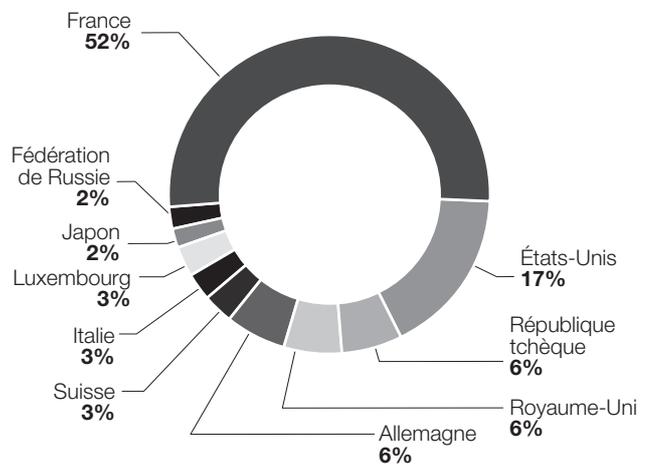


Au 31 décembre 2019, 89% des expositions du Groupe (bilan et hors bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (28% sur le portefeuille hors clientèle de détail et 17% sur la clientèle de détail).

**VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 761 MD EUR**



**VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2018 : 748 MD EUR**



L'exposition du Groupe sur les 10 principaux pays représente 83% du total (soit 761 milliards d'euros d'EAD) au 31 décembre 2019 (contre 81% et 748 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2018).

**TABLEAU 30 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS DES 5 PRINCIPAUX PAYS (EN %)**

	France		États-Unis		Royaume-Uni		Allemagne		République tchèque	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Souverains	19%	18%	33%	33%	14%	10%	17%	15%	29%	30%
Établissements	9%	8%	16%	18%	27%	29%	18%	21%	4%	3%
Entreprises	27%	31%	38%	38%	37%	45%	27%	31%	30%	32%
Clientèle de détail	37%	36%	0%	0%	10%	6%	22%	21%	35%	33%
Autres	8%	7%	13%	11%	12%	10%	16%	12%	2%	2%

### Évolution des encours pondérés (RWA) et des exigences de fonds propres du risque de crédit et de contrepartie

**TABLEAU 31 : VARIATION DES ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) PAR MÉTHODE SUR LE RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL (CRÉDIT ET CONTREPARTIE)**

(En M EUR)	RWA - IRB	RWA - Standard	RWA - Total	Exigences de fonds propres - IRB	Exigences de fonds propres - Standard	Exigences de fonds propres - total
<b>RWA de fin de la période précédente (31.12.2018)</b>	<b>181 651</b>	<b>116 167</b>	<b>297 818</b>	<b>14 532</b>	<b>9 293</b>	<b>23 825</b>
Volume	(3 375)	740	(2 636)	(270)	59	(211)
Qualité des actifs	(242)	132	(110)	(19)	11	(9)
Mise à jour des modèles	22	-	22	2	-	2
Méthodologie	(4 091)	(1 588)	(5 679)	(327)	(127)	(454)
Acquisitions et cessions	(432)	(12 197)	(12 628)	(35)	(976)	(1 010)
Change	1 074	1 348	2 421	86	108	194
Autre	752	(52)	700	60	(4)	56
<b>RWA DE FIN DE LA PÉRIODE DE REPORTING (31.12.2019)</b>	<b>175 359</b>	<b>104 549</b>	<b>279 908</b>	<b>14 029</b>	<b>8 364</b>	<b>22 393</b>

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*).

Les principaux effets expliquant la baisse des actifs pondérés (hors CVA) de 17,9 milliards d'euros sur l'année 2019 sont les suivants :

- une baisse en lien avec l'activité pour -2,6 milliards d'euros : extinction de stock principalement portée par Global Banking (-4,5 milliards d'euros), cette baisse étant atténuée par l'évolution du stock observée au sein du réseau France (+2,3 milliards d'euros) ;
- une contraction du périmètre prudentiel de -12,6 milliards d'euros liée aux différentes cessions opérées courant 2019 ;
- un effet change (+2,4 milliards d'euros) principalement lié à l'appréciation du dollar américain face à l'euro (+0,9 milliard d'euros) ainsi qu'à celle du rouble russe (+0,7 milliard d'euros).

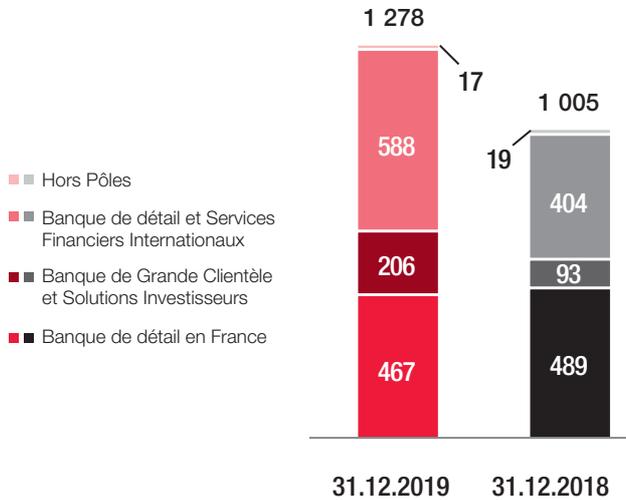
Les effets sont définis comme suit :

- Volume : variations de périmètre et de composition (y compris création de nouvelle ligne métier et arrivée à échéance de prêts). Cela n'intègre pas les effets liés aux acquisitions et cessions d'entités ;

- Qualité des actifs : évolution de la qualité des actifs de la Banque découlant de variations du risque de l'emprunteur, telles que des changements de note ou des effets similaires ;
- Mises à jour des modèles : variations dues à l'application du modèle, à l'évolution de son périmètre ou à toute modification visant à remédier à ses faiblesses ;
- Méthodologie : variations dues aux changements de méthodologie de calcul découlant d'évolutions réglementaires, y compris des révisions de réglementations existantes et des nouvelles réglementations ;
- Acquisitions et cessions : évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités ;
- Change : variations découlant des fluctuations de marché, telles que les mouvements de devises ;
- Autre : catégorie reflétant les variations non prises en compte dans les autres catégories.

## Charge nette du risque

### ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (EN M EUR)



La charge nette du risque du Groupe en 2019 est de - 1 278 millions d'euros, en hausse de +27,1% par rapport à 2018. La normalisation reste ainsi très progressive par rapport au niveau de 2018.

Le coût du risque (exprimé en points de base sur la moyenne des encours de début période des quatre trimestres précédant la clôture, y compris locations simples) reste bas. Il s'établit à 25 points de base sur l'année 2019 contre 21 points de base en 2018.

- Dans la **Banque de détail en France**, le coût du risque commercial est en baisse à 24 points de base sur l'année 2019 à comparer aux 26 points de base de l'année 2018, illustrant la qualité de la politique d'octroi de crédit.
- À 43 points de base sur l'année 2019 (contre 30 points de base sur l'année 2018), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** augmente mais reste bas et témoigne de l'efficacité des politiques mises en œuvre pour améliorer la qualité du portefeuille de crédits.

Plus spécifiquement, le coût du risque en République tchèque et en Roumanie est une reprise nette (respectivement - 9 et - 56 points de base en 2019).

- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** affiche un niveau à 13 points de base (contre 6 points de base sur l'année 2018).

**ANALYSE DES ENCOURS NON PERFORMANTS**

Les tableaux qui suivent ont été élaborés en conformité avec les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur la publication des expositions non performantes et renégociées (document EBA/GL/2018/10 de décembre 2018).

Ils présentent la qualité de crédit des expositions restructurées et des expositions performantes et non performantes, par zone géographique et secteur d'activité, avec les provisions et sûretés assorties, ainsi que le détail de la variation sur l'exercice des encours de prêts et avances non performants.

Pour information, et conformément aux recommandations de la BCE, les notions de défaut bâlois, d'encours dépréciés et d'expositions non performantes sont alignées au sein du groupe Société Générale.

Le ratio de prêts non performants à fin 2019 est de 3,1%.

Ce ratio est calculé conformément aux orientations relatives aux exigences de publications prudentielles publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

La méthodologie de calcul de ce ratio diffère marginalement de celle retenue pour la publication des résultats financiers.

**Encours restructurés**

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration). La Société Générale aligne sa définition de prêts restructurés sur la définition de l'ABE.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

**TABLEAU 32 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (MODÈLE 1 NPL)**

	31.12.2019							
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de restructuration				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions restructurées	
	Performantes restructurées	Non performantes restructurées			Sur les expositions performantes restructurées	Sur les expositions non performantes restructurées	TOTAL	Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de restructuration
TOTAL		Dont en défaut	Dont dépréciées					
(En M EUR)								
<b>Prêts et avances</b>	<b>814</b>	<b>3 050</b>	<b>3 050</b>	<b>3 050</b>	<b>(18)</b>	<b>(1 428)</b>	<b>1 644</b>	<b>1 208</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises non-financières	318	1 490	1 490	1 490	(6)	(768)	987	727
Ménages	495	1 560	1 560	1 560	(12)	(661)	657	481
<b>Titres de créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements de financements donnés</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>815</b>	<b>3 092</b>	<b>3 092</b>	<b>3 092</b>	<b>(18)</b>	<b>(1 428)</b>	<b>1 672</b>	<b>1 236</b>

**TABLEAU 33 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS D'IMPAYÉS (MODÈLE 3 NPL)**

31.12.2019										
(En M EUR)	Performants				Non performants					
	TOTAL performants	Pas d'impayés ou impayés ≤ 30 j.	Impayés > 30 j et ≤ 90 j.	TOTAL non performant	Pas d'impayés ou impayés ≤ 90 j.	Impayés > 90 j. ≤ 180 j.	Impayés > 180 j. ≤ 1 an	Impayés > 1 an ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans	Dont en défaut
<b>Prêts et avances</b>	<b>506 295</b>	<b>505 523</b>	<b>772</b>	<b>16 014</b>	<b>11 380</b>	<b>1 001</b>	<b>566</b>	<b>1 943</b>	<b>1 123</b>	<b>16 014</b>
Banques centrales	9 103	9 103	-	13	-	-	-	-	13	13
Administrations publiques	16 680	16 674	6	96	-	-	4	54	38	96
Etablissements de crédits	20 471	20 470	0	19	17	0	-	-	3	19
Autres sociétés financières	46 125	46 079	46	123	1	-	-	122	-	123
Sociétés non financières	201 285	200 917	369	7 247	5 914	128	222	597	386	7 247
<i>Dont petites et moyennes entreprises</i>	32 260	32 154	106	3 323	2 707	65	68	270	214	3 323
Ménages	212 630	212 280	351	8 516	5 449	873	340	1 171	683	8 516
<b>Encours de titres de créances</b>	<b>67 116</b>	<b>67 116</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17</b>
Banques centrales	4 931	4 931	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	46 778	46 778	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédits	7 525	7 525	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	4 020	4 020	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	3 862	3 862	-	17	17	-	-	-	-	17
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>326 688</b>			<b>1 254</b>						<b>1 254</b>
Banques centrales	252			-						-
Administrations publiques	3 091			-						0
Établissements de crédits	84 927			-						0
Autres sociétés financières	44 412			-						-
Sociétés non financières	177 290			1 175						1 175
Ménages	16 716			79						79
<b>TOTAL</b>	<b>900 099</b>	<b>572 639</b>	<b>772</b>	<b>17 285</b>	<b>11 397</b>	<b>1 001</b>	<b>566</b>	<b>1 943</b>	<b>1 123</b>	<b>17 285</b>

**TABLEAU 34 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (MODÈLE 4 NPL)**

31.12.2019															
(En M EUR)	Valeur comptable brute/montant nominal									Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie partielle du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	TOTAL	dont étape 1 <sup>(1)</sup>	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	TOTAL	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	dont étape 3 <sup>(3)</sup>	TOTAL	dont étape 1 <sup>(1)</sup>	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	TOTAL	dont étape 2 <sup>(2)</sup>	dont étape 3 <sup>(3)</sup>			
<b>Prêts et avances</b>	<b>506 295</b>	<b>477 041</b>	<b>29 254</b>	<b>16 014</b>	-	<b>16 014</b>	<b>(1 916)</b>	<b>(858)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(8 835)</b>	-	<b>(8 835)</b>	<b>(2 134)</b>	<b>241 864</b>	<b>3 524</b>
Banques centrales	9 103	9 103	0	13	-	13	(0)	(0)	(0)	(13)	-	(13)	-	56	-
Administrations publiques	16 680	16 589	91	96	-	96	(2)	(1)	(0)	(53)	-	(53)	(0)	4 055	43
Établissements de crédits	20 471	20 369	101	19	-	19	(3)	(3)	(0)	(6)	-	(6)	(0)	2 591	1
Autres sociétés financières	46 125	46 051	74	123	-	123	(7)	(6)	(1)	(74)	-	(74)	(1 105)	9 832	1
Sociétés non financières	201 285	192 413	8 873	7 247	-	7 247	(927)	(434)	(493)	(4 150)	-	(4 150)	-	95 100	1 588
Dont petites et moyennes entreprises	32 260	28 297	3 963	3 323	-	3 323	(348)	(348)	-	(2 007)	-	(2 007)	-	21 400	694
Ménages	212 630	192 515	20 115	8 516	-	8 516	(978)	(414)	(563)	(4 539)	-	(4 539)	(1 029)	130 231	1 891
<b>Encours des titres de créances</b>	<b>67 116</b>	<b>67 016</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	-	<b>17</b>	<b>(11)</b>	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>	<b>(8)</b>	-	<b>(8)</b>	-	-	-
Banques centrales	4 931	4 860	71	-	-	-	(3)	(1)	(2)	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	46 778	46 768	10	-	-	-	(6)	(2)	(4)	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédits	7 525	7 525	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	4 020	4 020	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	3 862	3 843	19	17	-	17	(2)	(1)	(1)	(8)	-	(8)	-	-	-
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>326 688</b>	<b>322 985</b>	<b>3 703</b>	<b>1 254</b>	-	<b>1 254</b>	<b>(320)</b>	<b>(136)</b>	<b>(184)</b>	<b>(320)</b>	-	<b>(320)</b>	-	<b>56 523</b>	<b>331</b>
Banques centrales	252	252	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	80	-
Administrations publiques	3 091	3 091	0	0	-	0	(0)	(0)	-	-	-	-	-	2 742	-
Établissements de crédits	84 927	84 615	312	0	-	0	(40)	(1)	(39)	-	-	-	-	564	-
Autres sociétés financières	44 412	44 410	2	-	-	-	(3)	(3)	0	-	-	-	-	5 238	-
Sociétés non financières	177 290	174 443	2 847	1 175	-	1 175	(218)	(106)	(112)	(310)	-	(310)	-	40 795	322
Ménages	16 716	16 174	542	79	-	79	(59)	(25)	(34)	(10)	-	(10)	-	7 105	9
<b>TOTAL</b>	<b>900 099</b>	<b>867 042</b>	<b>33 057</b>	<b>17 285</b>	-	<b>17 285</b>	<b>(2 247)</b>	<b>(999)</b>	<b>(1 248)</b>	<b>(9 163)</b>	-	<b>(9 163)</b>	<b>(2 134)</b>	<b>298 387</b>	<b>3 856</b>

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés

(3) Actifs dépréciés

**TABLEAU 35 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS PAR LIEU DE RÉSIDENCE DE LA CONTREPARTIE  
(MODÈLE 5 NPL)**

31.12.2019						
(En M EUR)	Valeur comptable brute / montant nominal					Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données
	TOTAL nominal	dont non performantes			Dépréciation cumulée	
		TOTAL non performant	dont en défaut	dont soumises à dépréciation		
<b>Expositions bilan</b>	<b>589 442</b>	<b>16 031</b>	<b>16 031</b>	<b>563 926</b>	<b>(10 770)</b>	-
France	286 467	9 011	9 011	265 062	(5 774)	
États-Unis	56 894	241	241	56 027	(105)	
République tchèque	35 761	515	515	35 761	(398)	
Allemagne	23 124	354	354	23 082	(193)	
Royaume-Uni	17 037	167	167	17 054	(74)	
Luxembourg	12 520	84	84	12 506	(15)	
Japon	1 276	0	0	972	(9)	
Autres pays	156 362	5 659	5 659	153 460	(4 201)	
<b>Expositions hors bilan</b>	<b>327 942</b>	<b>1 254</b>	<b>1 254</b>	-	-	<b>(640)</b>
France	164 940	709	709			(296)
États-Unis	40 621	101	101			(39)
République tchèque	6 821	49	49			(26)
Allemagne	7 460	1	1			(25)
Royaume-Uni	24 629	1	1			(6)
Luxembourg	7 789	1	1			(2)
Japon	16 209	-	-			(0)
Autres pays	59 474	392	392			(247)
<b>TOTAL</b>	<b>917 384</b>	<b>17 285</b>	<b>17 285</b>	<b>563 926</b>	<b>(10 770)</b>	<b>(640)</b>

**TABLEAU 36 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (MODÈLE 6 NPL)**

Le tableau ci-dessous présente les prêts et avances à des entreprises non financières, conformément aux orientations de l'ABE (EBA/GL/2018/10).

(En MEUR)	31.12.2019				
	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée
	TOTAL nominal	Dont non performantes		dont prêts et avances soumis à dépréciation	
TOTAL non performant		dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	1 743	102	102	1 660	(82)
Industries extractives	10 527	461	461	10 507	(148)
Industrie manufacturière	29 783	1 349	1 349	28 868	(1 026)
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11 393	129	129	11 237	(83)
Alimentation en eau	2 057	37	37	1 646	(27)
Construction	7 128	747	747	6 534	(503)
Commerce de gros et de détail	25 168	1 615	1 615	24 076	(1 195)
Transports et stockage	16 788	492	492	16 231	(412)
Hébergement et restauration	2 884	314	314	2 647	(214)
Information et communication	6 208	153	153	6 132	(68)
Activités financières et d'assurance	-	-	-	-	-
Activités immobilières	24 005	463	463	21 520	(279)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 348	199	199	5 886	(171)
Activités de services administratifs et de soutien	5 896	131	131	5 723	(102)
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	11 108	4	4	3 434	(6)
Enseignement	283	10	10	277	(8)
Services de santé humaine et action sociale	1 565	24	24	1 496	(32)
Arts, spectacles et activités récréatives	714	38	38	670	(24)
Autres services	44 934	979	979	41 895	(697)
<b>TOTAL</b>	<b>208 532</b>	<b>7 247</b>	<b>7 247</b>	<b>190 440</b>	<b>(5 077)</b>

**TABLEAU 37 : ÉVOLUTIONS DU SOLDE DES PRÊTS ET TITRES DE CRÉANCE EN DÉFAUT ET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉDUCTION DE VALEUR (CR2-B)**

	31.12.2019	
	Valeur comptable brute des expositions en défaut	
(En M EUR)		
<b>Solde initial</b>		<b>17 891</b>
Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente		2 188
Retour au statut «non en défaut»		(770)
Montants sortis du bilan		(2 134)
Autres variations		(1 143)
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>		<b>16 031</b>

**TABLEAU 38 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (MODÈLE 9 NPL)**

	31.12.2019	
	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
(En M EUR)		
Immobilisations corporelles (IC)	8	-
Autres qu'IC	8	-
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	-	-
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	-	-
<i>Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)</i>	-	-
<i>Instruments de capitaux propres et titres de créance</i>	-	-
Autres	8	-
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	

## 6.7 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL (CRÉDIT ET CONTREPARTIE)

### INTRODUCTION

Les informations quantitatives relatives au risque de crédit dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier 3, les informations de la section précédente (Risque de crédit : informations quantitatives).

La présentation des données est en cohérence avec les orientations relatives aux exigences de publications prudentielles publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en décembre 2016 (document EBA/GL/2016/11).

Cette présentation met en avant les catégories d'expositions telles que définies dans les portefeuilles des états réglementaires COREP, en lien avec les exigences de l'ABE sur le Pilier 3.

Les références entre parenthèses dans les titres de tableaux correspondent aux formats demandés par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (document EBA/GL/2016/11).

Dans cette section, les montants indiqués correspondent au risque de crédit global qui renvoie à la somme du risque de crédit et du risque de contrepartie.

### DÉFINITION DES MÉTRIQUES RÉGLEMENTAIRES

Les principales métriques utilisées dans les tableaux suivants sont :

- l'exposition, correspondant à la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la Banque ;
- l'exposition nette, correspondant à l'exposition initiale nette de provisions ;
- l'EAD (*Exposure At Default*), correspondant à l'exposition (bilan et hors bilan) encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie. Sauf mention contraire, l'EAD est présentée post CRM (*Credit Risk Mitigation*), après prise en compte des garanties et des collatéraux. Les EAD en méthode standard sont présentées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers ;
- les encours pondérés en risque (*Risk-Weighted Assets, RWA*), calculés à partir des expositions et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties ;
- la perte attendue (*Expected Loss, EL*), correspondant à la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables :  $EL = EAD \times PD \times LGD$  (sauf pour les créances en défaut).

Une vision simplifiée des expositions au risque de crédit selon les catégories de débiteurs est présentée ci-dessous. De plus amples informations sont disponibles en annexe (p. 232).

**TABLEAU 39 : CATÉGORIES D'EXPOSITIONS**

<b>Souverains</b>	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques multilatérales de développement et les organisations internationales.
<b>Établissements</b>	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
<b>Entreprises</b>	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 M EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portefeuille.
<b>Clientèle de détail</b>	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 million d'euros.  L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
<b>Autres</b>	Créances relatives essentiellement à des opérations de titrisation, aux participations, aux immobilisations, aux comptes de régularisation, aux contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales, aux expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier en méthode standard, et aux expositions en défaut en méthode standard.

## VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL - SYNTHÈSE

L'EAD baisse de 2 milliards d'euros entre les 31 décembre 2018 et 2019 (918 milliards d'euros en 2019 contre 920 milliards d'euros en 2018).

Par catégorie d'expositions, cette variation se décompose ainsi :

- Souverains : augmentation de 8 milliards d'euros majoritairement liée aux expositions sur les banques centrales ;

- Etablissements : baisse de 8 milliards d'euros, notamment sur la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs ;
- Entreprises : baisse de 28 milliards d'euros, principalement sur la Banque de détail en France et sur la Banque de détail à l'international ;
- Clientèle de détail : augmentation de 14 milliards d'euros dont 10 milliards sur le crédit à l'habitat en France ;
- Autres : augmentation de 12 milliards d'euros, principalement liée à la titrisation.

**TABLEAU 40 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITIONS**

31.12.2019											
Portfeuille global											
(En M EUR)	IRB			Standard			Total			Montant moyen <sup>(1)</sup>	
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Souverains	193 948	205 582	5 698	8 373	8 497	7 980	202 321	214 079	13 678	203 040	14 161
Établissements	69 465	61 876	7 205	42 257	44 888	3 992	111 721	106 764	11 196	118 435	11 856
Entreprises	365 942	265 515	103 431	57 800	37 199	34 107	423 741	302 714	137 538	432 234	147 243
Clientèle de détail	171 615	170 549	35 248	46 759	32 900	22 383	218 374	203 449	57 631	213 793	57 150
Autres	36 765	36 532	23 778	59 155	54 626	36 087	95 920	91 157	59 865	91 276	56 992
<b>TOTAL</b>	<b>837 734</b>	<b>740 054</b>	<b>175 359</b>	<b>214 343</b>	<b>178 110</b>	<b>104 549</b>	<b>1052 077</b>	<b>918 164</b>	<b>279 908</b>	<b>1058 779</b>	<b>287 402</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

31.12.2018											
Portfeuille global											
(En M EUR)	IRB			Standard			Total			Montant moyen <sup>(1)</sup>	
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
Souverains	183 790	195 661	6 482	10 308	10 335	8 426	194 098	205 996	14 908	191 400	14 807
Établissements	65 757	60 090	8 001	49 785	55 078	5 128	115 542	115 168	13 128	120 349	13 664
Entreprises	374 826	280 366	116 523	68 302	50 402	47 256	443 128	330 769	163 780	426 044	158 484
Clientèle de détail	159 822	159 144	33 430	41 722	29 964	20 634	201 544	189 108	54 064	200 113	54 535
Autres	27 425	27 408	17 215	56 391	51 409	34 723	83 816	78 817	51 937	78 697	50 974
<b>TOTAL</b>	<b>811 619</b>	<b>722 670</b>	<b>181 651</b>	<b>226 509</b>	<b>197 188</b>	<b>116 167</b>	<b>1 038 128</b>	<b>919 858</b>	<b>297 818</b>	<b>1 016 603</b>	<b>292 465</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

Les deux années présentent les données sans la CVA (Credit Valuation Adjustment). Celle-ci représente 2,6 milliards d'euros d'encours pondérés (RWA) au 31 décembre 2019 (contre 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Les expositions envers des banques multilatérales de développement sont reclassées d'établissements à souverains.

**TABLEAU 41 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR MÉTHODE ET SOUS-CATÉGORIE D'EXPOSITIONS**

<b>31.12.2019</b>											
<b>Portefeuille clientèle de détail</b>											
(En MEUR)	<b>IRB</b>			<b>Standard</b>			<b>Total</b>			<b>Montant moyen<sup>(1)</sup></b>	
<b>Sous-catégorie d'expositions</b>	<b>Exposition</b>	<b>EAD</b>	<b>RWA</b>	<b>Exposition</b>	<b>EAD</b>	<b>RWA</b>	<b>Exposition</b>	<b>EAD</b>	<b>RWA</b>	<b>Exposition</b>	<b>RWA</b>
Prêts immobiliers	111 271	110 758	16 206	8 671	3	1	119 942	110 762	16 207	115 510	15 874
Expositions renouvelables	5 353	4 794	2 170	5 196	2 579	1 934	10 549	7 373	4 105	10 472	3 969
Autres crédits particuliers	35 071	35 420	10 761	18 323	16 968	12 169	53 394	52 389	22 931	53 615	23 090
TPE et professionnels	19 920	19 577	6 110	14 569	13 349	8 279	34 489	32 927	14 389	34 197	14 216
<b>TOTAL</b>	<b>171 615</b>	<b>170 549</b>	<b>35 248</b>	<b>46 759</b>	<b>32 900</b>	<b>22 383</b>	<b>218 374</b>	<b>203 449</b>	<b>57 631</b>	<b>213 793</b>	<b>57 150</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

<b>31.12.2018</b>											
<b>Portefeuille clientèle de détail</b>											
(En MEUR)	<b>IRB</b>			<b>Standard</b>			<b>Total</b>			<b>Montant moyen<sup>(1)</sup></b>	
<b>Sous-catégorie d'expositions</b>	<b>Exposition</b>	<b>EAD</b>	<b>RWA</b>	<b>Exposition</b>	<b>EAD</b>	<b>RWA</b>	<b>Exposition</b>	<b>EAD</b>	<b>RWA</b>	<b>Exposition</b>	<b>RWA</b>
Prêts immobiliers	100 760	100 170	15 358	7 178	10	10	107 938	100 179	15 368	106 607	15 046
Expositions renouvelables	5 517	4 906	2 206	4 956	2 531	1 901	10 473	7 438	4 106	10 313	4 103
Autres crédits particuliers	34 145	34 404	9 913	20 806	19 260	14 096	54 952	53 664	24 009	54 575	24 425
TPE et professionnels	19 400	19 664	5 953	8 782	8 163	4 628	28 182	27 827	10 581	28 618	10 961
<b>TOTAL</b>	<b>159 822</b>	<b>159 144</b>	<b>33 430</b>	<b>41 722</b>	<b>29 964</b>	<b>20 634</b>	<b>201 544</b>	<b>189 108</b>	<b>54 064</b>	<b>200 113</b>	<b>54 535</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

## VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL - DÉTAIL

**TABLEAU 42 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES**

Le tableau suivant présente les PD et LGD moyennes calculées sur les expositions (EAD) saines selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (IRBA). Les zones géographiques sont regroupées selon leur significativité.

31.12.2019												
(En M EUR)	Souverains			Établissements			Entreprises			Clientèle de détail		
	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne
France	73 966	0,02%	1%	22 534	0,12%	8%	89 711	1,74%	30%	137 651	1,80%	16%
Europe de l'Ouest hors France	44 277	0,03%	1%	14 057	0,15%	21%	67 999	1,24%	25%	12 214	2,62%	33%
Europe de l'Est UE	16 837	0,05%	6%	2 191	0,46%	24%	13 949	1,56%	29%	13 374	1,20%	25%
Europe de l'Est hors UE	2 591	0,24%	25%	642	3,00%	33%	3 425	1,72%	23%	216	1,49%	25%
Amérique du Nord	41 439	0,00%	0%	11 303	0,06%	21%	50 401	0,67%	25%	189	3,06%	47%
Reste du monde	26 357	0,42%	20%	10 585	0,52%	32%	27 540	1,09%	25%	1 776	0,98%	21%
<b>TOTAL</b>	<b>205 466</b>	<b>0,07%</b>	<b>4%</b>	<b>61 312</b>	<b>0,23%</b>	<b>16%</b>	<b>253 025</b>	<b>1,31%</b>	<b>27%</b>	<b>165 421</b>	<b>1,80%</b>	<b>18%</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

31.12.2018												
(En M EUR)	Souverains			Établissements			Entreprises			Clientèle de détail		
	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne	EAD	PD moyenne	LGD moyenne
France	67 922	0,00%	1%	20 551	0,09%	8%	96 481	1,64%	30%	127 332	1,95%	17%
Europe de l'Ouest hors France	42 403	0,04%	2%	16 314	0,22%	18%	77 807	1,34%	25%	11 545	2,80%	30%
Europe de l'Est UE	17 535	0,06%	20%	1 540	0,42%	23%	14 027	1,50%	30%	12 771	1,30%	25%
Europe de l'Est hors UE	3 728	0,53%	25%	592	2,95%	37%	3 290	2,15%	22%	158	0,55%	25%
Amérique du Nord	42 902	0,00%	0%	10 720	0,06%	20%	47 910	0,74%	26%	180	2,69%	46%
Reste du monde	21 055	0,44%	21%	10 340	0,70%	30%	28 239	1,10%	28%	1 448	1,22%	24%
<b>TOTAL</b>	<b>195 546</b>	<b>0,07%</b>	<b>5%</b>	<b>60 056</b>	<b>0,26%</b>	<b>14%</b>	<b>267 754</b>	<b>1,33%</b>	<b>28%</b>	<b>153 435</b>	<b>1,95%</b>	<b>18%</b>

**TABLEAU 43 : EAD DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

(En M EUR)	31.12.2019	
	EAD	Répartition en %
Activités financières	62 519	21%
Activités immobilières	29 883	10%
Administration publique	3 555	1%
Agriculture, industries agricoles et alimentaires	12 543	4%
Biens de consommation	5 155	2%
Chimie, caoutchouc et plastique	5 306	2%
Commerce de détail, réparation	16 288	5%
Commerce de gros (import, export)	22 708	8%
Construction	10 563	3%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	3 567	1%
Hôtellerie, restaurations et loisirs	4 455	1%
Industrie automobile	8 260	3%
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	9 452	3%
Industrie métallurgique et produits minéraux	9 863	3%
Média	-	0%
Pétrole et gaz	16 439	5%
Santé et action sociale	3 350	1%
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	33 703	11%
Services collectifs	17 379	6%
Télécommunications	7 060	2%
Transports, postes, logistique	18 631	6%
Autres	2 037	1%
<b>TOTAL</b>	<b>302 714</b>	<b>100%</b>

L'EAD sur le portefeuille Entreprises s'élève à 303 milliards d'euros et est ventilée selon l'axe du garant après prise en compte de l'effet de substitution (en comparaison d'une EAD de 326 milliards d'euros ventilée selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution).

(En M EUR)	31.12.2018	
	EAD	Répartition en %
Activités financières	64 373	19%
Activités immobilières	30 148	9%
Administration publique	3 719	1%
Agriculture, industries agricoles et alimentaires	13 724	4%
Biens de consommation	5 601	2%
Chimie, caoutchouc et plastique	6 239	2%
Commerce de détail, réparation	17 468	5%
Commerce de gros (import, export)	25 688	8%
Construction	11 778	4%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	3 300	1%
Hôtellerie, restaurations et loisirs	4 854	1%
Industrie automobile	7 577	2%
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	12 076	4%
Industrie métallurgique et produits minéraux	11 095	3%
Média	3 196	1%
Pétrole et gaz	17 042	5%
Santé et action sociale	3 698	1%
Services aux entreprises (y.c. conglomérat multi-activités)	32 540	10%
Services collectifs	18 771	6%
Télécommunications	7 326	2%
Transports, postes, logistique	18 744	6%
Autres	11 811	4%
<b>TOTAL</b>	<b>330 769</b>	<b>100%</b>

TABLEAU 44 : EAD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS

(En MEUR)	31.12.2019						Répartition en %
	Souverains	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Autres	Total	
France	77 805	35 401	110 656	151 942	33 457	409 261	45%
Royaume-Uni	5 425	10 142	14 159	3 838	4 365	37 930	4%
Allemagne	7 011	7 207	10 871	8 901	6 494	40 484	4%
Italie	2 914	626	7 134	7 249	4 225	22 147	2%
Luxembourg	11 340	911	10 636	207	1 326	24 420	3%
Espagne	1 061	1 836	5 684	707	1 639	10 925	1%
Suisse	12 009	2 068	4 586	1 275	325	20 263	2%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	7 123	4 461	22 672	1 840	5 224	41 320	5%
République tchèque	12 253	1 502	12 791	14 518	978	42 042	5%
Roumanie	3 687	241	1 823	2 188	3 353	11 292	1%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	975	792	3 877	530	396	6 569	1%
Fédération de Russie	2 554	1 806	6 204	3 728	4 164	18 455	2%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	72	585	1 650	140	246	2 692	0%
États-Unis	41 805	19 828	48 477	222	16 406	126 739	14%
Autres pays d'Amérique du Nord	209	1 975	2 838	100	484	5 606	1%
Amérique latine et Caraïbes	510	1 862	5 361	91	442	8 265	1%
Afrique/Moyen-Orient	7 669	2 911	15 780	5 668	5 358	37 386	4%
Japon	13 730	2 610	2 714	5	266	19 325	2%
Autres pays d'Asie	5 927	10 000	14 803	301	2 011	33 042	4%
<b>TOTAL</b>	<b>214 079</b>	<b>106 764</b>	<b>302 714</b>	<b>203 449</b>	<b>91 157</b>	<b>918 164</b>	<b>100%</b>

À fin 2019, l'Europe de L'Ouest, y compris la France, représente 66% de l'exposition globale du Groupe (86% en ce qui concerne la clientèle de détail seule).

La hausse de 14 milliards d'euros sur le portefeuille Clientèle de détail se concentre essentiellement en France (+12 milliards d'euros).

La baisse de 28 milliards d'euros sur le portefeuille Entreprises est principalement portée par la France (-9 milliards d'euros :

essentiellement sur les engagements et prêts et créances), le Royaume-Uni (-4 milliards d'euros) et également par les entités de l'Europe de l'Est (-5 milliards d'euros, en majeure partie suite aux cessions survenues en cours d'année).

31.12.2018

(En M EUR)	Souverains	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Autres	Total	Répartition en %
France	71 463	31 452	119 863	139 537	24 053	386 369	42%
Royaume-Uni	4 760	13 534	18 370	2 805	4 316	43 785	5%
Allemagne	6 714	9 313	13 492	9 266	5 304	44 090	5%
Italie	3 233	641	7 763	6 242	4 658	22 537	2%
Luxembourg	7 021	731	10 897	240	1 197	20 086	2%
Espagne	1 057	1 416	6 618	519	1 533	11 143	1%
Suisse	15 811	1 764	6 118	875	300	24 870	3%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	7 083	6 147	21 781	1 786	4 545	41 341	5%
République tchèque	12 471	1 231	13 171	13 611	814	41 299	4%
Roumanie	3 615	272	2 048	1 934	3 353	11 222	1%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	2 603	482	6 493	3 270	3 370	16 218	2%
Fédération de Russie	3 124	266	6 061	2 845	3 149	15 445	2%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	1 126	548	4 136	1 045	1 230	8 084	1%
États-Unis	43 046	23 084	48 724	239	13 852	128 945	14%
Autres pays d'Amérique du Nord	308	3 371	2 291	49	509	6 528	1%
Amérique latine et Caraïbes	693	1 277	6 543	79	623	9 215	1%
Afrique/Moyen-Orient	6 736	3 420	16 888	4 437	4 455	35 935	4%
Japon	10 008	4 345	2 761	12	444	17 571	2%
Autres pays d'Asie	5 124	11 874	16 751	317	1 110	35 177	4%
<b>TOTAL</b>	<b>205 996</b>	<b>115 168</b>	<b>330 769</b>	<b>189 108</b>	<b>78 817</b>	<b>919 858</b>	<b>100%</b>

TABLEAU 45 : EAD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

31.12.2019						
(En M EUR)	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels	Total	Répartition en %
France	97 170	4 965	30 953	18 854	151 942	75%
Allemagne	19	312	4 108	4 461	8 901	4%
Italie	47	83	4 786	2 333	7 249	4%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 886	407	2 405	3 169	7 867	4%
République tchèque	11 216	383	1 433	1 485	14 518	7%
Roumanie	1	454	1 305	428	2 188	1%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	8	37	19	466	530	0%
Fédération de Russie	45	187	3 289	207	3 728	2%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	39	39	57	4	140	0%
Amérique du Nord	21	166	7	129	323	0%
Amérique latine et Caraïbes	13	27	36	14	91	0%
Afrique/Moyen-Orient	214	241	3 919	1 293	5 668	3%
Asie	83	70	71	82	306	0%
<b>TOTAL</b>	<b>110 762</b>	<b>7 373</b>	<b>52 389</b>	<b>32 927</b>	<b>203 449</b>	<b>100%</b>

31.12.2018						
(En M EUR)	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels	Total	Répartition en %
France	87 216	5 055	30 476	16 790	139 537	74%
Allemagne	24	304	4 523	4 415	9 266	5%
Italie	29	81	4 268	1 864	6 242	3%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 766	360	2 463	1 636	6 225	3%
République tchèque	10 655	385	1 461	1 110	13 611	7%
Roumanie	1	443	1 310	181	1 934	1%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	8	90	2 358	813	3 270	2%
Fédération de Russie	54	157	2 622	12	2 845	2%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	37	33	700	275	1 045	1%
Amérique du Nord	19	157	9	103	287	0%
Amérique latine et Caraïbes	15	18	44	3	79	0%
Afrique/Moyen-Orient	265	269	3 369	534	4 437	2%
Asie	91	86	62	92	330	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100 179</b>	<b>7 438</b>	<b>53 664</b>	<b>27 827</b>	<b>189 108</b>	<b>100%</b>

**TABLEAU 46 : EXPOSITION TRAITÉE EN MÉTHODE STANDARD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET RATING EXTERNE**

Les montants sont présentés hors défaut, titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

Les expositions envers des banques multilatérales de développement sont reclassées d'établissements à souverains.

	31.12.2019		
(En M EUR)	Note externe	Exposition	EAD
<b>Catégories d'expositions</b>			
<b>Souverains</b>			
	AAA à AA-	1 409	1 413
	A+ à A-	-	-
	BBB+ à B-	999	924
	< B-	12	12
	Sans note externe	5 952	6 148
	<b>Sous-total</b>	<b>8 373</b>	<b>8 497</b>
<b>Établissements</b>			
	AAA à AA-	9 555	4 003
	A+ à A-	298	313
	BBB+ à B-	1 658	709
	< B-	-	-
	Sans note externe	30 745	39 864
	<b>Sous-total</b>	<b>42 257</b>	<b>44 888</b>
<b>Entreprises</b>			
	AAA à AA-	-	-
	A+ à A-	-	-
	BBB+ à B-	118	118
	< B-	23	23
	Sans note externe	57 659	37 059
	<b>Sous-total</b>	<b>57 800</b>	<b>37 199</b>
<b>Clientèle de détail</b>			
	Sans note externe	46 759	32 900
<b>Autres</b>			
	Sans note externe	47 282	46 665
<b>TOTAL</b>		<b>202 470</b>	<b>170 149</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

31.12.2018

(En M EUR)

Catégories d'expositions	Note externe	Exposition	EAD
<b>Souverains</b>			
	AAA à AA-	1 803	1 803
	A+ à A-	1	0
	BBB+ à B-	1 295	1 285
	< B-	180	180
	Sans note externe	7 029	7 066
	<b>Sous-total</b>	<b>10 308</b>	<b>10 335</b>
<b>Établissements</b>			
	AAA à AA-	8 537	7 237
	A+ à A-	612	640
	BBB+ à B-	1 165	999
	< B-	-	-
	Sans note externe	39 471	46 202
	<b>Sous-total</b>	<b>49 785</b>	<b>55 078</b>
<b>Entreprises</b>			
	AAA à AA-	-	-
	A+ à A-	-	-
	BBB+ à B-	105	105
	< B-	29	29
	Sans note externe	68 168	50 268
	<b>Sous-total</b>	<b>68 302</b>	<b>50 402</b>
<b>Clientèle de détail</b>			
	Sans note externe	41 722	29 964
<b>Autres</b>			
	Sans note externe	45 646	44 830
<b>TOTAL</b>		<b>215 764</b>	<b>190 609</b>

## 6.8 DÉTAIL RISQUE DE CRÉDIT

Dans cette section, les montants indiqués correspondent au strict risque de crédit incluant l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale (1,1 milliard d'euros de RWA au 31 décembre 2019). Le risque de contrepartie est exclu de cette section.

### VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - SYNTHÈSE

**TABLEAU 47 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET MÉTHODE**

Les expositions envers des banques multilatérales de développement sont reclassées d'établissements à souverains.

(En M EUR)	31.12.2019								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	171 106	182 628	5 396	8 370	8 495	7 980	179 476	191 123	13 376
Établissements	49 459	41 870	4 304	13 047	15 679	2 957	62 506	57 549	7 260
Entreprises	321 911	221 595	92 792	56 758	36 158	33 280	378 669	257 753	126 072
Clientèle de détail	171 426	170 360	35 238	46 758	32 899	22 382	218 184	203 259	57 621
Autres	36 756	36 522	23 778	58 965	54 436	35 897	95 721	90 959	59 675
<b>TOTAL</b>	<b>750 657</b>	<b>652 977</b>	<b>161 507</b>	<b>183 898</b>	<b>147 666</b>	<b>102 498</b>	<b>934 555</b>	<b>800 642</b>	<b>264 005</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	31.12.2018								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	166 335	178 129	5 821	10 307	10 334	8 425	176 642	188 463	14 246
Établissements	45 783	40 116	4 175	18 646	23 939	4 014	64 429	64 055	8 189
Entreprises	326 953	232 571	103 998	66 019	48 119	45 067	392 972	280 690	149 065
Clientèle de détail	159 434	158 756	33 369	41 435	29 963	20 633	200 869	188 719	54 003
Autres	27 418	27 401	17 214	55 956	50 973	34 275	83 373	78 374	51 490
<b>TOTAL</b>	<b>725 923</b>	<b>636 974</b>	<b>164 576</b>	<b>192 363</b>	<b>163 327</b>	<b>112 415</b>	<b>918 286</b>	<b>800 301</b>	<b>276 991</b>

## VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - DÉTAIL

TABLEAU 48 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CRI-A)

(En M EUR)	31.12.2019			
	Valeurs comptables brutes des expositions		Ajustement pour risque de crédit spécifique	Valeurs nettes
	en défaut	non en défaut		
Administrations centrales ou banques centrales	115	170 990	70	171 036
Établissements	47	49 412	62	49 397
Entreprises	5 693	316 218	3 192	318 720
<i>Dont : financements spécialisés</i>	720	61 234	449	61 505
<i>Dont : PME</i>	1 678	39 099	985	39 792
Clientèle de détail	5 896	165 529	3 376	168 050
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>	2 058	109 213	665	110 607
<i>PME</i>	260	6 132	106	6 287
<i>Non-PME</i>	1 798	103 081	559	104 320
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>	410	4 942	315	5 037
<i>Autre - clientèle de détail</i>	3 428	51 374	2 396	52 405
PME	1 568	18 352	1 151	18 769
Non-PME	1 860	33 021	1 245	33 636
Actions	-	5 520	-	5 520
<b>TOTAL APPROCHE NI</b>	<b>11 752</b>	<b>707 670</b>	<b>6 700</b>	<b>712 722</b>
Administrations centrales ou banques centrales	-	7 927	4	7 923
Administrations régionales ou locales	-	724	4	720
Entités du secteur public	-	423	2	421
Banques multilatérales de développement	-	443	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissements	-	11 901	1	11 899
Entreprises	-	56 758	258	56 500
<i>Dont : PME</i>	-	11 729	91	11 638
Clientèle de détail	-	46 758	331	46 427
<i>Dont : PME</i>	-	14 651	101	14 550
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	15 224	155	15 069
<i>Dont : PME</i>	-	1 341	20	1 321
Expositions en défaut	6 727	-	3 453	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	70	430	50	450
Obligations garanties	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	69	-	69
Expositions sur actions	-	1 636	-	1 636
Autres expositions	-	29 664	-	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>6 797</b>	<b>171 956</b>	<b>4 257</b>	<b>174 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 548</b>	<b>879 627</b>	<b>10 957</b>	<b>887 218</b>
<i>Dont : prêts</i>	17 034	603 349	10 372	610 011
<i>Dont : encours des titres de créance</i>	6	65 572	5	65 573
<i>Dont : expositions hors bilan</i>	1 508	210 705	580	211 633

**TABLEAU 49 : EXPOSITION NETTE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (CRB-B)**

(En M EUR)	31.12.2019		31.12.2018	
	Exposition nette fin de période	Exposition nette moyenne de la période	Exposition nette fin de période	Exposition nette moyenne de la période
Administrations centrales et banques centrales	171 036	167 133	166 267	164 088
Établissements	49 397	49 446	45 761	45 823
Entreprises	318 720	320 478	323 571	308 470
<i>dont : financement spécialisé</i>	61 505	59 401	61 146	53 573
<i>dont : PME</i>	39 792	41 068	40 746	40 084
Clientèle de détail	168 050	162 473	155 770	154 240
<i>dont Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	110 607	106 596	100 056	99 109
<i>dont : PME</i>	6 287	6 280	6 110	6 124
<i>dont : Hors PME</i>	104 320	100 316	93 946	92 986
<i>dont : Expositions renouvelables</i>	5 037	5 093	5 149	5 275
<i>dont : Autre clientèle de détail</i>	52 405	50 784	50 565	49 855
<i>dont : PME</i>	18 769	18 396	18 150	18 115
<i>dont : Non PME</i>	33 636	32 387	32 415	31 740
Titres de participation	5 520	4 913	4 202	4 609
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>712 722</b>	<b>704 443</b>	<b>695 571</b>	<b>677 229</b>
Administrations centrales ou banques centrales	7 923	9 029	9 998	9 609
Administrations régionales ou locales	720	855	979	915
Entités du secteur public	421	534	567	477
Banques multilatérales de développement	443	440	304	114
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissements	11 899	14 788	17 091	19 458
Entreprises	56 500	58 083	65 642	62 499
<i>dont : PME</i>	11 638	12 962	19 628	18 914
Clientèle de détail	46 427	46 761	41 119	41 056
<i>dont : PME</i>	14 550	14 727	9 199	9 482
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	15 069	15 073	16 160	14 455
<i>dont : PME</i>	1 321	1 074	698	597
Expositions en défaut	3 274	3 016	3 113	3 178
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	450	396	-	-
Obligations garanties	-	-	2	2
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	69	110	172	138
Actions	1 636	1 679	1 578	1 455
Autres éléments	29 664	30 763	27 150	26 029
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>174 496</b>	<b>181 527</b>	<b>183 873</b>	<b>179 385</b>
<b>TOTAL</b>	<b>887 218</b>	<b>885 970</b>	<b>879 444</b>	<b>856 615</b>

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation, contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales et actifs autres que des obligations de crédit en méthode interne.

**TABLEAU 50 : APPROCHE STANDARD - EXPOSITION ET TECHNIQUE D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (CRM) (CR4)**

La notion de « facteur de conversion » (CCF) est le rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit, l'importance de la ligne de crédit étant déterminée par la limite autorisée, à moins que la limite non autorisée soit supérieure.

La notion d'« atténuation du risque de crédit » (CRM) est une technique utilisée par un établissement pour réduire le risque de crédit associé à une ou des expositions qu'il conserve.

Les montants sont présentés hors titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

(En MEUR)	31.12.2019					
	Expositions avant CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et RW moyen	
	Montant bilan	Montant hors bilan	Montant bilan	Montant hors bilan	RWA	RW moyen
Administrations centrales ou banques centrales	7 798	126	7 928	21	7 980	100%
Administrations régionales ou locales	644	76	661	33	206	30%
Entités du secteur public	405	16	389	4	120	31%
Banques multilatérales de développement	422	21	545	-	-	0%
Organisations internationales	-	-	-	-	-	
Établissements	6 233	5 666	13 299	1 293	2 631	18%
Entreprises	41 170	15 330	32 997	3 160	33 280	92%
Clientèle de détail	39 941	6 486	31 353	1 546	22 382	68%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 586	482	14 547	189	6 273	43%
Expositions en défaut	2 856	418	2 805	97	3 100	107%
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	296	154	295	77	561	151%
Obligations garanties	-	-	-	-	-	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	
Organisme de placement collectif (OPC)	65	4	65	2	67	100%
Autres expositions	1 636	-	1 636	-	1 942	119%
Autres éléments	29 664	-	29 664	-	22 811	77%
<b>TOTAL</b>	<b>145 716</b>	<b>28 780</b>	<b>136 185</b>	<b>6 421</b>	<b>101 354</b>	<b>71%</b>

31.12.2018

(En M EUR)

Catégories d'expositions	Expositions avant CCF et CRM		Expositions post-CCF et CRM		RWA et RW moyen	
	Montant bilan	Montant hors bilan	Montant bilan	Montant hors bilan	RWA	RW moyen
Administrations centrales ou banques centrales	9 860	138	9 952	60	8 425	84%
Administrations régionales ou locales	846	133	860	32	305	34%
Entités du secteur public	388	179	382	89	122	26%
Banques multilatérales de développement	284	20	322	-	-	0%
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
Établissements	16 461	629	21 974	600	3 587	16%
Entreprises	50 619	15 022	42 796	5 323	45 067	94%
Clientèle de détail	35 705	5 414	28 611	1 352	20 622	69%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	15 924	236	15 403	89	6 967	45%
Expositions en défaut	2 870	242	2 800	110	3 634	125%
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	2	-	2	-	-	10%
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	131	41	131	41	131	76%
Autres expositions	1 578	-	1 578	-	2 765	175%
Autres éléments	27 150	-	27 150	-	19 501	72%
<b>TOTAL</b>	<b>161 817</b>	<b>22 056</b>	<b>151 961</b>	<b>7 698</b>	<b>111 127</b>	<b>70%</b>

**TABLEAU 51 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET PAR ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CR6) - IRBA**

Le tableau suivant présente les expositions du Groupe soumises au risque de crédit et faisant l'objet d'un modèle interne pour la détermination des RWA.

31.12.2019												
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	147 518	1 692	64%	173 727	0,01%	3,22%	1,50	1 742	1%	3	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	1 618	23	75%	3 174	0,26%	16,07%	2,93	681	21%	1	
	0,50 à < 0,75	13 998	0	0%	2 307	0,50%	30,02%	1,61	1 084	47%	3	
	0,75 à < 2,50	1 946	877	75%	2 042	1,79%	24,64%	2,65	996	49%	9	
	2,50 à < 10,00	1 854	722	67%	1 025	4,40%	18,22%	3,12	649	63%	9	
	10,00 à < 100,00	297	410	50%	237	11,78%	19,73%	1,94	222	94%	6	
	100,00 (défaut)	115	0	75%	70	100,00%	77,99%	1,49	21	30%	61	
<b>Sous-total</b>	<b>167 346</b>	<b>3 724</b>	<b>66%</b>	<b>182 582</b>	<b>0,12%</b>	<b>4,15%</b>	<b>1,55</b>	<b>5 396</b>	<b>3%</b>	<b>93</b>	<b>(70)</b>	
Établissements	0,00 à < 0,15	25 538	8 090	62%	37 548	0,04%	12,72%	2,46	2 111	6%	3	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	509	636	60%	922	0,26%	24,66%	1,97	229	25%	1	
	0,50 à < 0,75	6 093	1 608	8%	732	0,50%	32,32%	1,66	321	44%	1	
	0,75 à < 2,50	3 656	967	53%	1 682	1,50%	19,00%	1,59	822	49%	5	
	2,50 à < 10,00	1 248	602	33%	764	4,03%	24,64%	1,21	578	76%	7	
	10,00 à < 100,00	245	214	38%	170	15,20%	11,79%	1,27	191	113%	6	
	100,00 (défaut)	47	0	89%	46	100,00%	29,09%	4,23	49	106%	13	
<b>Sous-total</b>	<b>37 336</b>	<b>12 116</b>	<b>52%</b>	<b>41 864</b>	<b>0,36%</b>	<b>14,01%</b>	<b>2,37</b>	<b>4 302</b>	<b>10%</b>	<b>35</b>	<b>(62)</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	752	590	52%	1 274	0,09%	35,87%	2,47	236	19%	2	
	0,15 à < 0,25	3 358	500	93%	3 872	0,20%	12,36%	1,05	285	7%	1	
	0,25 à < 0,50	1 383	773	49%	1 775	0,28%	37,03%	2,16	614	35%	2	
	0,50 à < 0,75	3 836	1 006	48%	3 169	0,51%	33,22%	2,43	1 365	43%	5	
	0,75 à < 2,50	9 948	2 421	46%	11 174	1,48%	27,76%	3,34	6 544	59%	47	
	2,50 à < 10,00	7 947	1 221	58%	8 876	4,56%	30,24%	2,48	7 055	79%	121	
	10,00 à < 100,00	2 349	204	48%	2 500	17,14%	27,01%	2,35	2 558	102%	113	
	100,00 (défaut)	1 408	167	40%	1 459	100,00%	38,99%	2,04	1 126	77%	689	
<b>Sous-total</b>	<b>30 981</b>	<b>6 883</b>	<b>53%</b>	<b>34 099</b>	<b>7,30%</b>	<b>28,38%</b>	<b>2,55</b>	<b>19 784</b>	<b>58%</b>	<b>980</b>	<b>(918)</b>	
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	5 223	2 911	35%	10 924	0,07%	17,89%	2,94	1 099	10%	1	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	3 268	2 096	40%	3 696	0,26%	14,49%	2,68	652	18%	1	
	0,50 à < 0,75	7 727	2 274	50%	8 947	0,50%	13,45%	3,65	2 268	25%	6	
	0,75 à < 2,50	15 826	7 114	40%	13 464	1,51%	13,50%	3,22	5 336	40%	32	
	2,50 à < 10,00	8 377	3 031	37%	5 811	4,07%	14,80%	2,80	3 183	55%	39	
	10,00 à < 100,00	469	56	49%	215	13,76%	17,95%	2,43	180	83%	5	
	100,00 (défaut)	668	32	60%	602	100,00%	35,87%	2,20	33	5%	359	
<b>Sous-total</b>	<b>41 560</b>	<b>17 514</b>	<b>40%</b>	<b>43 660</b>	<b>2,60%</b>	<b>15,16%</b>	<b>3,12</b>	<b>12 751</b>	<b>29%</b>	<b>443</b>	<b>(446)</b>	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	19 116	73 155	46%	60 138	0,07%	32,54%	2,50	10 048	17%	13	
	0,15 à < 0,25	12	2	53%	12	0,16%	33,35%	3,21	4	32%	0	
	0,25 à < 0,50	7 629	20 631	44%	15 774	0,26%	30,98%	2,45	5 689	36%	13	
	0,50 à < 0,75	21 101	9 581	59%	13 715	0,50%	27,63%	2,39	5 831	43%	18	
	0,75 à < 2,50	21 775	16 420	44%	26 166	1,55%	24,82%	2,31	15 695	60%	102	
	2,50 à < 10,00	12 024	7 798	46%	15 528	4,25%	26,22%	2,18	13 195	85%	178	
	10,00 à < 100,00	2 419	932	39%	2 186	15,35%	27,55%	2,09	2 912	133%	93	
	100,00 (défaut)	2 512	717	50%	2 703	100,00%	34,90%	1,76	1 333	49%	1 258	
<b>Sous-total</b>	<b>86 588</b>	<b>129 237</b>	<b>47%</b>	<b>136 223</b>	<b>3,12%</b>	<b>29,60%</b>	<b>2,39</b>	<b>54 707</b>	<b>40%</b>	<b>1 676</b>	<b>(1 717)</b>	
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	17	5	100%	80	0,03%	11,73%	-	31	39%	0	
	0,15 à < 0,25	0	0	0%	0	0,19%	15,74%	-	0	5%	0	
	0,25 à < 0,50	863	13	100%	876	0,27%	16,19%	-	57	7%	0	
	0,50 à < 0,75	1 606	26	100%	1 592	0,62%	9,65%	-	112	7%	1	
	0,75 à < 2,50	2 428	39	100%	2 503	1,11%	13,91%	-	368	15%	4	
	2,50 à < 10,00	754	13	100%	767	3,02%	14,75%	-	224	29%	3	
	10,00 à < 100,00	360	9	100%	369	16,05%	10,17%	-	163	44%	7	
	100,00 (défaut)	260	0	100%	207	100,00%	44,17%	-	191	92%	98	
<b>Sous-total</b>	<b>6 288</b>	<b>105</b>	<b>100%</b>	<b>6 393</b>	<b>5,15%</b>	<b>14,00%</b>	<b>-</b>	<b>1 146</b>	<b>18%</b>	<b>113</b>	<b>(106)</b>	

31.12.2019												
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non PME	0,00 à < 0,15	24 742	984	100%	26 897	0,06%	13,85%	-	2 077	8%	2	
	0,15 à < 0,25	22 289	632	88%	22 815	0,22%	14,35%	-	1 481	6%	7	
	0,25 à < 0,50	7 625	229	74%	7 686	0,41%	17,59%	-	977	13%	6	
	0,50 à < 0,75	12 527	508	83%	12 510	0,62%	10,52%	-	1 247	10%	8	
	0,75 à < 2,50	23 467	866	89%	24 179	1,44%	10,62%	-	4 250	18%	33	
	2,50 à < 10,00	7 620	156	94%	7 755	4,94%	12,17%	-	3 141	41%	43	
	10,00 à < 100,00	1 403	34	99%	1 431	17,93%	9,19%	-	758	53%	26	
	100,00 (défaut)	1 795	3	97%	1 092	100,00%	42,12%	-	1 128	103%	448	
<b>Sous-total</b>	<b>101 467</b>	<b>3 412</b>	<b>91%</b>	<b>104 366</b>	<b>2,16%</b>	<b>13,19%</b>	<b>-</b>	<b>15 060</b>	<b>14%</b>	<b>573</b>	<b>(559)</b>	
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	62	1 111	38%	607	0,10%	43,03%	-	16	3%	0	
	0,15 à < 0,25	0	286	41%	118	0,23%	35,70%	-	5	5%	0	
	0,25 à < 0,50	87	232	37%	356	0,42%	48,77%	-	36	10%	1	
	0,50 à < 0,75	108	604	37%	331	0,60%	36,14%	-	33	10%	1	
	0,75 à < 2,50	359	567	37%	871	1,48%	44,18%	-	207	24%	6	
	2,50 à < 10,00	729	307	38%	1 537	4,77%	45,85%	-	1 036	67%	33	
	10,00 à < 100,00	456	36	37%	569	21,77%	43,54%	-	641	113%	52	
	100,00 (défaut)	403	8	38%	405	100,00%	61,04%	-	196	48%	248	
<b>Sous-total</b>	<b>2 203</b>	<b>3 150</b>	<b>38%</b>	<b>4 794</b>	<b>12,93%</b>	<b>45,50%</b>	<b>-</b>	<b>2 170</b>	<b>45%</b>	<b>340</b>	<b>(315)</b>	
Clientèle de détail – Autres PME	0,00 à < 0,15	35	1	100%	36	0,03%	7,90%	-	0	1%	0	
	0,15 à < 0,25	15	6	10%	15	0,24%	31,01%	-	2	11%	0	
	0,25 à < 0,50	1 291	357	49%	1 530	0,36%	29,93%	-	224	15%	2	
	0,50 à < 0,75	1 382	29	73%	1 320	0,57%	31,86%	-	263	20%	2	
	0,75 à < 2,50	8 518	596	66%	8 968	1,46%	24,91%	-	2 101	23%	34	
	2,50 à < 10,00	4 229	235	65%	4 464	5,00%	28,79%	-	2 015	45%	65	
	10,00 à < 100,00	1 465	195	75%	1 680	19,16%	34,00%	-	952	57%	107	
	100,00 (défaut)	1 551	16	84%	1 565	100,00%	47,77%	-	553	35%	981	
<b>Sous-total</b>	<b>18 485</b>	<b>1 435</b>	<b>63%</b>	<b>19 577</b>	<b>11,52%</b>	<b>29,24%</b>	<b>-</b>	<b>6 110</b>	<b>31%</b>	<b>1 192</b>	<b>(1 151)</b>	
Clientèle de détail – Autres non PME	0,00 à < 0,15	1 573	125	100%	1 807	0,09%	18,46%	-	84	5%	0	
	0,15 à < 0,25	6 463	1 267	99%	7 708	0,20%	13,30%	-	432	6%	2	
	0,25 à < 0,50	4 304	546	100%	4 921	0,38%	30,24%	-	935	19%	5	
	0,50 à < 0,75	2 510	102	100%	2 612	0,60%	37,46%	-	816	31%	6	
	0,75 à < 2,50	7 769	892	100%	8 732	1,34%	32,06%	-	3 344	38%	39	
	2,50 à < 10,00	5 824	229	100%	6 186	4,30%	33,30%	-	3 310	54%	90	
	10,00 à < 100,00	1 383	36	58%	1 406	25,32%	33,67%	-	1 094	78%	114	
	100,00 (défaut)	1 851	9	96%	1 859	100,00%	49,82%	-	737	40%	1 018	
<b>Sous-total</b>	<b>31 677</b>	<b>3 205</b>	<b>99%</b>	<b>35 231</b>	<b>7,52%</b>	<b>28,62%</b>	<b>-</b>	<b>10 752</b>	<b>31%</b>	<b>1 275</b>	<b>(1 245)</b>	
<b>CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ</b>	<b>Sous-total</b>	<b>684</b>	<b>2 196</b>	<b>0%</b>	<b>1 430</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>827</b>	<b>58%</b>	<b>10</b>	<b>(3)</b>
<b>ACTIFS AUTRES QUE DES OBLIGATIONS DE CRÉDIT</b>	<b>Sous-total</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>24</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>88%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>	<b>Sous-total</b>	<b>6 612</b>	<b>24 588</b>	<b>0%</b>	<b>30 978</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>3 695</b>	<b>12%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>Sous-total</b>	<b>5 520</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>5 520</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>20 061</b>	<b>363%</b>	<b>129</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>536 782</b>	<b>207 565</b>	<b>43%</b>	<b>646 740</b>	<b>2,69%</b>	<b>16,84%</b>	<b>2,12</b>	<b>156 782</b>	<b>24%</b>	<b>6 859</b>	<b>(6 593)</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit afin de prendre en compte l'intégration du défaut pour chaque catégorie d'expositions (probabilité de défaut égale à 100%) :

31.12.2018												
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale avant CCF	Exposition hors- bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes antici- pées	Provi- sions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	144 523	2 045	0	169 094	0	0	0	1 981	0	3	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	2 033	25	75%	3 898	0,26%	17,93%	2,61	857	22%	2	
	0,50 à < 0,75	12 487	24	58%	2 352	0,50%	35,37%	2,46	1 338	57%	4	
	0,75 à < 2,50	1 202	770	75%	1 977	1,86%	25,95%	2,00	935	47%	9	
	2,50 à < 10,00	1 539	778	75%	479	6,12%	30,07%	1,88	512	107%	8	
	10,00 à < 100,00	284	392	42%	214	11,89%	18,89%	1,92	195	91%	5	
	100,00 (défaut)	203	0	75%	75	100,00%	66,10%	1,24	2	3%	58	
<b>Sous-total</b>	<b>162 271</b>	<b>4 034</b>	<b>70%</b>	<b>178 089</b>	<b>0,11%</b>	<b>4,39%</b>	<b>1,54</b>	<b>5 821</b>	<b>3%</b>	<b>89</b>	<b>(68)</b>	
Établissements	0,00 à < 0,15	22 107	7 848	58%	35 794	0,04%	11,31%	2,39	1 833	5%	4	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	823	641	61%	1 511	0,26%	19,59%	1,73	371	25%	1	
	0,50 à < 0,75	7 910	210	24%	760	0,50%	28,09%	1,28	340	45%	1	
	0,75 à < 2,50	3 393	760	54%	1 087	1,44%	18,91%	1,61	580	53%	3	
	2,50 à < 10,00	1 054	360	46%	718	4,00%	25,25%	1,31	599	83%	7	
	10,00 à < 100,00	272	328	46%	213	15,76%	15,21%	0,99	433	204%	14	
	100,00 (défaut)	72	0	80%	28	100,00%	25,10%	2,37	16	56%	11	
<b>Sous-total</b>	<b>35 631</b>	<b>10 146</b>	<b>56%</b>	<b>40 111</b>	<b>0,32%</b>	<b>12,47%</b>	<b>2,30</b>	<b>4 172</b>	<b>10%</b>	<b>41</b>	<b>(22)</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	1 028	628	64%	3 385	0,06%	25,18%	1,59	1 009	30%	1	
	0,15 à < 0,25	2 680	306	100%	2 985	0,19%	11,21%	1,00	198	7%	1	
	0,25 à < 0,50	1 048	658	48%	1 420	0,26%	35,27%	2,33	464	33%	1	
	0,50 à < 0,75	5 583	835	53%	3 099	0,51%	34,22%	2,62	1 402	45%	5	
	0,75 à < 2,50	9 993	2 022	51%	11 231	1,52%	30,17%	2,94	6 990	62%	55	
	2,50 à < 10,00	8 074	1 311	58%	9 077	4,49%	29,87%	2,48	7 310	81%	119	
	10,00 à < 100,00	2 550	210	55%	2 704	16,72%	25,38%	2,27	2 754	102%	114	
	100,00 (défaut)	1 791	183	43%	1 880	100,00%	36,53%	1,89	1 791	95%	773	
<b>Sous-total</b>	<b>32 746</b>	<b>6 153</b>	<b>56%</b>	<b>35 780</b>	<b>8,21%</b>	<b>28,56%</b>	<b>2,38</b>	<b>21 919</b>	<b>61%</b>	<b>1 069</b>	<b>(995)</b>	
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	4 638	2 978	38%	9 285	0,07%	19,61%	2,86	1 047	11%	1	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	2 933	1 509	46%	3 310	0,26%	14,60%	2,81	600	18%	1	
	0,50 à < 0,75	7 842	2 712	43%	8 016	0,50%	14,66%	3,16	2 120	26%	6	
	0,75 à < 2,50	14 706	7 539	38%	14 137	1,51%	15,97%	3,25	6 062	43%	34	
	2,50 à < 10,00	8 629	3 957	35%	7 292	4,10%	16,47%	2,72	3 914	54%	46	
	10,00 à < 100,00	479	180	41%	261	14,01%	16,60%	2,36	217	83%	6	
	100,00 (défaut)	843	95	78%	718	100,00%	36,27%	2,63	129	18%	333	
<b>Sous-total</b>	<b>40 068</b>	<b>18 970</b>	<b>39%</b>	<b>43 019</b>	<b>3,07%</b>	<b>16,61%</b>	<b>3,01</b>	<b>14 089</b>	<b>33%</b>	<b>427</b>	<b>(380)</b>	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	25 227	67 742	50%	65 179	0,07%	31,97%	2,43	11 510	18%	14	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	8 662	19 393	47%	17 923	0,26%	32,20%	2,61	7 019	39%	19	
	0,50 à < 0,75	21 005	13 504	44%	14 751	0,50%	30,37%	2,31	7 378	50%	24	
	0,75 à < 2,50	20 872	15 216	48%	26 968	1,56%	25,55%	2,28	16 860	63%	110	
	2,50 à < 10,00	12 312	9 371	41%	16 736	4,21%	27,13%	2,22	14 706	88%	190	
	10,00 à < 100,00	2 643	1 226	46%	2 335	15,33%	31,34%	1,90	3 583	153%	110	
	100,00 (défaut)	2 747	590	58%	2 765	100,00%	45,52%	2,06	1 617	58%	1 474	
<b>Sous-total</b>	<b>93 467</b>	<b>127 042</b>	<b>48%</b>	<b>146 657</b>	<b>3,01%</b>	<b>30,30%</b>	<b>2,37</b>	<b>62 673</b>	<b>43%</b>	<b>1 942</b>	<b>(1 895)</b>	
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers PME	0,00 à < 0,15	22	3	100%	90	0,04%	13,41%	-	6	6%	0	
	0,15 à < 0,25	0	0	0%	0	0,16%	10,00%	-	0	3%	0	
	0,25 à < 0,50	741	5	100%	746	0,27%	16,19%	-	49	7%	0	
	0,50 à < 0,75	1 459	18	100%	1 476	0,54%	11,45%	-	113	8%	1	
	0,75 à < 2,50	2 447	26	100%	2 472	1,13%	13,99%	-	367	15%	4	
	2,50 à < 10,00	785	8	100%	793	2,99%	14,68%	-	230	29%	4	
	10,00 à < 100,00	396	6	100%	401	16,23%	10,45%	-	182	45%	7	
	100,00 (défaut)	324	0	100%	259	100,00%	46,51%	-	295	114%	121	
<b>Sous-total</b>	<b>6 173</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>	<b>6 238</b>	<b>6,19%</b>	<b>14,86%</b>	<b>-</b>	<b>1 241</b>	<b>20%</b>	<b>137</b>	<b>(130)</b>	

31.12.2018

(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Clientèle de détail – Expositions garanties par des biens immobiliers non PME	0,00 à < 0,15	22 173	797	100%	24 040	0,06%	15,22%	-	1 803	7%	2	
	0,15 à < 0,25	19 638	540	86%	20 084	0,21%	15,43%	-	1 358	7%	6	
	0,25 à < 0,50	6 863	226	72%	6 909	0,41%	17,56%	-	881	13%	5	
	0,50 à < 0,75	11 256	425	79%	11 334	0,59%	11,81%	-	1 238	11%	8	
	0,75 à < 2,50	21 124	654	89%	21 573	1,48%	10,91%	-	4 033	19%	29	
	2,50 à < 10,00	7 399	103	92%	7 469	5,15%	11,46%	-	2 768	37%	40	
	10,00 à < 100,00	1 395	15	99%	1 405	18,58%	8,98%	-	859	61%	26	
	100,00 (défaut)	1 908	3	96%	1 118	100,00%	43,41%	-	1 177	105%	455	
	<b>Sous-total</b>	<b>91 756</b>	<b>2 764</b>	<b>89%</b>	<b>93 932</b>	<b>2,38%</b>	<b>13,98%</b>	-	<b>14 117</b>	<b>15%</b>	<b>571</b>	<b>(574)</b>
Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	0,00 à < 0,15	57	1 071	36%	561	0,09%	42,95%	-	14	3%	0	
	0,15 à < 0,25	0	277	38%	105	0,23%	35,07%	-	5	4%	0	
	0,25 à < 0,50	89	258	33%	356	0,42%	48,53%	-	36	10%	1	
	0,50 à < 0,75	106	597	36%	319	0,61%	34,99%	-	31	10%	1	
	0,75 à < 2,50	365	583	35%	883	1,49%	44,01%	-	209	24%	6	
	2,50 à < 10,00	764	320	34%	1 574	4,84%	45,07%	-	1 042	66%	34	
	10,00 à < 100,00	493	40	34%	617	22,33%	42,51%	-	694	112%	56	
	100,00 (défaut)	488	9	41%	492	100,00%	54,64%	-	175	36%	311	
	<b>Sous-total</b>	<b>2 362</b>	<b>3 155</b>	<b>35%</b>	<b>4 906</b>	<b>14,73%</b>	<b>44,66%</b>	-	<b>2 206</b>	<b>45%</b>	<b>408</b>	<b>(368)</b>
Clientèle de détail – Autres PME	0,00 à < 0,15	27	1	100%	31	0,03%	7,41%	-	0	1%	0	
	0,15 à < 0,25	14	1	100%	15	0,24%	30,59%	-	2	11%	0	
	0,25 à < 0,50	1 288	191	85%	1 487	0,36%	29,26%	-	211	14%	2	
	0,50 à < 0,75	1 328	35	83%	1 284	0,57%	31,04%	-	249	19%	2	
	0,75 à < 2,50	8 109	440	88%	8 612	1,46%	23,91%	-	2 123	25%	31	
	2,50 à < 10,00	4 345	208	91%	4 688	5,05%	26,49%	-	1 626	35%	64	
	10,00 à < 100,00	1 510	185	99%	1 751	19,46%	33,58%	-	1 084	62%	113	
	100,00 (défaut)	1 702	15	98%	1 795	100,00%	48,04%	-	657	37%	1 092	
	<b>Sous-total</b>	<b>18 323</b>	<b>1 076</b>	<b>90%</b>	<b>19 664</b>	<b>12,77%</b>	<b>28,44%</b>	-	<b>5 953</b>	<b>30%</b>	<b>1 304</b>	<b>(1 250)</b>
Clientèle de détail – Autres que PME	0,00 à < 0,15	1 980	209	100%	2 746	0,07%	15,48%	-	116	4%	0	
	0,15 à < 0,25	5 337	411	81%	6 020	0,18%	11,06%	-	248	4%	1	
	0,25 à < 0,50	4 344	957	74%	4 989	0,39%	28,15%	-	893	18%	5	
	0,50 à < 0,75	2 629	139	100%	2 331	0,62%	35,68%	-	702	30%	5	
	0,75 à < 2,50	7 329	588	100%	7 968	1,34%	30,37%	-	2 960	37%	34	
	2,50 à < 10,00	6 066	285	100%	6 440	4,33%	29,77%	-	2 945	46%	84	
	10,00 à < 100,00	1 447	25	99%	1 477	25,17%	30,45%	-	1 195	81%	108	
	100,00 (défaut)	1 994	18	98%	2 046	100,00%	46,06%	-	794	39%	1 117	
	<b>Sous-total</b>	<b>31 126</b>	<b>2 631</b>	<b>84%</b>	<b>34 016</b>	<b>8,38%</b>	<b>26,62%</b>	-	<b>9 852</b>	<b>29%</b>	<b>1 354</b>	<b>(1 343)</b>
<b>CRITÈRES DE CLASSEMENT PRUDENTIEL DU FINANCEMENT SPÉCIALISÉ</b>	<b>Sous-total</b>	<b>550</b>	<b>1 941</b>	<b>0%</b>	<b>1 193</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	-	<b>731</b>	<b>61%</b>	<b>15</b>	<b>(3)</b>
<b>ACTIFS AUTRES QUE DES OBLIGATIONS DE CRÉDIT</b>	<b>Sous-total</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>22</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	-	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	-
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>	<b>Sous-total</b>	<b>331</b>	<b>22 838</b>	<b>0%</b>	<b>23 177</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	-	<b>2 015</b>	<b>9%</b>	<b>0</b>	-
<b>ACTIONS</b>	<b>Sous-total</b>	<b>4 202</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>4 202</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	-	<b>15 178</b>	<b>361%</b>	<b>97</b>	-
<b>TOTAL</b>		<b>519 055</b>	<b>200 816</b>	<b>44%</b>	<b>631 006</b>	<b>2,94%</b>	<b>17,47%</b>	<b>2,09</b>	<b>159 988</b>	<b>25%</b>	<b>7 453</b>	<b>(7 027)</b>

**TABLEAU 52 : APPROCHE INTERNE - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET PAR ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CR6) - IRBF**

31.12.2019												
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	30	5	75%	46	0,02%	44,85%	2,50	0	0%	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>75%</b>	<b>46</b>	<b>0,02%</b>	<b>44,85%</b>	<b>2,50</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	-	<b>(0)</b>	
Établissements	0,00 à < 0,15	4	0	75%	4	0,03%	44,68%	2,50	1	16%	0	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	0	-	0%	0	0,26%	45,00%	2,50	0	53%	0	-
	0,50 à < 0,75	0	-	0%	0	0,50%	45,00%	2,50	0	74%	0	-
	0,75 à < 2,50	0	-	0%	0	1,10%	45,00%	2,50	0	2%	0	-
	2,50 à < 10,00	0	-	0%	0	3,28%	44,70%	2,50	1	139%	0	-
	10,00 à < 100,00	0	-	0%	0	14,33%	45,00%	2,50	0	232%	0	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>75%</b>	<b>5</b>	<b>0,40%</b>	<b>44,69%</b>	<b>2,50</b>	<b>1</b>	<b>29%</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	88	7	50%	92	0,12%	42,83%	2,50	1	2%	0	-
	0,15 à < 0,25	94	7	75%	99	0,16%	42,56%	2,50	29	30%	0	-
	0,25 à < 0,50	127	14	75%	137	0,27%	42,68%	2,50	55	40%	0	-
	0,50 à < 0,75	318	22	75%	332	0,53%	42,50%	2,50	183	55%	1	-
	0,75 à < 2,50	849	52	75%	890	1,54%	42,60%	2,50	693	78%	6	-
	2,50 à < 10,00	770	38	75%	792	4,37%	42,75%	2,50	855	108%	15	-
	10,00 à < 100,00	164	2	75%	160	16,09%	42,72%	2,50	250	156%	11	-
	100,00 (défaut)	102	0	75%	100	100,00%	44,04%	2,50	-	-	44	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 512</b>	<b>142</b>	<b>74%</b>	<b>2 603</b>	<b>6,79%</b>	<b>42,71%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 067</b>	<b>79%</b>	<b>77</b>	<b>(66)</b>	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	955	48	75%	997	0,07%	44,02%	2,50	232	23%	0	-
	0,15 à < 0,25	3	0	75%	3	0,16%	42,27%	2,50	1	26%	0	-
	0,25 à < 0,50	165	10	75%	173	0,26%	43,90%	2,50	88	51%	0	-
	0,50 à < 0,75	548	13	75%	559	0,51%	43,43%	2,50	393	70%	1	-
	0,75 à < 2,50	632	47	75%	663	1,58%	43,21%	2,50	681	103%	5	-
	2,50 à < 10,00	636	21	75%	650	4,49%	43,15%	2,50	917	141%	13	-
	10,00 à < 100,00	86	1	75%	86	15,34%	43,37%	2,50	166	193%	6	-
	100,00 (défaut)	66	0	75%	66	100,00%	43,93%	2,50	-	-	29	-
<b>Sous-total</b>	<b>3 091</b>	<b>140</b>	<b>75%</b>	<b>3 196</b>	<b>3,83%</b>	<b>43,54%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 477</b>	<b>77%</b>	<b>53</b>	<b>(40)</b>	
<b>TRAITEMENT ALTERNATIF : GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER</b>	<b>Sous-total</b>	<b>386</b>	-	<b>100%</b>	<b>386</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	-	<b>179</b>	<b>46%</b>	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>6 023</b>	<b>287</b>	<b>74%</b>	<b>6 237</b>	<b>5,12%</b>	<b>43,18%</b>	<b>2,50</b>	<b>4 725</b>	<b>76%</b>	<b>130</b>	<b>(107)</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit afin de prendre en compte l'intégration du défaut pour chaque catégorie d'expositions (probabilité de défaut égale à 100%) :

31.12.2018												
(En M EUR)	Échelle de PD	Exposition initiale bilan avant CCF	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	Pertes anticipées	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	28	2	75%	40	0,01%	44,86%	2,50	0	0%	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>75%</b>	<b>40</b>	<b>0,01%</b>	<b>44,86%</b>	<b>2,50</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	-	-	
Établissements	0,00 à < 0,15	3	-	0%	3	0,03%	44,37%	2,50	1	16%	0	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	0	-	0%	0	0,26%	45,00%	2,50	0	69%	0	-
	0,50 à < 0,75	0	-	0%	0	0,50%	45,00%	2,50	0	74%	0	-
	0,75 à < 2,50	0	-	0%	0	1,24%	43,97%	2,50	0	22%	0	-
	2,50 à < 10,00	1	-	0%	1	3,31%	44,47%	2,50	1	142%	0	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>5</b>	<b>0,54%</b>	<b>44,40%</b>	<b>2,50</b>	<b>2</b>	<b>35%</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	121	13	68%	131	0,12%	42,65%	2,50	32	25%	0	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	100	7	75%	104	0,26%	42,69%	2,50	41	39%	0	-
	0,50 à < 0,75	304	27	75%	321	0,50%	42,64%	2,50	163	51%	1	-
	0,75 à < 2,50	978	61	75%	1 025	1,58%	42,64%	2,50	807	79%	7	-
	2,50 à < 10,00	698	34	75%	717	4,41%	42,80%	2,50	780	109%	14	-
	10,00 à < 100,00	138	1	75%	135	15,09%	42,70%	2,50	213	158%	9	-
	100,00 (défaut)	98	0	75%	96	100,00%	44,04%	2,50	-	-	42	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 437</b>	<b>142</b>	<b>74%</b>	<b>2 530</b>	<b>6,56%</b>	<b>42,74%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 036</b>	<b>81%</b>	<b>72</b>	<b>(64)</b>	
Entreprises – Autre	0,00 à < 0,15	809	80	75%	880	0,07%	43,99%	2,50	220	25%	0	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	169	5	75%	173	0,26%	44,00%	2,50	90	52%	0	-
	0,50 à < 0,75	442	12	75%	453	0,50%	43,40%	2,50	323	71%	1	-
	0,75 à < 2,50	733	37	75%	752	1,58%	43,16%	2,50	808	107%	5	-
	2,50 à < 10,00	504	14	75%	514	4,37%	43,11%	2,50	746	145%	10	-
	10,00 à < 100,00	60	1	75%	59	15,00%	42,91%	2,50	129	218%	4	-
	100,00 (défaut)	72	-	0%	71	100,00%	44,05%	2,50	-	-	31	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 788</b>	<b>149</b>	<b>75%</b>	<b>2 902</b>	<b>4,07%</b>	<b>43,51%</b>	<b>2,50</b>	<b>2 316</b>	<b>80%</b>	<b>52</b>	<b>(45)</b>	
<b>TRAITEMENT ALTERNATIF : GARANTI PAR UN BIEN IMMOBILIER</b>	<b>Sous-total</b>	<b>474</b>	<b>26</b>	<b>100%</b>	<b>492</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	-	<b>234</b>	<b>48%</b>	-	<b>(0)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 731</b>	<b>320</b>	<b>69%</b>	<b>5 968</b>	<b>5,19%</b>	<b>43,16%</b>	<b>2,50</b>	<b>4 588</b>	<b>77%</b>	<b>124</b>	<b>(109)</b>

**TABLEAU 53 : APPROCHE STANDARD – EAD VENTILÉE PAR PONDÉRATION (CR5)**

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation et contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales.

(En M EUR)	31.12.2019															Autres RW	Total
	Pondération																
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%			
Administrations centrales et banques centrales	4 023	-	2	-	2	-	83	-	-	1 108	-	2 732	-	-	-	7 949	
Administrations régionales ou locales	154	-	-	-	418	-	-	-	-	122	-	-	-	-	-	694	
Entités du secteur public	-	-	-	-	340	-	-	-	-	52	-	-	-	-	-	393	
Banques multilatérales de dévelop- pement	545	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	545	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements	1 711	2 884	-	-	9 160	-	179	-	-	640	-	-	-	-	18	14 592	
Entreprises	-	-	-	-	716	-	1 321	-	326	32 485	332	-	-	-	977	36 158	
Clientèle de détail	-	-	-	-	17	1 496	-	-	30 974	350	-	-	-	-	63	32 899	
Expositions garanties par une hypo- thèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	9 043	1 465	-	2 903	177	-	-	-	-	1 149	14 736	
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 612	897	-	-	-	392	2 902	
Éléments présentant un risque particulière- ment élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	372	-	-	-	-	372	
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67	-	-	-	-	-	67	
Expositions sur actions	3	-	-	-	-	-	-	-	-	657	-	503	-	-	472	1 636	
Autres expositions	1 039	-	58	-	644	-	1 979	-	-	15 663	1	-	-	-	10 281	29 664	
<b>TOTAL</b>	<b>7 475</b>	<b>2 884</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>11 297</b>	<b>10 539</b>	<b>5 027</b>	<b>-</b>	<b>34 203</b>	<b>52 933</b>	<b>1 602</b>	<b>3 235</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 353</b>	<b>142 606</b>	

<b>31.12.2018</b>																	
<b>Pondération</b>																	
(En M EUR)																Autres	
<b>Catégories d'expositions</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>35%</b>	<b>50%</b>	<b>70%</b>	<b>75%</b>	<b>100%</b>	<b>150%</b>	<b>250%</b>	<b>370%</b>	<b>1 250%</b>	<b>RW</b>	<b>Total</b>	
Administrations centrales et banques centrales	5 481	-	-	-	5	-	62	-	-	1 844	-	2 620	-	-	-	10 012	
Administrations régionales ou locales	171	-	-	-	513	-	13	-	-	196	-	-	-	-	-	892	
Entités du secteur public	-	-	-	-	436	-	-	-	-	35	-	-	-	-	-	472	
Banques multilatérales de développement	322	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	322	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements	4 430	4 060	-	-	12 877	3	546	-	-	655	-	-	-	-	3	22 574	
Entreprises	-	21	-	-	905	-	685	-	543	44 964	428	-	-	-	574	48 119	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	860	-	-	28 686	314	-	-	-	-	103	29 963	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	9 295	514	-	3 998	274	-	-	-	-	1 412	15 492	
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 062	1 636	-	-	-	212	2 910	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations garanties	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisme de placement collectif (OPC)	42	-	-	-	-	-	-	-	-	128	2	-	-	-	-	172	
Expositions sur actions	3	-	-	-	-	-	-	-	-	332	11	943	-	-	290	1 578	
Autres expositions	-	-	-	-	207	-	130	-	-	18 017	-	-	-	-	8 796	27 150	
<b>TOTAL</b>	<b>10 450</b>	<b>4 081</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>14 943</b>	<b>10 157</b>	<b>1 950</b>	<b>-</b>	<b>33 227</b>	<b>67 821</b>	<b>2 076</b>	<b>3 562</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 389</b>	<b>159 659</b>	

**TABLEAU 54 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES (CRB-C)**

L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) recommande pour ce tableau (EBA/GL/2016/11) de présenter uniquement les catégories d'expositions ayant une exposition significative tel que décrit dans les orientations ABE 2014/14. Société Générale fait le choix de ne pas présenter dans ce tableau les catégories d'expositions non utilisées.

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation, contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales et actifs autres que des obligations de crédit en méthode interne.

(En M EUR)	2019									
	France	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Luxembourg	Espagne	Suisse	Autres pays d'Europe de l'Ouest	République tchèque	Roumanie
Administrations centrales et banques centrales	64 954	3 680	4 306	498	4 333	124	11 744	3 138	3 703	3 452
Établissements	22 382	2 043	237	141	815	913	385	1 633	1 392	1
Entreprises	123 438	10 966	11 208	8 336	7 491	7 285	7 712	20 609	15 373	282
Clientèle de détail	140 255	1 715	3 131	5 238	163	49	921	711	14 163	1
Titres de participation	4 774	13	11	1	360	0	5	103	43	13
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>355 802</b>	<b>18 416</b>	<b>18 894</b>	<b>14 213</b>	<b>13 162</b>	<b>8 372</b>	<b>20 768</b>	<b>26 193</b>	<b>34 673</b>	<b>3 748</b>
Administrations centrales ou banques centrales	3 399	864	389	938	23	72	64	163	5	26
Administrations régionales ou locales	249	1	36	25	-	46	0	32	2	197
Entités du secteur public	46	75	42	3	-	19	6	93	12	4
Banques multilatérales de développement	375	47	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	1 913	1 026	553	60	9	315	50	228	3	4
Entreprises	18 731	1 048	2 128	1 995	546	626	266	4 065	1 488	2 541
Clientèle de détail	20 822	2 044	6 552	1 748	4	587	297	1 025	1 022	2 440
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	4 062	352	1 536	3	0	2	7	1	20	2 839
Expositions en défaut	938	51	144	109	1	34	4	592	46	103
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	97	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	21	6	-	4	24	0	0	7	-	-
Actions	679	48	7	14	8	-	83	274	-	6
Autres éléments	11 212	1 858	2 448	2 595	786	1 561	181	3 139	862	432
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>62 543</b>	<b>7 420</b>	<b>13 833</b>	<b>7 495</b>	<b>1 400</b>	<b>3 263</b>	<b>959</b>	<b>9 617</b>	<b>3 460</b>	<b>8 593</b>
<b>TOTAL</b>	<b>418 345</b>	<b>25 836</b>	<b>32 727</b>	<b>21 708</b>	<b>14 562</b>	<b>11 635</b>	<b>21 727</b>	<b>35 810</b>	<b>38 132</b>	<b>12 341</b>

	2019									
(suite)	Autres pays d'Europe de l'Est UE	Fédération de Russie	Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	États-Unis d'Amérique	Autres pays d'Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Afrique/Moyen Orient	Japon	Autres pays d'Asie et Pacifique	Total
Administrations centrales et banques centrales	896	2 521	556	38 696	201	1 311	10 425	12 736	3 764	171 036
Établissements	664	98	1 646	7 810	1 013	327	2 514	335	5 047	49 397
Entreprises	2 853	2 964	3 872	52 244	2 826	9 172	11 179	1 782	19 129	318 720
Clientèle de détail	25	73	92	22	5	46	1 293	4	143	168 050
Titres de participation	6	23	-	3	90	5	59	-	14	5 520
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>4 444</b>	<b>5 679</b>	<b>6 166</b>	<b>98 774</b>	<b>4 134</b>	<b>10 860</b>	<b>25 470</b>	<b>14 857</b>	<b>28 097</b>	<b>712 722</b>
Administrations centrales ou banques centrales	54	16	2	536	3	115	1 172	16	68	7 923
Administrations régionales ou locales	2	34	-	0	80	-	16	-	-	720
Entités du secteur public	0	23	-	62	-	-	36	-	-	421
Banques multilatérales de développement	-	21	-	-	-	-	-	-	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	72	643	3	5 509	150	343	197	252	569	11 899
Entreprises	1 630	6 658	251	1 288	79	342	12 546	1	270	56 500
Clientèle de détail	473	4 118	10	130	12	23	5 008	1	113	46 427
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	0	3 275	0	1	0	5	2 955	0	11	15 069
Expositions en défaut	37	108	2	9	1	10	1 083	0	2	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	352	-	-	450
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	0	-	-	4	0	0	3	-	0	69
Actions	2	-	-	430	4	-	61	2	19	1 636
Autres éléments	336	768	242	720	21	390	1 197	49	868	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>2 607</b>	<b>15 664</b>	<b>511</b>	<b>8 689</b>	<b>349</b>	<b>1 228</b>	<b>24 626</b>	<b>320</b>	<b>1 920</b>	<b>174 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 051</b>	<b>21 344</b>	<b>6 676</b>	<b>107 463</b>	<b>4 484</b>	<b>12 088</b>	<b>50 096</b>	<b>15 177</b>	<b>30 017</b>	<b>887 218</b>

2018

(En M EUR)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Luxembourg	Espagne	Suisse	Autres pays d'Europe de l'Ouest	République tchèque	Roumanie
Administrations centrales et banques centrales	57 653	2 499	3 737	1 123	5 877	176	15 640	3 096	3 395	3 584
Établissements	19 981	2 370	1 047	189	350	279	1 005	3 478	1 213	2
Entreprises	122 256	18 742	14 001	8 870	7 671	7 224	7 193	21 215	15 022	206
Clientèle de détail	129 975	1 609	3 148	4 567	191	66	757	606	13 545	1
Titres de participation	3 496	101	10	1	338	0	1	104	30	13
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>333 361</b>	<b>25 321</b>	<b>21 943</b>	<b>14 750</b>	<b>14 427</b>	<b>7 745</b>	<b>24 596</b>	<b>28 499</b>	<b>33 206</b>	<b>3 806</b>
Administrations centrales ou banques centrales	3 507	1 276	564	595	34	95	45	335	15	31
Administrations régionales ou locales	356	6	59	42	0	43	0	34	1	240
Entités du secteur public	59	86	33	3	0	16	10	92	14	1
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	284	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements	2 589	2 639	857	196	30	407	90	860	5	6
Entreprises	19 843	1 662	2 125	1 673	358	739	580	4 397	1 572	2 897
Clientèle de détail	16 144	1 069	6 689	1 289	17	486	93	1 054	680	2 119
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	2 441	397	1 271	840	0	12	29	109	8	2 849
Expositions en défaut	1 051	46	186	147	0	22	52	43	56	120
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisme de placement collectif (OPC)	21	7	0	45	16	0	2	11	0	2
Actions	925	40	7	15	0	0	7	75	0	6
Autres éléments	10 909	1 452	1 980	2 467	764	1 444	193	2 891	730	368
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>57 846</b>	<b>8 680</b>	<b>13 771</b>	<b>7 312</b>	<b>1 503</b>	<b>3 266</b>	<b>1 102</b>	<b>9 903</b>	<b>3 080</b>	<b>8 638</b>
<b>TOTAL</b>	<b>391 206</b>	<b>34 001</b>	<b>35 714</b>	<b>22 062</b>	<b>15 930</b>	<b>11 010</b>	<b>25 697</b>	<b>38 402</b>	<b>36 286</b>	<b>12 445</b>

2018

(suite)	Autres pays d'Europe de l'Est UE	Fédération de Russie	Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	États-Unis d'Amérique	Autres pays d'Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Afrique/ Moyen Orient	Japon	Autres pays d'Asie et Pacifique	Total
Administrations centrales et banques centrales	1 461	2 440	1 163	41 273	279	1 549	8 920	9 254	3 149	166 267
Établissements	129	139	1 390	6 012	1 256	99	2 516	229	4 076	45 761
Entreprises	3 190	2 225	3 898	51 363	1 601	5 141	11 836	1 363	20 555	323 571
Clientèle de détail	34	79	45	21	5	56	918	4	141	155 770
Titres de participation	4	14	8	11	2	11	37	2	19	4 202
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>4 818</b>	<b>4 897</b>	<b>6 505</b>	<b>98 680</b>	<b>3 143</b>	<b>6 856</b>	<b>24 228</b>	<b>10 853</b>	<b>27 939</b>	<b>695 571</b>
Administrations centrales ou banques centrales	1 077	35	487	451	1	55	1 310	19	66	9 998
Administrations régionales ou locales	60	43	15	0	75	0	5	0	0	979
Entités du secteur public	4	13	3	38	1	0	19	0	175	567
Banques multilatérales de développement	0	20	0	0	0	0	0	0	0	304
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements	88	245	57	4 175	592	354	379	1 634	1 887	17 091
Entreprises	4 718	6 027	2 782	2 432	44	347	13 082	15	346	65 642
Clientèle de détail	3 381	3 077	1 003	105	2	9	3 782	1	120	41 119
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	2 655	2 491	813	9	6	1	2 205	0	22	16 160
Expositions en défaut	277	90	77	18	0	5	920	2	1	3 113
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisme de placement collectif (OPC)	3	0	0	64	1	0	0	0	0	172
Actions	2	0	0	294	0	0	191	1	14	1 578
Autres éléments	467	557	336	462	17	334	1 172	105	501	27 150
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>12 733</b>	<b>12 598</b>	<b>5 573</b>	<b>8 048</b>	<b>740</b>	<b>1 104</b>	<b>23 067</b>	<b>1 778</b>	<b>3 133</b>	<b>183 873</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 551</b>	<b>17 495</b>	<b>12 078</b>	<b>106 728</b>	<b>3 882</b>	<b>7 960</b>	<b>47 294</b>	<b>12 630</b>	<b>31 073</b>	<b>879 444</b>

TABLEAU 55 : CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE (CRB-D)

	31.12.2019													
(En M EUR)	Activités financières	Activités immobilières	Administration publique	Agriculture, industries agricoles et alimentaires	Biens de consommation	Chimie, caoutchouc et plastique	Commerce de détail, réparation	Commerce de gros (import, export)	Construction	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Éducation et activités associatives	Hôtellerie, restaurations et loisirs	Industrie automobile	Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques
Administrations centrales et banques centrales	4 884	-	162 891	-	(0)	-	-	-	(0)	-	112	-	(0)	(0)
Établissements	31 301	143	13 950	-	-	-	0	(0)	8	-	4	4	71	-
Entreprises	40 610	31 697	3 604	12 090	6 131	6 257	14 639	23 428	15 267	5 762	394	4 793	10 199	12 848
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>76 795</b>	<b>31 840</b>	<b>180 444</b>	<b>12 090</b>	<b>6 131</b>	<b>6 257</b>	<b>14 640</b>	<b>23 428</b>	<b>15 274</b>	<b>5 762</b>	<b>510</b>	<b>4 796</b>	<b>10 270</b>	<b>12 848</b>
Administrations centrales ou banques centrales	10	0	2 914	-	-	-	-	-	0	-	3	0	-	-
Administrations régionales ou locales	0	14	485	0	-	-	-	-	0	-	15	0	-	0
Entités du secteur public	4	48	137	0	-	-	0	0	0	-	64	1	-	-
Banques multilatérales de développement	443	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	10 305	-	610	-	-	-	-	-	-	-	0	-	180	-
Entreprises	7 299	3 510	105	3 826	1 171	1 520	5 176	5 154	3 311	686	1 211	828	1 109	1 965
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	9	1 163	0	73	33	12	92	138	67	0	68	77	2	16
Expositions en défaut	4	103	3	107	29	17	115	173	185	8	5	67	5	22
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0	434	-	0	0	-	-	1	5	-	-	1	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	1	0	32	3	2	2	11	7	2	0	2	0	2	3
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>18 145</b>	<b>5 273</b>	<b>4 287</b>	<b>4 009</b>	<b>1 236</b>	<b>1 552</b>	<b>5 394</b>	<b>5 472</b>	<b>3 570</b>	<b>694</b>	<b>1 368</b>	<b>975</b>	<b>1 297</b>	<b>2 007</b>
<b>TOTAL</b>	<b>94 940</b>	<b>37 113</b>	<b>184 731</b>	<b>16 099</b>	<b>7 367</b>	<b>7 809</b>	<b>20 033</b>	<b>28 901</b>	<b>18 845</b>	<b>6 456</b>	<b>1 878</b>	<b>5 771</b>	<b>11 567</b>	<b>14 855</b>

31.12.2019													
(En M EUR)	Industrie du bois et du papier	Industrie métal- lurgique et produits minéraux	Média	Pétrole et gaz	Santé et action sociale	Services aux entre- prises (yc conglomé- rât multi- activités)	Services collectifs	Services person- nels et domes- tiques	Télécom- muni- cations	Trans- ports, postes, logistique	Clientèle de détail	Autres	Total
Administrations centrales et banques centrales	-	(0)	(0)	-	1 789	236	(0)	1	-	-	-	1 124	171 036
Établissements	-	-	-	(0)	34	811	468	0	33	693	-	1 877	49 397
Entreprises	932	10 639	3 428	24 794	1 771	36 611	21 500	167	9 553	21 495	-	109	318 720
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168 050	-	168 050
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 520	5 520
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>932</b>	<b>10 639</b>	<b>3 428</b>	<b>24 794</b>	<b>3 594</b>	<b>37 658</b>	<b>21 968</b>	<b>168</b>	<b>9 587</b>	<b>22 188</b>	<b>168 050</b>	<b>8 630</b>	<b>712 722</b>
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	27	0	-	-	-	-	-	4 968	7 923
Administrations régionales ou locales	-	-	0	-	61	11	1	-	-	66	-	67	720
Entités du secteur public	-	-	0	-	86	70	6	0	0	5	-	0	421
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	783	11 899
Entreprises	627	3 282	532	1 120	1 517	5 063	3 188	119	1 077	2 795	-	309	56 500
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 427	-	46 427
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	8	84	5	1	106	93	13	4	6	30	12 970	-	15 069
Expositions en défaut	9	55	9	1	7	61	38	3	12	50	-	2 185	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	8	-	0	-	-	-	-	450
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 636	1 636
Autres éléments	0	3	0	0	2	24	0	0	0	7	-	29 560	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>644</b>	<b>3 424</b>	<b>547</b>	<b>1 122</b>	<b>1 805</b>	<b>5 351</b>	<b>3 246</b>	<b>126</b>	<b>1 095</b>	<b>2 952</b>	<b>59 397</b>	<b>39 508</b>	<b>174 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 577</b>	<b>14 063</b>	<b>3 975</b>	<b>25 916</b>	<b>5 399</b>	<b>43 009</b>	<b>25 214</b>	<b>293</b>	<b>10 681</b>	<b>25 140</b>	<b>227 447</b>	<b>48 138</b>	<b>887 218</b>

31.12.2018

(En M EUR)	Activités financières	Activités immobilières	Administration publique	Agriculture, industries agricoles et alimentaires	Biens de consommation	Chimie, caoutchouc et plastique	Commerce de détail, réparation	Commerce de gros (import, export)	Construction	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Éducation et activités associatives	Hôtellerie, restaurations et loisirs	Industrie automobile	Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques
Administrations centrales et banques centrales	3 834	0	159 198	0	0	0	0	0	0	0	117	0	0	0
Établissements	30 184	56	12 559	0	0	0	0	0	11	0	20	4	6	0
Entreprises	41 714	31 103	5 364	13 118	5 957	6 935	16 675	24 376	15 959	5 921	463	4 971	9 397	14 455
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>75 732</b>	<b>31 159</b>	<b>177 121</b>	<b>13 118</b>	<b>5 957</b>	<b>6 935</b>	<b>16 675</b>	<b>24 376</b>	<b>15 971</b>	<b>5 921</b>	<b>599</b>	<b>4 974</b>	<b>9 403</b>	<b>14 455</b>
Administrations centrales ou banques centrales	1	0	4 616	0	0	0	0	0	31	0	4	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	16	647	0	0	0	1	0	1	0	13	1	0	0
Entités du secteur public	8	50	135	1	0	0	0	0	0	0	63	1	0	0
Banques multilatérales de développement	304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements	16 224	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	0
Entreprises	7 107	4 465	250	4 143	1 360	1 887	5 459	8 318	3 877	797	1 079	1 093	984	2 932
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	1	231	0	46	10	9	22	92	67	0	28	47	7	17
Expositions en défaut	6	211	6	76	29	21	139	102	122	7	8	81	8	28
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations garanties	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisme de placement collectif (OPC)	172	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres éléments	1	0	31	2	2	2	8	6	2	0	2	0	0	3
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>23 827</b>	<b>4 974</b>	<b>5 684</b>	<b>4 268</b>	<b>1 402</b>	<b>1 919</b>	<b>5 629</b>	<b>8 518</b>	<b>4 099</b>	<b>804</b>	<b>1 196</b>	<b>1 222</b>	<b>1 048</b>	<b>2 980</b>
<b>TOTAL</b>	<b>99 559</b>	<b>36 133</b>	<b>182 804</b>	<b>17 386</b>	<b>7 358</b>	<b>8 854</b>	<b>22 304</b>	<b>32 894</b>	<b>20 070</b>	<b>6 725</b>	<b>1 795</b>	<b>6 196</b>	<b>10 452</b>	<b>17 434</b>

31.12.2018

(En M EUR)	Industrie du bois et du papier	Industrie métallur- gique et produits minéraux	Média	Pétrole et gaz	Santé et action sociale	Services aux entre- prises (yc conglomé- rat multi- activités)	Services collectifs	Services person- nels et domes- tiques	Télé- commu- nications	Trans- ports, postes, logistique	Clientèle de détail	Autres	Total
Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	1 917	0	0	1	0	13	0	1 187	166 267
Établissements	0	0	2	0	37	315	464	0	37	494	0	1 572	45 761
Entreprises	881	10 955	3 671	25 244	1 926	33 661	21 428	194	10 164	18 903	0	137	323 571
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 770	0	155 770
Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 202	4 202
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>881</b>	<b>10 955</b>	<b>3 673</b>	<b>25 244</b>	<b>3 881</b>	<b>33 977</b>	<b>21 891</b>	<b>195</b>	<b>10 201</b>	<b>19 410</b>	<b>155 770</b>	<b>7 098</b>	<b>695 571</b>
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	30	0	1	0	0	0	0	5 316	9 998
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	59	13	13	0	0	81	0	135	979
Entités du secteur public	0	0	0	0	70	224	9	0	0	5	0	0	567
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	0	799	17 091
Entreprises	639	3 633	640	1 209	1 970	4 795	3 538	198	1 082	3 513	0	675	65 642
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 119	0	41 119
Garantie par une hypothèque sur un bien immobilier	3	36	3	1	30	45	6	0	0	13	15 446	0	16 160
Expositions en défaut	11	74	9	1	7	66	42	4	5	53	0	1 998	3 113
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisme de placement collectif (OPC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 578	1 578
Autres éléments	0	2	2	0	2	25	0	0	0	13	0	27 045	27 150
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>653</b>	<b>3 746</b>	<b>654</b>	<b>1 211</b>	<b>2 168</b>	<b>5 186</b>	<b>3 609</b>	<b>202</b>	<b>1 087</b>	<b>3 678</b>	<b>56 565</b>	<b>37 545</b>	<b>183 873</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 534</b>	<b>14 701</b>	<b>4 326</b>	<b>26 455</b>	<b>6 049</b>	<b>39 163</b>	<b>25 500</b>	<b>397</b>	<b>11 289</b>	<b>23 088</b>	<b>212 335</b>	<b>44 644</b>	<b>879 444</b>

**TABLEAU 56 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS (CRB-E)**

Les expositions sont présentées hors clientèle de détail.

Au 31 décembre 2019, 36% du total de l'exposition nette au risque de crédit (hors clientèle de détail) a une maturité inférieure à un an (contre 36% en 2018) et 42% présente une maturité comprise entre un et cinq ans (contre 43% en 2018).

(En MEUR)	31.12.2019				
	Valeur nette d'exposition				
	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Administrations centrales et banques centrales	114 073	35 328	21 634	-	171 036
Établissements	20 003	15 782	13 612	-	49 397
Entreprises	74 878	181 867	61 975	-	318 720
Titres de participation	-	-	-	5 520	5 520
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>208 954</b>	<b>232 977</b>	<b>97 222</b>	<b>5 520</b>	<b>544 673</b>
Administrations centrales ou banques centrales	892	6 906	125	-	7 923
Administrations régionales ou locales	132	322	266	-	720
Entités du secteur public	51	229	141	-	421
Banques multilatérales de développement	21	422	-	-	443
Organisations internationales	-	-	-	-	-
Établissements	1 549	10 323	27	-	11 899
Entreprises	24 208	23 300	8 992	-	56 500
Expositions en défaut	569	2 479	226	-	3 274
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	149	240	62	-	450
Obligations garanties	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	30	39	0	-	69
Actions	-	-	-	1 636	1 636
Autres éléments	-	-	-	29 664	29 664
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>27 601</b>	<b>44 261</b>	<b>9 838</b>	<b>31 300</b>	<b>113 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>236 554</b>	<b>277 238</b>	<b>107 060</b>	<b>36 821</b>	<b>657 672</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

	31.12.2018				
	Valeur nette d'exposition				
(En M EUR)	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Administrations centrales et banques centrales	114 862	29 530	21 875	-	166 267
Établissements	21 425	11 917	12 419	-	45 761
Entreprises	78 054	188 237	57 280	-	323 571
Titres de participation	-	-	-	4 202	4 202
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>214 341</b>	<b>229 684</b>	<b>91 574</b>	<b>4 202</b>	<b>539 801</b>
Administrations centrales ou banques centrales	865	8 572	561	-	9 998
Administrations régionales ou locales	235	466	278	-	979
Entités du secteur public	219	196	151	-	567
Banques multilatérales de développement	20	263	21	-	304
Organisations internationales	-	-	-	-	-
Établissements	1 228	15 704	159	-	17 091
Entreprises	24 105	31 776	9 761	-	65 642
Expositions en défaut	522	2 371	220	-	3 113
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-
Obligations garanties	2	-	-	-	2
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-
Organisme de placement collectif (OPC)	75	94	3	-	172
Actions	-	-	-	1 578	1 578
Autres éléments	-	-	-	27 150	27 150
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>27 271</b>	<b>59 442</b>	<b>11 154</b>	<b>28 728</b>	<b>126 595</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241 612</b>	<b>289 126</b>	<b>102 727</b>	<b>32 930</b>	<b>666 396</b>

**TABLEAU 57 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT - VUE D'ENSEMBLE (CR3)**

	31.12.2019			
	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières
(En M EUR)				
Total prêts	380 896	250 974	116 495	134 479
Total titres de créance	66 963	152	-	152
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>447 859</b>	<b>251 126</b>	<b>116 495</b>	<b>134 631</b>

	31.12.2018			
	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières
(En M EUR)				
Total prêts	387 962	239 880	115 925	123 954
Total titres de créance	63 044	147	0	147
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>451 006</b>	<b>240 027</b>	<b>115 925</b>	<b>124 101</b>

**TABLEAU 58 : EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES DE CRM SUR LES RWA - IRB (CR7)**

Le tableau suivant exclut le risque de titrisation et présente le risque de crédit ainsi que le risque de contrepartie hors CVA et hors expositions traitées *via* une contrepartie centrale.

(En M EUR)	31.12.2019	
	RWA pré-dérivés de crédit	RWA réels
<b>EXPOSITIONS EN IRBF</b>	<b>4 725</b>	<b>4 725</b>
Administrations centrales et banques centrales	0	0
Établissements	1	1
Entreprises – PME	2 067	2 067
Entreprises - Financements spécialisés	-	-
Entreprises – Autres	2 656	2 656
<b>EXPOSITIONS EN IRBA</b>	<b>167 823</b>	<b>166 928</b>
Administrations centrales et banques centrales	5 769	5 698
Établissements	7 235	7 195
Entreprises – PME	19 992	19 992
Entreprises - Financements spécialisés	13 898	13 897
Entreprises – Autres	65 598	64 817
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	1 146	1 146
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	15 069	15 069
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	2 170	2 170
Clientèle de détail – Autres PME	6 110	6 110
Clientèle de détail – Autres non-PME	10 752	10 752
Actions	20 061	20 061
Actifs autres que des obligations de crédit	21	21
<b>TOTAL</b>	<b>172 548</b>	<b>171 653</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	31.12.2018	
	RWA pré-dérivés de crédit	RWA réels
<b>EXPOSITIONS EN IRBF</b>	<b>4 588</b>	<b>4 588</b>
Administrations centrales et banques centrales	0	0
Établissements	2	2
Entreprises – PME	2 036	2 036
Entreprises - Financements spécialisés	-	-
Entreprises – Autres	2 550	2 550
<b>EXPOSITIONS EN IRBA</b>	<b>168 154</b>	<b>168 154</b>
Administrations centrales et banques centrales	6 483	6 480
Établissements	7 983	7 983
Entreprises – PME	20 327	20 327
Entreprises - Financements spécialisés	15 006	15 006
Entreprises – Autres	73 536	72 827
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	946	946
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	13 001	13 001
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	2 031	2 031
Clientèle de détail – Autres PME	5 296	5 296
Clientèle de détail – Autres non-PME	9 058	9 058
Actions	15 178	15 178
Actifs autres que des obligations de crédit	22	22
<b>TOTAL</b>	<b>173 455</b>	<b>172 743</b>

TABLEAU 59 : FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS ET ACTIONS – APPROCHE INTERNE (CR10)

31.12.2019							
Financements spécialisés							
(En M EUR)	Échéance résiduelle	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
<b>Catégories réglementaires</b>							
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	292	1 615	50%	815	397	-
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	34	104	70%	58	40	0
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	280	361	70%	437	279	2
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	18	40	90%	34	30	0
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	35	72	115%	60	66	2
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	1	1	115%	1	1	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	6	2	250%	7	14	1
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	-	0	250%	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	18	1	0%	18	-	5
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	-	1	0%	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>Moins de 2,5 ans</b>	<b>631</b>	<b>2 051</b>		<b>1 337</b>	<b>756</b>	<b>9</b>
	<b>Supérieur ou égal à 2,5 ans</b>	<b>53</b>	<b>146</b>		<b>92</b>	<b>71</b>	<b>1</b>
<b>Actions selon la méthode de pondération simple</b>							
<b>Catégories</b>		<b>Montant bilan</b>	<b>Montant hors bilan</b>	<b>Pondération</b>	<b>Montant d'exposition</b>	<b>RWA</b>	<b>Pertes attendues</b>
Expositions sur capital-investissement		185	-	190%	185	352	28
Expositions sur actions cotées		38	-	290%	38	111	9
Autres expositions sur actions		5 297	-	370%	5 297	19 599	1 568
<b>TOTAL</b>		<b>5 520</b>	<b>-</b>		<b>5 520</b>	<b>20 061</b>	<b>1 605</b>

31.12.2018							
Financements spécialisés							
(En M EUR)	Échéance résiduelle	Montant bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
<b>Catégories réglementaires</b>							
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	238	1 480	50%	705	352	1
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	24	45	70%	40	28	0
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	217	331	70%	349	244	2
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	12	7	90%	14	13	0
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	33	53	115%	50	58	1
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	1	0	115%	1	1	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	6	21	250%	14	35	1
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	0	0	250%	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	19	1	0%	19	0	9
	Supérieur ou égal à 2,5 ans	0	2	0%	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>Moins de 2,5 ans</b>	<b>513</b>	<b>1 886</b>		<b>1 137</b>	<b>689</b>	<b>14</b>
	<b>Supérieur ou égal à 2,5 ans</b>	<b>37</b>	<b>55</b>		<b>55</b>	<b>42</b>	<b>0</b>
<b>Actions selon la méthode de pondération simple</b>							
<b>Catégories</b>		<b>Montant bilan</b>	<b>Montant hors bilan</b>	<b>Pondération</b>	<b>Montant d'exposition</b>	<b>RWA</b>	<b>Pertes attendues</b>
Expositions sur capital-investissement		197	-	190%	197	375	30
Expositions sur actions cotées		18	-	290%	18	52	4
Autres expositions sur actions		3 987	-	370%	3 987	14 751	1 180
<b>TOTAL</b>		<b>4 202</b>	<b>-</b>		<b>4 202</b>	<b>15 178</b>	<b>1 214</b>

**TABLEAU 60 : ÉVOLUTION DES RWA ET DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB (CR8)**

(En M EUR)	RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA de fin de la période précédente (31.12.2018)</b>	<b>164 576</b>	<b>13 166</b>
Volume	(765)	(61)
Qualité des actifs	(2 585)	(207)
Mise à jour des modèles	22	2
Méthodologie	(886)	(71)
Acquisitions et cessions	(429)	(34)
Change	848	68
Autre	725	58
<b>RWA de fin de la période de reporting (31.12.2019)</b>	<b>161 507</b>	<b>12 921</b>

## VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET DÉPRÉCIATIONS

**TABLEAU 61 : VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS (CR2-A)**

(En M EUR)	31.12.2019			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>(1 037)</b>	<b>(1 202)</b>	<b>(9 888)</b>	<b>(12 127)</b>
Augmentations dues à l'initiation et à l'acquisition	(340)	(226)	(163)	(729)
Diminutions dues à la décomptabilisation	284	262	192	737
Variations dues à des variations du risque de crédit (net)	106	(78)	(1 040)	(1 011)
Diminutions du compte de correction de valeur dues à des sorties de bilan	-	-	1 856	1 856
Autres ajustements	(11)	(4)	(120)	(135)
<b>Solde de clôture</b>	<b>(999)</b>	<b>(1 248)</b>	<b>(9 163)</b>	<b>(11 409)</b>
Recouvrements de montants précédemment sortis du bilan portés directement au résultat net	-	-	104	104
Montants sortis du bilan directement portés au résultat net	-	-	(278)	(278)

## 6.9 DÉTAIL RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans cette section, les montants indiqués correspondent au strict risque de contrepartie (i.e. n'incluant pas le risque de crédit).

### VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE - SYNTHÈSE

**TABLEAU 62 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITIONS**

31.12.2019									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	22 843	22 954	302	3	3	-	22 845	22 956	302
Établissements	20 006	20 005	2 901	29 209	29 209	1 035	49 215	49 215	3 936
Entreprises	44 030	43 919	10 639	1 042	1 042	826	45 072	44 961	11 465
Clientèle de détail	189	189	9	1	1	1	190	190	11
Autres	9	9	-	189	189	189	199	199	189
<b>TOTAL</b>	<b>87 077</b>	<b>87 077</b>	<b>13 852</b>	<b>30 444</b>	<b>30 444</b>	<b>2 052</b>	<b>117 521</b>	<b>117 521</b>	<b>15 904</b>

31.12.2018									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
Catégorie d'expositions	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	17 455	17 532	662	1	1	1	17 456	17 533	662
Établissements	19 974	19 974	3 826	31 139	31 139	1 113	51 113	51 113	4 940
Entreprises	47 873	47 796	12 526	2 283	2 283	2 189	50 156	50 079	14 715
Clientèle de détail	388	388	61	287	1	1	675	389	62
Autres	7	7	0	436	436	448	443	443	448
<b>TOTAL</b>	<b>85 696</b>	<b>85 696</b>	<b>17 074</b>	<b>34 146</b>	<b>33 861</b>	<b>3 752</b>	<b>119 843</b>	<b>119 557</b>	<b>20 827</b>

Les deux années présentent les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*). Celle-ci représente 2,6 milliards d'euros d'encours pondérés (RWA) au 31 décembre 2019 (contre 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

## VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE - DÉTAIL

**TABLEAU 63 : RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE INTERNE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET PAR ÉCHELLE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (CCR4)**

Le tableau suivant présente les expositions du Groupe soumises au risque de contrepartie et faisant l'objet d'un modèle interne pour la détermination des RWA. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), la CVA et les expositions traitées *via* une contrepartie centrale sont exclues.

		31.12.2019						
(En M EUR)	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen	
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	22 651	0,00%	2,59%	1,21	109	0,48%	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	18	0,26%	39,33%	1,31	6	35,91%	
	0,50 à < 0,75	30	0,50%	45,00%	3,95	27	91,72%	
	0,75 à < 2,50	201	1,10%	20,24%	0,89	73	36,35%	
	2,50 à < 10,00	55	4,61%	45,00%	1,21	87	157,63%	
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>22 954</b>	<b>0,03%</b>	<b>2,91%</b>	<b>1,21</b>	<b>302</b>	<b>1,32%</b>	
Établissements	0,00 à < 0,15	17 019	0,04%	24,20%	1,53	1 517	8,91%	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	1 203	0,26%	27,90%	1,66	375	31,17%	
	0,50 à < 0,75	455	0,50%	38,81%	1,78	293	64,28%	
	0,75 à < 2,50	615	1,75%	40,21%	1,56	450	73,20%	
	2,50 à < 10,00	163	4,06%	30,80%	1,36	168	102,86%	
	10,00 à < 100,00	38	12,80%	23,81%	1,06	71	185,34%	
	100,00 (défaut)	4	100,00%	35,00%	2,88	19	437,50%	
	<b>Sous-total</b>	<b>19 498</b>	<b>0,20%</b>	<b>25,86%</b>	<b>1,55</b>	<b>2 893</b>	<b>14,84%</b>	
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	55	0,10%	30,79%	3,58	10	18,12%	
	0,15 à < 0,25	79	0,20%	11,72%	4,98	14	18,22%	
	0,25 à < 0,50	11	0,26%	30,28%	1,74	3	23,98%	
	0,50 à < 0,75	34	0,51%	34,16%	2,63	16	47,61%	
	0,75 à < 2,50	53	1,47%	34,82%	2,40	36	67,80%	
	2,50 à < 10,00	116	6,29%	31,12%	3,67	113	97,16%	
	10,00 à < 100,00	8	19,18%	35,09%	2,03	12	145,12%	
	100,00 (défaut)	2	100,00%	38,47%	1,68	5	250,30%	
	<b>Sous-total</b>	<b>358</b>	<b>3,30%</b>	<b>27,74%</b>	<b>3,55</b>	<b>208</b>	<b>58,13%</b>	
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	203	0,07%	30,00%	3,75	57	28,15%	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	27	0,26%	10,24%	4,13	4	16,06%	
	0,50 à < 0,75	50	0,50%	10,00%	4,22	11	21,13%	
	0,75 à < 2,50	483	1,86%	9,25%	2,37	113	23,37%	
	2,50 à < 10,00	451	3,90%	9,87%	1,71	135	29,85%	
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>1 214</b>	<b>2,23%</b>	<b>13,00%</b>	<b>2,47</b>	<b>319</b>	<b>26,32%</b>	
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	30 744	0,05%	33,36%	1,36	3 634	11,82%	
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	
	0,25 à < 0,50	3 574	0,26%	29,54%	2,48	1 141	31,94%	
	0,50 à < 0,75	3 106	0,50%	25,64%	2,33	1 180	37,98%	
	0,75 à < 2,50	2 775	1,48%	28,50%	2,42	1 890	68,11%	
	2,50 à < 10,00	1 948	4,31%	31,89%	1,60	1 910	98,06%	
	10,00 à < 100,00	91	13,86%	32,68%	1,68	143	156,49%	
	100,00 (défaut)	107	100,00%	29,43%	3,20	211	196,79%	
	<b>Sous-total</b>	<b>42 345</b>	<b>0,67%</b>	<b>31,93%</b>	<b>1,61</b>	<b>10 110</b>	<b>23,87%</b>	

		31.12.2019					
(En M EUR)	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen
Clientèle de détail – Autres non PME	0,00 à < 0,15	11	0,03%	12,30%	5,00	0	1,29%
	0,15 à < 0,25	177	0,20%	11,50%	5,00	9	4,94%
	0,25 à < 0,50	1	0,34%	46,00%	5,00	0	27,90%
	0,50 à < 0,75	0	0,53%	28,75%	5,00	0	22,64%
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>189</b>	<b>0,19%</b>	<b>11,79%</b>	<b>5,00</b>	<b>9</b>	<b>4,90%</b>
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>	<b>Sous-total</b>	<b>9</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>86 567</b>	<b>0,43%</b>	<b>21,15%</b>	<b>1,52</b>	<b>13 841</b>	<b>15,99%</b>

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit afin de prendre en compte l'intégration du défaut pour chaque catégorie d'expositions (probabilité de défaut égale à 100%) :

		31.12.2018					
(En M EUR)	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	16 916	0,02%	12,04%	1,29	285	1,68%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	174	0,26%	44,70%	1,00	65	37,12%
	0,50 à < 0,75	62	0,50%	45,00%	2,45	46	73,25%
	0,75 à < 2,50	293	1,10%	21,54%	0,98	115	39,18%
	2,50 à < 10,00	86	7,54%	45,00%	1,89	152	176,36%
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>17 532</b>	<b>0,07%</b>	<b>12,80%</b>	<b>1,29</b>	<b>662</b>	<b>3,77%</b>
Établissements	0,00 à < 0,15	16 708	0,04%	23,38%	1,72	1 600	9,58%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	1 646	0,26%	31,17%	1,89	630	38,29%
	0,50 à < 0,75	426	0,50%	43,99%	1,89	292	68,71%
	0,75 à < 2,50	875	1,34%	38,82%	1,47	802	91,65%
	2,50 à < 10,00	152	4,31%	40,60%	1,25	199	131,01%
	10,00 à < 100,00	167	15,83%	19,43%	1,30	302	181,44%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>19 974</b>	<b>0,29%</b>	<b>25,23%</b>	<b>1,72</b>	<b>3 826</b>	<b>19,16%</b>
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	34	0,10%	27,98%	3,08	7	19,82%
	0,15 à < 0,25	94	0,16%	8,14%	5,00	11	11,60%
	0,25 à < 0,50	24	0,26%	31,48%	1,44	6	22,92%
	0,50 à < 0,75	39	0,50%	31,51%	2,37	15	38,76%
	0,75 à < 2,50	60	1,55%	32,29%	2,07	37	61,04%
	2,50 à < 10,00	132	3,71%	36,25%	1,35	109	82,96%
	10,00 à < 100,00	10	15,75%	35,11%	1,85	14	141,66%
	100,00 (défaut)	4	100,00%	37,67%	2,17	13	296,72%
	<b>Sous-total</b>	<b>398</b>	<b>3,04%</b>	<b>27,52%</b>	<b>2,60</b>	<b>211</b>	<b>53,11%</b>

31.12.2018

(En M EUR)	Échelle de PD	EAD après CRM et après CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Maturité moyenne	RWA	RW moyen
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	100	0,04%		3,56	16	16,03%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	30	0,26%	10,17%	4,21	5	16,11%
	0,50 à < 0,75	146	0,50%	12,54%	1,00	23	15,43%
	0,75 à < 2,50	504	1,63%	12,21%	2,67	167	33,09%
	2,50 à < 10,00	403	3,82%	10,37%	1,12	105	26,00%
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>1 183</b>	<b>2,07%</b>	<b>11,51%</b>	<b>2,05</b>	<b>315</b>	<b>26,63%</b>
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	31 388	0,05%	32,93%	1,60	4 414	14,06%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	3 935	0,26%	31,34%	2,13	1 197	30,42%
	0,50 à < 0,75	4 765	0,50%	21,57%	1,89	1 438	30,17%
	0,75 à < 2,50	3 493	1,40%	27,28%	2,18	2 122	60,74%
	2,50 à < 10,00	2 322	4,31%	31,34%	1,70	2 278	98,10%
	10,00 à < 100,00	182	14,60%	37,51%	1,80	323	177,90%
	100,00 (défaut)	123	100,00%	26,64%	3,69	221	179,80%
	<b>Sous-total</b>	<b>46 208</b>	<b>0,75%</b>	<b>30,90%</b>	<b>1,73</b>	<b>11 992</b>	<b>25,95%</b>
Clientèle de détail – Autres non PME	0,00 à < 0,15	7	0,03%	7,08%	4,97	0	0,74%
	0,15 à < 0,25	161	0,16%	7,65%	5,00	5	2,82%
	0,25 à < 0,50	100	0,34%	46,00%	1,07	28	27,90%
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	119	1,23%	19,55%	1,00	27	22,92%
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	2	24,71%	24,00%	5,00	1	61,40%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>388</b>	<b>0,63%</b>	<b>21,19%</b>	<b>2,77</b>	<b>61</b>	<b>15,60%</b>
<b>POSITIONS DE TITRISATION</b>	<b>Sous-total</b>	<b>7</b>				<b>0</b>	<b>2,00%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>85 690</b>	<b>0,53%</b>	<b>25,18%</b>	<b>1,65</b>	<b>17 067</b>	<b>19,92%</b>

**TABLEAU 64 : RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE STANDARD - EAD VENTILÉE PAR PONDÉRATION (RW) (CCR3)**

Dans le respect des orientations publiées par l'ABE dans le cadre du Pilier 3 révisé (EBA/GL/2016/11), les montants sont présentés hors titrisation.

(En M EUR)	31.12.2019															Autres RW	Total
	Pondération																
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%			
Administrations centrales et banques centrales	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5	
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements	8 020	18 501	38	-	2 439	-	16	-	-	159	-	-	-	-	31	29 204	
Entreprises	-	-	-	-	104	-	9	-	-	782	-	-	-	-	147	1 042	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189	-	-	-	-	-	189	
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>8 023</b>	<b>18 501</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>2 543</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 136</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>178</b>	<b>30 444</b>	

31.12.2018																	
(En M EUR)	Pondération															Autres	Total
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1 250%	RW	Total	
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements	2 868	26 135	-	-	1 705	-	308	-	-	92	-	-	-	-	31	31 139	
Entreprises	-	-	-	-	28	-	1	-	-	2 163	-	-	-	-	91	2 283	
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Organisme de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	436	-	-	-	-	-	436	
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>2 868</b>	<b>26 135</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 733</b>	<b>-</b>	<b>309</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 693</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>122</b>	<b>33 861</b>	

**TABLEAU 65 : EAD AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS**

(En MEUR)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>EAD</b>	<b>EAD</b>
France	17 569	20 443
Royaume-Uni	11 319	14 699
Allemagne	8 589	9 324
Luxembourg	9 954	4 367
Europe de l'Ouest	13 042	11 320
République tchèque	8 908	9 563
Europe de l'Est UE	1 025	851
Europe de l'Est	2 049	1 751
Afrique/Moyen-Orient	1 222	1 478
États-Unis	27 283	27 571
Autres pays d'Amérique du Nord	1 892	2 258
Amérique latine et Caraïbes	1 969	1 535
Japon	3 610	4 349
Asie	9 092	10 049
<b>TOTAL</b>	<b>117 521</b>	<b>119 557</b>

**TABLEAU 66 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (CCR1)**

La méthode du modèle interne (IMM), soumise à l'approbation du superviseur, autorise l'utilisation de modèle interne pour calculer l'EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) multiplié par un facteur réglementaire appelé "alpha" tel que défini à l'article 284-4 du

Règlement (UE) 575/2013. Pour Société Générale, il est de 1,5. L'objectif du modèle interne est de déterminer des profils d'exposition.

(En MEUR)	31.12.2019						
	Montants notionnels	Coût de remplacement/valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multi-plicateur	Valeur exposée au risque post-CRM	RWA
Méthode utilisant les prix du marché		5 831	19 340			23 618	3 479
Exposition initiale							
Approche standard							
MMI (pour les dérivés et SFT)				42 765	1,5	64 148	11 623
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>				19 356	1,5	29 033	1 440
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>				23 410	1,5	35 114	10 184
<i>Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits</i>							
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)						4 292	416
VaR pour les SFT							
<b>TOTAL</b>							<b>15 519</b>

**TABLEAU 67 : EAD ET RWA SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (CCR8)**

(En M EUR)	31.12.2019		31.12.2018	
	EAD	RWA	EAD	RWA
Expositions sur les CCP éligibles	32 252	1 454	40 233	1 702
Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont :	16 225	326	20 325	413
■ Dérivés de gré à gré	1 108	23	2 493	50
■ Marchés dérivés organisés	13 551	271	16 362	334
■ Cessions temporaires de titres	1 323	26	964	19
■ Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	243	6	505	10
Dépôt de garantie initial séparé	9 731	-	7 007	-
Dépôt de garantie initial non séparé	2 525	51	9 273	185
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	3 771	1 077	3 628	1 103
Calcul alternatif d'exigences de fonds propres	-	-	0	13
Expositions sur les CCP non éligibles	-	-	-	-
Expositions sur opérations auprès de CCP non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont :	-	-	-	-
■ Dérivés de gré à gré	-	-	-	-
■ Marchés dérivés organisés	-	-	-	-
■ Cessions temporaires de titres	-	-	-	-
■ Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-
Dépôt de garantie initial séparé	-	-	-	-
Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-	-	-
Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-

TABLEAU 68 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

(En M EUR)	31.12.2019		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
<b>Montants notionnels</b>			
CDS à signature unique	-	-	147 689
CDS indiciels	-	-	74 288
Contrats d'échange sur rendement global	-	-	802
Options de crédit	-	-	1 223
Autres dérivés de crédit	2 466	-	17 030
<b>TOTAL MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>2 466</b>	<b>-</b>	<b>241 033</b>
<b>JUSTE VALEURS</b>			
<i>Juste valeur positive (actif)</i>	1	-	5 027
<i>Juste valeur négative (passif)</i>	(17)	-	(3 908)

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

(En M EUR)	31.12.2018		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
<b>Montants notionnels</b>			
CDS à signature unique	-	-	175 685
CDS indiciels	-	-	93 023
Contrats d'échange sur rendement global	-	-	514
Options de crédit	-	-	6 459
Autres dérivés de crédit	420	-	15 369
<b>TOTAL MONTANTS NOTIONNELS</b>	<b>420</b>	<b>-</b>	<b>291 050</b>
<b>JUSTE VALEURS</b>			
<i>Juste valeur positive (actif)</i>	3	-	4 641
<i>Juste valeur négative (passif)</i>	(0)	-	(4 445)

**TABLEAU 69 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT - FOCUS PROTECTIONS ACHETÉES**

Ce tableau présente le notionnel des couvertures fondées sur des dérivés de crédit par catégorie d'expositions. À noter que les données du 31 décembre 2018 présentées ci-dessous ont fait l'objet de modifications.

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018
Souverains	-	-
Établissements	2 466	420
Entreprises	-	-
Clientèle de détail	-	-
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 466</b>	<b>420</b>

**TABLEAU 70 : INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES (CCR5-A)**

(En M EUR)	31.12.2019				
	Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	249 486	217 764	48 677	19 600	26 041
SFTs	728 078	252 487	581 563	447 511	65 658
Compensation multiproduits	9 680	47 938	60 051	9 642	2 470
<b>TOTAL</b>	<b>987 244</b>	<b>518 189</b>	<b>690 291</b>	<b>476 753</b>	<b>94 170</b>

La notion d'exposition de crédit nette présentée dans ce tableau diffère de celle d'EAD, dans la mesure où d'autres paramètres non inclus ici (*haircuts* réglementaires, *add-ons* ...) peuvent intervenir dans le calcul de l'exposition réglementaire.

**TABLEAU 71 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (CCR5-B)**

(En M EUR)	31.12.2019			
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés		Sûretés utilisées dans des SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
Liquidité	24 186	22 125	14 418	22 569
Banques/Agents	27	576	58 188	64 052
Contreparties Centrales	-	8 238	8 262	5 620
Organismes soutenus par un gouvernement / Organismes gouvernementaux	-	-	-	-
Fonds spéculatifs	0	-	3	107
Sociétés d'assurance et de garantie financière	4	10	864	2 647
Fonds Communs de Placement	179	-	823	2 444
Sociétés non financières	464	1 437	25 488	60 671
Caisses de retraite	0	-	2	-
Administrations centrales	4 391	2 393	230 186	241 977
Fonds Commun de Créances	-	-	-	186
Supranationales	-	-	1 561	1 557

**TABLEAU 72 : ÉVOLUTION DES RWA ET DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE IRB (CCR7)**

L'IMM est la méthode interne appliquée pour la détermination de l'exposition sur le risque de contrepartie. Les modèles bancaires utilisés sont soumis à la validation du superviseur.

L'application de ces modèles internes a un impact sur la méthode de calcul de l'EAD des opérations de marché mais également sur la méthode de calcul de la maturité bâloise.

(En M EUR)	RWA – IRB IMM	RWA – IRB hors IMM	RWA – Total IRB	Exigences de fonds propres – IRB IMM	Exigences de fonds propres – IRB hors IMM	Exigences de fonds propres – Total IRB
<b>RWA de fin de la période précédente (31.12.2018)</b>	<b>12 449</b>	<b>4 625</b>	<b>17 074</b>	<b>996</b>	<b>370</b>	<b>1 366</b>
Volume	(787)	(1 823)	(2 610)	(63)	(146)	(209)
Qualité des contreparties	(221)	(21)	(242)	(18)	(2)	(19)
Mise à jour des modèles	-	-	-	-	-	-
Méthodologie	-	(620)	(620)	-	(50)	(50)
Acquisitions et cessions	-	(3)	(3)	-	(0)	(0)
Change	153	73	226	12	6	18
Autre	78	(52)	27	6	(4)	2
<b>RWA DE FIN DE LA PÉRIODE DE REPORTING (31.12.2019)</b>	<b>11 672</b>	<b>2 180</b>	<b>13 852</b>	<b>934</b>	<b>174</b>	<b>1 108</b>

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 2,6 milliards d'euros en méthode avancée.

**TABLEAU 73 : EXPOSITION ET RWA AU TITRE DE LA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT (CVA) (CCR2)**

(En M EUR)	31.12.2019		31.12.2018	
	Exposition	RWA	Exposition	RWA
Total portefeuilles soumis à la méthode avancée	33 457	2 276	35 461	4 074
(i) composante VaR (incluant le 3×multiplicateur)	-	318	-	602
(ii) composante Stressed VaR (incluant le 3×multiplicateur)	-	1 959	-	3 471
Total portefeuilles soumis à la méthode standard	5 611	310	8 759	830
Basé sur la méthode du risque initial	-	-	-	-
<b>TOTAL SOUMIS À L'EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA CVA</b>	<b>39 068</b>	<b>2 586</b>	<b>44 220</b>	<b>4 904</b>

**TABLEAU 74 : DÉTAIL DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION (NOTIONNELS) - PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL**

(En M EUR)

	<b>31.12.2019</b>
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>12 012 907</b>
Instruments fermes	9 968 666
<i>dont Swaps</i>	8 334 286
<i>dont Contrats à terme de taux</i>	1 634 380
Instruments conditionnels	2 044 241
<b>INSTRUMENTS DE CHANGE</b>	<b>3 193 596</b>
Instruments fermes	2 476 213
Instruments conditionnels	717 383
<b>INSTRUMENTS SUR ACTIONS ET INDICES</b>	<b>1 125 603</b>
Instruments fermes	186 691
Instruments conditionnels	938 912
<b>INSTRUMENTS SUR MATIÈRES PREMIÈRES</b>	<b>96 900</b>
Instruments fermes	83 509
Instruments conditionnels	13 391
<b>DÉRIVÉS DE CRÉDIT</b>	<b>246 006</b>
Autres instruments financiers à terme	38 428
<b>TOTAL</b>	<b>16 713 440</b>

# 6

## RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DÉTAIL RISQUE DE CONTREPARTIE



# 7

---

## TITRISATION

---

### EN BREF

---

Cette partie apporte des informations sur les positions de titrisation de Société Générale, déjà présentes dans les parties concernées (risque de crédit et risque de marché).

Elles font l'objet d'un calcul spécifique d'exigences de fonds propres, tel que défini par les textes européens CRR/CRD4.

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille bancaire à fin 2019

**317 M EUR**

*(Montant à fin 2018 : 181 M EUR)*

---

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation à fin 2019

**31 M EUR**

*(Montant à fin 2018 : 16 M EUR)*

## 7.1 TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour compte propre ou celui de ses clients. Elle décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, elle comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2019 ainsi que les exigences de fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risque significatif, en cas d'origination ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les positions de titrisation initiées en 2019 sont soumises au traitement réglementaire défini dans le règlement (UE) 2017/2401 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements

de crédit et aux entreprises d'investissement et dans le règlement (UE) 2017/2402 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS).

Le règlement 2017/2401 présente une nouvelle hiérarchie des méthodes de pondération des positions de titrisation (cf. section 7.6). Le taux plancher de pondération (*floor*) est relevé de 7% à 15% (10% pour les titrisations STS).

Le règlement 2017/2402 définit notamment des critères d'identification des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) pour lesquelles des charges en capital spécifiques et plus faibles sont applicables. Le texte précise aussi la procédure d'autorisation pour les organismes tiers qui contribueront à vérifier le respect des exigences relatives aux titrisations STS. Par ailleurs, les exigences de rétention du risque par le cédant sont maintenues à un niveau de 5%. De plus, la création d'un système de référentiel de données pour les opérations de titrisation permettra d'accroître la transparence du marché.

Les autorités techniques, ABE et AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers), ont émis des orientations ou RTS (*Regulatory Technical Standards*) visant à préciser certains éléments des nouveaux textes européens. En ce qui concerne les titrisations initiées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les établissements continuent à appliquer jusqu'au 31 décembre 2019 les règles en vigueur au 31 décembre 2018.

## 7.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur (*i.e.* le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées) sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés intégrées au Document d'Enregistrement Universel 2020.

Les positions de titrisation sont classées dans les catégories comptables en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers.

L'analyse des flux des actifs émis par des véhicules de titrisation financiers nécessite une analyse des caractéristiques contractuelles et du risque de crédit supporté par les tranches et par les portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents en allant jusqu'à identifier les instruments qui produisent les flux de trésorerie (*look-through approach*).

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Les positions de titrisation basiques (SPPI) sont classées au bilan dans deux catégories, en fonction du modèle d'activité :

- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels et de vente, les positions sont classées dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. En date de clôture, ces instruments sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres dans la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie de la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels, les positions sont comptabilisées au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, ses positions sont évaluées au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et leurs revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. Ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Les positions de titrisations non basiques (non-SPPI) sont évaluées à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel elles sont détenues.

La juste valeur de ces actifs est présentée au bilan dans la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les variations de leur

juste valeur sont enregistrées (hors intérêts) en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.

Les positions de titrisations classées parmi les actifs financiers au coût amorti ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès la comptabilisation initiale de l'actif, sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Les encours classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon 1 an ; les encours classés en Étapes 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours.

Pour les positions de titrisation évaluées à la juste valeur par résultat, leur juste valeur intègre directement la perte de crédit attendue, telle qu'estimée par les marchés sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Les reclassements des actifs titrisés ne sont requis que dans le cas exceptionnel d'un changement du modèle d'activité au sein duquel ils sont détenus.

Les titrisations synthétiques sous forme de *Credit Default Swaps* suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs titrisés sont décomptabilisés lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif. Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

## 7.3 CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité (notamment le pouvoir de diriger les activités clés de l'entité) ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances détenues par le Groupe (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe conserve le contrôle et reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés.

## 7.4 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

### RISQUES STRUCTURELS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe. Le pilotage du risque structurel de taux d'intérêt est décrit dans le chapitre 10 du présent document.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi à la fois au niveau des lignes métiers responsables mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière, avec notamment la mesure de l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les *gaps* de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité sont décrits dans le chapitre 11 du présent document.

### RISQUE OPÉRATIONNEL

Le suivi du risque opérationnel sur les activités de titrisation est pris en compte dans les dispositifs du pilotage du risque opérationnel du Groupe. Des rapports visant un niveau de tolérance zéro en termes de risque opérationnel des activités du Groupe sont établis et vérifiés sur une base mensuelle. Le pilotage du risque opérationnel est décrit dans le chapitre 9 du présent document.

### RISQUE DE CREDIT

Les expositions de titrisation soumises au risque de crédit sont approuvées via le process standard d'approbation de crédit de la Société Générale. Les nouvelles opérations sont proposées par les lignes métier au département des Risques. Le département des Risques donne son opinion sur ces nouvelles transactions. Les dossiers sont alors approuvés par les responsables de la ligne métier ainsi que les responsables des Risques. Toutes les expositions font l'objet d'une revue annuelle de la part de la ligne métier et du département des Risques.

Un suivi régulier est effectué indépendamment de la ligne métier et des revues de portefeuilles sont produites trimestriellement spécifiquement sur les expositions de titrisation de la banque. Ce suivi permet d'identifier les éventuels changements de comportement des actifs titrisés.

Des limites au niveau portefeuille sont accordées par le comité des Risques pour les expositions de titrisation. Des stress tests sont aussi performés sur ces portefeuilles.

L'analyse du risque de crédit des transactions de titrisation couvre les éléments standards du risque de crédit : la performance des actifs sous-jacents ainsi que celle du cédant / recouvreur. Les facteurs de risque sont réduits grâce aux éléments de la structure de chaque transaction incluant sans être limités aux *triggers* de défaut, *excess spread*, *delinquencies*, comptes ségrégués, recouvreur *back-up*. Les autres types de risque sont aussi analysés, tels que risques juridiques, risque opérationnel, risque de réputation.

Les expositions de retitrisation suivraient le même process d'approbation et de suivi.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les expositions de titrisation soumises au risque de marché sont monitorées et contrôlées via le process standard d'approbation de marché de la Société Générale, avec des contrôles complémentaires spécifiques à la titrisation. Ces expositions sont soumises aux mesures de VaR et de SVaR.

L'analyse du risque de marché des transactions de titrisation couvre les éléments standards du risque de marché : le crédit, le spread, le risque de prépaiement, le risque de liquidité, le risque de taux.

Des sous-limites sont établies pour limiter l'exposition de Société Générale sur les actifs spécifiques du domaine de la titrisation (CMBS, CLO, RMBS, ABS).

Le risque de taux peut être couvert avec les instruments standard de taux d'intérêts liquides (US Treasuries, Eurodollars futures, interest rate swaps).

Les expositions de retitrisation suivraient le même process d'approbation et de suivi.

## 7.5 ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor ou investisseur :

- en tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui ensuite, ont servi de sous-jacent à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;
- en tant que sponsor, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la Banque, essentiellement *via* les conduits Antalis et Barton, mais aussi *via* certains autres véhicules *ad hoc* ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici. Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés *via* des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus seniors.

Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent de CDO sur prêts résidentiels américains subprime, intervenus en 2014.

Dans le cadre de son activité de titrisation, le Groupe n'apporte aucun soutien implicite au sens de l'article 248, paragraphe 1 de la CRR.

À noter, que toutes les protections achetées sont financées, il n'y a donc pas de risque de contrepartie sur le vendeur de protection. À ce stade, il n'est pas envisagé d'acheter des protections non financées.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'ORIGINATEUR

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de créances accordés à la clientèle de particuliers ou entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations peuvent être soit cédés à des investisseurs externes, permettant au Groupe de se refinancer, soit souscrits par le Groupe afin d'être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2019, une opération de titrisation de 1,0 milliard d'euros de prêts automobiles a été réalisée et placée dans le marché. Cette titrisation a servi, d'une part, au refinancement du Groupe et, d'autre part, à réduire la consommation de RWA.

Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances. Par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

Au total, le stock d'actifs titrisés pour le compte du Groupe et sans transfert de risque s'élevait à 13 milliards d'euros au 31 décembre 2019, dont 6,5 milliards d'euros sur des prêts immobiliers résidentiels en France, 1,7 milliard d'euros sur des prêts automobiles en Allemagne, 3,1 milliards d'euros sur des prêts à la consommation en France et 1,7 milliard d'euros sur des créances de loyers et de valeurs résiduelles automobiles dérivant de contrats de location longue durée.

Par ailleurs, le Groupe possède plusieurs programmes de titrisations synthétiques faisant l'objet d'un transfert de risque de crédit. Ce transfert de risque se fait par l'achat de protection sous forme de garanties financières ou de dérivés de crédit (CDS). Le portefeuille d'expositions reste au bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2019, l'encours d'actifs titrisés sur ces opérations s'élevait à 11,1 milliards d'euros, composé principalement de prêts aux entreprises.

Société Générale n'a pas titrisé d'expositions renouvelables assorties d'une clause de remboursement anticipé dans lesquelles le niveau de risque de crédit auquel l'originateur est exposé peut augmenter suite à l'exécution de la clause de remboursement anticipé.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QUE SPONSOR

Le groupe Société Générale procède à des opérations pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2019, il existe deux véhicules consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (*Asset-Backed Commercial Paper*) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 14,2 milliards d'euros (14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 10 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société Générale a consolidé ces véhicules à partir de cette date.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est principalement supporté par les cédants des créances sous-jacentes. Société Générale porte une partie du risque à travers des lignes de liquidités à hauteur de 20,2 milliards d'euros à cette même date (21,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2019, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, du financement d'équipement ou des prêts à la consommation.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'INVESTISSEUR

Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation du Groupe. La CRD3 impose depuis le 31 décembre 2011 un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle.

Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par région, par type de tranche, séparément pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. La présentation des encours titrisés présente uniquement les opérations ayant un impact sur le capital réglementaire du Groupe.

**TABLEAU 75 : ENCOURS DES POSITIONS TITRISÉES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

(En MEUR)	31.12.2019							
	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
Sous-jacents	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
Prêts immobiliers résidentiels	-	236	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	7	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	2 065	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	1 417	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	2 165	11 826	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	7 268	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	7 012	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	1 082	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>21 252</b>	<b>11 826</b>	-	-	-	-	-

31.12.2018

(En M EUR)	Portefeuille bancaire				Portefeuille de négociation			
	Transactions classiques		Transactions synthétiques		Transactions classiques		Transactions synthétiques	
	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
<b>Sous-jacents</b>								
Prêts immobiliers résidentiels	-	271	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	7	-	-	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	2 083	-	-	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	2 417	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	1 665	665	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	8 096	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	6 791	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	1 295	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	<b>22 625</b>	<b>665</b>	-	-	-	-	-

**TABLEAU 76 : ENCOURS DES POSITIONS TITRISÉES DÉPRÉCIÉS OU PRÉSENTANT DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

(En M EUR)	31.12.2019				31.12.2018			
	En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut		En arriérés de paiement		Dépréciés ou en défaut	
	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor	Originateur	Sponsor
<b>Sous-jacents</b>								
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	0	-	0
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	0	-	0
Encours de carte de crédit	-	31	-	20	-	16	-	20
Prêts garantis par un équipement	-	16	-	19	-	20	-	12
Prêts aux entreprises et petites entreprises	-	2	-	10	-	4	-	0
Prêts à la consommation	-	40	-	16	-	97	-	13
Créances commerciales	-	1 258	-	340	-	1 165	-	271
Autres actifs	-	3	-	2	-	3	-	2
Obligations garanties	-	-	-	-	-	0	-	0
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	0	-	0
<b>TOTAL</b>	-	<b>1 350</b>	-	<b>407</b>	-	<b>1 305</b>	-	<b>318</b>

**TABLEAU 77 : ACTIFS EN ATTENTE DE TITRISATION PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

(En MEUR)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Sous-jacents	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	1 500	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	3 065	-	-	-
Prêts à la consommation	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 565</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**TABLEAU 78 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En MEUR)	31.12.2019			31.12.2018		
Sous-jacents	Au bilan	Au Hors bilan	Total	Au bilan	Au Hors bilan	Total
Prêts immobiliers résidentiels	-	236	236	0	271	271
Prêt immobiliers commerciaux	-	7	7	0	7	7
Encours de carte de crédit	-	2 065	2 065	0	2 083	2 083
Prêts garantis par un équipement	-	1 418	1 418	0	2 419	2 419
Prêts aux entreprises et petites entreprises	11 894	2 097	13 991	862	1 468	2 330
Prêts à la consommation	-	7 276	7 276	47	8 054	8 101
Créances commerciales	-	7 012	7 012	0	6 791	6 791
Autres actifs	-	1 082	1 082	0	1 295	1 295
Obligations garanties	-	-	-	0	0	0
Autres éléments de passif	-	-	-	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 894</b>	<b>21 193</b>	<b>33 087</b>	<b>909</b>	<b>22 388</b>	<b>23 297</b>

À fin décembre 2019, les expositions de titrisations du portefeuille bancaire s'élevaient à 33 087 millions d'euros, dont 11 894 millions d'euros figuraient au bilan, le reste étant constitué d'engagements hors bilan et de lignes de liquidités liées aux conduits commerciaux relatifs à l'activité de sponsor du Groupe.

Les expositions sont concentrées sur des sous-jacents constitués de titrisations, de prêt aux entreprises et petites entreprises, prêt à la consommation et créances commerciales.

Pendant l'année 2019, les expositions du portefeuille bancaire ont augmenté de +10 milliards d'euros, soit +42% par rapport à l'année dernière.

Le volume de l'actif des conduits gérés par le Groupe a légèrement diminué.

**TABLEAU 79 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)	31.12.2019		31.12.2018	
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions longues nettes	Positions courtes nettes
<b>Sous-jacents</b>				
Prêts immobiliers résidentiels	86	-	46	-
Prêts immobiliers commerciaux	66	129	25	80
Encours de carte de crédit	9	-	12	-
Prêts garantis par un équipement	7	-	4	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	174	-	63	-
Prêts à la consommation	-	-	-	-
Créances commerciales	20	-	5	-
Autres actifs	-	-	-	-
Obligations garanties	154	-	75	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>	<b>129</b>	<b>230</b>	<b>80</b>

**TABLEAU 80 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR RÉGION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)	31.12.2019			31.12.2018		
	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	
Positions longues		Positions courtes	Positions longues		Positions courtes	
<b>Sous-jacents</b>						
Amériques	14 704	348	129	11 882	159	80
Asie	959	-	-	417	-	-
Europe	17 384	57	-	10 941	9	-
Autres	41	111	-	58	62	-
<b>TOTAL</b>	<b>33 087</b>	<b>516</b>	<b>129</b>	<b>23 297</b>	<b>230</b>	<b>80</b>

Le portefeuille bancaire a connu une augmentation de positions issues de sous-jacents de la région Europe (+60%), Amériques (+24%) et Asie.

**TABLEAU 81 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)

31.12.2019

Sous-jacents	Nominal			Valeur exposée au risque (EAD)		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	214	23	-	214	23	-
Prêts immobiliers commerciaux	7	0	-	7	0	-
Encours de carte de crédit	2 056	9	-	2 063	9	-
Prêts garantis par un équipement	1 418	-	-	1 418	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	13 128	361	503	12 808	361	503
Prêts à la consommation	7 276	0	-	7 276	-	-
Créances commerciales	7 012	-	-	7 012	-	-
Autres actifs	1 082	-	-	1 086	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>32 192</b>	<b>392</b>	<b>503</b>	<b>31 884</b>	<b>392</b>	<b>503</b>

(En M EUR)

31.12.2018

Sous-jacents	Nominal			Valeur exposée au risque (EAD)		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
Prêts immobiliers résidentiels	248	23	0	497	46	0
Prêts immobiliers commerciaux	7	0	0	7	0	0
Encours de carte de crédit	2 050	33	0	2 050	33	0
Prêts garantis par un équipement	2 399	20	0	2 399	20	0
Prêts aux entreprises et petites entreprises	2 256	0	74	1 994	0	74
Prêts à la consommation	8 031	70	0	8 031	63	0
Créances commerciales	6 791	0	0	6 791	0	0
Autres actifs	1 295	0	0	1 295	0	0
Obligations garanties	0	0	0	0	0	0
Autres éléments de passif	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 077</b>	<b>146</b>	<b>74</b>	<b>23 062</b>	<b>162</b>	<b>74</b>

Dans le portefeuille bancaire, 97% des positions de titrisation conservées ou acquises proviennent des tranches avec le rang le plus élevé au 31 décembre 2019, essentiellement sur des sous-jacents de prêts à la consommation et de créances commerciales.

**TABLEAU 82 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)

31.12.2019

	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
<b>Sous-jacents</b>						
Prêts immobiliers résidentiels	26	60	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	23	43	-	108	21	-
Encours de carte de crédit	-	9	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	1	6	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	51	123	-	-	-	-
Prêts à la consommation	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	20	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	64	90	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>351</b>	<b>-</b>	<b>108</b>	<b>21</b>	<b>-</b>

(En M EUR)

31.12.2018

	Positions longues nettes			Positions courtes nettes		
	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte	Tranche avec le rang le plus élevé	Tranche mezzanine	Tranche de première perte
<b>Sous-jacents</b>						
Prêts immobiliers résidentiels	30	16	-	-	-	-
Prêts immobiliers commerciaux	9	16	-	6	74	-
Encours de carte de crédit	7	6	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	4	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	30	32	-	-	-	-
Prêts à la consommation	0	0	-	-	-	-
Créances commerciales	5	0	-	-	-	-
Autres actifs	0	0	-	-	-	-
Obligations garanties	53	22	-	-	-	-
Autres éléments de passif	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>74</b>	<b>-</b>

Les tranches du portefeuille de négociation sont exclusivement des positions mezzanines ou de rang plus élevé. Ce constat est valable aussi bien pour les positions courtes que longues.

## 7.6 TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

### APPROCHE SUIVIE POUR LE CALCUL DES ENCOURS PONDÉRÉS

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des encours pondérés relatifs au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que Société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la Banque.

Les établissements utilisent l'une des méthodes exposées dans la hiérarchie ci-après pour calculer les montants d'exposition pondérés :

- SEC-IRBA (approche fondée sur les notations internes), lorsque certaines conditions sont respectées ;
- lorsque l'approche SEC-IRBA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-SA (approche standard) ;
- lorsque l'approche SEC-SA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-ERBA (approche fondée sur les notations externes) pour les positions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou pour celles auxquelles il est possible d'inférer une telle note.

Les lignes de liquidité non notées accordées aux programmes ABCP peuvent être déterminées au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA). En ce qui concerne les lignes de liquidité que la banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser l'approche par évaluation interne. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA), qui estime la perte attendue pour chaque exposition du Groupe sur les conduits de titrisation, lequel conduit mécaniquement à une

pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation. Une revue annuelle du modèle permet de vérifier que le paramétrage est suffisamment prudent. Enfin, le modèle permet d'effectuer des mesures d'impacts en situation de stress et est utilisé comme outil d'aide à la structuration des transactions.

Dans les autres cas, les positions de titrisation reçoivent une pondération de risque de 1 250%.

### ORGANISMES EXTERNES D'ÉVALUATION DE CRÉDIT UTILISÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Évaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les agences utilisées sont DBRS, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's. Depuis le 31 octobre 2011, ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers). Pour les positions de titrisation évaluées en méthode standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation. Le tableau suivant présente les agences de notation utilisées par sous-jacent.

Le tableau 23 p. 76 présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux OEEC ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

**TABLEAU 83 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN TITRISATION PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

Sous-jacents	MOODY'S	FITCH	S&P	DBRS
Prêts immobiliers résidentiels	✓	✓	✓	
Prêts immobiliers commerciaux	✓	✓	✓	
Encours de carte de crédit	✓		✓	
Prêts garantis par un équipement	✓	✓	✓	
Prêts aux entreprises et petites entreprises	✓		✓	✓
Prêts à la consommation			✓	
Créances commerciales	✓			
Autres actifs	✓			
Obligations garanties	✓	✓	✓	
Autres éléments de passif				

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les tableaux suivants présentent les expositions de la Banque aux titrisations et les exigences de fonds propres correspondantes, pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

La mise en place des opérations de titrisation STS a des impacts sur le traitement prudentiel de ces opérations. C'est pourquoi la structure des tableaux s'adapte pour prendre en compte cette spécificité, tant en termes d'approche que de pondération.

À noter qu'au cours de l'année 2019, les conditions d'éligibilité à cette nouvelle classification STS s'appliquent uniquement aux nouvelles opérations.

À partir de 2020, l'intégralité du stock de titrisation sera soumis à cette classification et certaines opérations pourront potentiellement être qualifiées STS.

**TABLEAU 84 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION**

		2019							
(En M EUR)		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
Approches et pondérations		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération/ Dédution	≤ 20% RW	-	662	-	-	-	6	-	-
	> 20% à 50% RW	-	7	-	-	-	0	-	-
	> 50% à 100% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1 250% déductions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC IRBA	-	10 104	-	-	-	149	-	-
	SEC ERBA (including IAA)	-	20 205	-	-	-	141	-	-
	SEC SA	946	336	-	-	-	5	-	-
	<b>1 250% / déductions</b>	-	<b>16</b>	-	-	-	<b>16</b>	-	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>	<b>946</b>	<b>31 330</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>317</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Au 31 décembre 2019, 97% des expositions de titrisation du portefeuille bancaire étaient non STS. 65% des expositions sont évalués sous la méthode SEC-ERBA / IAA et 32% en SEC-IRBA.

		2018							
(En M EUR)		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
Approches et pondérations		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération/ Dédution	≤ 20% RW	-	951	-	-	-	8	-	-
	> 20% à 50% RW	-	7	-	-	-	-	-	-
	> 50% à 100% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1250% déductions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC IRBA	-	337	-	-	-	6	-	-
	SEC ERBA (including IAA)	-	21 885	-	-	-	147	-	-
	SEC SA	-	40	-	-	-	15	-	-
	<b>1250% / déductions</b>	-	<b>5</b>	-	-	-	<b>5</b>	-	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>	<b>-</b>	<b>23 224</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**TABLEAU 85 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION**

		2019							
(En MEUR)		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
<b>Approches et pondérations</b>		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération/ Dédution	≤ 20% RW	-	108	-	-	-	1	-	-
	> 20% à 50% RW	29	390	-	-	-	7	-	-
	> 50% à 100% RW	-	44	-	-	-	5	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	62	-	-	-	7	-	-
	<b>1250% deductions</b>	-	-	-	-	-	<b>2</b>	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC IRBA	-	-	-	-	-	-	-	-
	SEC ERBA (including IAA)	-	-	-	-	-	-	-	-
	SEC SA	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1250% / deductions</b>	-	<b>12</b>	-	-	-	<b>9</b>	-	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>29</b>	<b>616</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

		2018							
(En MEUR)		Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences de fonds propres			
		Titrisation		Retitrisation		Titrisation		Retitrisation	
<b>Approches et pondérations</b>		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Montant d'exposition par tranches de pondération/ Dédution	≤ 20% RW	-	187	-	-	-	1	-	-
	> 20% à 50% RW	-	78	-	-	-	1	-	-
	> 50% à 100% RW	-	36	-	-	-	3	-	-
	> 100% à 1250% RW	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1250% deductions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant d'expositions par méthode réglementaire	SEC IRBA	-	-	-	-	-	-	-	-
	SEC ERBA (including IAA)	-	-	-	-	-	-	-	-
	SEC SA	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>1250% / deductions</b>	-	<b>9</b>	-	-	-	<b>10</b>	-	-
<b>TOTAL PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>-</b>	<b>310</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**TABLEAU 86 : EXPOSITIONS AUX TITRISATIONS DÉDUITES DES FONDS PROPRES PAR TYPE DE SOUS-JACENTS**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
<b>Sous-jacents</b>	<b>Portefeuille bancaire</b>		<b>Portefeuille de négociation</b>	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	9	9
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-
Encours de carte de crédit	-	-	-	-
Prêts garantis par un équipement	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et petites entreprises	7	-	-	-
Prêts à la consommation	9	5	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	1
Autres éléments de passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

**TABLEAU 87 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

(En M EUR)	31.12.2019				31.12.2018			
	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions Pondérées totales	Exigences de fonds propres	Positions longues nettes	Positions courtes nettes	Positions Pondérées totales	Exigences de fonds propres
Titrisation	516	129	277	22	230	80	71	5,7
Retitrisation	-	-	-	-	0	0	0	0,0
Déductions	-	-	-	9	0	0	0	9,9
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>	<b>129</b>	<b>277</b>	<b>31</b>	<b>230</b>	<b>80</b>	<b>71</b>	<b>15,5</b>

**TABLEAU 88 : EXPOSITIONS AUX POSITIONS DE RETITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES**

(En M EUR)	31.12.2019				31.12.2018			
	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation		Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance	Avant hedging/assurance	Après hedging/assurance
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Toutes les positions de retitrisation sont arrivées à maturité. A noter que ces expositions ne faisaient pas l'objet de garant financier.



# 8

## RISQUE DE MARCHÉ

### EN BREF

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

Montant des RWA risque de marché 2019

**14,5 Md EUR**

(Montant à fin 2018 : 23,7 Md EUR)

Moyenne annuelle de la VaR  
(1 jour, 99%) - 2019

**23 M EUR**

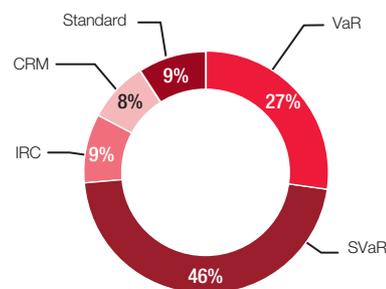
(Montant à fin 2018 : 18 M EUR)

Pourcentage des RWA risque de marché en modèle interne

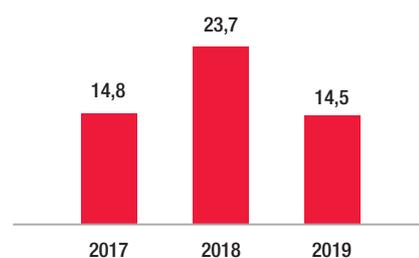
**90%**

### Répartition des RWA risque de marché par composante

Total encours pondérés (RWA) risque de marché à fin 2019 : 14,5 Md EUR (23,7 Md EUR à fin 2018)



### Risque de marché (RWA en Md EUR)



Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

## 8.1 ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur un département indépendant, au sein de la Direction des risques.

Les principales missions de ce département sont :

- la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leur niveau d'utilisation ;
- la proposition au Comité risques du Groupe des limites de marché pour chaque activité du Groupe ;
- la définition des méthodes d'évaluation du risque de marché ;
- la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- la définition des méthodologies de calcul des réserves, ajustements de résultat et ajustements additionnels de valorisation (AVA) pour risque de marché ;
- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques et du P&L résultant des positions issues des activités de marché du Groupe, selon des procédures formalisées et sécurisées, ainsi que le *reporting* et l'analyse de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- la définition des méthodes de détermination des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, la validation des sources à utiliser pour ces paramètres.

Afin de réaliser ces différentes missions, le département des risques en charge du suivi des opérations de marché définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques et de P&L sur opérations de marché, et veille à la correcte adéquation de ces principes et fonctionnalités avec les besoins métiers.

Par ailleurs, ce département participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés), via un dispositif fondé sur des niveaux d'alertes (sur le nominal brut des positions par exemple) s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*.

En termes de gouvernance, au sein du Département des risques sur opérations de marché, les principaux sujets fonctionnels et transversaux sont traités dans des comités par chaînes de valeur (risque de marché, P&L et valorisation), organes de décision composés de représentants seniors des différentes équipes et implantations du

Département. En dehors du Département, plusieurs comités à différents niveaux du Groupe, permettent de s'assurer de la bonne supervision du risque de marché :

- les risques liés aux activités de marché sont revus lors du Market Risk Committee (MRC) animé par le Département des risques en charge du suivi des opérations de marché, et présidé par la Direction des risques et par la Direction des activités de marché. Ce comité informe des niveaux de risque sur les principales métriques et sur diverses activités spécifiques qui font l'objet de focus, et se prononce sur les évolutions d'encadrement relevant de la Direction des risques et de la Direction des activités de marché ;
- le Comité risques (CORISQ), présidé par la Direction Générale, est régulièrement informé des risques sur opérations de marché au niveau du Groupe. Par ailleurs, il valide, sur proposition du Département des risques en charge du suivi des opérations de marché, les principaux choix en matière de mesure et d'encadrement du risque de marché, ainsi que les principales évolutions portant sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise du risque de marché au niveau du Groupe ;
- le Comité des risques du Conseil d'administration est informé des principaux risques sur opérations de marché du Groupe ; par ailleurs, il émet une recommandation sur les propositions d'évolutions les plus importantes en matière de mesure et d'encadrement du risque de marché (après validation préalable en CORISQ) ; cette recommandation est ensuite transmise au Conseil d'administration pour décision ;
- les aspects liés à la valorisation comptable des instruments sont traités dans deux types de comités, présidés par la Direction financière et auxquels participent la Direction des activités de marché et le Département des risques sur opérations de marché : le Comité de valorisation (*Global Valuation Committee*) qui valide les méthodes de valorisation des instruments financiers (évolutions de modèle, méthodologies de réserve, etc.), et le Comité de revue des valorisations (*Global Valuation Review Committee*), qui analyse les évolutions des réserves et autres ajustements de valorisation, ainsi que les impacts comptables associés ;
- la composante prudentielle des ajustements additionnels de valorisation (*Prudent Valuation*) est revue lors de comités méthodologiques et comités de validation dédiés, organisés à fréquence trimestrielle, présidés par la Direction financière et auxquels participent la Direction des activités de marché et le Département des risques sur opérations de marché.

En complément de ces comités, des *reportings* quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou trimestriels, fournissant des informations détaillées ou synthétiques à différents niveaux du Groupe ou pour différentes zones géographiques, sont adressés aux managers concernés des lignes métiers et de la filière risque.

## 8.2 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

### Méthodes d'évaluation et d'encadrement du risque de marché

L'évaluation du risque de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en risque (VaR) et la Valeur en risque stressée (SVaR) à 99% conformes au modèle interne réglementaire : indicateurs synthétiques, utilisés pour le calcul des RWA marché, permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Ces métriques permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels. Ces *stress tests* peuvent être globaux, multi facteurs de risque (sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques), par activité ou facteur de risque, pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique, voire conjoncturels pour suivre temporairement une situation particulière ;
- les indicateurs en « sensibilité » et en « nominal », qui permettent d'encadrer la taille des positions :
  - les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation (par exemple sensibilité d'une option à la variation du cours du sous-jacent),
  - les nominaux sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque ;
- d'autres indicateurs sont aussi utilisés : ratio d'emprise sur un marché, durée de détention d'une position, maturité maximale.

Par ailleurs, sont également calculés à fréquence hebdomadaire, les indicateurs IRC (Incremental Risk Charge) et CRM (Comprehensive Risk Measure). Les charges en capital calculées au titre de l'IRC et de la CRM complètent celles calculées au titre de la VaR/SVaR en prenant en compte le risque de migration de *rating* et de défaut.

### Déclinaison de l'appétit pour le risque de marché du Groupe

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Les activités de marché du Groupe sont engagées dans une stratégie de développement orientée vers la réponse aux besoins des clients<sup>(1)</sup> à travers une gamme complète de solutions. Elles font l'objet d'un

encadrement strict à travers la fixation de limites selon plusieurs types d'indicateurs (*stress tests*, VaR/SVaR, sensibilités, nominal, etc.).

Le Département des risques sur opérations de marché est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par les lignes métiers. Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale<sup>(2)</sup>.

Le choix et le calibrage de ces limites assurent la transposition opérationnelle de l'appétit pour le risque de marché du Groupe au travers de son organisation :

- ces limites sont déclinées à divers niveaux de la structure du Groupe et/ou par facteur de risque ;
- leur calibrage est déterminé à partir d'une analyse détaillée des risques du portefeuille encadré. Cette analyse peut prendre en compte divers éléments tels que les conditions de marché, notamment la liquidité, la manœuvrabilité des positions, les revenus générés en regard des risques pris, etc. ;
- leur revue régulière permet de piloter les risques en fonction de l'évolution des conditions de marché ;
- des limites spécifiques, voire des interdictions peuvent être mises en place pour encadrer les risques pour lesquels le Groupe a un appétit limité ou nul.

Les mandats des desks et les directives du Groupe stipulent que les traders doivent avoir une gestion saine et prudente de leurs positions et doivent respecter les encadrements définis. Le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité est effectué par le Département des risques sur opérations de marché. Ce suivi continu du profil de risque des expositions de marché fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et métiers, pouvant se traduire par diverses actions de couverture des positions de la part du *Front Office* visant à réduire le niveau de risque afin de respecter l'encadrement défini. En cas de dépassement, le *Front Office* doit immédiatement en détailler les raisons, et prendre les mesures nécessaires pour revenir dans l'encadrement défini, ou sinon demander une augmentation temporaire ou permanente de limite si la demande client et les conditions de marché le justifient.

La gestion et la bonne compréhension du risque de marché auquel le Groupe est exposé sont ainsi assurées d'une part i) *via* la gouvernance en place entre les différents services de la Filière risque, de la Finance et des lignes métiers, mais aussi d'autre part ii) grâce au suivi des consommations des différentes limites en place, auxquelles contribuent les produits/solutions distribués aux clients ainsi que les diverses activités de tenue de marché (*market making*).

(1) Les opérations de marché qui ne relèvent pas d'activité clientèle sont cantonnées dans une filiale dédiée, Descartes Trading, et font l'objet d'un appétit pour le risque limité. Le Groupe a décidé qu'il cesserait définitivement ce type d'activité à horizon du premier trimestre 2020 et que cette filiale fermerait à cette échéance.

(2) Cf. Section « Appétit pour le risque » pour la description détaillée du dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'appétit pour le risque, ainsi que le rôle joué par la Direction des risques dans sa définition.

## 8.3 VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En termes de valorisation, les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. Dans le cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle élaboré par le *front office* fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense. Les travaux de validation effectués dans ce cadre portent à la fois sur les aspects théoriques du modèle (pertinence des hypothèses, des calculs analytiques, des méthodes numériques), sur son comportement (y compris dans des conditions stressées) et sur son implémentation dans les systèmes. Un rapport est établi à l'issue de ces travaux ; il précise (i) le statut de validation du modèle, (ii) son périmètre d'utilisation, (iii) les recommandations qui devront être traitées.

D'autre part, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière (*Independent Pricing Verification*). Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (par exemple *bid ask* ou liquidité) dont les méthodologies de calcul sont validées par le Département des risques sur opérations de marché.

La gouvernance sur ces sujets de valorisation comptable s'articule autour de deux comités auxquels participent la Direction des activités de marché, le Département des risques sur opérations de marché et la Direction financière :

- Un Comité de valorisation (*Global Valuation Committee*) se réunit autant que de besoin, à tout le moins chaque trimestre, pour discuter et valider les méthodes de valorisation des instruments financiers (évolutions de modèle, méthodologies de réserve, etc.). Ce comité, présidé par la Direction financière et organisé par son équipe d'experts en valorisation (*Valuation Group*), a une responsabilité mondiale concernant la validation des méthodologies utilisées par le Groupe pour la valorisation des instruments financiers de marché ;

- Dans le cadre des clôtures trimestrielles, un comité spécifique (*Global Valuation Review Committee*), présidé par la Direction financière, analyse les évolutions des réserves et autres ajustements de valorisation et les impacts comptables associés. Cette revue analytique est réalisée par les équipes de la Direction financière (*Valuation Group*).

Enfin, un corpus documentaire précise également le partage des rôles et responsabilités entre les différents acteurs de la chaîne de valorisation.

Sur la composante prudentielle, des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments - AVAs*) sont calculés sur les actifs inscrits à la juste valeur, conformément aux Normes Techniques Réglementaires (NTR) sur la valorisation prudente publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), en complément des principes déjà stipulés dans CRD3 (*Capital Requirements Directive*). Ces Normes Techniques Réglementaires définissent les divers éléments d'incertitude qui doivent être pris en compte lors de la valorisation prudente et établissent un niveau cible de certitude à atteindre sur le prix de liquidation des instruments.

Dans ce cadre, afin de tenir compte des divers éléments pouvant générer des coûts de sortie additionnels par rapport à la valeur attendue (risque de modèle, risque de concentration, coût de liquidation, incertitude sur les prix de marché, etc.), des ajustements prudents de valorisation (*Prudent Valuation Adjustments* ou PVAs) sont calculés pour chaque exposition. Les ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* ou AVAs) sont définis comme la différence entre la valorisation prudente ainsi obtenue et la juste valeur comptable des expositions, afin de respecter le niveau cible de certitude à atteindre en termes de prix de liquidation (intervalle de confiance à 90%). Les montants d'AVA ainsi déterminés sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*).

En termes de gouvernance, les sujets relatifs à la *Prudent Valuation* sont traités lors de comités méthodologiques et de comités de validation dédiés, organisés à fréquence trimestrielle, présidés par la Direction financière et auxquels participent la Direction des activités de marché et le Département des risques sur opérations de marché.

## 8.4 PRINCIPALES MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ

### Value-at-Risk 99% (VaR)

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le superviseur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La Valeur en Risque (VaR) permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions en risque à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99% dans le cas de Société Générale). La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations

entre les différents marchés et la prise en compte conjointe du risque général et spécifique. Cette méthode repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.). Des contrôles sont régulièrement réalisés pour s'assurer que tous les facteurs de risques significatifs pour le portefeuille de Société Générale sont bien pris en compte par le modèle interne ;

Principaux facteurs de risque	Description
Taux d'intérêt	Risque résultant de la variation des taux d'intérêt et de leur volatilité sur la valeur d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt, tel que les obligations, les <i>swaps</i> de taux, etc.
Actions	Risque résultant de la variation des prix des actions et de leur volatilité, mais aussi des indices sur actions, du niveau des dividendes etc.
Taux de Change	Risque résultant de la variation des taux de change entre devises et de leur volatilité.
Matières premières	Risque résultant de la variation des prix et de la volatilité des matières premières et des indices sur matières premières.
Spread de crédit	Risque résultant d'une amélioration ou d'une dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur sur la valeur d'un instrument financier sensible à ce facteur de risque tel que les obligations, les dérivés de crédit ( <i>Credit Default Swaps</i> ).

- détermination de 260 scénarios correspondant aux variations de ces paramètres sur un jour, observées sur un historique d'un an glissant ; ce jeu de 260 scénarios est mis à jour quotidiennement avec l'entrée d'un nouveau scénario et la sortie du scénario le plus ancien. Trois méthodes coexistent pour modéliser les scénarios (chocs relatifs, chocs absolus, chocs hybrides), le choix de la méthode étant déterminé par la nature du facteur de risque et par sa dynamique historique ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées : dans la plupart des cas, ce calcul est réalisé par revalorisation complète. Néanmoins, pour certains facteurs de risque, une approche par sensibilité peut être utilisée.

Dans le cadre décrit ci-dessus, la VaR 99% à horizon un jour, calculée à partir d'un historique de 260 scénarios, correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. Aucune pondération n'est appliquée aux divers scénarios pris en compte.

Si la VaR 1 jour, calculée quotidiennement à différents niveaux de granularité du portefeuille, est utilisée pour le suivi des positions, la réglementation impose de tenir compte d'une période de portage de 10 jours pour le calcul du capital réglementaire. Pour cela, une VaR 10 jours est obtenue en multipliant la VaR 1 jour agrégée au niveau du Groupe par la racine carrée de 10. Cette méthodologie est conforme aux exigences réglementaires et a été revue et validée par le superviseur.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limitations sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'amplitude exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intraday* ne sont pas pris en compte ;

- l'utilisation d'un modèle historique repose sur l'hypothèse que les événements passés sont représentatifs des événements futurs et peut ne pas capturer tous les événements potentiels.

Le Département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Le même modèle est ainsi utilisé pour calculer la VaR sur l'essentiel du périmètre des activités de marché de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (y compris pour les produits les plus complexes), et les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par ce calcul en VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou par des méthodologies internes alternatives. Le principal risque de marché non calculé en modèle interne est le risque de change des positions en *banking book*, qui par construction ne font pas l'objet d'une revalorisation quotidienne et ne peuvent donc pas être prises en compte dans un calcul de VaR.

La pertinence du modèle est évaluée à travers un *backtesting* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%. Les résultats des *backtestings* sont vérifiés par le Département des risques responsable de la validation des modèles internes au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense qui, en sus de ce contrôle ex-post des performances du modèle, évalue la robustesse théorique (revue de la qualité de la conception et du développement), la conformité de l'implémentation et l'adéquation de l'usage du modèle. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de revue et d'approbation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *reporting* aux instances appropriées.

Conformément à la réglementation, le *backtesting* compare le niveau de VaR à la variation i) effective et ii) hypothétique de la valeur du portefeuille :

- Dans le premier cas (*backtesting* contre variation effective de valeur), le résultat quotidien<sup>(1)</sup> utilisé intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (*book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché ;
- Dans le deuxième cas (*backtesting* contre variation hypothétique de valeur), le résultat quotidien<sup>(2)</sup> intègre uniquement la variation de valeur du portefeuille liée à l'évolution des paramètres de marché, et exclut tous les autres éléments.

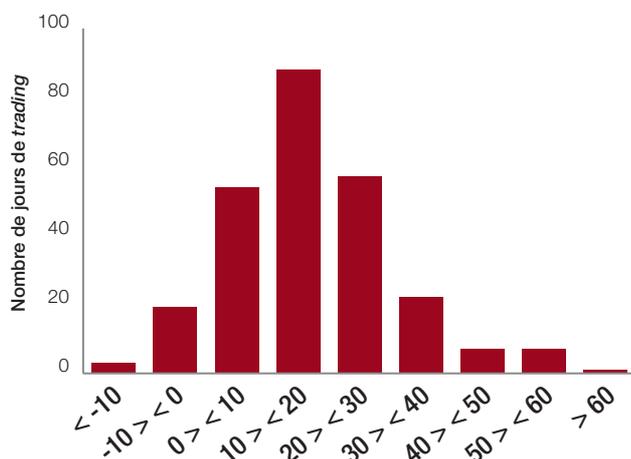
En 2019, des pertes journalières ont été constatées à 22 reprises<sup>(3)</sup> sur les activités de marché, et un seul dépassement de *backtesting* a été observé au niveau du Groupe : le 8 février, contre résultat hypothétique, en raison de pertes sur les activités actions en Europe à la suite d'une forte hausse de la volatilité de l'Eurostoxx et, dans une moindre mesure, sur les activités de taux d'intérêt en Europe.

**TABLEAU 89 : VAR RÉGLEMENTAIRE À DIX JOURS, 99% ET À UN JOUR, 99%**

(en M EUR)	31.12.2019		31.12.2018	
	VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>	VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>
Début de période	49	16	54	17
Maximum	113	36	86	27
Moyenne	71	23	56	18
Minimum	40	13	33	10
Fin de période	85	27	59	19

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

**RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS<sup>(4)</sup> DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (2019, EN M EUR)**



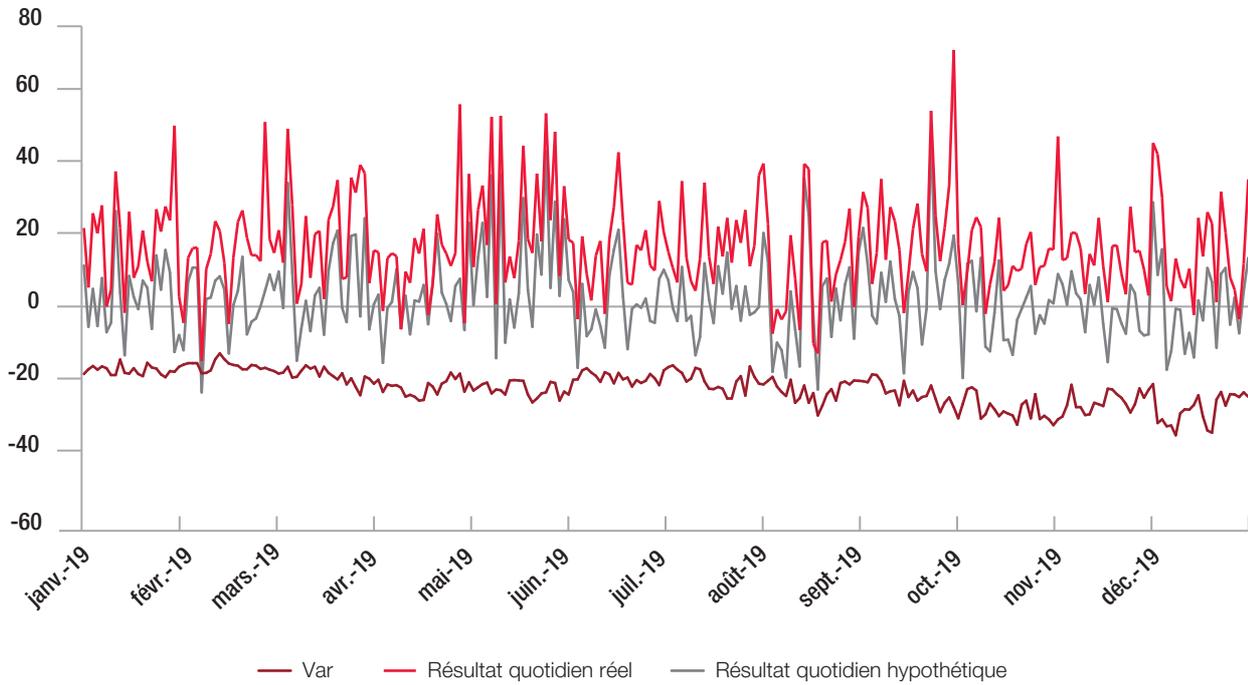
(1) « Résultat réel » par convention par la suite.

(2) « Résultat hypothétique » par convention par la suite.

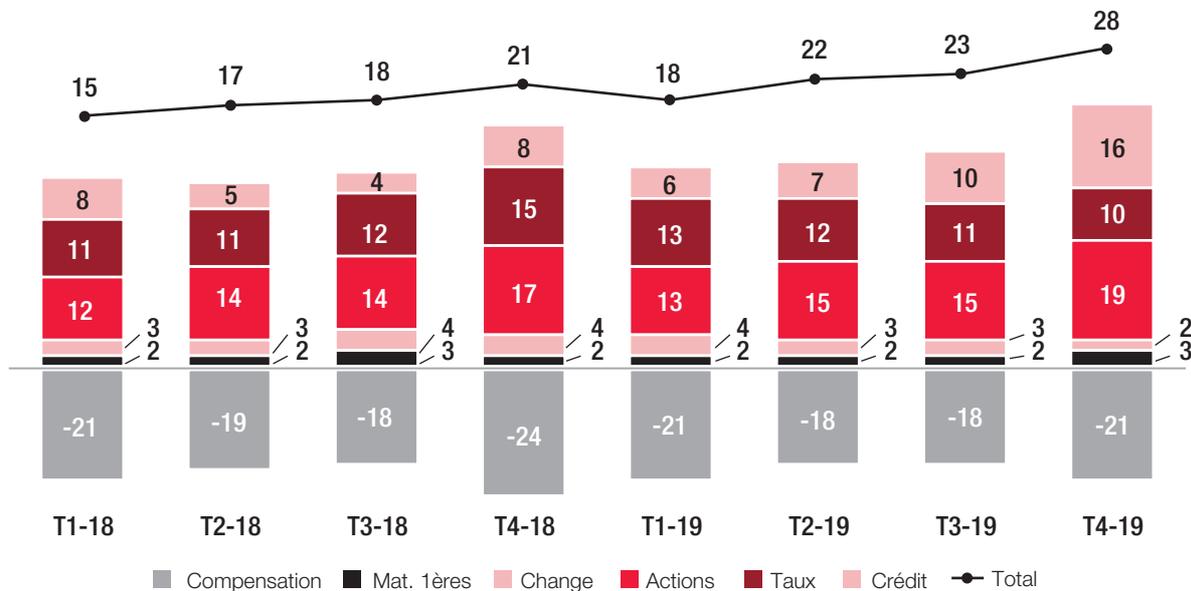
(3) Sur la base du résultat réel.

(4) Résultat réel.

**VAR (UN JOUR, 99%), RÉSULTAT QUOTIDIEN RÉEL<sup>(1)</sup> ET RÉSULTAT QUOTIDIEN HYPOTHÉTIQUE<sup>(2)</sup> DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (2019, EN M EUR)**



**VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VAR DE TRADING (UN JOUR, 99%) - ÉVOLUTION 2018-2019 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)**



La VaR a été plus risquée en 2019 (23 millions d’euros en moyenne annuelle contre 18 millions d’euros en 2018) avec une tendance haussière sur l’ensemble de l’année. Cette augmentation graduelle du risque vient du renouvellement naturel des scénarios dans la fenêtre

de calcul de la VaR, en particulier ceux ajoutés pendant l’été 2019, appliquant des chocs de rebond des actions (hausse des prix et baisse de la volatilité) et de fortes hausses de taux sur les maturités long terme.

(1) Résultat quotidien utilisé pour le backtesting de la VaR contre la valeur effective du portefeuille tel que défini dans le paragraphe « Value-at-risk » 99% (VaR).

(2) Résultat quotidien utilisé pour le backtesting de la VaR contre la valeur hypothétique du portefeuille tel que défini dans le paragraphe « Value-at-risk » 99% (VaR).

## Stressed VaR (SVaR)

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée (*Stressed VaR* ou *SVaR*), sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul de la *Stressed VaR* à 99% sur horizon de temps un jour est identique à celle de la VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarios de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La méthode de détermination de la fenêtre historique fixe, qui a été validée par le superviseur<sup>(1)</sup>, se base sur l'étude des chocs historiques des facteurs de risque représentatifs du portefeuille de Société Générale (relatifs aux risques action, taux, change, crédit et matières premières) : les chocs historiques sont agrégés afin de déterminer la période la plus stressée pour l'ensemble du portefeuille. Une pondération est associée à chaque facteur de risque pour tenir compte du poids de chaque facteur de risque au sein de sa classe d'actif et du poids de la classe d'actifs dans la VaR du Groupe. La fenêtre historique

utilisée fait l'objet d'une revue annuelle. En 2019, cette fenêtre correspondait à « septembre 2008-septembre 2009 ».

La *Stressed VaR* à 10 jours utilisée pour le calcul du capital réglementaire est obtenue en multipliant la *Stressed VaR* à 1 jour par la racine carrée de 10, comme pour la VaR.

Le *backtesting* permanent (contrôle de cohérence a posteriori) réalisé sur le modèle de VaR n'est pas répliquable sur la SVaR car celle-ci n'est pas, par nature, sensible aux conditions actuelles du marché. Cependant, la VaR et la SVaR reposant sur la même approche, ces deux indicateurs présentent les mêmes forces et limitations.

La pertinence de la *Stressed VaR* est régulièrement suivie et revue par le département des risques de modèles responsable de la validation des modèles internes au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense. Le processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de validation. Le dispositif de contrôle du modèle donne lieu à un *reporting* récurrent aux instances appropriées.

La SVaR est restée stable en moyenne en 2019 (38 MEUR contre 40 MEUR en 2018). Les principaux facteurs explicatifs demeurent les mêmes qu'en 2018 à savoir les activités *Fixed income*, et les dérivés actions qui ont continué à apporter la variabilité.

**TABLEAU 90 : SVAR RÉGLEMENTAIRE À DIX JOURS, 99% ET À UN JOUR, 99%**

(En M EUR)	31.12.2019		31.12.2018	
	Stressed VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>
Début de période	108	34	65	21
Maximum	213	67	395	125
Moyenne	119	38	128	40
Minimum	49	15	50	16
Fin de période	112	35	156	49

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

(1) Une méthode complémentaire de détermination de la fenêtre historique a été soumise à la validation préalable du superviseur au 2e trimestre 2018 : l'objectif est de s'assurer de la pertinence des périodes obtenues d'après la méthode basée sur la pondération des chocs historiques en calculant une VaR approchée sur la même sélection de facteurs de risques représentatifs du portefeuille.

## Mesure du risque en stress test

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées.

À cet effet, deux principales métriques sont définies et utilisées :

- le *Stress Test Global* sur activités de marché, qui couvre l'ensemble des risques de *trading* qui se réaliseraient simultanément lors d'une crise systémique généralisée, sévère mais plausible, modélisée à travers cinq scénarios ;
- le *Stress Test Marché*, qui utilise les mêmes scénarios que ceux du *Stress Test Global* sur activités de marché, auxquels s'ajoutent d'autres scénarios correspondant à différentes configurations de marché, en se focalisant uniquement sur le risque de marché.

Les différents scénarios utilisés pour ces deux stress tests font l'objet de revues régulières. Ces revues sont présentées dans le cadre de comités semestriels dédiés, présidés par la Direction des risques sur opérations de marché et auxquels participent des économistes et des représentants des activités de *trading* de la Société Générale. Ces comités traitent des sujets suivants : évolutions de scénarios (créations, suppressions, revue des chocs), bonne couverture des facteurs de risque par les scénarios, revue des calculs approchés utilisés, documentation correcte de l'ensemble du processus. Le niveau de délégation pour valider les évolutions de méthode appliquée dépend de l'impact de ces évolutions.

Ces mesures en *stress test* s'appliquent à toutes les activités de marché de la Banque. Une limite pour l'activité globale Société Générale est définie pour chacune d'entre elles (et déclinée sur les différentes lignes métier du Groupe pour le *stress test* Marché). Avec la mesure en VaR, elles constituent l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques.

### LE STRESS TEST GLOBAL SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Le *Stress Test Global* sur activités de marché est depuis 2018 le principal indicateur de risque sur ce périmètre. Il couvre l'ensemble des risques de *trading* qui se réaliseraient simultanément lors d'une crise de marché sévère mais plausible, dont les impacts sont mesurés sur un horizon de temps court et avec une occurrence attendue décennale. Le *Stress Test Global* sur activités de marché s'articule ainsi autour de cinq scénarios de marché, et se compose de trois blocs, tous déclinés pour chacun de ces cinq scénarios, afin de conserver la cohérence nécessaire au sein d'un même scénario :

- le risque de marché ;
- les risques de dislocation et de portage sur activités exotiques, liés à des effets de concentration et de positions de place ;
- les risques croisés marché-contrepartie se développant tant au sein des produits structurés que dans le cadre d'opérations de financement collatéralisés, ou de transactions face à des contreparties faibles (les *hedge funds* et les *Proprietary Trading Groups*).

Le *Stress Test Global* sur activités de marché correspond au résultat le plus défavorable parmi l'ensemble des cinq scénarios.

### La composante risque de marché

Elle correspond :

- au résultat du *Stress Test Marché*<sup>(1)</sup>, restreint aux scénarios pouvant déclencher la réalisation d'effets de dislocation sur les positions de place et de défauts de contreparties faibles. Ces scénarios simulent tous une forte baisse des marchés actions et une hausse des *spreads* de crédit, à même de déclencher des effets de dislocation. À ce jour, ces scénarios sont quatre scénarios théoriques (attaque terroriste, scénario de crise financière généralisée, crise de la zone euro, baisse générale des actifs risqués) et un scénario historique focalisé sur la période de début octobre 2008 ;
- auquel s'ajoute l'impact du scénario du *stress test* sur les réserves de risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment*) et de *funding* (*Funding Valuation Adjustment*) dont la variation en cas de crise affecte les résultats des activités de *trading*.

### La composante risques de dislocation et de portage

Ces risques de marché supplémentaires à ceux mesurés par le *Stress Test Marché* portent sur des marchés sur lesquels un ou plusieurs acteurs – généralement intervenants sur les produits structurés – ont constitué des positions concentrées ou des positions de place. Les stratégies dynamiques de couvertures de risque peuvent entraîner la réalisation de dislocations de marché plus significatives que celles calibrées dans le *Stress Test Marché*, au-delà de l'horizon de choc retenu, à cause d'un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Une revue régulière des activités de *trading* actions, crédit, taux, change et matières premières est réalisée afin d'identifier ces poches de risques et définir un scénario tenant compte de la spécificité de l'activité et des positions du Groupe. Chaque scénario associé à une poche de risque identifiée est ajouté à la composante risque de marché si et seulement si celui-ci est compatible avec le scénario marché en question.

### La composante risques croisés marché-contrepartie sur contreparties faibles

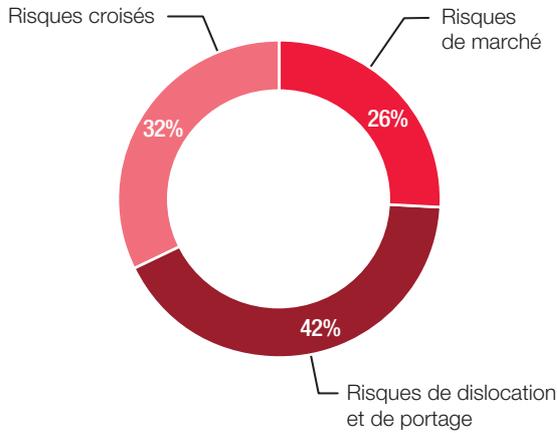
Dans l'hypothèse de la réalisation d'une crise importante sur les marchés financiers, certains acteurs peuvent être fortement impactés et voir leur probabilité de défaut augmenter. La troisième composante du *Stress Test Global* a ainsi pour objectif de prendre en compte ce risque accru de défaut de certains types de contreparties dites faibles (contreparties à faible recours, *hedge funds* ou *Proprietary Trading Group*).

Trois mesures sont ainsi utilisées :

- le **Stress Test financements collatéralisés** : ce *stress test* se concentre sur l'activité de financements collatéralisés et plus spécifiquement sur les contreparties à faible recours. Il applique un choc de dislocation sur plusieurs classes d'actifs, faisant l'hypothèse d'une liquidité fortement dégradée. Les collatéraux et les occurrences de défaut des contreparties sont conjointement stressés, en tenant compte d'une éventuelle consanguinité avec le collatéral ;
- le **Stress Test financement fonds de fonds** : cet indicateur mesure la perte prévue générée par des produits à *gap risk* (certificats leveragés, facilité de crédit ...) aux sous-jacents de type *hedge funds* dans des scénarios extrêmes (occurrence décennale) ;
- le **Stress Test adverse sur les contreparties *hedge funds* et *Proprietary Trading Group* (PTG)** : ce *stress test* applique deux scénarios de stress sur l'ensemble des opérations de marché éligibles au risque de remplacement face à ce type de contreparties. Une probabilité de défaut stressée – définie selon les *ratings* des différentes contreparties – est prise en compte.

(1) Mesure de l'impact en PNB (produit net bancaire) en cas de chocs sur l'ensemble des facteurs de risque, cf. description ci-après.

### CONTRIBUTION MOYENNE DES COMPOSANTES AU STRESS TEST GLOBAL SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ EN 2019



### LE STRESS TEST MARCHÉ

Cette métrique qui se focalise sur le risque de marché, mesure l'impact en PNB en cas de chocs sur l'ensemble des facteurs de risque. Elle s'appuie sur 18 scénarios<sup>(1)</sup>, dont 3 historiques et 15 théoriques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- le scénario retenu pour le *Stress Test* marché est le plus défavorable de ces 18 scénarios ;

- les chocs appliqués sont calibrés sur des horizons reflétant les spécificités de chaque facteur de risque (l'horizon utilisé peut varier de 5 jours pour les paramètres les plus liquides jusqu'à 3 mois pour les moins liquides) ;
- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des scénarios.

### Les scénarios historiques

La méthode consiste à étudier sur une longue période les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarios de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi déterminé trois scénarios historiques significatifs qui portent sur la période d'octobre à décembre 2008. Les fenêtres historiques retenues sont soumises à des revues régulières.

### Les scénarios théoriques

Les scénarios théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à provoquer des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés.

Société Générale a ainsi retenu 15 scénarios théoriques.

(1) Dont les scénarios du stress test Global sur activités de marché.

## 8.5 ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FOND PROPRES

### Allocation des positions au *trading book* réglementaire

Les éléments du bilan et du hors bilan doivent être classés dans l'un des deux portefeuilles définis par la réglementation prudentielle : le portefeuille bancaire (*banking book*) ou le portefeuille de négociation (*trading book*).

Le portefeuille bancaire est défini par différence : tous les éléments du bilan et du hors bilan qui ne sont pas inclus dans le portefeuille de négociation relèvent par défaut du portefeuille bancaire.

Le portefeuille de négociation se compose de toutes les positions sur instruments financiers et matières premières détenues par un établissement à des fins de négociation ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. L'intention de négociation est documentée dans les mandats des opérateurs de salle des marchés.

La classification prudentielle des instruments et positions suit la gouvernance ci-dessous :

- les experts en réglementation prudentielle de la Direction financière sont responsables de la transposition de la réglementation en procédures, en lien avec la Direction des risques pour les procédures relatives à la durée de détention et à la liquidité. Ils analysent également les cas spécifiques et les exceptions. Ils communiquent ces procédures aux lignes métiers ;
- les lignes métiers se conforment à ces procédures. En particulier, elles documentent les intentions de gestion des positions prises par les opérateurs de salle des marchés ;
- les départements « Finance » et « Risques » sont en charge du cadre de contrôles.

Les contrôles suivants permettent de s'assurer que la gestion des activités est cohérente avec leur classification prudentielle :

- procédure « nouveau produit » : tout nouveau produit ou nouvelle activité est soumis(e) à un processus de validation qui comprend la classification prudentielle et le traitement en fonds propres réglementaires des opérations soumises à validation ;
- durée de détention : le Département des risques de marché a défini un cadre de contrôle de la durée de détention de certains instruments ;
- liquidité : sur demande ou au cas par cas, le Département des risques de marché effectue des contrôles de liquidité basés sur certains critères (négociabilité et transférabilité, niveau de *bid/ask*, volumes de marché, etc.) ;
- il existe une procédure stricte pour tout changement de portefeuille qui implique la ligne métier et les directions « Finance » et « Risques » ;
- audit Interne : à travers ses missions périodiques, l'Audit Interne vérifie ou questionne la cohérence de la classification prudentielle avec les règles/procédures mais aussi la pertinence du traitement prudentiel par rapport à la réglementation existante.

### Métriques réglementaires

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), pour compléter son dispositif de modèles internes sur le risque de marché, la VaR stressée (VaR sur une période historique stressée d'un an), l'IRC (*Incremental Risk Charge*) et la CRM (*Comprehensive Risk Measure*), sur le même périmètre que la VaR.

### VAR ET SVAR

La VaR et la VaR stressée ont été décrites dans la section précédente.

### IRC ET CRM

L'IRC (*incremental risk charge*) et la CRM (*comprehensive risk measure*) représentent, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs. Ces charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

En termes de périmètre, conformément à la réglementation :

- l'IRC s'applique aux instruments de dette autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation crédit. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés ;
- la CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO, les *First-to-default (FtD)*, ainsi que leur couverture par des CDS et des indices.

Société Générale estime ces charges en capital en utilisant des modèles internes<sup>(1)</sup>. Ceux-ci déterminent la perte qu'engendreraient des scénarios particulièrement adverses en termes de changements de *rating* ou de défauts des émetteurs pour l'année qui suit la date de calcul, sans vieillissement des positions. L'IRC et la CRM sont des valeurs calculées à un quantile de 99,9% : elles représentent le plus grand risque de perte simulé après élimination de 0,1% des scénarios simulés les plus défavorables.

Le modèle interne pour l'IRC simule des transitions de *rating* (y compris au défaut) pour chaque émetteur du portefeuille, à horizon un an<sup>(2)</sup>. Les émetteurs sont classés en cinq segments : entreprises américaines, entreprises européennes, entreprises des autres régions, institutions financières et souverains. Les comportements des émetteurs de chaque segment sont corrélés entre eux *via* un facteur systémique propre à chaque segment. De plus, le modèle intègre aussi une corrélation entre ces 5 facteurs systémiques. Ces corrélations, ainsi que les probabilités de transition de notation, sont calibrées à partir de données historiques observées au cours d'un cycle économique complet. En cas de simulation d'un changement de notation d'un émetteur, la dégradation ou l'amélioration de sa santé financière se traduit par un choc sur le niveau de son *spread* de crédit : négatif si la notation s'améliore et positif dans le cas contraire. La variation de prix associée à chaque scénario d'IRC est déterminée après revalorisation des positions *via* une approche en sensibilité, en utilisant le delta, le gamma ainsi que le niveau de perte en cas de défaut (*Jump to Default*), calculé avec le taux de recouvrement de marché de chaque position.

(1) Le même modèle interne est utilisé pour l'ensemble des portefeuilles soumis à un calcul d'IRC. Il en est de même pour l'ensemble des portefeuilles faisant l'objet d'un calcul en CRM. À noter que le périmètre traité en modèle interne (IRC et CRM) est inclus dans celui de la VaR : seules les entités autorisées à un calcul en VaR *via* un modèle interne peuvent calculer l'IRC et la CRM en modèle interne.

(2) L'utilisation d'un horizon de liquidité constant d'un an signifie que les chocs appliqués aux positions pour déterminer l'IRC et la CRM sont des chocs instantanés calibrés sur un horizon d'un an. Cette hypothèse apparaît comme le choix de modélisation le plus prudent en termes de modèle et de capital par rapport à des horizons de liquidité plus courts.

Le modèle CRM simule des migrations de rating de la même façon que le modèle interne de l'IRC. À cela s'ajoute la diffusion des facteurs de risque pris en compte dans le modèle :

- *spreads* de crédit ;
- corrélation de base ;
- taux de recouvrement hors défaut (incertitude sur la valeur de ce taux dans le cas où l'émetteur n'a pas fait défaut) ;
- taux de recouvrement en cas de défaut (incertitude sur la valeur de ce taux dans le cas où l'émetteur a fait défaut) ;
- corrélation de valorisation *First-to-default* (corrélation des instants de défaut utilisés pour la valorisation du panier de *First-to-default*).

Ces modèles de diffusion sont calibrés à partir d'historiques de données, sur une période 10 ans au maximum. La variation de prix associée à chaque scénario de CRM est déterminée après revalorisation exacte des positions (*full repricing*). Par ailleurs, la charge CRM déterminée en modèle interne ne peut être inférieure à un minimum de 8% de la charge déterminée en appliquant la méthode standard pour les positions de titrisation.

Les modèles internes IRC et CRM font l'objet d'une gouvernance similaire à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation. En particulier :

- L'adéquation des modèles IRC/CRM et de leur calibration fait l'objet d'un suivi régulier (*ongoing monitoring*), reposant sur une revue au moins annuelle des hypothèses de modélisation. Comme ces métriques sont estimées *via* un quantile à 99,9% à horizon un an, la faible fréquence des dépassements implique qu'un *backtesting* comparable à celui de la VaR n'est pas réalisable. Cette revue inclut ainsi :
  - un contrôle de l'adéquation de la structure des matrices de transition de *rating* utilisées en IRC et CRM,
  - un *backtesting* des probabilités de défaut utilisées dans ces deux modèles,
  - un contrôle de l'adéquation du modèle de diffusion des taux de recouvrement en cas de défaut utilisée dans le calcul de CRM ;

■ Concernant la vérification de la précision de ces métriques :

- le calcul d'IRC étant établi sur les sensibilités de chaque instrument – delta, gamma – ainsi que le niveau de perte en cas de défaut (*Jump to Default*) calculé avec le taux de recouvrement de marché, un contrôle de la précision de cette approche par rapport à une revalorisation exacte est réalisé tous les six mois,
- le calcul du CRM étant fait en revalorisation exacte (*full repricing*), un tel contrôle n'est pas nécessaire ;
- Ces métriques sont comparées à des *stress tests* normatifs définis par le régulateur. En particulier, le *stress test* EBA et l'exercice d'appétit pour le risque sont réalisés régulièrement sur la métrique IRC. Ces *stress tests* consistent à appliquer des migrations de *rating* défavorables aux émetteurs, à choquer les *spreads* de crédit et à choquer les matrices de transition de *rating*. D'autres *stress tests* sont aussi réalisés de façon *ad hoc* pour justifier les hypothèses de corrélation entre émetteurs et celles faites sur la matrice de transition de *rating* ;
- Une analyse hebdomadaire de l'IRC et de la CRM est réalisée par l'équipe de production et de certification des métriques de risque de marché ;
- La méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation initiale par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Par la suite, une revue régulière de l'IRC et de la CRM est réalisée par le Département des risques responsable de la validation des modèles internes, au titre de son appartenance à la seconde ligne de défense du Groupe. Ce processus de revue indépendante donne lieu à (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue ainsi que les conclusions ou les recommandations qui en découlent et (ii) à des comités de revue et d'approbation. Ce dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un *reporting* aux instances appropriées.

Enfin, des contrôles opérationnels réguliers de l'exhaustivité de la couverture du périmètre, ainsi que de la qualité des données décrivant les positions sont effectués.

**TABLEAU 91 : IRC (99,9%) ET CRM (99,9%)**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Incremental Risk Charge (99,9%)</b>		
Début de période	317	263
Maximum	352	316
Moyenne	192	211
Minimum	58	116
Fin de période	83	266
<b>Comprehensive Risk Measure (99,9%)</b>		
Début de période	164	213
Maximum	211	310
Moyenne	144	237
Minimum	73	165
Fin de période	95	221

## Données quantitatives

**TABLEAU 92 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ PAR COMPOSANTE DE RISQUES**

(En M EUR)	Encours pondérés (RWA)			Exigences de fonds propres		
	31.12.2019	31.12.2018	Variation	31.12.2019	31.12.2018	Variation
VaR	3 881	3 365	516	310	269	41
Stressed VaR	6 678	11 771	(5 093)	534	942	(408)
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	1 361	3 322	(1 961)	109	266	(157)
Portefeuille de corrélation (CRM)	1 220	2 799	(1 579)	98	224	(126)
<b>Total risques de marché évalué par modèle interne</b>	<b>13 140</b>	<b>21 257</b>	<b>(8 117)</b>	<b>1 051</b>	<b>1 701</b>	<b>(650)</b>
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	277	71	206	22	6	16
Risque de change	865	1 790	(925)	69	143	(74)
Risque de taux d'intérêt (hors titrisation)	231	413	(182)	18	33	(15)
Risque de positions sur titres de propriété	-	136	(136)	-	11	(11)
Risque de positions sur produits de base	-	34	(34)	-	3	(3)
<b>Total risques de marché en approche standard</b>	<b>1 373</b>	<b>2 444</b>	<b>(1 071)</b>	<b>110</b>	<b>196</b>	<b>(86)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 513</b>	<b>23 701</b>	<b>(9 188)</b>	<b>1 161</b>	<b>1 897</b>	<b>(736)</b>

91% des exigences de fonds propres au titre du risque de marché sont calculées en modèles internes. La méthode standard est principalement utilisée pour les positions présentant un risque de change et n'appartenant pas au trading book prudentiel, ainsi que pour les entités du Groupe ne bénéficiant pas des outils de calculs développés en central, ou pour lesquelles le Groupe est en attente d'un accord du superviseur pour utiliser les modèles internes. Les principales entités concernées sont Société Générale International Limited et quelques implantations de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (Rosbank, SG Maroc, Crédit du Nord, BRD,

SG Brésil, etc.). La baisse des exigences de fonds propres au titre du risque de marché, s'explique principalement par :

- une diminution de la SVaR principalement en raison d'un niveau de compensation plus important entre les positions actions et *fixed income* par rapport à fin 2018 ;
- une baisse des RWA au titre de l'IRC résultant d'une exposition moindre sur le périmètre couvert par l'IRC ;
- la décroissance des RWA au titre de la CRM en raison d'améliorations méthodologiques apportées au dernier trimestre.

**TABLEAU 93 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ**

(En M EUR)	Encours pondérés (RWA)		Exigences de fonds propres	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Risque de change	1 173	2 820	94	226
Risque de crédit (hors éléments en déduction)	4 768	8 373	381	670
Risque de positions sur produits de base	792	272	63	22
Risque de positions sur titres de propriété	3 904	5 454	312	436
Risque de taux d'intérêt	3 876	6 782	310	543
<b>TOTAL</b>	<b>14 513</b>	<b>23 701</b>	<b>1 161</b>	<b>1 897</b>

## 8.6 EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ - INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES

**TABLEAU 94 : RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE STANDARD (MR1)**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
	Encours pondérés (RWA)	Encours pondérés (RWA)	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
<b>Produits</b>	<b>1 096</b>	<b>2 373</b>	<b>88</b>	<b>190</b>
Risque de taux (général et spécifique)	231	413	18	33
Risque sur actions (général et spécifique)	-	136	-	11
Risque de change	865	1 790	69	143
Risque sur produits de base	-	34	-	3
<b>Options</b>	<b>277</b>	<b>71</b>	<b>22</b>	<b>6</b>
Approche simplifiée	-	-	-	-
Méthode Delta-plus	-	-	-	-
Approche par scénario	-	-	-	-
Titrisation (risque spécifique)	277	71	22	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 373</b>	<b>2 444</b>	<b>110</b>	<b>196</b>

La ligne Produits se réfère aux positions sur les produits non optionnels.

**TABLEAU 95 : RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE MODÈLE INTERNE (MR2-A)**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
	Encours pondérés (RWA)	Encours pondérés (RWA)	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
<b>1 VaR (maximum entre a et b)</b>	<b>3 881</b>	<b>3 365</b>	<b>310</b>	<b>269</b>
(a) VaR du jour précédent (article 365 (1) (VaRt-1))	1 058	732	85	59
Moyenne des VaR quotidiennes (article 365 (1)) sur chacun des soixante jours ouvrables précédents (VaRavg) facteur multiplicatif (mc) conformément à l'article 366)	3 881	3 365	310	269
<b>2 SVaR (maximum entre a et b)</b>	<b>6 678</b>	<b>11 771</b>	<b>534</b>	<b>942</b>
(a) Dernière SVaR (article 365 (2) (sVaRt-1))	2 864	3 693	229	295
Moyenne des SVaR (article 365 (2)) pendant les soixante jours ouvrables précédents (sVaRavg) x facteur multiplicatif (ms) (article 366)	6 678	11 771	534	942
<b>3 Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (maximum entre a et b)</b>	<b>1 361</b>	<b>3 322</b>	<b>109</b>	<b>266</b>
Valeur d'IRC la plus récente (Risque additionnel de défaut et de migration (IRC) section 3 calculé conformément à la section 3 articles 370/371)	1 039	3 322	83	266
(b) Moyenne des valeurs d'IRC au cours des 12 semaines précédentes	1 361	2 230	109	178
<b>4 Portefeuille de corrélation - CRM (maximum entre a, b et c)</b>	<b>1 220</b>	<b>2 799</b>	<b>98</b>	<b>224</b>
Valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 377)	1 191	1 852	95	148
Moyenne du risque du portefeuille de corrélation sur les 12 semaines précédentes	1 220	2 799	98	224
(c) 8% de l'exigence de fonds propres en méthode SA sur la valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 338 (4))	993	2 761	79	221
<b>5 TOTAL</b>	<b>13 140</b>	<b>21 257</b>	<b>1 051</b>	<b>1 701</b>

**TABLEAU 96 : VALEURS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (MR3)**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018
<b>VaR (10 jours, 99%)<sup>(1)</sup></b>		
Début de période	49	54
Maximum	113	86
Moyenne	71	56
Minimum	40	33
Fin de période	85	59
<b>Stressed VaR (10 jours, 99%)<sup>(1)</sup></b>		
Début de période	108	65
Maximum	213	395
Moyenne	119	128
Minimum	49	50
Fin de période	112	156
<b>Incremental Risk Charge (99,9%)</b>		
Début de période	317	263
Maximum	352	316
Moyenne	192	211
Minimum	58	116
Fin de période	83	266
<b>Comprehensive Risk Capital Charge (99,9%)</b>		
Début de période	164	213
Maximum	211	310
Moyenne	144	237
Minimum	73	165
Fin de période	95	221
<b>Floor (méthode de mesure standard)</b>	79	221

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

**TABLEAU 97 : VARIATION ANNUELLE DES RWA RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (MR2-B)**

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA à la fin de la période précédente (31.12.2018)</b>	<b>3 365</b>	<b>11 771</b>	<b>3 322</b>	<b>2 799</b>	-	<b>21 257</b>	<b>1 701</b>
<i>Ajustement réglementaire</i>	2 633	8 078	-	947	-	11 658	933
<i>RWA fin de journée de la période précédente</i>	732	3 693	3 322	1 852	-	9 599	768
Changement dans les niveaux de risque	518	(5 089)	(1 961)	(1 579)	-	(8 112)	(649)
Mises à jour/changements dans les modèles	-	-	-	-	-	-	-
Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur le change	(2)	(3)	-	-	-	(4)	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-
<i>RWA fin de journée de la période</i>	1 058	1 400	1 039	1 191	-	4 688	375
<i>Ajustement réglementaire</i>	2 823	5 278	322	29	-	8 452	676
<b>RWA à la fin de la période (31.12.2019)</b>	<b>3 881</b>	<b>6 678</b>	<b>1 361</b>	<b>1 220</b>	-	<b>13 140</b>	<b>1 051</b>

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Changements dans les niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Mises à jour/changements dans les modèles : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politique : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- Mouvements sur le change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

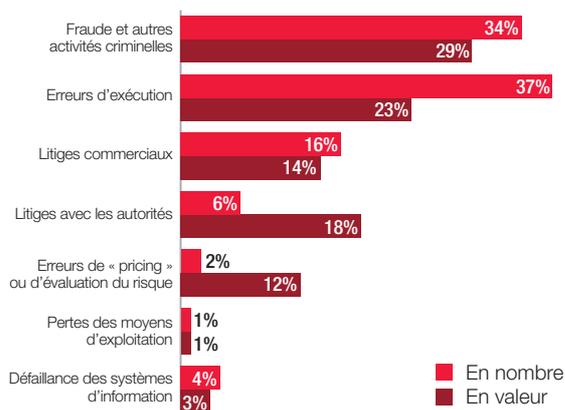
**TABLEAU 98 : VARIATION TRIMESTRIELLE DES RWA RISQUE DE MARCHÉ EN APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (MR2-B)**

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA à la fin de la période précédente (30.09.2019)</b>	<b>3 166</b>	<b>6 087</b>	<b>2 807</b>	<b>2 002</b>	-	<b>14 063</b>	<b>1 125</b>
<i>Ajustement réglementaire</i>	1 942	3 481	704	733	-	6 861	549
<i>RWA fin de journée du trimestre précédent</i>	1 224	2 606	2 103	1 269	-	7 202	576
Changement dans les niveaux de risque	716	594	(1 447)	(782)	-	(918)	(73)
Mises à jour / changements dans les modèles	-	-	-	-	-	-	-
Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur le change	(2)	(3)	-	-	-	(4)	(0)
Autre	-	-	-	-	-	-	-
<i>RWA fin de journée du trimestre</i>	1 058	1 400	1 039	1 191	-	4 688	375
<i>Ajustement réglementaire</i>	2 823	5 278	322	29	-	8 452	676
<b>RWA à la fin de la période (31.12.2019)</b>	<b>3 881</b>	<b>6 678</b>	<b>1 361</b>	<b>1 220</b>	-	<b>13 140</b>	<b>1 051</b>

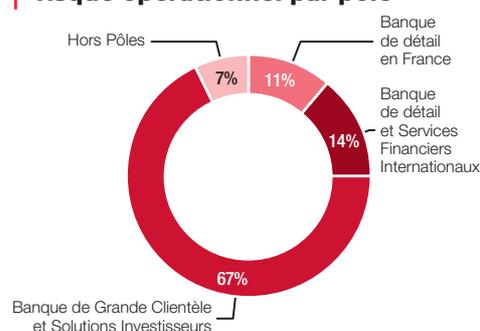
# 9

## RISQUE OPÉRATIONNEL

### Répartition des pertes en valeur et en nombre



### Répartition des RWA risque opérationnel par pôle



### EN BREF

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Montant de RWA risque opérationnel à fin 2019

**48,0 Md EUR**

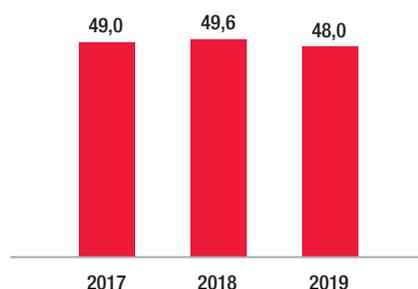
(Montant à fin 2018 : 49,6 Md EUR)

Pourcentage des RWA traités en modèle interne AMA à fin 2019

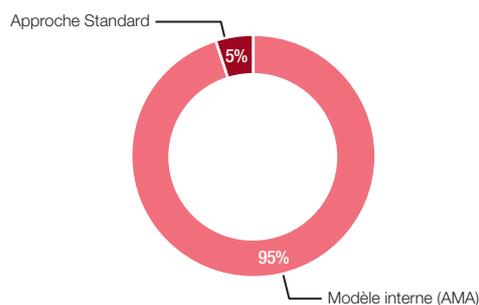
**95%**

(94% en 2018)

### RWA (en Md EUR)



### Répartition du RWA par méthode à fin 2019 (en Md EUR)



Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Il inclut, au sein des 8 catégories de risques (cf. section 9.2), les risques suivants :

- les risques IT et de la Sécurité des Systèmes d'Information (cybercriminalité, défaillance de services...);
- les risques liés à l'externalisation de services et à la continuité d'activité;
- les risques de non-conformité se définissant comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques;

- le *risque de réputation* résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement;
- le *risque de conduite inappropriée (misconduct)* résultant d'actions (ou inactions), ou de comportements de la Banque, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Le dispositif relatif aux risques de non-conformité, de réputation et conduite inappropriée est détaillé dans le chapitre 12 « Risque de non-conformité, litiges ».

## 9.1 ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le dispositif de gestion du risque opérationnel du Groupe, autre que les risques détaillés dans le chapitre 12 « Risque de non-conformité, litiges », s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- une première ligne de défense au sein de chaque métier/activité, responsable de faire appliquer le dispositif et de mettre en place les contrôles qui permettent de s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, suivis, pilotés, reportés et contenus dans les limites de l'appétit pour le risque défini par le Groupe;
- une deuxième ligne de défense: le Département des risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques du Groupe.

À ce titre, le Département des risques opérationnels :

- procède à un examen critique de la gestion du risque opérationnel (incluant le risque de fraude, les risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité de l'information et les risques relatifs à la continuité d'activité) des *Business Units/Service Units*;
- fixe les normes et procédures relatives aux dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la production d'analyses transversales;
- produit les métriques de risques et de pilotage des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

Pour couvrir l'ensemble du Groupe, le Département des risques opérationnels échange avec les relais en région qui remontent en central les éléments nécessaires à la consolidation d'une vision holistique et prospective du profil de risque de la Banque tant pour les besoins de pilotage interne que pour répondre aux exigences réglementaires.

Les relais en région ont la responsabilité de déployer les missions du département en tenant compte des exigences propres aux instances de régulation en exercice sur leur région.

Le Département des risques opérationnels échange avec la première ligne de défense *via* un réseau de correspondants risques opérationnels au sein de chaque métier/activité.

Concernant spécifiquement les risques liés à la continuité d'activité, à la gestion de crise et à la sécurité de l'information, le Département des

risques opérationnels exerce l'examen critique de la gestion de ces risques en relation avec la Direction de la sécurité Groupe. Et concernant spécifiquement les risques liés aux systèmes d'information, le Département des risques opérationnels exerce l'examen critique de la gestion de ces risques en relation avec la Direction ressources et transformation numérique.

### Contrôle permanent de niveau 2

Le contrôle de niveau 2 consiste en la vérification de la définition et de la réalisation effective des contrôles de niveau 1, et en particulier d'examiner les résultats des contrôles de niveau 1 sous les aspects quantitatif et qualitatif, notamment en matière de taux de réalisation, niveaux d'anomalie, etc. Cette revue permet en outre de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence du déploiement des contrôles par contrôles clés et type de risque et des plans d'actions correctrices.

Selon le dispositif de contrôle interne, les équipes de contrôle permanent de niveau 2 de la Direction des risques exercent cette mission sur les risques opérationnels recouvrant les risques propres aux différents métiers (incluant le risque opérationnel lié aux risques de crédit et de marché), ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines et aux systèmes d'information.

### Risques liés à la sécurité des biens et des personnes

La Direction de la sécurité du Groupe (SEGL/DSG) est en charge de définir une vision globale et prospective de la sécurité permettant de protéger les personnes, les biens, les actifs matériels et immatériels du Groupe, de coordonner la planification des actions permettant, en toutes circonstances, le maintien des activités vitales de la Banque et de contribuer, le cas échéant, à la gestion des crises. SEGL/DSG joue le rôle de première ligne de défense (LoD1 expertise) sur les sujets de sécurité.

À cette fin, les principales missions de cette Direction sont les suivantes :

- définir une vision globale de la sécurité au niveau du Groupe ;
- identifier les menaces et les risques de sécurité auxquels le Groupe est confronté (vision actuelle et prospective) ainsi que les faiblesses du Groupe face à ces menaces ;
- élaborer et diffuser les politiques et dispositifs Groupe sécurisant davantage nos activités et permettant de faire face à des crises sécuritaires ;
- mettre en place le dispositif de pilotage de la sécurité du Groupe ;
- organiser le dispositif de gestion de crise du Groupe ;
- coordonner les relations avec les autorités publiques de sécurité nationales, européennes et internationales dans le domaine de la sécurité ;
- développer et coordonner l'intelligence économique ;
- contribuer à la lutte contre la fraude ;
- renforcer la culture sécurité dans le Groupe (formation, communication...).

La gestion de l'ensemble de ces risques s'appuie sur les dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques.

## Risques liés à la sécurité de l'information

L'information constitue un patrimoine stratégique pour Société Générale. Qu'elle soit sur support papier, numérique ou échangée oralement, l'utilisation et l'accès à l'information doivent se faire dans le respect des réglementations et lois en vigueur.

À cette fin, la Direction de la sécurité Groupe, logée au niveau du Secrétariat général, a publié en avril 2019 une nouvelle politique Groupe de sécurité de l'information (PGSIN). La PGSIN apporte une vision holistique du sujet en renforçant la prise en compte des aspects humains (exemple de la vigilance à l'intérieur et en dehors de nos locaux, et dans les réseaux sociaux) et en capitalisant sur les politiques de sécurité des systèmes d'information (exemple du chiffrage de l'information). La PGSIN rappelle également l'importance de la diffusion de la culture sécurité dans le Groupe.

Dans la foulée de la publication de la PGSIN dans le Code SG, la Direction de la sécurité Groupe, en co-construction avec les équipes de la Direction ressources et transformation numérique, a lancé ou supporte des initiatives permettant de renforcer la matérialisation de cette politique (exemple de la construction de modules de sensibilisation à la sécurité de l'information destinés aux salariés du Groupe et aussi aux prestataires externes ; de la mise en œuvre d'un outil numérique d'aide à la classification et à la protection de l'information). Ces actions s'articulent avec le schéma directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information décrit plus bas.

En ce qui concerne les systèmes informatiques, le responsable de la sécurité des systèmes d'information et des risques opérationnels informatiques est logé au niveau de la Direction ressources et transformation numérique. Sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la sécurité Groupe, il propose la stratégie des moyens de protection de l'information dématérialisée et anime la communauté de la sécurité des systèmes d'information. Les dispositifs de sécurité des systèmes sont alignés avec les standards du marché (NIST, ISO 27002), et déclinés dans chaque BU/SU.

Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule CERT (*Computer Emergency Response Team*) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité. Cette équipe fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes. Depuis 2018, cette cellule s'est également renforcée par la mise en place d'une équipe interne *Red Team*, dont les principales missions ont pour objectif d'évaluer l'efficacité des dispositifs de sécurité déployés et de

tester les capacités de détection et de réaction des équipes de défense (*Blue Teams*) lors d'exercice simulant une attaque réelle. Les services de la *Red Team* permettent notamment une meilleure compréhension des faiblesses de la sécurité du système d'information Société Générale, d'aider à la mise en place de stratégies globales d'amélioration, et également d'entraîner les équipes de défense cybersécurité.

Vu le nombre et la sophistication croissants des attaques numériques, le risque de cybercriminalité s'avère de plus en plus significatif pour les acteurs de l'industrie bancaire. Société Générale le place au cœur de ses préoccupations afin de protéger ses clients, les données et les systèmes d'information. Il est adressé de manière coopérative par les filières sécurité des systèmes d'information et risques opérationnels et est suivi par la Direction générale dans le cadre d'un schéma directeur Sécurité des Systèmes d'Information (SSI). Le risque de cybercriminalité est doté d'un budget de 650 millions d'euros sur trois ans.

Ainsi, pour accompagner le plan stratégique Groupe *Transform to Grow*, un schéma directeur SSI est structuré autour de cinq axes majeurs qui guident les actions à horizon 2020 :

- la sécurité pour les clients de la Banque : améliorer l'expérience numérique sécurisée et renforcer la culture cybersécurité de nos clients ;
- la protection des actifs clés : poursuivre les actions de sécurisation au plus près de la donnée et la sécurisation des applications les plus sensibles ;
- la poursuite du renfort des capacités de détection et de réaction du Groupe ;
- le développement de l'agilité et des zones de confiance de nos systèmes et processus informatiques afin de faciliter les échanges en internes et avec nos partenaires ;
- le développement de l'expertise de la filière SSI en créant un *Cyber Institute*, la sensibilisation et l'accompagnement des collaborateurs.

Une équipe en central à la Direction ressources et transformation numérique est en charge de la gestion et du suivi des risques opérationnels informatiques. Les principales missions de l'équipe sont :

- d'identifier et d'évaluer les risques majeurs informatiques pour le Groupe, incluant les scénarios extrêmes de risque (ex. : cyber-attaque, défaillance d'un prestataire), pour permettre à la Banque d'améliorer la connaissance de ses risques, d'être mieux préparée à des scénarii de risques extrêmes et de mieux aligner ses investissements avec ses risques informatiques ;
- de fournir des éléments permettant au management de la Banque de piloter les risques en particulier *via* des KRI (*Key Risk Indicators*). Ceux-ci sont communiqués au Comité des risques de Société Générale et au Comité des risques du Conseil d'administration. Ils sont revus régulièrement pour rester alignés avec la stratégie SI et SSI et leurs objectifs ;
- plus généralement, de s'assurer de la qualité et de la fiabilité de l'ensemble des dispositifs adressant les risques opérationnels informatiques. Une attention particulière est portée au dispositif de contrôle permanent de ses risques informatiques, qui s'appuie sur la définition de contrôles normatifs SI/SSI et l'accompagnement du Groupe dans le déploiement de la supervision managériale sur ce sujet. En 2019, dans le cadre du programme « PCT » de transformation du contrôle permanent, une nouvelle version des contrôles normatifs SI/SSI a été élaborée et doit être déployée à travers le Groupe à horizon T3 2020.

La gestion de l'ensemble de ces risques s'appuie sur les dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques.

## 9.2 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les dispositifs principaux de maîtrise du risque opérationnel du Groupe sont :

- la collecte et l'analyse des pertes opérationnelles internes et externes et des incidents significatifs ;
- l'auto-évaluation des risques et des contrôles ;
- le pilotage par indicateurs de risques ;
- l'élaboration des analyses de scénarios ;
- l'encadrement des nouveaux produits ;
- la gestion des prestations de services externalisés ;
- la gestion de crise et de continuité d'activité ;
- la gestion de la sécurité des systèmes d'information.

La classification par Société Générale du risque opérationnel en huit catégories d'événements et 58 catégories de risques est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle permet de réaliser des analyses transversales.

Les huit catégories d'événements sont :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de tarification/*pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle ;
- erreurs d'exécution ;
- fraude et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*rogue trading*) ;
- perte de moyens d'exploitation ;
- défaillance des systèmes d'information.

### Collecte et analyse des pertes internes et incidents significatifs

La collecte des pertes internes et depuis 2019 des incidents significatifs concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées ;
- d'acquérir une meilleure connaissance des vulnérabilités ;
- de renforcer la sensibilisation et la vigilance au risque opérationnel au sein du Groupe.

Les pertes (ou gain ou quasi-pertes) sont remontées à partir d'un seuil minimum de 10 000 euros dans l'ensemble du Groupe et de 20 000 euros pour les activités de marché.

Les incidents sans impact financier sont également remontés dès lors qu'ils sont jugés significatifs selon leur impact, notamment sur les engagements contractuels, la réputation, le fonctionnement courant, l'appétit au risque ou le niveau de Conformité réglementaire de la Société Générale.

### Analyse des pertes externes

Les pertes externes sont les données de pertes opérationnelles subies par le secteur bancaire et financier, issues des bases de données gérées par des prestataires, ainsi que des données partagées par la profession bancaire dans le cadre de consortiums.

Ces données enrichissent l'identification et l'évaluation du risque opérationnel du Groupe.

### Auto-évaluation des risques et des contrôles

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self Assessment* ou RCSA) a pour objet, pour chaque manager sollicité, d'apprécier l'exposition au risque opérationnel auquel chaque Entité de son périmètre est exposée à travers ses activités afin d'en améliorer le pilotage.

La méthode définie par le Groupe consiste en une approche homogène d'identification et d'évaluation du risque opérationnel et des dispositifs de maîtrise de ces risques, afin de garantir la cohérence des résultats à un niveau Groupe. Elle s'appuie notamment sur un référentiel des activités.

Les objectifs sont de :

- identifier et évaluer les principaux risques opérationnels (en montant moyen et en fréquence de perte potentielle) auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction des dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières d'expertise (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information...) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place ;
- évaluer ensuite l'exposition aux risques résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, en mettant en œuvre des plans d'actions correctifs et en définissant des indicateurs clés de risque ; si nécessaire, à défaut de plan d'action, l'acceptation du risque sera validée formellement par le niveau hiérarchique approprié ;
- adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

### Indicateurs clés de risque

Les indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators* ou KRI) complètent le dispositif de pilotage du risque opérationnel en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers.

Leur suivi apporte aux responsables d'entités une mesure régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle.

Une analyse croisée des KRI de niveau Groupe et des pertes est présentée trimestriellement à la Direction générale du Groupe *via* un tableau de bord dédié.

### Analyses de scénarios

Les analyses de scénarios ont pour double objectif d'identifier les vulnérabilités du Groupe et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre du risque opérationnel.

Ces analyses permettent de construire à dire d'expert une distribution des pertes pour chaque catégorie de risque et ainsi de mesurer l'exposition à des pertes potentielles dans des scénarios de très forte sévérité, qui pourront être intégrés au calcul des besoins en fond propres.

En pratique, différents scénarios sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur le Groupe en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier...). Les analyses sont conduites soit au niveau Groupe (scénarios transversaux), soit au niveau des métiers.

La gouvernance mise en place permet notamment :

- une validation du programme annuel de mise à jour des scénarios par le Comité risques (CORISQ) ;
- une validation des scénarios par les métiers (par exemple lors des Comités de coordination du contrôle interne des départements concernés ou lors de réunions *ad hoc*) et un challenge des analyses de *scenario* par la LOD2 ;
- une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des scénarios, à ces risques, effectuée lors du CORISQ.

## Comités nouveaux produits

Chaque Direction soumet ses projets de nouveau produit à destination de la clientèle à un Comité nouveau produit.

Ce comité, co-présidé par les Directions des risques et des métiers concernées, est une instance de décision qui statue sur les conditions de production et de commercialisation des nouveaux produits auprès des clients.

Il vise à s'assurer, avant toute mise en place et lancement d'un nouveau produit, que tous les types de risques induits ont été identifiés, évalués et, si nécessaire, font l'objet de mesures d'atténuation permettant l'acceptation des risques résiduels (risque de crédit, risque de marché, risques de liquidité et de refinancement, risques pays, risques opérationnels, risques juridiques, fiscaux, comptables, financiers, risques liés aux systèmes d'information, risques de non-conformité, y compris les risques en matière de sécurité financière et ceux susceptibles de mettre en danger la réputation de la Banque comme les risques liés à la protection des données personnelles et ceux liés à la responsabilité sociétale des entreprises RSE ...).

La définition de « nouveau produit » s'étend de la création d'un produit ou service nouveau à l'aménagement d'un produit ou service existant dès que cet aménagement est susceptible de générer des risques différents ou plus élevés (cela peut être lié à un nouvel environnement réglementaire, à une commercialisation sur un nouveau périmètre ou à un nouveau type de clientèle ...).

## Externalisations de prestations de service

Certains services de la Banque sont sous-traités en dehors du Groupe ou à l'intérieur du Groupe (e.g. dans nos centres de services partagés). Ces deux voies de sous-traitance sont encadrées de manière adaptée aux risques.

Un dispositif avec des normes et un outil permet de s'assurer que le risque opérationnel lié aux externalisations est maîtrisé, et que les conditions fixées par l'agrément du Groupe SG sont respectées.

Il permet de cartographier les externalisations du Groupe avec une identification des activités et des BU/SU concernées, et de mettre sous contrôle les prestations de service externalisées en connaissance des risques et avec la supervision adaptée.

Lors de la phase d'étude, les métiers décident de l'externalisation de services dans le cadre des normes fixées par le Groupe. Les projets d'externalisation sont conduits par un chef de projet et validés par le sponsor qui accepte le niveau de risque résiduel au terme d'une analyse des risques basée sur les avis d'experts. Cela permet de s'assurer de l'homogénéité des évaluations et de la cohérence des décisions dans le Groupe.

L'analyse intègre a minima les risques opérationnels (incluant la fraude, le risque d'exécution...), juridiques, fiscaux, de non-conformité, de réputation, fournisseurs, ressources humaines, de responsabilité sociale et environnementale, de continuité d'activité, les risques liés à la qualité des données, les risques liés à la sécurité de l'information et à la protection des données.

Les experts juridiques qualifient les prestations « d'essentiels » au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Toutes les prestations sont ensuite suivies selon une fréquence définie par leur niveau de risque.

Les prestations de niveau Groupe font l'objet d'un suivi renforcé *via* un pilotage contractuel très régulier. Ces prestations sont identifiées à l'aide de critères tels que la notion d'« activité cœur de métier », l'impact financier et le risque de réputation. Ces prestations sont validées au sein d'un comité dédié, présidé par le Département du risque opérationnel.

Une phase de clôture permet de gérer les sorties de prestations.

## Gestion de crise et continuité d'activité

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel, les activités ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation et l'image du Groupe et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

Leur mise en place et leur suivi s'étendent à l'ensemble du Groupe et s'appuient sur une méthodologie conforme aux standards internationaux.

## Le schéma directeur sécurité des systèmes d'information (SSI) 2018-2020

Avec des investissements à hauteur de 650 millions d'euros au cours des trois dernières années, le schéma directeur SSI a pour ambition de placer la cybersécurité au centre de la relation de confiance numérique qui lie Société Générale à ses clients.

L'évaluation des risques cyber et les actions de renforcement de nos dispositifs SSI sont pilotées au travers d'un tableau de bord partagé trimestriellement avec la Direction du Groupe. Articulé autour d'un ensemble de KRI couvrant les huit catégories standards de risques SI et SSI préconisées par les régulateurs et les organismes de normalisation (ACPR, EBA, NIST ...), ce tableau de bord permet de vérifier le respect de l'appétit au risque du Groupe et l'efficacité des plans d'actions.

En matière de sensibilisation, un module de formation en ligne multilingues sur la sécurité de l'information est obligatoire pour tout le personnel interne du Groupe et pour l'ensemble des prestataires qui utilisent ou accèdent à notre système d'information. Fin 2019, 97% des collaborateurs du groupe Société Générale avaient validé la formation.

Un module spécifique pour les assistantes du CODIR Groupe a été diffusé fin 2019. En effet, par leur proximité avec les membres de la Direction du Groupe, elles peuvent représenter une cible de choix pour les fraudeurs ou autres pirates cyber. Ce module avait pour objectif de développer leur vigilance face aux risques d'ingénierie sociale et de tentatives de fraude.

Par ailleurs, Société Générale accueille chaque année plus de 2 500 stagiaires et VIE. Une lettre d'engagement de confidentialité leur est désormais systématiquement adressée pour signature lors de leur prise de poste. Des sessions d'accueil leur sont dédiées afin notamment de rappeler les règles de protection de l'information en vigueur dans le Groupe (exemple de la nécessité de faire valider le

contenu du rapport de stage par le responsable avant toute diffusion à l'extérieur).

En complément, des actions de sensibilisation spécifiques, vis-à-vis des collaborateurs mais aussi des clients, sont menées tout au long de l'année (conférences, démonstrations, ateliers, etc.). Par exemple, des faux emails de phishing sont envoyés à l'ensemble des collaborateurs, au minimum deux fois par an, pour leur apprendre à détecter un email suspect et leur transmettre les bons réflexes. Depuis les premières campagnes menées en 2015, le nombre de clics sur le lien ou d'ouvertures de pièce jointe a diminué de moitié et le taux de signalement des messages suspects aux équipes sécurité a quasiment triplé.

## 9.3 MESURE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée du risque opérationnel (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier les métiers les plus exposés aux risques ;
- d'identifier les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins en fonds propres ;
- de renforcer la gestion du risque opérationnel au sein du Groupe.

### Modélisation du risque opérationnel

La méthode statistique retenue par le Groupe pour la modélisation du risque opérationnel repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*) pour le modèle interne AMA.

Dans cette approche, le risque opérationnel est modélisé au travers des mailles, chacune représentant un type de risque et un pôle d'activité du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes, de l'environnement interne et externe, et des analyses de scénarios sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios transverses qui mesurent les risques transversaux aux pôles d'activité comme les risques liés à la cybercriminalité ou le risque de crue de la Seine.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de scénario transverse, le modèle tient compte des effets de diversification entre les différents types de risques et les pôles d'activité, ainsi que de la couverture apportée par les polices d'assurance souscrites par le Groupe.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre du risque opérationnel sur le périmètre éligible au modèle interne AMA sont ensuite définis comme le quantile à 99,9% de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Pour quelques entités du Groupe, notamment dans les activités de Banque de détail à l'étranger, l'approche standard est appliquée : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un agrégat financier basé sur le produit net bancaire multiplié par des facteurs définis par le régulateur et correspondant à chaque catégorie d'activité. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes métiers du Groupe sont ventilées sur les huit catégories d'activités réglementaires.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre du risque opérationnel s'établissaient à 3,8 milliards d'euros à fin 2019, équivalent à 47,8 milliards d'euros d'encours pondérés. Cette évaluation intègre les exigences de fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

### Effet des techniques d'assurance

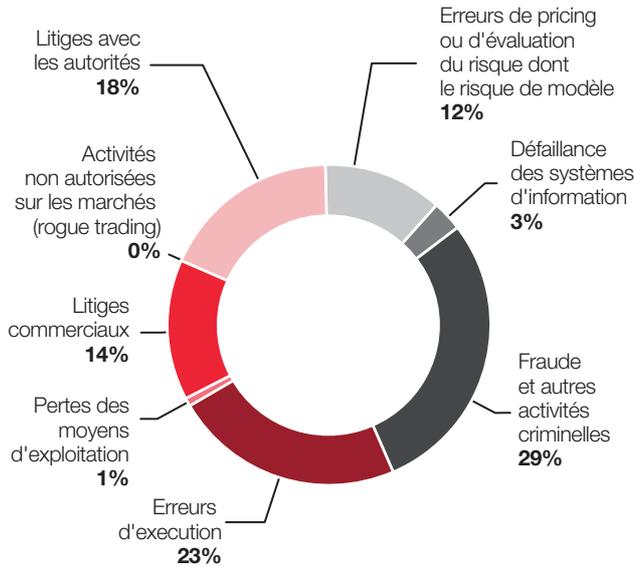
Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel et dans la limite de 20% de cette exigence. Ces assurances couvrent une partie des grands risques, notamment la responsabilité civile, la fraude, l'incendie, le vol et les défaillances des systèmes.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 5,9% de l'exigence de fonds propres totale au titre du risque opérationnel.

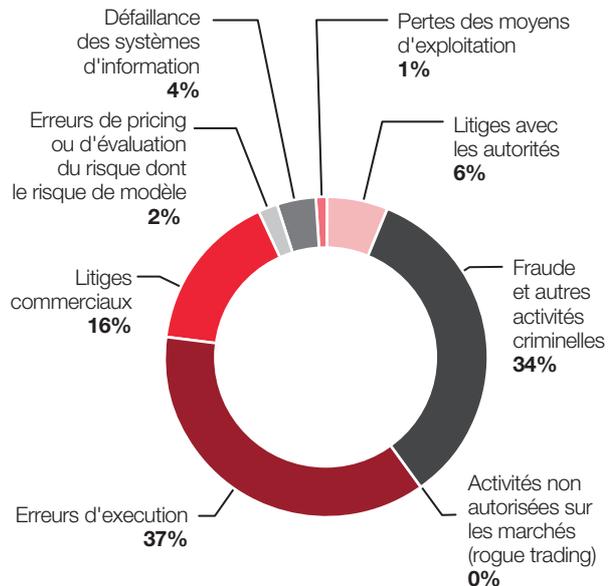
## Données quantitatives

Les graphiques suivants fournissent la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2015 à 2019.

### PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN VALEUR



### PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE PAR NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS



Sur les cinq dernières années, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risque, qui représentent 96% des pertes opérationnelles du Groupe :

- les fraudes et autres activités criminelles représentent 29% des montants de pertes opérationnelles sur la période. Elles sont principalement composées de fraudes externes sur dossiers de financement (états financiers falsifiés par le client, vol ou détournement de collatéraux/garanties...), de fraudes sur les moyens de paiement manuels (monétique, virements et chèques) et de fraudes fournisseurs sur équipements financés ;
- les erreurs d'exécution représentent 23% du montant total des pertes opérationnelles, soit la seconde cause de pertes du Groupe sur la période, le montant de pertes sur cette catégorie étant stable sur la période ;
- les litiges avec les autorités, troisième catégorie la plus importante, représentent 18% du montant des pertes opérationnelles du Groupe

sur la période. Le montant de pertes de cette catégorie est en baisse très sensible en 2019 à la suite des règlements des litiges principaux du Groupe en 2018 ;

- les litiges commerciaux représentent 14% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe. La tendance est à la baisse pour cette catégorie sur la période considérée ;
- les erreurs de *pricing* ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle représente 12% du montant total des pertes. Les principaux cas concernent les modèles de *pricing* et ALM.

Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant 4% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2015 à 2019.

## 9.4 ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les exigences de fonds propres de Société Générale relatives au risque opérationnel sont déterminées essentiellement en approche de mesure avancée (AMA) par le modèle interne (95% en 2019 et 94% en 2018). Le montant des encours pondérés sur le périmètre AMA est en légère baisse (- 1 258 millions d'euros, soit -2,7%) reflétant l'évolution

du profil de risque opérationnel du Groupe. La baisse des encours pondérés en standard s'explique par une baisse d'activité et les différentes cessions en Europe de l'Est réalisées au cours de l'année 2019.

Le tableau ci-dessous présente les encours pondérés du Groupe et les exigences de fonds propres correspondantes au 31 décembre 2019.

**TABLEAU 99 : ENCOURS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL**

	31.12.2019				31.12.2018			
	Encours pondérés en Approche standard	Encours pondérés en Approche interne (AMA)	Total des encours pondérés	Exigences de fonds propres	Encours pondérés en Approche standard	Encours pondérés en Approche interne (AMA)	Total des encours pondérés	Exigences de fonds propres
(en M EUR)								
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	189	32 007	32 196	2 576	289	32 804	33 093	2 647
Hors Pôles	364	3 141	3 505	280	275	3 138	3 413	273
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	1 884	5 029	6 913	553	2 284	5 376	7 659	613
Banque de détail en France	33	5 313	5 346	428	23	5 432	5 455	436
<b>TOTAL</b>	<b>2 470</b>	<b>45 491</b>	<b>47 961</b>	<b>3 837</b>	<b>2 872</b>	<b>46 749</b>	<b>49 621</b>	<b>3 970</b>

## 9.5 ASSURANCES DU RISQUE OPÉRATIONNEL

### Description des assurances souscrites

#### POLITIQUE GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place, dès 1993, une politique mondiale de couverture du risque opérationnel du Groupe par l'assurance.

Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser, entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

### Description des principales couvertures

#### RISQUES GÉNÉRAUX

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurance. Les montants assurés sont

variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

#### RISQUES PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

#### VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police globale assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier.

S'agissant de la fraude, sont couvertes les fraudes internes (commises par un salarié ou par un tiers agissant avec la complicité d'un salarié) ainsi que les fraudes externes (commises par un tiers agissant seul sans complicité interne) dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par volonté de causer un préjudice au Groupe.

#### RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause du personnel ou des Dirigeants dans le cadre des activités professionnelles du Groupe sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

#### CYBER-ATTAQUES

Dans un contexte – qui n'est pas spécifique à la banque – de développement de nouvelles formes de criminalité ayant principalement pour but le vol de données ou la compromission ou destruction de systèmes informatiques, un contrat d'assurance dit « Cyber » a été souscrit.



# 10

## RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

### EN BREF

Les risques structurels de taux d'intérêt et de change correspondent au risque de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Ces risques sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et incluent le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs lié aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs.

Cette section détaille l'organisation du suivi des risques structurels et apporte des informations sur le risque structurel de taux et le risque structurel de change.

Sensibilité globale de la valeur du Groupe au risque structurel de taux en cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb à fin 2019

(en % des fonds propres prudentiels)

**< 0,1%**

Sensibilité de la marge nette d'intérêt sur 3 ans, en cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb en 2019

(en % du PNB)

**0,7%**

Sensibilité maximale par devise du ratio CET1 à une variation de cours de change de 10 %

(en points de base)

**< 0,4 pb**

Sensibilité globale toutes devises confondues

(en points de base)

**+3,4 pb**

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change résulte des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des opérations du Groupe pour son compte propre.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités du portefeuille de négociation (Trading Book) n'entrent pas, par définition, dans le périmètre de mesure des risques du portefeuille bancaire. Ils relèvent du risque de marché. Les expositions structurelles et celles du Trading Book constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Au sein des entités, les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Au niveau consolidé, une exposition de change structurelle est conservée dans le but d'immuniser la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) du Groupe aux variations de change.

## 10.1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Le département ALM (*Asset and Liability Management*), au sein de la Direction financière du Groupe, complète ce dispositif de contrôle.

### Le Comité financier, organe de la Direction Générale

Le Comité financier du Groupe a vocation à :

- valider et veiller à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- passer en revue les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des reportings consolidés ;
- examiner et valider les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

### Le Département ALM, au sein de la Direction Financière du Groupe

Le Département ALM est en charge :

- de la définition de la politique des risques structurels du Groupe et de la formalisation de l'appétit pour le risque ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des scénarios globaux de *stress test* des différents risques structurels, ainsi que de la fixation des principales limites des entités et des BU/SUs ;
- de l'analyse des expositions du Groupe et de la définition des actions de couverture ;
- de la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition du cadre normatif de mesure, de méthodes de modélisation et d'encadrement des risques structurels ;
- de la définition des principes de modélisation appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du reporting des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle du respect des limites.

### Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction des Risques

La surveillance de second niveau des modèles ALM utilisés au sein du Groupe et du respect des encadrements est assurée par un service dédié au sein de la Direction des risques - département des risques sur activités de marché. À ce titre :

- il valide les principes méthodologiques, les calibrages et les backtestings des modèles ALM ;
- il instruit et analyse les propositions de la Direction financière concernant la définition des indicateurs de risque, les scénarios de *stress test* et les encadrements des risques ALM ;
- il s'assure en niveau 2 du respect des encadrements des entités, des BU/SUs, du Groupe et en effectue une revue régulière en coordination avec les équipes de contrôle de niveau 1.

Enfin, la Direction des risques organise et préside le Comité de validation des modèles et le Comité de validation des normes ALM.

### Les entités et les BU/SU sont responsables de la maîtrise des risques structurels

Chaque entité, chaque BU/SU, assure le contrôle de niveau 1 des risques ALM, effectue la mesure régulière des risques encourus, réalise le reporting risque, élabore les propositions de couverture et leur mise en œuvre. Chaque entité, chaque BU/SU, est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

À ce titre, les entités et les BU/SUs appliquent les normes définies au niveau du Groupe et développent les modèles, en s'appuyant sur les équipes centrales de modélisation de la Direction financière.

Un responsable ALM rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Il est responsable du reporting des risques ALM auprès de la Direction financière du Groupe. Toutes les entités ont un Comité ALM responsable de mettre en œuvre les modélisations validées, de gérer les expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité Financier et les Comités ALM des BU/SUs.

## 10.2 RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est généré par les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Ce risque de taux provient principalement des positions résiduelles à taux fixe sur les échéances futures.

### Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de réduire autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, le Conseil d'administration, le Comité Financier, les Comités ALM encadrent par des limites de sensibilité (en valeur et en revenu) respectivement le Groupe, les BU/SUs et les entités.

### Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) au risque de décalage de taux. Elle est mesurée comme la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan statique à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarios de taux. Elle tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période de trois ans, elle est calculée de manière dynamique ;
- la sensibilité de la VAN au risque de base (risque associé à la décorrélacion entre différents indices de taux variable).

Des limites sur ces indicateurs sont applicables au Groupe, aux BU/SUs et aux diverses entités.

Les actifs et les passifs sont analysés sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations, ajustées des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne et les remboursements anticipés de crédits), ainsi que d'un certain nombre de conventions d'écoulement, notamment sur les postes de fonds propres.

Dans la mesure du possible, les opérations de couverture sont documentées au plan comptable : soit en micro-couverture (adossement unitaire des opérations commerciales et des instruments de couverture), soit en macro-couverture selon la disposition IAS 39 dite « *carve-out* » (adossement de manière globale de portefeuilles

d'opérations commerciales similaires aux instruments de couverture au sein d'une centrale financière ; la macro-couverture concerne essentiellement les entités du réseau France).

Les dérivés de macro-couverture sont principalement des swaps de taux d'intérêt, afin de limiter la sensibilité de la valeur actuelle nette et du résultat des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. Pour la documentation de la macro-couverture, l'élément couvert est une portion identifiée d'un portefeuille d'opérations commerciales faites avec la clientèle ou en interbancaire. Les conditions à respecter pour pouvoir documenter les relations de couverture sont rappelées dans la note 3.2 du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Les dérivés de macro-couverture sont répartis dans des portefeuilles distincts selon qu'ils viennent comptablement en couverture d'éléments d'actif ou de passif à taux fixe. Les portefeuilles d'instruments de couverture alloués à la macro-couverture d'éléments de passif à taux fixe sont en position nette receveur taux fixe / payeur taux variable tandis que les portefeuilles d'instruments alloués à la macro-couverture d'éléments d'actif à taux fixe sont en position nette payeur taux fixe / receveur taux variable.

Les tests dits de non-sur-couverture et de non-disparition de l'élément couvert permettent de faire le lien entre les encours d'actifs et passifs disponibles au bilan et le montant des encours d'actifs ou de passifs désignés comme couverts au plan comptable. Le test prospectif de non sur-couverture est satisfait lorsque l'encours net des instruments de couverture est inférieur pour chaque bande de maturité et à chaque date de mesure, à l'encours déterminé des éléments éligibles à la couverture de juste valeur de taux. L'encours estimé des éléments couverts se définit comme l'encours issu des projections ALM. Le test rétrospectif de non sur-couverture se réalise en deux temps : dans un premier temps, même test que le test prospectif mais sur l'encours éligible à la comptabilité de couverture de juste valeur de taux en date d'arrêt hors production nouvelle, puis dans un deuxième temps, test de non disparition de l'élément couvert vérifiant que la position couvrable est toujours au moins aussi importante que la position désignée et documentée initialement en couverture.

L'efficacité de la couverture est ensuite déterminée selon la méthode dite du *dollar off-set*. Les sources d'inefficacité résultent du dernier fixing de la jambe variable des swaps de couverture, de la valorisation bi-courbe des instruments de couverture collatéralisés, des décalages de tombées d'intérêt éventuels entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et de la prise en compte du risque de contrepartie sur les instruments de couverture.

La sensibilité de la valeur du Groupe aux variations de taux au 31 décembre 2019 est de -54 millions d'euros (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 0,1%).

**TABLEAU 100 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR DU GROUPE A UNE VARIATION DE TAUX DE +10 PB**

(En MEUR)	TOTAL
<b>Montant de la sensibilité (31.12.2019)</b>	<b>(54)</b>
Montant de la sensibilité (31.12.2018)	29

Le Groupe analyse la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt de marché via des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe sous hypothèse de bilan budgétaire ou constant.

La mesure de la sensibilité de la marge d'intérêt à horizon trois ans dans différentes configurations de la courbe des taux est utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours constatés à date d'arrêt.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe sur les trois prochaines années est faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +10 pb, elle est positive et représente moins de 1% du produit net bancaire.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de remplacement ;

- la production nouvelle de crédits.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des remplacements des dépôts et de la sensibilité résiduelle du bilan aux variations de taux.

Les activités de Banque de détail, tant en France qu'à l'étranger, sont favorablement exposées à une hausse des taux sur les 2 premières années qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est en revanche partiellement compensée par un renchérissement du coût des refinancements.

Les activités de Banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors remplacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par la hausse des marges à la production sur les nouveaux crédits (la baisse des taux des crédits à la clientèle n'est pas aussi rapide que celle des taux de marché) et par une baisse du coût des refinancements.

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe.

**TABLEAU 101 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT DU GROUPE**

(En MEUR)	31.12.2019	31.03.2019
Hausse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	9	60
Année 2	48	60
Année 3	115	64
Baisse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	(15)	(21)
Année 2	(56)	(104)
Année 3	(122)	(132)

## 10.3 RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change résulte principalement :

- des expositions liées aux investissements nets à l'étranger, c'est-à-dire dans des filiales et succursales ;
- des expositions liées aux autres opérations du portefeuille bancaire.

La politique du Groupe consiste à insensibiliser le ratio CET1 aux variations du cours des devises contre l'Euro.

A ce titre, les entités du Groupe ne sont autorisées à conserver que des positions résiduelles contre leur devise de référence locale.

Au niveau central de la Direction financière, la Société Générale conserve une exposition cible dans chaque devise constitutive des RWA équivalente au niveau du ratio CET1 Groupe cible.

Pour chaque devise, l'écart entre l'exposition réelle et l'exposition cible est encadrée par des limites validées par le Comité Financier et par le Conseil d'administration.

**TABLEAU 102 : SENSIBILITÉ DU RATIO COMMON EQUITY TIER 1 DU GROUPE À UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10% (EN POINTS DE BASE)**

Devise	Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une dépréciation de 10% de la devise		Impact sur le ratio <i>Common Equity Tier 1</i> d'une appréciation de 10% de la devise	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
DZD	-	-	-	-
USD	-	(1)	-	1
JPY	-	-	-	-
CZK	-	-	-	-
GBP	-	-	-	-
CNY	-	-	-	-
DKK	-	-	-	-
MAD	-	-	-	-
XAF	-	-	-	-
Autres	-	(2)	-	2



# 11

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

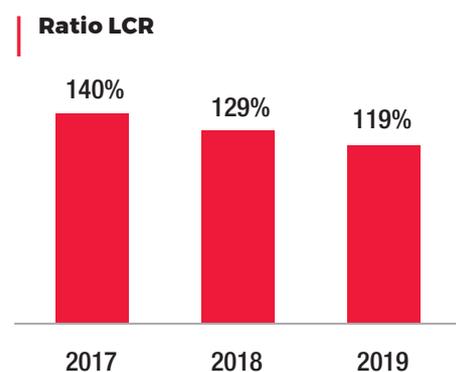
### EN BREF

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Réserve de liquidité à fin 2019

**190 Md EUR**

(Montant 2018 : 172 Md EUR)



Le risque de liquidité se définit comme le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

## 11.1 GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- le Conseil d'administration du Groupe :
  - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque du Groupe, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« horizon de survie »),
  - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe (*a minima* sur base trimestrielle) ;
- le Comité exécutif du Groupe :
  - fixe les cibles budgétaires Groupe de liquidité sur proposition de la Direction financière du Groupe,
  - alloue la liquidité au niveau des métiers et de la Trésorerie Groupe sur proposition de la Direction financière du Groupe ;
- le Comité financier (COFI) est l'instance de suivi des risques structurels et de pilotage des ressources rares. À ce titre, le COFI :
  - se réunit toutes les six semaines sous la présidence du Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants de la Direction des risques, de la Direction financière et des métiers,
  - supervise et valide l'encadrement des risques structurels de liquidité,
  - évalue périodiquement le respect de la trajectoire budgétaire et de liquidité,
  - statue le cas échéant sur la mise en œuvre de mesures correctrices,
  - statue le cas échéant sur des questions méthodologiques en matière de gestion du risque de liquidité,
  - examine les évolutions réglementaires et leur impact.

Les métiers sont responsables de la gestion du risque de liquidité sur leur périmètre et relèvent d'une supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les métiers sont responsables du respect des contraintes réglementaires auxquelles sont soumises les entités de leur périmètre de supervision.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité *via* trois départements distincts, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- le Département du pilotage financier et stratégique, chargé :

- d'établir la trajectoire financière du Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
- de proposer et suivre la trajectoire budgétaire au niveau des métiers,
- d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les métiers ;
- le Département de gestion du bilan et du financement, chargé :
  - de l'exécution du plan de financement du Groupe à court terme et à long terme (y compris la gestion du risque de liquidité intra-journalier),
  - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
  - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles Groupe et de l'allocation de la liquidité aux métiers,
  - de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques centrales, *covered bonds*, titrisations, financements sécurisés), ainsi que du suivi de la réserve de liquidité,
  - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe), y compris des grilles de liquidité internes,
  - de l'élaboration et mise en œuvre du plan de secours en cas de pénurie de liquidité pour le Groupe ;
- le Département « ALM » (*Asset and Liability Management*) chargé en particulier :
  - de la supervision et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
  - du contrôle des modèles de risques structurels, au regard des principes et méthodologies définis, du suivi du respect des limites établies et des pratiques de gestion par les BUs et entités du Groupe.

La surveillance de second niveau des modèles ALM utilisés au sein du Groupe et des encadrements associés est assurée par un service dédié au sein du Département « Risques de marché » de la Direction des risques. À ce titre, il valide les principes méthodologiques, les calibrages et les *back-testings* des modèles de liquidité. Il instruit et analyse les propositions de la Direction financière et des BUs concernant la définition des indicateurs de risques, les scénarios de *stress test* et les encadrements des risques de liquidité et de financement. Il assure également la supervision de second niveau du respect des limites constituant cet encadrement.

## 11.2 PRINCIPES ET APPROCHE DU GROUPE EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit pour le risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actifs doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passifs cible ; ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en scénario statique ou en stress), ainsi que des exigences réglementaires ;
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage s'appuie sur une mesure et un encadrement des impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de stress, de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement levé sur le marché par le Groupe, des gisements d'actifs éligibles aux buffers de liquidité et de la contribution des métiers aux ratios réglementaires. Ainsi, les principes de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

1. Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la Trésorerie centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées ;
2. Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir d'un scénario combinant une crise de marché et un scénario idiosyncratique, sont pilotés et encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité ;
3. L'ensemble des besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de

développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe ;

4. Un plan de financement à long terme, complément des ressources levées par les métiers, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés ; la diversification en termes d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée ;
5. Les ressources à court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins à court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous stress fixé ainsi que de l'objectif de LCR du Groupe (*LCR : Liquidity Coverage Ratio*) ;
6. Le pilotage du Groupe s'assure du respect de ratios réglementaires cibles (LCR, NSFR, levier), les BU étant encadrées sur leur contribution à ces ratios.

Enfin, le coût de la liquidité est répercuté aux activités commerciales *via* le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan. La gestion de la liquidité intra-groupe s'appuie sur un principe de centralisation des flux de liquidité. La Trésorerie centrale est en charge de lever du financement en externe, et de fournir la liquidité aux métiers à court et long terme ; les flux entre filiales restent, de fait, marginaux. En parallèle, les excédents locaux de liquidité sont remontés à la Trésorerie centrale sauf en cas de contrainte de non transférabilité. Ces excédents doivent alors suivre les lignes directrices d'investissement Groupe.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## 11.3 STRATÉGIE DE REFINANCEMENT

La stratégie de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- Les ressources stables de financement du Groupe (comprenant les fonds propres, la part des dépôts clientèle estimée stable et les ressources de marché à moyen long terme) financent les besoins à long terme des métiers (comprenant les actifs corporels et incorporels, les crédits à la clientèle, le portefeuille de titres hors activités de trading). En outre, les ressources stables servent à maintenir un portefeuille titres de haute qualité qui permettrait de faire face à des sorties de liquidité en cas de crise ;
- Les ressources de marché à court terme financent des actifs court terme essentiellement logés au sein des activités de marché de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

### FINANCEMENTS DE MARCHÉ

Les ressources de marché totales du Groupe (incluant le court terme et le long terme) s'établissent à 244 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Sur ce total, 106 milliards d'euros viennent à échéance dans l'année, dont 48 milliards d'euros correspondant à des titres de dette émis avec une maturité initiale moyen long terme (supérieure à un an) et 58 milliards d'euros de ressources de marché à court terme.

Les ressources de marché à court terme du Groupe sont constituées d'une part de titres non sécurisés émis dans le cadre des programmes court terme du Groupe principalement par la Trésorerie Centrale (sous forme de certificats de dépôts, billets à ordre ou *commercial paper*), et d'autre part de dépôts. Ces ressources sont levées auprès d'établissements de crédit et de clients financiers non bancaires en respectant des seuils de diversification des sources de financement par contrepartie et par devise. Des conduits d'*Asset-Backed Commercial Paper* contribuent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux ressources de marché à court terme du Groupe suite à leur consolidation en application de la norme IFRS 10.

Avec un solde de 58 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (montant identique à celui du 31 décembre 2018), les ressources de marché à court terme non sécurisées du Groupe sont restées stables sur l'année, conformément à la volonté du Groupe de limiter son recours à ce type de financements.

Les ressources de marché à moyen long terme (incluant la quote-part des titres émis à l'origine avec une maturité supérieure à un an et venant à échéance dans l'année) s'élèvent au total à 186 milliards d'euros au 31 décembre 2019, contre 170 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Elles sont composées de passifs interbancaires à long terme (lignes de financements à long terme accordées par des banques centrales, banques commerciales et institutions financières internationales ...), et de titres de dette à moyen et long terme, dont la répartition reflète la politique de diversification des sources de financement du Groupe. Le Groupe bénéficie en effet d'un accès à des bassins d'investisseurs larges et complémentaires au travers notamment :

- d'émissions senior vanille, réalisées sous format d'émissions publiques ou de placements privés ;
- d'émissions Senior Non Préférées (SNP) ;
- d'obligations foncières émises par les véhicules SG SFH et SG SCF ainsi que par la Caisse du Refinancement de l'Habitat ;
- d'émissions senior structurées et distribuées auprès d'investisseurs institutionnels mais aussi dans une large mesure auprès de particuliers (au travers de réseaux de Banque de détail et de Banque Privée partenaires ou appartenant au Groupe) ;
- de dettes subordonnées (*Additional Tier 1* et *Tier 2*) émises par Société Générale comptabilisées en fonds propres.

Par ailleurs, l'accès à des bassins d'investisseurs diversifiés est également assuré *via* la pluralité des émetteurs du Groupe : Société Générale SA, SGIS, Crédit du Nord, et les principales filiales de la Banque de détail et des Services Financiers Internationaux qui émettent essentiellement sous format sécurisé (titrisations, obligations foncières) et non sécurisé. Les émissions des entités de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux, ainsi que leur collecte de dépôts et leurs emprunts bilatéraux visent notamment à accroître l'autonomie de financement de ces filiales.

## 11.4 ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (ENCUMBERED ASSETS)

Un actif est considéré comme grevé s'il a été donné en nantissement ou s'il fait l'objet d'un quelconque arrangement visant à garantir ou sécuriser une transaction ou à rehausser son crédit, et dont il ne peut être librement retiré.

### Analyse de la structure du bilan

Au niveau Groupe, le ratio d'actifs grevés total est de 32% sur 2019, tel que mesuré selon la définition de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE)<sup>(1)</sup>. Le ratio sur la partie titres est de 70% et de 12% sur la partie créances.

L'essentiel des actifs grevés du Groupe (environ 83%) sont des titres, en raison de la taille des activités de marchés de capitaux, notamment via les opérations de *repos*, *reverse repos* et *collateral swaps*.

Les titres grevés se concentrent majoritairement au sein de SGPM et de ses succursales, où sont logées les activités de marché du Groupe.

Les principales sources d'encombrement proviennent des opérations de *repos* et des titres émis. L'encombrement sur les actifs en USD provient pour une très large partie des titres.

Le niveau de créances grevées varie entre les différentes entités du Groupe en raison principalement de leur *business model*, de leur stratégie de refinancement et de la typologie des créances sous-jacentes ainsi que du droit les régissant. Quelques points saillants peuvent être relevés :

- Au niveau de SGPM, le taux de créances grevées se monte à près de 30%<sup>(2)</sup> se concentrant pour l'essentiel sur les prêts immobiliers. Historiquement, les créances grevées viennent en priorité en garantie de mécanismes long terme de refinancement communément utilisés par les acteurs bancaires qu'il s'agisse de *covered bonds* (émissions par SG SFH, SG SCF et CRH), de titrisations ou de mécanismes *ad hoc*. Les opérations TLTRO de la BCE continuent à grever des créances sur SGPM ;

- Au niveau des filiales, le taux de créances grevées se limite à moins de 10%<sup>(2)</sup> au global avec des disparités entre entités qui dépendent des stratégies de refinancement de chaque filiale. Les niveaux de financements sécurisés les plus élevés correspondent aux entités ayant mis en place des programmes de refinancement externe via des titrisations comme BDK et ALD, ou d'autres formes de financements sécurisés. Enfin, certaines filiales (Crédit du Nord) ont participé directement au TLTRO et voient leur taux d'encombrement de créances impacté en conséquence.

Parmi les créances mobilisées, il existe un mécanisme de « *pooling* » par lequel Crédit du Nord, Boursorama, ainsi que dans une moindre mesure BFCOI (Réunion) apportent une part de leurs créances PPI au Groupe pour alimenter le véhicule de *covered bonds* SG SFH. Ce niveau de charge intra-groupe représente environ 7% du total des créances grevées du Groupe.

Pour les véhicules d'émission de *covered bonds*, les taux de surdimensionnement constatés au 31 décembre 2019 sont de 143% sur SG SCF et de 114% sur SG SFH.

Pour le véhicule SFH, les actifs sous-jacents sont des prêts immobiliers cautionnés par le Crédit Logement.

Pour SCF, il s'agit d'expositions sur des contreparties du secteur public.

Parmi la catégorie « Autres actifs » (hors créances), certains actifs ne peuvent pas être grevés dans le cours normal des activités du fait de leur nature. Ces actifs incluent notamment les écarts d'acquisition sur titres, les immobilisations, les impôts différés, les comptes de régularisation, les débiteurs divers et les autres actifs.

Par ailleurs, les « Autres actifs » non encombrés (hors créances) incluent notamment tous les produits dérivés et optionnels (swaps de taux, swaps de change, options de change, *warrants*, futures de change, change à terme...), pour environ 200 milliards d'euros.

(1) Valeurs médianes sur les 4 trimestres de 2019

(2) Selon une méthodologie consistant à grever en premier lieu les actifs éligibles les moins liquides (taux de créances grevées/total créances)

TABLEAU 103 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS (AE-ASS)

(En MEUR)	31.12.2019 <sup>(1)</sup>							
	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs non grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA		dont EHQLA & HQLA
<b>Total Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>161 565</b>	<b>53 243</b>			<b>1070 510</b>	<b>145 175</b>		
Instrument de capitaux propres	31 143	21 221			39 712	8 143		
Titres de créance	35 215	31 182	35 590	31 240	65 451	44 911	64 093	44 911
<i>dont: obligations garanties</i>	86	36	50	17	419	255	385	255
<i>dont: titres adossés à des actifs</i>	927	151	905	146	2 147	54	2 185	54
<i>dont: émis par des administrations publiques</i>	30 935	29 885	31 149	30 065	38 564	38 564	38 570	38 570
<i>dont: émis par des entreprises financières</i>	2 712	422	2 814	422	15 183	4 693	14 575	4 693
<i>dont: émis par des entreprises non financières</i>	1 569	714	1 627	753	5 759	465	5 759	465
Autres actifs	93 953	-			965 133	91 853		
<i>dont: Prêts à vue</i>	4 885	-	-	-	113 326	88 584	-	-
<i>dont: Prêts et avances autres que les prêts à vue</i>	87 223	-	-	-	575 941	1 209	-	-
<i>dont: Autres</i>	1 719	-	-	-	276 635	2 390	-	-

<sup>(1)</sup> Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2019.

TABLEAU 104 : SÛRETÉS REÇUES (AE-COL)

(En M EUR)	31.12.2019 <sup>(1)</sup>			
	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Juste valeur des sûretés non grevées reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA & HQLA <sup>(1)</sup>		dont EHQLA & HQLA <sup>(1)</sup>
<b>Sûretés reçues par l'établissement déclarant</b>	<b>373 559</b>	<b>334 109</b>	<b>80 323</b>	<b>59 683</b>
Prêts à vue	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	60 284	44 671	11 664	6 722
Titres de créance	311 609	288 399	69 152	53 374
<i>dont: obligations garanties</i>	1 796	960	7 902	7 269
<i>dont: titres adossés à des actifs</i>	10 942	6 523	8 402	1 248
<i>dont: émis par des administrations publiques</i>	284 250	279 545	48 305	44 652
<i>dont: émis par des entreprises financières</i>	15 996	2 138	18 305	8 459
<i>dont: émis par des entreprises non financières</i>	11 680	7 595	4 473	1 661
Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-	-	-
Autres sûretés reçues	-	-	-	-
<b>Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>39</b>	<b>-</b>
<b>Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement</b>			<b>19 551</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS</b>	<b>536 576</b>	<b>386 364</b>		

<sup>(1)</sup> Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2019.

TABLEAU 105 : SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS (AE-SOU)

(En M EUR)	31.12.2019 <sup>(1)</sup>	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
<b>Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés</b>	<b>345 559</b>	<b>370 888</b>

<sup>(1)</sup> Les valeurs du tableau sont calculées comme la médiane des 4 trimestres de 2019.

## 11.5 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

La réserve de liquidité du Groupe comprend le *cash* placé en banques centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de stress. Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous stress. La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise : les excédents de réserves de filiales non transférables (au sens des ratios réglementaires de liquidité) ne sont pas inclus dans la réserve du Groupe.

La réserve de liquidité comprend :

- les dépôts en banques centrales, à l'exception des réserves obligatoires ;
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou par mise en pension, dont des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des actions

d'indices majeurs, après décotes. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR, selon les dernières normes connues et communiquées par les régulateurs. Les décotes appliquées aux titres HQLA sont en ligne avec celles indiquées dans les derniers textes connus pour la détermination du numérateur du ratio LCR ;

- des actifs du Groupe non HQLA et éligibles en banques centrales, incluant des créances ainsi que des *covered bonds* et titrisations autodétenues de créances du Groupe.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un Comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du Pilier de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et est ajustée par délégation du Comité financier.

**TABLEAU 106 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ**

(En Md EUR)	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	88	82
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	81	73
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	21	17
<b>TOTAL</b>	<b>190</b>	<b>172</b>

## 11.6 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le Comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standard aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un *stress* sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique ;
- le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables.

La transposition européenne des accords de Bâle 3, CRD4 et CRR1 a été publiée le 27 juin 2013. Sa déclinaison française a fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* le 5 novembre 2014.

La définition stabilisée du LCR a été finalisée par un Acte Délégué de la Commission Européenne le 10 octobre 2014, le ratio étant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Le texte a été complété depuis par un Acte Délégué corrigendum qui entrera en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'exigence de NSFR est incluse dans le texte CRR2 publié en juin 2019. Il s'appliquera en juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

Société Générale poursuit activement ses travaux visant à transposer les textes prudentiels européens (ou leur version bâloise lorsque ces derniers ne sont pas encore stabilisés) et à les décliner en normes de pilotage au sein du Groupe.

Le Groupe gère son risque de liquidité au moyen du LCR et des impasses de liquidité, sous stress et en conditions normales d'activité, en cumul (toutes devises confondues) et par devise. Et ce, en s'assurant à tout moment de la transférabilité de la liquidité entre les principales devises.

Depuis la mise en place de la contrainte réglementaire européenne LCR en octobre 2015, le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 119% fin 2019 contre 129% à fin 2018.

L'exigence réglementaire de LCR du Groupe doit être respectée au niveau consolidé Groupe toutes devises mais elle est également reportée dans la devise majeure qu'est l'USD. Le LCR en USD du Groupe était inférieur à 100% en moyenne sur 2019.

**TABLEAU 107 : RATIO LCR (EU-LIQ1)**

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	31.03.2019	30.06.2019	30.09.2019	31.12.2019	31.03.2019	30.06.2019	30.09.2019	31.12.2019
<b>Trimestre se terminant le</b>								
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					148 744	153 728	156 563	160 082
<b>Sorties de trésorerie</b>								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	193 947	196 042	198 054	198 999	14 926	15 119	15 313	15 455
<i>dont dépôts stables</i>	120 794	121 875	122 776	122 704	6 040	6 094	6 139	6 135
<i>dont dépôts moins stables</i>	73 134	74 149	75 261	76 278	8 867	9 007	9 157	9 303
Financement de gros non garanti	222 510	226 462	229 657	231 132	107 139	109 442	111 849	113 796
<i>dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	65 061	64 879	63 727	61 853	15 727	15 688	15 417	14 970
<i>dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	149 173	152 649	155 243	157 216	83 136	84 820	85 745	86 762
Créances non garanties	8 275	8 934	10 686	12 064	8 275	8 934	10 686	12 064
Financement de gros garanti	-	-	-	-	85 753	83 916	83 025	81 946
Exigences supplémentaires	170 886	172 710	175 618	177 660	65 161	66 245	67 870	68 528
<i>dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	42 480	42 879	44 065	44 580	40 493	41 209	42 395	42 598
<i>dont sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	5 737	6 012	6 232	6 375	5 737	6 012	6 232	6 375
Facilités de crédit et de trésorerie	122 669	123 820	125 320	126 704	18 931	19 024	19 242	19 555
Autres obligations de financement contractuel	80 578	74 059	73 567	69 969	80 578	74 059	73 567	69 969
Autres obligations de financement éventuel	44 292	44 468	45 510	44 518	546	586	528	493
<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>354 102</b>	<b>349 368</b>	<b>352 152</b>	<b>350 188</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	285 963	287 391	294 469	291 878	96 759	95 678	96 593	94 588
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	40 409	39 174	38 712	38 505	32 591	31 511	31 061	30 890
Autres entrées de trésorerie	110 922	107 322	108 836	106 705	109 092	105 558	107 113	105 041
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>437 294</b>	<b>433 887</b>	<b>442 018</b>	<b>437 088</b>	<b>238 441</b>	<b>232 748</b>	<b>234 767</b>	<b>230 519</b>
<b>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</b>	<b>353 589</b>	<b>353 526</b>	<b>364 297</b>	<b>361 908</b>	<b>238 379</b>	<b>232 685</b>	<b>234 767</b>	<b>230 519</b>
<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					<b>148 744</b>	<b>153 728</b>	<b>156 563</b>	<b>160 082</b>
<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE</b>					<b>115 661</b>	<b>116 620</b>	<b>117 385</b>	<b>119 669</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>					<b>129%</b>	<b>132%</b>	<b>134%</b>	<b>134%</b>

## 11.7 BILAN ÉCHÉANCÉ

Les principales lignes des passifs et des actifs financiers sous périmètre comptable sont présentées dans la note 3.13 des états financiers consolidés intégrés au Document d'Enregistrement Universel 2020.

**TABLEAU 108 : BILAN ÉCHÉANCÉ**

### PASSIFS FINANCIERS

31.12.2019						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		4 097	-	-	-	4 097
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.1 et 3.4	155 032	17 815	23 584	29 578	226 009
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	69 155	20 306	17 268	1 200	107 929
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	372 574	20 385	16 318	9 335	418 612
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	28 143	24 947	56 099	15 979	125 168
Dettes subordonnées	Note 3.9	5	2	2 746	11 712	14 465

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

31.12.2018						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		5 721	-	-	-	5 721
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.1 et 3.4	186 075	11 231	16 891	21 940	236 137
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	60 020	7 788	25 283	1 615	94 706
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	366 934	18 246	20 691	10 947	416 818
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	29 579	23 703	48 660	14 397	116 339
Dettes subordonnées	Note 3.9	301	255	1 581	11 177	13 314

NB : Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

## ACTIFS FINANCIERS

31.12.2019						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		98 967	735	1 609	1 000	102 311
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	242 879	7 011	-	-	249 890
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	51 730	1 282	-	244	53 256
Titre au coût amorti	Note 3.5	11 012	200	973	304	12 489
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	47 260	1 957	6 257	892	56 366
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	87 877	58 318	162 795	111 234	420 224
Opérations de location financement*	Note 3.5	2 487	6 050	16 727	4 756	30 020

\* montants présentés nets de dépréciation

Le tableau du 31 décembre 2018 a été modifié comme suit :

31.12.2018						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		93 309	733	1 597	946	96 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	240 543	2 024	-	-	242 567
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	48 738	998	-	290	50 026
Titre au coût amorti	Note 3.5	6 360	1 717	3 566	383	12 026
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	48 248	2 618	4 614	5 108	60 588
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	98 379	63 874	178 414	74 983	415 650
Opérations de location financement*	Note 3.5	2 605	6 355	17 760	4 859	31 579

\* montants présentés nets de dépréciation

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale la conduit à détenir des titres ou des produits dérivés dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été, par convention, retenu les durées restant à courir suivantes :

**1.** Actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle) :

- Positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois,
- Positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois,

- Positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an ;

**2.** Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

- Les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échancés à moins de 3 mois,
- Les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an,
- Enfin, les autres titres (actions détenues à long terme notamment) ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs ainsi que les conventions y afférentes sont les suivantes :

### AUTRES PASSIFS

31.12.2019							
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	939	-	470	1 409
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 671	-	-	-	-	6 671
Autres passifs	Note 4.4	-	85 062	-	-	-	85 062
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	-	1 333	-	-	1 333
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	19 392	9 291	37 018	78 558	144 259
Provisions	Note 8.3	4 387	-	-	-	-	4 387
Capitaux propres		68 570	-	-	-	-	68 570

31.12.2018							
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs d'impôts	Note 6.3	-	-	771	-	386	1 157
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 257	-	-	-	-	5 257
Autres passifs	Note 4.4	-	76 629	-	-	-	76 629
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	-	10 454	-	-	10 454
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	-	12 317	8 891	35 102	73 233	129 543
Provisions	Note 8.3	4 605	-	-	-	-	4 605
Capitaux propres		65 809	-	-	-	-	65 809

## AUTRES ACTIFS

31.12.2019

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		401	-	-	-	-	401
Autres actifs	Note 4.4	-	68 045	-	-	-	68 045
Actifs d'impôts	Note 6	5 779	-	-	-	-	5 779
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	112	112
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	30 652	30 652
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	4 627	4 627
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	6	4 501	-	-	4 507
Placements des activités d'assurances	Note 4.3	-	39 514	8 289	33 193	83 942	164 938

31.12.2018

(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		338	-	-	-	-	338
Autres actifs	Note 4.4	-	67 446	-	-	-	67 446
Actifs d'impôts	Note 6	5 819	-	-	-	-	5 819
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	249	249
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	-	-	-	-	26 751	26 751
Écarts d'acquisition	Note 2.2	-	-	-	-	4 652	4 652
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	-	1	13 496	2	3	13 502
Placements des activités d'assurances	Note 4.3	-	29 743	6 569	31 189	79 267	146 768

- Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
- Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
- Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe.
- Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
- Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.



# 12

---

## RISQUE DE NON-CONFORMITÉ, LITIGES

---

### **EN BREF**

---

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des obligations propres à ses activités, qu'elles soient issues de textes législatifs ou réglementaires, des principes ou normes professionnelles et déontologiques, ou encore des règles internes.

En veillant au respect de ces dispositions, le Groupe contribue à la protection de ses collaborateurs, de ses clients ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes.

Le respect des règles concerne tous les collaborateurs du Groupe, qui doivent agir au quotidien en conformité et avec intégrité. Pour assurer la cohérence et le respect du dispositif de conformité, le Groupe s'appuie sur une organisation claire récemment réaménagée.

Agir en conformité consiste à connaître les règles externes et internes qui encadrent nos activités et à les respecter. Ces règles visent à assurer la transparence et l'équilibre de la relation de la Banque avec l'ensemble de ses parties prenantes. La conformité est le socle de la confiance entre la Banque, ses clients, ses superviseurs et ses collaborateurs.

Le respect des règles concerne tous les collaborateurs, qui agissent au quotidien en conformité et avec intégrité. Les règles doivent être exprimées de façon claire et simple et les collaborateurs doivent être sensibilisés et/ou formés pour bien les comprendre.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité repose sur une responsabilité partagée entre les entités opérationnelles et la Direction de la conformité du Groupe :

- les entités opérationnelles (BU/SU) doivent intégrer dans leur action quotidienne le respect des lois et règlements, des règles de bonne conduite professionnelle ainsi que des règles internes du Groupe ;
- la Direction de la conformité assure la gestion du dispositif de prévention du risque de non-conformité du Groupe, veille à sa cohérence, son efficacité et au développement de relations appropriées avec les superviseurs et régulateurs bancaires. Cette direction indépendante est directement rattachée à la Direction générale.

Pour accompagner les métiers et assurer la supervision du dispositif l'organisation de la Direction de la conformité repose sur :

- des équipes dédiées à chaque ligne métier, point de contact avec les métiers pour tous leurs sujets de compliance et en charge de la majeure partie du deal flow, excepté pour les transactions les plus sensibles ;
- des équipes centrales dédiées à la supervision, la définition des normes et aux contrôles ainsi qu'aux activités transverses clés telles que la formation et la transformation digitale.

La Direction de la conformité est organisée autour de huit principaux risques de non-conformité regroupés en deux grandes catégories :

- la sécurité financière qui comprend la connaissance du client (KYC), le respect des règles relatives aux sanctions internationales et embargos, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- les risques réglementaires qui couvrent la protection de la clientèle, l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre la corruption, l'éthique et la conduite, le respect des réglementations fiscales internationales et la protection des données personnelles.

### Sécurité financière

### Risques réglementaires

KYC	AML	Sanctions & Embargos	Protection de la clientèle	Intégrité des marchés	Transparence fiscale	Lutte contre la corruption, Conduite et Éthique	Données
Connaissance Client	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme		MiFID II/ MIFIR PRIIPs etc.	EMIR/DFA, Volker, FBL, MAD/MAR, benchmarks, etc.	FATCA, CRS, QI, DAC6, etc.	ABC, Sapin II, etc.	GDPR, Archiving, etc.

## 12.1 CONFORMITÉ

### Sécurité financière

#### CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE (KYC)

Le Groupe a lancé en 2018 un programme de transformation de ses fonctions KYC afin d'en accroître l'efficacité opérationnelle (*via* la simplification des normes, une mutualisation accrue des moyens, l'optimisation des outils et des process) et d'améliorer l'expérience client. Ce programme à 4 ans, placé sous la responsabilité de la Direction de la conformité, donne lieu à un suivi étroit et régulier au plus haut niveau de la Banque.

#### LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

Le Groupe a mis en œuvre les nouvelles dispositions liées à la 4<sup>e</sup> directive de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à la réglementation européenne 2015/847 sur la qualité des messages de paiements. Il a par ailleurs engagé ou poursuivi plusieurs initiatives internes destinées à renforcer de manière continue la robustesse de son dispositif. Ces initiatives portent notamment sur les outils de détection d'alertes utilisés dans les différents métiers de la banque, avec le recours à de nouvelles technologies et l'optimisation des scénarii utilisés.

#### EMBARGOS ET SANCTIONS FINANCIÈRES

Le contexte international a été de nouveau marqué en 2019 par un renforcement des sanctions américaines à l'encontre de la Russie et de l'Iran, avec un niveau de complexité accru dans leur mise en œuvre susceptible de générer des risques opérationnels élevés pour les établissements financiers. Dans ce contexte, le groupe Société Générale a confirmé sa position de renoncer à toute activité commerciale avec l'Iran et maintient en encadrement étroit des opérations impliquant la Russie.

Le groupe a poursuivi le renforcement de son dispositif Embargos/Sanctions dans le cadre du programme de remédiation mis en place suite aux accords conclus avec les autorités françaises et américaines (cf. p. 246 du Document d'Enregistrement Universel 2020) : Les projets de centralisation des plateformes de paiement ont progressé et les actions de professionnalisation des collaborateurs de la fonction Conformité ont été renforcées avec notamment le déploiement de formations « certifiantes ».

### Risques réglementaires

#### LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est un enjeu majeur pour le groupe Société Générale qui s'engage à respecter et protéger leurs intérêts, en visant les plus hauts standards de sécurité et de qualité de service. La satisfaction de la clientèle est traité dans le chapitre 5 p. 270 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

La réglementation européenne sur la protection de la clientèle (MIF2), entrée en vigueur le 3 janvier 2018 et la Directive des Assurances (DDA), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018, sont venues renforcer un dispositif existant, que Société Générale a revu et complété en 2019. Le Groupe s'est notamment fortement mobilisé en faveur de la protection des clients financièrement fragiles, les dispositifs de plafonnement des frais étant opérationnels depuis début 2019.

Dans ce cadre, des actions importantes ont été menées sur le dispositif du Groupe en termes :

- de renforcement des règles internes portant sur les réclamations clients, les exigences relatives à la gouvernance produits,

l'information *ex-ante*, l'adéquation du conseil, les structures de rémunération et la prévention des conflits d'intérêts ;

- de formations dédiées et de sensibilisation des collaborateurs ; l'importance que le Groupe attache à ce thème est largement relayée dans le Code de conduite du Groupe ainsi que dans le programme Culture et Conduite du Groupe ;
- d'adaptation nécessaire des outils existants aux nouvelles exigences réglementaires.

#### RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Le traitement d'une réclamation est un acte commercial qui participe à la satisfaction client. À ce titre, il a été largement relayé dans le code de conduite.

L'instruction Groupe « Traitement des réclamations clients » a aussi été révisée en 2019 afin d'intégrer les recommandations du régulateur européen, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), ainsi que les nouvelles exigences réglementaires (notamment « DSP2 »).

Les métiers de la banque disposent d'une gouvernance *ad hoc*, d'une organisation, de moyens humains et applicatifs, de procédures formalisées, d'indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs. À ce dispositif interne s'ajoute la Médiation.

La Médiation, voie de recours amiable est portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information, notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le Médiateur indépendant s'imposent aux entités concernées.

#### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Groupe dispose d'un cadre normatif précis relatif à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts qui rappelle les principes et les dispositifs mis en œuvre. L'instruction Groupe a fait l'objet d'une mise à jour en 2019 pour intégrer les évolutions et nouvelles exigences réglementaires. Elle traite des deux catégories de conflits d'intérêts potentiels : d'une part ceux pouvant survenir entre le Groupe et ses clients, ou entre les clients du Groupe ; et d'autre part, entre le Groupe et ses collaborateurs (notamment dans le cadre d'activités impliquant l'intérêt personnel d'un collaborateur et ses obligations professionnelles). Elle rappelle les obligations d'identification des situations potentielles de conflits d'intérêts, celles-ci devant être clairement définies et identifiées grâce à une cartographie et aussi inscrite dans un registre des conflits d'intérêts.

#### GOVERNANCE PRODUITS

Les obligations de gouvernance produits se sont élargies au respect des réglementations en matière de commercialisation et d'information de la clientèle. L'obligation d'identifier le marché cible dès la conception du produit et de vérifier la correspondance des critères avec le profil des clients a mené le groupe Société Générale à engager des revues systématiques en amont de la commercialisation et des échanges entre producteurs et distributeurs pour le suivi des produits durant leur cycle de vie.

#### CLIENTÈLES FRAGILES

La Société Générale a mis en place des pratiques et usages répondant aux obligations réglementaires vis-à-vis des clients qualifiés de « fragiles », en leur proposant une offre spécifique (frais de tenue de compte limités). Afin de contribuer à l'effort national en faveur du pouvoir d'achat des Français les plus en difficulté, le Groupe a complété ce dispositif par la mise en place de mesures complémentaires dès février 2019 :

- gel de ses tarifs bancaires pour 2019 ;
- plafonnement à 25 euros par mois des frais d'incidents bancaires pour la clientèle fragile ;
- suivi et soutien adapté à la situation de tous les clients connaissant des difficultés à la suite des événements récents.

## L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

L'intégrité des marchés recouvre plusieurs sujets réglementaires : les réglementations de séparation des activités bancaires (Volcker Rule et Loi Bancaire française), les réglementations des activités sur produits dérivés de gré à gré (OTC) (« *Dodd Frank Act supervisé par la Commodity Futures Trading Commission* » (CFTC) et « *Securities and Exchange Commission Rules* », Règlement Européen EMIR « **European Market Infrastructure Regulation** »), les réglementations portant sur les abus et manipulations de marché, et celles portant sur la transparence des marchés et les transactions du personnel (en particulier, les directives européennes « MAD/MAR » et « MIF2 »).

Les dispositifs de mise en conformité avec les réglementations de séparation bancaire ainsi que ceux relatifs aux activités sur produits dérivés sont en place répondant aux objectifs de réduction du risque systémique et d'atténuation des risques.

## ABUS DE MARCHÉ

L'instruction Groupe « Abus de marché » a été revue en 2019. L'instruction relative à la « Gestion de l'information privilégiée sur émetteur coté » a été complétée d'une instruction relative aux transactions du personnel.

Ces instructions rappellent notamment les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ou détecter les pratiques d'abus de marché portant atteinte à l'intégrité des marchés financiers, à savoir :

- les opérations d'initiés (transmission et utilisation d'informations privilégiées) ;
- les manipulations de marché (manipulation de cours, diffusion de fausses informations).

Une attention particulière continue d'être portée à la modernisation des outils automatisés de détection et d'analyse, ainsi qu'à la formation des collaborateurs de la filière Conformité en charge de ces contrôles.

En 2019, ces dispositifs ont été renforcés d'instructions et de contrôles portant sur l'administration, la contribution et l'usage des indices de référence (benchmarks).

## CONFORMITÉ FISCALE

Société Générale met en place un dispositif de contrôle pour s'assurer de la conformité de ses opérations avec les lois et règlements locaux mais également avec son Code de conduite fiscale. Ces contrôles sont opérés par la direction fiscale et la Direction de la conformité. Ainsi, tous les nouveaux produits font l'objet d'une validation au regard de ces textes et il en est de même des opérations complexes soit à l'intérieur du Groupe soit avec la clientèle.

Société Générale se conforme aux exigences de transparence fiscale. Elle applique à ses entités la norme *Common Reporting Standard* (CRS). Cette dernière permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, y compris si les comptes sont détenus par l'intermédiaire de structures patrimoniales. Ces déclarations concernent, en 2019, 58 pays dans lesquels Société Générale est implanté.

En outre, Société Générale se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains. Dans

(1) incluant la liste noire européenne

ce cadre, les intermédiaires financiers non-américains portent la responsabilité d'identifier les contribuables américains dans leurs bases clients, aux fins de déclarer à l'administration fiscale américaine les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers, permettant ainsi le recoupement automatisé avec leurs déclarations individuelles. Les objectifs de transparence fiscale sont atteints grâce à la production d'une déclaration au niveau national et à l'échange d'informations fiscales par les pays partenaires sur la base de conventions fiscales bilatérales existantes et d'accords inter-gouvernementaux.

La politique de lutte contre l'évasion fiscale du groupe Société Générale est régie par le Code de conduite fiscale. Ce code a été actualisé en mars 2017 et approuvé par le Conseil d'administration après une revue par le Comité exécutif. Il est public et accessible via le portail institutionnel de la Banque : ([http://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Code%20de%20conduite/code\\_de\\_conduite\\_fiscale\\_groupe\\_societe\\_generale\\_fr.pdf](http://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Code%20de%20conduite/code_de_conduite_fiscale_groupe_societe_generale_fr.pdf)).

Le Code édicte les cinq principes suivants :

- Société Générale veille à respecter dans tous les pays où le Groupe est implanté les règles fiscales applicables à son activité conformément aux conventions internationales et aux lois nationales ;
- Dans les relations avec ses clients, Société Générale veille à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations réalisées avec le Groupe et le Groupe respecte les obligations déclaratives qui sont, le cas échéant, applicables en tant que teneur de compte ou à tout autre titre ;
- Dans ses relations avec les administrations fiscales, Société Générale s'attache à respecter strictement les procédures fiscales et veille à entretenir des liens de qualité, le préservant de tout risque de réputation ;
- Société Générale n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients ;
- Société Générale a une politique fiscale conforme à sa stratégie de rentabilité durable et s'interdit toute opération, que ce soit pour son propre compte ou celui de ses clients, dont le but ou l'effet reposerait sur la recherche d'un profit essentiellement fiscal, sauf s'il est conforme aux intentions du législateur.

La mise en œuvre de ce code est revue annuellement par le Conseil d'administration et les procédures et dispositifs en place au sein du Groupe permettent de s'assurer que les nouveaux produits et nouvelles implantations respectent les principes fiscaux du Groupe. Les relations/actions avec des législateurs et décideurs des politiques fiscales sont régies par la charte pour une représentation responsable auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives ([https://www.societegenerale.com/rapport-rse/files/140513\\_Charte\\_representation\\_responsable\\_SG.PDF](https://www.societegenerale.com/rapport-rse/files/140513_Charte_representation_responsable_SG.PDF)).

Le Groupe s'engage sur une politique stricte au regard des paradis fiscaux. Aucune implantation du Groupe n'est autorisée dans un État ou Territoire figurant sur la liste officielle française des États et Territoires Non Coopératifs (ETNC)<sup>(1)</sup> et des règles internes sont en place depuis 2003 afin de réaliser un suivi dans une liste élargie de pays et territoires.

Le Groupe suit les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de prix de transfert. Toutefois il peut arriver que des contraintes locales imposent de s'écarter des méthodologies OCDE ; dans ce cas de figure, les contraintes locales doivent être documentées.

Le Groupe publie annuellement les informations relatives aux implantations et activités par pays (Pour plus d'information voir : chapitre 2.11 « Informations sur les implantations et activités relatives à l'exercice 2019 », p. 65 du Document d'Enregistrement Universel 2020) et confirme que sa présence dans un certain nombre de pays est uniquement pour des raisons commerciales et non pour bénéficier de

dispositions fiscales particulières. Le Groupe respecte également ses obligations de transparence fiscale pour son compte propre (CbCR - Déclaration Pays par Pays).

Le Groupe met actuellement en œuvre la nouvelle directive européenne de transparence des intermédiaires, dite DAC 6, qui impose la déclaration de dispositifs de planification fiscale transfrontières à compter de l'été 2020.

Il est à noter en particulier que les établissements teneurs de compte de la ligne métier Banque Privée sont implantés exclusivement dans des États répondant au standard de transparence fiscale le plus élevé posé par le G20 et l'OCDE : ces États ont ratifié la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ont mis en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (CRS) et ont obtenu dans le cadre de la revue des pairs sous l'égide de l'OCDE la note de « *largely compliant* » et « *compliant* ».

Par ailleurs, la vérification de la conformité fiscale des avoirs déposés dans les livres de la Banque Privée fait l'objet d'une vigilance particulière à travers des diligences documentaires approfondies.

Enfin, Société Générale intègre la fraude fiscale dans son dispositif de lutte contre le blanchiment conformément à la réglementation.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Société Générale est pleinement engagée dans la lutte contre la corruption et a pris des engagements clairs dans le cadre du groupe de Wolfsberg et du Pacte Mondial.

Le Groupe applique des principes stricts qui sont inscrits dans son Code de conduite et son « Code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ».

Le programme de la Société Générale de lutte contre la corruption s'articule notamment autour des thèmes suivants :

- code de conduite ;
- cartographie annuelle des risques ;
- formation appropriée à tous les niveaux (Dirigeants, personnes exposées, ensemble des collaborateurs) ;
- dispositifs de contrôle ;
- procédures comptables ;
- évaluation des tiers ;
- régime disciplinaire ;
- droit d'alerte.

Une première mise à jour du cadre normatif a été réalisée en 2018 (instructions Groupe « lutte contre la corruption dans le groupe Société Générale », « cadeaux, repas d'affaires et événements externes ») et de nouvelles instructions sont venues le compléter en 2019 (« Dispositif d'alerte », « Les obligations de connaissance des fournisseurs, Gestion du risque de corruption et de trafic d'influence des fournisseurs de services financiers », « Principes relatifs au Mécénat et Sponsoring », « Principes relatifs à la gestion des ressources humaines (recrutement, évaluations et sanctions disciplinaires », « Procédures relatives aux opérations de croissance externe »).

Société Générale a revu son dispositif d'alerte en déployant sur l'ensemble du groupe une plate-forme internet sécurisée permettant à l'ensemble des collaborateurs tant internes qu'externes et occasionnels, d'exercer leur droit d'alerte. En janvier 2019 une nouvelle instruction a été publiée présentant ce nouveau dispositif. Celui-ci protège les lanceurs d'alerte notamment en garantissant une stricte confidentialité et la protection des données personnelles.

En 2019, le Groupe a également déployé un outil de déclaration, d'approbation et de contrôle des cadeaux, repas d'affaires et événements externes.

Les contrôles comptables et opérationnels relatifs à l'anticorruption ont également été renforcés.

Par ailleurs, afin d'accroître la vigilance de tous les collaborateurs, un programme de formation complet est déployé dans l'ensemble du Groupe. Une formation en ligne applicable à l'ensemble des collaborateurs a été déployée mi-2018, avec un taux de réalisation de 97% à fin décembre 2019. Une formation présentielle a également été réalisée en 2019 auprès de 6 155 collaborateurs et Dirigeants (taux de réalisation de 99,5%), occupant des fonctions particulièrement exposées au risque de corruption.

## PROTECTION DES DONNÉES

Société Générale, en tant que partenaire de confiance privilégié de ses clients, est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel.

L'entrée en vigueur, en mai 2018, du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), qui accroît les obligations de l'entreprise ainsi que le niveau des sanctions en cas de non-respect de ces obligations (jusqu'à 4% du CA), a été pour le Groupe et ses filiales l'occasion de renforcer encore leur dispositif.

Dans l'ensemble des implantations du Groupe, des instructions internes et procédures associées, conformes aux réglementations locales et européennes, définissent les règles à appliquer et traitements à réaliser afin de garantir la protection et la sécurité des données de nos clients et de nos collaborateurs. Des dispositifs d'information des personnes et de traitement de leurs demandes sont en place pour leur permettre d'exercer leurs droits, notamment *via* des plates-formes digitales dédiées. Une politique de sécurisation des données personnelles est définie qui s'intègre à la stratégie du Groupe en matière de sécurité et, en particulier, de cybersécurité. Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du RGPD, un effort tout particulier est porté sur la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au travers de formations dédiées. Un e-learning a ainsi été déployé pour l'ensemble des collaborateurs des entités concernées (taux de réalisation de 97,3% à fin 2019).

Enfin, le groupe Société Générale a désigné un Délégué à la Protection des Données (*Data Protection Officer* – DPO). Rattaché à la Direction de la conformité du Groupe, et interlocuteur désigné de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (la CNIL en France), sa mission est de s'assurer du bon niveau de conformité du Groupe en matière de protection des données personnelles. Il dispose d'un réseau de DPO locaux et de Correspondants répartis au sein des entités du Groupe et chargées de les accompagner sur les dimensions de sécurité et d'usage de la donnée personnelle. Dans le cadre de sa mission, le Délégué à la Protection des Données est amené à suivre de manière régulière un certain nombre d'indicateurs, en particulier le nombre et la nature des demandes d'exercice de droit reçues, le taux de suivi des formations internes ainsi que le programme de certification des DPO locaux lancé fin 2018.

## RISQUE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD3, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD4 s'applique depuis le 1er janvier 2014 et ne modifie pas les règles relatives à la détermination des rémunérations variables des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le

profil de risque du Groupe et des salariés des fonctions de contrôle. Les principes et la gouvernance mentionnés ci-dessus continuent donc de s'appliquer au sein du Groupe.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations réalisées, mais également la manière dont ce résultat est généré : maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée. L'acquisition de la part différée de la rémunération variable est soumise à une triple condition : une durée minimale de présence, un niveau minimum de performance financière de l'entreprise ou/et de l'activité et une gestion appropriée des risques et de la conformité (clauses de malus et *clawback*). L'ensemble des variables différées de la population régulée fait l'objet d'une clause de non-versement, permettant de sanctionner toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable; une clause de « *clawback* » (récupération) prévoyant la possibilité pour SG, sous réserve de la réglementation en vigueur, de demander la restitution de tout ou partie des variables différées après la période de conservation et pendant une durée de 5 ans après leur attribution est intégrée dans le plan Groupe de rémunération variable différée attribuée au titre de 2019.

Au moins 50% de cette rémunération est versée sous forme de titres ou instruments équivalents. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et à la mise en œuvre de cette politique. En particulier, elles évaluent chaque année de manière indépendante les principales activités de Wholesale Banking et de la banque de détail en France et à l'international, et les principaux preneurs de risques ainsi que les responsables de desks soumis aux exigences de la loi de séparation bancaire et de la règle Volcker au regard de leur gestion des risques et leur respect de la conformité. Ces évaluations font l'objet d'une revue par la Direction générale et sont prises en compte dans les décisions d'allocation des montants de rémunération variable.

Par ailleurs, Société Générale a mis en œuvre un dispositif et une gouvernance spécifiques visant la population des porteurs de mandats de trading, pour s'assurer que la politique de rémunération intègre bien les exigences de la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 et de la Règle Volcker.

En outre, en continuité avec notre approche historique et conformément aux recommandations du Comité européen des superviseurs bancaires, plusieurs principes réglementaires (part de variable différé, dont l'acquisition est soumise à des conditions de présence, de performance financière minimale du Groupe et de l'activité, de gestion appropriée des risques et de la conformité) s'appliquent à une population plus large que la population régulée en fonction du niveau de rémunération variable en notamment dans l'ensemble du périmètre wholesale banking.

De plus, depuis 2018, l'outil Groupe d'évaluation annuelle des salariés comprend une rubrique « Conduite et Conformité obligatoire », permettant au manager de prendre en compte les cas de comportement non conforme en matière de maîtrise des risques, qualité de service et respect des intérêts du client par le collaborateur. Dans le cas où un collaborateur aurait manqué au respect des règles de conduite et de conformité, le manager doit définir et mettre en place un plan d'action pour accompagner spécifiquement le collaborateur. L'évaluation sur cette rubrique entre en ligne de compte dans l'évolution de carrière du salarié et dans sa rémunération.

La prise en compte des risques dans la politique de rémunération est détaillée dans le rapport public et présentée annuellement au Comité des risques ; un administrateur membre du Comité des risques fait partie du Comité des rémunérations.

## Maîtrise du risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est régie par une directive interne signée par le Directeur général du groupe Société Générale. Le dispositif de contrôle mis en place est destiné à le prévenir, le détecter, l'évaluer et le maîtriser. Il est coordonné par la Direction de la conformité qui :

- accompagne les collaborateurs du Groupe et plus particulièrement les Responsables du contrôle de la conformité des métiers dans leur démarche de prévention, détection, évaluation et maîtrise du risque de réputation ;
- propose et met à jour des formations de sensibilisation au risque de réputation ;
- élabore un tableau de bord du risque de réputation qui est communiqué trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration en s'appuyant sur les informations provenant des métiers/*Business Units* et des fonctions support/*Service Units* (en particulier la Direction des Ressources Humaines et de la communication, la Direction juridique, la Direction de la responsabilité sociale d'entreprise et la Direction de la protection des données).

Par ailleurs, les responsables de conformité dédiés aux *Business Units* participent aux diverses instances (comités nouveaux produits, comités *ad hoc*, etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de l'initiative visée et notamment du risque de réputation.

## Le programme de transformation de la filière conformité

Le programme de transformation de la filière Conformité vise à renforcer la maîtrise des risques de non-conformité par une vigilance et une sensibilisation accrue de l'ensemble des acteurs, y compris les métiers, leurs supports et les autres directions, à accroître l'efficacité opérationnelle des processus associés et à répondre durablement aux exigences des autorités de supervision et de régulation.

Ce programme comprend une actualisation de la gouvernance, un renforcement des moyens alloués à la filière Conformité, tant en termes de recrutements, de formation que de modernisation des systèmes d'information dédiés et de digitalisation. Il s'appuie également sur un cadre renforcé d'évaluation des risques (*risk-assessment*) et un dispositif de contrôles solide. Il comporte un volet spécifique de remédiation lié aux accords signés en 2018 avec les autorités américaines et françaises.

Le plan d'action de ce programme a été complété et actualisé en 2019 et sa mise en œuvre se poursuit en 2020.

### PLAN DE REMÉDIATION CONFORMITÉ SUITE AUX ACCORDS CONCLUS AVEC LES AUTORITÉS FRANÇAISES ET AMÉRICAINES.

En juin 2018, Société Générale a conclu des accords avec le U.S. Department of Justice (« DOJ ») et la U.S. Commodity Futures Trading Commission (« CFTC ») mettant fin à leurs enquêtes relatives aux soumissions IBOR, et avec le DOJ et le Parquet National Financier français (« PNF ») mettant fin à leurs enquêtes relatives à certaines opérations avec des contreparties libyennes.

En novembre 2018, Société Générale a conclu des accords avec les « Autorités américaines » mettant un terme à leurs enquêtes relatives à certaines opérations en dollar américain effectuées impliquant des

pays, des personnes ou des entités faisant l'objet de sanctions économiques américaines.

Dans le cadre de l'ensemble de ces accords, la Banque s'est engagée à améliorer son dispositif visant à prévenir et détecter toute infraction aux réglementations en matière de corruption, de manipulation de marché et de sanctions économiques américaines, et toute infraction aux lois de l'État de New York. La Banque s'est également engagée à renforcer la supervision de son programme de conformité relatif aux sanctions économiques. Aucune poursuite ne sera engagée à l'encontre de la Banque à condition que celle-ci se conforme aux termes des accords, ce à quoi Société Générale s'est engagée sans réserve.

La Banque est également convenue avec la Fed d'engager un consultant indépendant en charge d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du renforcement de son programme de conformité.

Pour répondre aux engagements pris par Société Générale dans le cadre de ces accords, la Banque a mis en place un programme visant à mettre en œuvre ces engagements et renforcer son dispositif de conformité dans les domaines concernés. Ce programme a été placé sous la supervision directe du Directeur de la Conformité du Groupe. Par ailleurs, le Comité de pilotage du programme est présidé par un membre de la Direction générale de la Banque, et un rapport sur l'avancement du programme est présenté chaque mois au Conseil d'administration.

En 2019, le Programme s'est déroulé selon le planning présenté aux instances de Gouvernance internes et aux différentes autorités qui reçoivent des rapports réguliers sur l'avancée des actions de

remédiations. Les audits externes prévus aux accords ont par ailleurs eu lieu ou sont en cours.

### PLAN DE REMÉDIATION CONFORMITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Le 19 novembre 2018, le groupe Société Générale et sa succursale new-yorkaise ont conclu un accord (*enforcement action*) avec le Département des Services Financiers de l'État de New York, relatif au programme de lutte contre le blanchiment d'argent de la succursale new-yorkaise. Cet accord requiert (i) la soumission d'un programme renforcé de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) un plan de gouvernance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (iii) la réalisation d'un audit externe en mai 2020.

Pour rappel, l'année dernière le 14 décembre 2017, Société Générale et sa succursale de New York (« SGN Y ») d'une part, et le *Board of Governors of the Federal Reserve* d'autre part, se sont accordés sur une Ordonnance de Cessation et d'Abstention (l'« Ordonnance ») portant sur le programme de conformité de SGN Y au *Bank Secrecy Act* (« BSA ») et à ses obligations de Lutte Anti-Blanchiment (« LAB ») (le « Programme de Conformité en matière de lutte contre la Criminalité Financière ») et sur certains aspects de son programme Identification et Connaissance de la Clientèle (KYC).

Cet accord avec le *Cease and Desist Order* signé le 14 décembre 2017 avec la FED vient supplanter le *Written Agreement* conclu en 2009 entre le groupe Société Générale et sa succursale new-yorkaise d'une part, et la Réserve fédérale américaine et le Département des Services Financiers de l'État de New York d'autre part.

## 12.2 LITIGES

Les informations relatives aux risques et litiges sont présentées dans la note 9 aux états financiers consolidés intégrée au Document d'Enregistrement Universel 2020 p. 466.



# 13

---

## RISQUE DE MODÈLE

---

### **EN BREF**

---

Le risque de modèle se définit comme le risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés.

## 13.1 DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE MODÈLE

De nombreux choix opérés au sein du Groupe sont fondés sur des outils quantitatifs d'aide à la décision (modèles). Le risque de modèle est défini comme le risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés. Il peut se matérialiser sous la forme d'incertitude liée au modèle ou d'erreurs dans la mise en œuvre des processus de gestion des modèles.

Le Groupe s'est entièrement engagé à maintenir un dispositif solide de gouvernance en matière de gestion du risque de modèle afin d'assurer l'efficacité et la fiabilité des processus d'identification, de conception, d'implémentation, de suivi de modification, de revue indépendante et d'approbation des modèles utilisés. Un Département MRM (*Model Risk Management*) en charge de la maîtrise du risque de modèle a été créé au sein de la Direction des risques en 2017. Depuis, le cadre de gestion du risque de modèle s'est consolidé et structuré, et repose aujourd'hui sur le dispositif suivant :

### Acteurs et responsabilités

Le dispositif de gestion du risque de modèle est mis en œuvre par les trois lignes de défense indépendantes, qui correspondent à la responsabilité des métiers dans la gestion du risque, à la revue et la supervision indépendante et à l'évaluation du dispositif et qui sont ségréguées et indépendantes pour éviter tout conflit d'intérêt.

Le dispositif est décliné comme suit :

- la première ligne de défense (LoD1), qui regroupe plusieurs équipes avec des compétences diverses au sein du Groupe, est responsable du développement, de la mise en œuvre, de l'usage et du suivi de la pertinence au cours du temps des modèles, conformément au dispositif de gestion du risque de modèle ; ces équipes sont logées dans les Directions métiers ou leurs Directions support ;
- la deuxième ligne de défense (LoD2) est constituée des équipes de gouvernance et des équipes de revue indépendante des modèles, et supervisée par le Département « Risque de modèles » au sein de la Direction des risques ;
- la troisième ligne de défense (LoD3) a pour responsabilité d'évaluer l'efficacité globale du dispositif de gestion du risque de modèle (la pertinence de la gouvernance pour le risque de modèle et l'efficacité des activités de la deuxième ligne de défense) et l'audit indépendant des modèles : elle est logée au sein de la Direction de l'audit interne.

### Gouvernance, pilotage et surveillance

Un Comité MRM présidé par le Directeur des risques se réunit à minima tous les 3 mois pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif de gestion et suivre le risque de modèles à l'échelle du Groupe. Au sein de la deuxième ligne de défense et du Département « Risque de modèles », une équipe gouvernance est en charge de la conception et du pilotage du dispositif de gestion du risque de modèle à l'échelle du Groupe.

À ce titre :

- le cadre normatif applicable à l'ensemble des modèles du Groupe est défini, décliné quand nécessaire sur les principales familles de modèles pour apporter des précisions sur les spécificités, et maintenu en veillant à la cohérence et l'homogénéité du dispositif, son intégrité et sa conformité aux dispositions réglementaires ; ce cadre précise en particulier la définition des attentes à l'égard de la LoD1, les principes pour la méthodologie d'évaluation du risque de modèle et la définition des principes directeurs pour la revue indépendante et l'approbation du modèle ;
- l'identification, l'enregistrement et la mise à jour des informations de tous les modèles au sein du Groupe (y compris les modèles en

cours d'élaboration ou récemment retirés) sont effectués dans l'inventaire des modèles selon un processus défini et piloté par la LoD2 ;

- le dispositif de surveillance et de *reporting* relatif aux risques de modèles encourus par le Groupe à la Direction a été mis en place. L'appétit pour le risque de modèle, correspondant au niveau de risque de modèle que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques, est également formalisé à travers des déclarations relatives à la tolérance au risque, traduites sous forme d'indicateurs spécifiques associés à des limites et des seuils d'alerte.

### Cycle de vie des modèles et processus de revue et approbation

Pour chaque modèle, la maîtrise du risque repose sur le respect des règles et normes définies sur l'ensemble du Groupe par chaque acteur LoD1, elle est garantie par un challenge effectif de la LoD2 et un processus d'approbation uniforme.

Le besoin d'examiner un modèle est évalué suivant le niveau de risque de modèle, sa famille de modèle et les exigences réglementaires applicables. La revue indépendante par la deuxième ligne de défense est en particulier déclenchée pour les nouveaux modèles, les revues périodiques de modèles, les propositions de changement de modèles et les revues transversales en réponse à une recommandation :

- elle correspond à l'ensemble des processus et des activités qui visent à vérifier la conformité du fonctionnement et de l'utilisation des modèles par rapport aux objectifs pour lesquels ils ont été conçus et à la réglementation applicable, sur la base des activités et des contrôles mis en œuvre par la LoD1 ;
- elle s'appuie sur certains principes visant à vérifier la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement du modèle), la conformité de l'implémentation et de l'utilisation, et la pertinence du suivi du modèle ;
- elle donne lieu à un rapport de revue indépendante, qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations.

Le processus d'approbation suit le même schéma d'approbation pour tous les modèles, la composition des instances de gouvernance pouvant varier suivant le niveau du risque de modèle, la famille de modèles, les exigences réglementaires applicables et les *Business Units/Service Units* dans lesquelles le modèle est applicable. De la responsabilité de la LoD2, le processus d'approbation est composé de deux instances consécutives :

- l'Autorité de revue qui a pour objectif de présenter les conclusions identifiées par l'équipe de revue dans le rapport de revue indépendante et de discuter, permettant de tenir un débat contradictoire entre la LoD1 et la LoD2. Sur la base des discussions, la LoD2 confirme ou modifie les conclusions du rapport de revue, y compris les constatations et les recommandations, sans pour autant s'y limiter ;
- l'Autorité d'approbation, instance qui a le pouvoir d'approuver (sous ou sans réserve) ou de rejeter l'utilisation d'un modèle, les changements apportés au modèle existant ou le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps qui sont proposés par la LoD1, à partir du rapport de revue indépendante et du procès-verbal de l'Autorité de revue.

# 14

---

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

---

### **EN BREF**

---

Les risques liés aux activités d'assurance se définissent comme le risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

## 14.1 GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Le risque lié aux activités d'assurance correspond au risque de perte inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et d'augmentation de la sinistralité.

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance-vie épargne, de prévoyance et d'assurance dommages. Ces risques peuvent être de nature biométrique : invalidité, longévité, mortalité, ou liés au comportement des assurés (risque de rachat). Dans une moindre mesure, la ligne métier Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé. Ces risques peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : la ligne métier Assurances, principalement à travers l'activité d'assurance-vie épargne sur le marché français, est exposée aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne métier Assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *Reportings* réguliers et sont encadrés par des politiques de risques validés en Conseil d'administration des entités.

La maîtrise des risques techniques repose sur les principes suivants :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré et des garanties souscrites ;
- suivi à fréquence régulière des indicateurs de sinistralité des produits afin d'ajuster si nécessaire certains paramètres produits comme la tarification ou le niveau de garantie ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger la ligne métier des sinistres majeurs ou des sinistres sériels ;

- application des politiques de risques de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif/passif, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein du pôle Finances Investissements et Risques de la ligne métier.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif repose sur les principes suivants :

- surveillance des flux de trésorerie à court terme et à long terme (adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif, gestion du risque de liquidité) ;
- surveillance particulière des comportements des assurés (rachat) ;
- surveillance étroite des marchés financiers ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) ;
- détermination de seuils et limites par contrepartie, par *Rating* émetteurs et par classe d'actifs ;
- réalisation de *stress tests* dont les résultats sont présentés annuellement en Conseil d'administration des entités, dans le cadre du rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) transmis à l'ACPR après approbation par le Conseil ;
- application des politiques de risques de gestion actif-passif et d'investissement.

## 14.2 MODÉLISATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La revue des modèles est assurée par la Direction des risques liés aux activités d'assurance, qui constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la gestion du risque de modèle. Les travaux de revue portent sur la robustesse théorique (évaluation de la qualité de la conception et du développement) des modèles, la conformité de l'implémentation et le suivi continu de la pertinence du modèle au cours du temps. Le

processus de revue indépendante s'achève par (i) un rapport qui décrit le périmètre de la revue, les tests effectués, les résultats de la revue, les conclusions ou les recommandations et par (ii) des comités de validation. Le dispositif de contrôle des modèles donne lieu à un *reporting* récurrent aux instances appropriées.

# 15

---

## AUTRES RISQUES

---

### **EN BREF**

---

Cette section décrit les risques liés aux actions et les autres risques non abordés dans les chapitres précédents.

## 15.1 RISQUES LIÉS AUX ACTIONS

### Finalités et stratégies d'investissement

Les expositions du groupe Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la Banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres, des parts de SICAV investies en actions et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

- En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés ;
- En outre, Société Générale détient quelques participations minoritaires dans certaines banques à des fins stratégiques, en vue de développer sa coopération avec ces établissements ;
- Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France ou à l'étranger. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, en particulier dans la Banque de détail en France, la Banque de Financement et d'Investissement et les services titres (activités de capital-investissement en France en liaison étroite avec les réseaux bancaires, organismes de place, sociétés de Bourse, etc.) ;
- Enfin, Société Générale et certaines de ses filiales peuvent détenir des investissements en actions résultant de leurs activités de Gestion d'Actifs (en particulier des capitaux apportés à titre de capital d'amorçage à des SICAV dont Société Générale est le promoteur), en France ou à l'étranger.

### Suivi des investissements en titres et participations du portefeuille bancaire

Le portefeuille de participations industrielles a été réduit sensiblement ces dernières années à la suite des cessions de lignes non stratégiques.

Il ne compte désormais qu'un nombre limité de lignes d'investissement. Il est suivi sur une base mensuelle par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe.

Les participations accessoires aux activités bancaires du Groupe font l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les activités de capital-investissement en France font l'objet d'une gouvernance et d'un suivi dédiés, dans le cadre d'enveloppes revues périodiquement par la Direction générale du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession prennent en considération les aspects financiers et la contribution aux activités du Groupe (accompagnement des clients dans leur développement, ventes croisées avec les activités de flux, de Banque de Financement et d'Investissement, de Banque Privée ...).

### Valorisation des actions du portefeuille bancaire

D'un point de vue comptable, les expositions de Société Générale en actions, non détenues à des fins de transaction, sont classées soit au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat, classification par défaut, soit au sein des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, lorsque le groupe a opté pour cette classification (cf. Etats financiers consolidés - Note 3 Instruments financiers).

L'exposition du groupe Société Générale aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable représentative d'une juste valeur issue d'un prix de marché ou d'une modélisation interne.

Le tableau qui suit présente ces expositions à fin décembre 2019 et 2018, à la fois pour le périmètre comptable et pour le périmètre réglementaire. Les données réglementaires ne sont pas réconciliables avec celles des états financiers consolidés, notamment parce que le périmètre réglementaire exclut les actions détenues pour le compte de clients par les filiales d'assurance du Groupe.

**TABLEAU 109 : ACTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE**

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018
Actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 492	1 996
Actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	16 304	13 976
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre prudentiel (Valeur exposée au risque)	7 156	5 780
<i>dont actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	6 917	5 493
<i>dont actions et autres instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres</i>	239	287

Les gains et pertes latents relatifs aux changements de juste valeur, intervenus depuis l'exercice précédent, sont enregistrés :

- au sein du compte de résultat, sous la rubrique « Résultat net des opérations financières » pour les titres classés dans les Actifs financiers à la juste valeur par résultat ; et
- au sein des capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour les titres classés dans les Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les actions cotées, la juste valeur est estimée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur peut être estimée à partir d'une ou plusieurs méthodes suivantes :

- évaluation développée type *Discounted Cash Flows* (DCF), *Discounted Dividend Model* (DDM) ;
- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'experts...);

- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net, etc.).

Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net des opérations financières ».

En cas de cession, les gains et pertes relatifs aux changements de juste valeur, intervenus depuis l'exercice précédent, sont inscrits :

- au sein du compte de résultat, sous la rubrique « Résultat net des opérations financières » pour les titres classés au sein des Actifs financiers à la juste valeur par résultat ; et
- au sein des capitaux propres, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour les titres classés au sein des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les gains et pertes réalisés sur les titres cédés sont transférés dans les réserves lors de l'exercice comptable suivant la cession.

### TABLEAU 110 : GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

(En M EUR)	31.12.2019	31.12.2018
Gains et pertes réalisés sur cessions d'actions et participations	388	651
Gains/pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	33	80

### Exigences de fonds propres réglementaires

Pour le calcul des encours pondérés Bâle 3, le Groupe applique la méthode de la pondération simple à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction. Les actions de sociétés de capital-investissement sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190%, les actions de sociétés cotées d'un coefficient de 290% et les actions de

sociétés non cotées, y compris les participations dans nos filiales d'assurance, d'un coefficient de 370%. D'autre part, s'ils ne sont pas déduits des fonds propres, les investissements significatifs dans le capital de sociétés financières sont affectés d'un coefficient de pondération de 250%.

Au 31 décembre 2019, les encours pondérés du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction et les exigences de fonds propres associées s'établissaient comme suit :

### TABLEAU 111 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES AUX ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

(en M EUR)			31.12.2019			31.12.2018		
Actions & participations	Approche	Pondération	Valeur exposée au risque	Encours pondérés	Exigences de fonds propres	Valeur exposée au risque	Encours pondérés	Exigences de fonds propres
Capital-investissement	Standard	150%	-	-	-	11	16	1
Capital- investissement	Pondération simple	190%	185	352	28	197	375	30
Titres financiers	Standard	250%	503	1 257	101	943	2 357	189
Titres cotés	Pondération simple	290%	38	111	9	18	52	4
Titres non cotés et assurances	Pondération simple	370%	5 297	19 599	1 568	3 987	14 751	1 180
<b>TOTAL</b>			<b>6 023</b>	<b>21 318</b>	<b>1 705</b>	<b>5 155</b>	<b>17 551</b>	<b>1 404</b>

(1) Hors placement de trésorerie

## 15.2 RISQUE DE VALEUR RÉSIDUELLE

Au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de location inférieure à l'estimation).

### Identification du risque

Le groupe Société Générale détient au sein de la *Business Unit* ALDA (activité de location longue durée de véhicule) des voitures dans son bilan avec un risque lié à la valeur résiduelle de ces véhicules au moment de leur cession. Le risque de valeur résiduelle est géré par ALD Automotive, l'activité de location longue durée de véhicules de la Société Générale.

Le Groupe est exposé à des pertes potentielles du fait (i) de la revente de véhicules associés à des contrats qui se terminent lorsque le prix de revente des voitures d'occasion est inférieur à leurs valeurs nettes comptables et (ii) des amortissements supplémentaires comptabilisés au cours de la durée des contrats lorsque les valeurs résiduelles attendues de ces véhicules deviennent inférieures à la valeur résiduelle contractuelle. Les résultats des ventes futures et les pertes estimées sont affectés par des facteurs externes tels que les évolutions macroéconomiques, les politiques gouvernementales, les réglementations environnementales et fiscales, les préférences des consommateurs, l'évolution des prix des véhicules neufs, etc.

Le résultat brut d'exploitation d'ALD provenant des ventes de voitures s'est élevé à 75 millions d'euros, 102,5 millions d'euros et 165,3 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017 respectivement.

### Gestion du risque

La procédure de définition de la valeur résiduelle définit les processus, les rôles et les responsabilités impliqués dans la détermination des valeurs résiduelles qui seront utilisées par ALD Automotive comme base pour produire des devis de location de véhicules.

Un comité d'examen de la valeur résiduelle est organisé au moins deux fois par an au sein de chaque entité opérationnelle d'ALD. Ce comité débat et décide des valeurs résiduelles, en tenant compte des spécificités du marché local, en documentant son approche et en veillant à maintenir une piste d'audit claire.

Une équipe centrale ALD dédiée contrôle et valide les valeurs résiduelles proposées avant qu'elles ne soient notifiées aux entités opérationnelles et mises à jour dans le système de cotation local. Cette équipe informe le directeur financier et le directeur des risques d'ALD en cas de désaccord.

De plus, le processus de réévaluation de la flotte détermine une dépréciation supplémentaire dans les pays où une perte globale sur le portefeuille est identifiée. Ce processus est réalisé localement deux fois par an pour les entités d'exploitation possédant plus de 5000 voitures (une fois par an pour les petites entités) sous la supervision de l'équipe centrale et à l'aide d'outils et de méthodologies communs. Cette dépréciation est comptabilisée conformément aux normes comptables.

## 15.3 RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont suivis par le Conseil d'administration qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la Direction générale par le Comité de Direction générale, se réunissant de manière

hebdomadaire, par le Comité stratégique Groupe se réunissant bimestriellement et par le Comité de pilotage stratégique des *Business et Service Units* se réunissant à une fréquence *a minima* annuelle pour chacune des *Business Units* et des *Service Units*. La composition de ces différents organes est présentée dans le chapitre 3, « Gouvernement d'entreprise », du Document d'Enregistrement Universel 2020 (p. 69 et suivantes). Le règlement intérieur du Conseil d'administration précisant notamment ses modalités de saisine est reproduit dans le chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (p. 541).

## 15.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

---

La démarche du Groupe au regard des enjeux environnementaux et sociaux figure au chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2020 (p. 255 et suivantes).

## 15.5 RISQUE DE CONDUITE

---

À travers l'ensemble de ses métiers, le Groupe est également exposé au risque de conduite. Le Groupe a défini ce risque comme résultant d'actions (ou inactions) ou de comportements de la Banque ou de ses employés qui seraient incompatibles avec le Code de conduite du Groupe, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour ses parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la Banque.

Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement, les marchés et pays dans lesquels le Groupe opère.

Voir aussi « le programme Culture et Conduite » (cf. p. 260 et 261 du Document d'Enregistrement Universel 2020).



# 16



## ANNEXES



## 16.1 TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER 3

Article CRD4/CRR	Thème	Référence Rapport sur les risques (sauf mention au Document d'Enregistrement Universel)	Page Rapport sur les risques
90 (CRD4)	Rendement des actifs	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	37
435 (CRR)	1. Objectifs et politique de gestion des risques	3 Dispositif de gestion des risques	18-26
436 (CRR)	2. Périmètre de consolidation	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Site internet SG - Détail des instruments fonds propres et SNP éligibles au TLAC Site internet SG - Informations relatives au périmètre de consolidation Site internet SG - Description des écarts entre les périmètres de consolidation (LI3)	36-42
437 (CRR)	3. Fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	43
438 (CRR)	4. Exigences de fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	46-47
439 (CRR)	5. Exposition au risque de crédit de contrepartie	6 Risque de crédit et de contrepartie Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées Expositions sur dérivés de crédit	71-73 143 142-143
440 (CRR)	6. Coussins de fonds propres	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	59
441 (CRR)	7. Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet SG – Rubrique donnees-et-publications/document-de-reference	
442 (CRR)	8. Ajustements pour risque de crédit	6 Risque de crédit et de contrepartie Analyse des encours non performants	69-71 90-133
443 (CRR)	9. Actifs grevés	11 Risque de liquidité	199-201
444 (CRR)	10. Recours aux OEEC	6 Risque de crédit et de contrepartie 7 Titrisation	74 ; 105-106 158
445 (CRR)	11. Exposition au risque de marché	8 Risque de marché	164-178
446 (CRR)	12. Risque opérationnel	9 Risque opérationnel	180-188
447 (CRR)	13. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	15 Risques liés aux actions	222-223
448 (CRR)	14. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	10 Risque structurel de taux	191-192
449 (CRR)	15. Exposition aux positions de titrisation	7 Titrisation	148-161
450 (CRR)	16. Politique de rémunération	1 <sup>ère</sup> actualisation du Rapport sur les risques (prévisionnel)	
451 (CRR)	17. Levier	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	49-50 ; 56-58
452 (CRR)	18. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	6 Risque de crédit et de contrepartie Ventilation géographique des PD et LGD moyennes	74-83 99
453 (CRR)	19. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	6 Risque de crédit et de contrepartie	68-69 ; 129
454 (CRR)	20. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	9 Risque opérationnel	180-187
455 (CRR)	21. Utilisation de modèles internes de risque de marché	8 Risque de marché	167-178
437 bis (CRR2)	22. TLAC et instruments éligibles y afférents	5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres Site internet SG - Détail des instruments fonds propres et SNP éligibles au TLAC	49

## 16.2 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	Page du DEU <sup>(1)</sup>	Titre	Page Rapport sur les risques	Page du DEU <sup>(1)</sup>	Références réglementaires orientations EBA
5	1	1	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel	37	173	
5	2	2	Rapprochement du périmètre statutaire et du périmètre prudentiel du bilan consolidé	38	174	
5	3	3	Entités exclues du périmètre prudentiel	42	176	
5	4		Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>	44		
5	5	4	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	44	177	
5	6	5	Composition de l'exigence minimum prudentielle de capital pour Société Générale	45	178	
5	7	6	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4	45	178	
5	8	7	Déductions et retraitements prudentiels au titre de CRR/CRD4	46	179	
5	9	8	Exigences de fonds propres et encours pondérés du Groupe	47	180	OV1
5	10	9	Ventilation par pôle des encours pondérés (RWA) par type de risque	47	180	
5	11		Contribution des principales filiales aux encours pondérés (RWA) du Groupe	48		
5	12		Calcul du ratio TLAC	49		
5	13	10	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition levier	50	182	
5	7A		Fonds propres prudentiels et ratio de solvabilité CRR/CRD4 (détail du tableau 7)	51		
5	7B		Modèle transitoire pour la publication des informations sur les fonds propres	53		
5	13A		Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	56		LRSUM
5	13B		Tableau 13B : Ratio de levier – Déclaration commune	57		LRCOM
5	13C		Tableau 13C : Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	58		LRSPL
5	14		Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	58		INS1
5	15		Flux des fonds propres	58		
5	16		Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	59		CCyB1
5	17		Exigences au titre du coussin contracyclique	59		CCyB2
5	18		Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	60		LI1
5	19		Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	64		LI2
6	20		Agences de notation utilisées en approche Standard	74		
6	21	13	Répartition des EAD par méthode bâloise	75	192	
6	22	13	Périmètre d'application des méthodes IRB et Standard par pôle	75	192	
6	23	14	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	76	193	
6	24	15	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	77	194	
6	25	16	Comparaison des paramètres de risque : PD estimées et réalisées – Hors clientèle de détail	78	195	CR9
6	26	17	Comparaison des paramètres de risque : LGD estimées et réalisées – Hors clientèle de détail	79	195	
6	27	18	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	80	196	
6	28	19	Comparaison des paramètres de risque : PD estimées et réalisées – Clientèle de détail	81	197	CR9
6	29	20	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	82	198	

6	30	21	Ventilation géographique des expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions des 5 principaux pays	88	203	
6	31	27	Variation des encours pondérés (RWA) par méthode sur le risque crédit global (crédit et contrepartie)	88	206	
6	32		Qualité de crédit des expositions restructurées	90		Modèle 1 NPL
6	33		Expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	91		Modèle 3 NPL
6	34		Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	92		Modèle 4 NPL
6	35		Ventilation géographique des actifs par lieu de résidence de la contrepartie	93		Modèle 5 NPL
6	36		Qualité de crédit des prêts et avances par secteur d'activité	94		Modèle 6 NPL
6	37		Évolution du solde des prêts et titres de créance en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur	95		CR2-B
6	38		Sûretés obtenues par prise de possession	95		Modèle 9 NPL
6	39		Catégories d'expositions	96		
6	40		Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit global par méthode et catégorie d'expositions	97		
6	41		Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'expositions	98		
6	42		Ventilation géographique des PD et LGD moyennes	99		
6	43		EAD du portefeuille Entreprises par secteur d'activité	100		
6	44		EAD par zone géographique et principaux pays par catégorie d'expositions	102		
6	45		EAD par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail	104		
6	46		Exposition traitée en méthode standard par catégorie d'expositions et rating externe (hors exposition en défaut)	105		
6	47		Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit global par méthode et catégorie d'expositions	107		
6	48		Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	108		CR1-A
6	49		Exposition nette par catégorie d'expositions	109		CRB-B
6	50		Approche standard - exposition et technique d'atténuation du risque de crédit (CRM)	110		CR4
6	51		Approche interne - exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et par échelle de probabilité de défaut - IRBA	112		CR6
6	52		Approche interne - exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et par échelle de probabilité de défaut - IRBF	116		CR6
6	53		Approche standard - EAD ventilée par pondération	118		CR5
6	54		Ventilation géographique des expositions nettes	120		CRB-C
6	55		Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	124		CRB-D
6	56		Échéance des expositions	128		CRB-E
6	57		Techniques d'atténuation du risque de crédit - Vue d'ensemble	129		CR3
6	58		Effet des dérivés de crédit utilisés comme technique de CRM sur les RWA - IRB	130		CR7
6	59		Financements spécialisés et actions - Approche interne	132		CR10
6	60		Évolution des RWA et des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en approche IRB	133		CR8
6	61		Variation des dépréciations	133		CR2-A
6	62	22	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par méthode et catégorie d'expositions	134	203	
6	63		Risque de contrepartie en approche interne par catégorie d'expositions et par échelle de probabilité de défaut	135		CCR4
6	64		Risque de contrepartie en approche standard - EAD ventilée par pondération (RW)	138		CCR3
6	65		EAD au titre du risque de contrepartie par zone géographique et principaux pays	140		
6	66	23	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche	140	204	CCR1
6	67	24	EAD et RWA sur les contreparties centrales (CCP)	141	204	CCR8
6	68		Expositions sur dérivés de crédit	142		CCR6
6	69		Expositions sur dérivés de crédit - Focus protections achetées	143		
6	70		Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	143		CCR5-A
6	71	25	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	143	205	CCR5-B
6	72	27	Évolution des RWA et des exigences de fonds propres au titre du risque de contrepartie en approche IRB	144	206	CCR7
6	73	26	Exigences de fonds propres au titre de la Credit Valuation Adjustment (CVA)	144	205	CCR2

6	74		Détail des engagements sur instruments financiers dérivés de transaction (Notionnels) - Périmètre prudentiel	145	
7	75		Encours des positions titrisées par type de sous-jacents	152	
7	76		Encours des positions titrisées dépréciés ou présentant des arriérés de paiement par type de sous-jacents	153	
7	77		Actifs en attente de titrisation par type de sous-jacents	154	
7	78		Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	154	
7	79		Positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	155	
7	80		Positions de titrisations conservées ou acquises par région dans le portefeuille bancaire et le dans le portefeuille de négociation	155	
7	81		Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille bancaire	156	
7	82		Qualité des positions de titrisations conservées ou acquises par type de sous-jacents dans le portefeuille de négociation	157	
7	83		Agences de notation utilisées en titrisation	158	
7	84		Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération	159	
7	85		Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par approche et par pondération	160	
7	86		Expositions aux titrisations déduites des fonds propres par type de sous-jacents	161	
7	87		Exigences de fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation	161	
7	88		Expositions aux positions de retitrisation conservées ou acquises	161	
8	89	33	VaR réglementaire à dix jours, 99% et à un jour, 99%	168	215
8	90	34	SVaR réglementaire à dix jours, 99% et à un jour, 99%	170	218
8	91	35	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	174	222
8	92	36	Exigences de fonds propres et encours pondérés au titre du risque de marché par composante de risques	175	222
8	93	37	Exigences de fonds propres et encours pondérés par type de risque de marché	175	223
8	94		Risque de marché en approche standard	176	MR1
8	95		Risque de marché en approche modèle interne	176	MR2-A
8	96		Valeurs dans le portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes	177	MR3
8	97		Variation annuelle des RWA risque de marché en approche modèle interne	178	MR2-B
8	98		Variation trimestrielle des RWA risque de marché en approche modèle interne	178	MR2-B
9	99	38	Encours pondérés et exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	186	230
10	100	39	Sensibilité de la valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb	192	233
10	101	40	Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe	192	233
10	102	41	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	193	234
11	103		Actifs grevés et actifs non grevés	200	AE-ASS
11	104		Sûretés reçues	200	AE-COL
11	105		Sources des charges grevant les actifs	201	AE-SOU
11	106	42	Réserve de liquidité	202	237
11	107		Ratio LCR	203	EU-LIQ1
11	108	43	Bilan échéancé	204	238
15	109	44	Actions et participations dans le portefeuille bancaire	222	251
15	110	45	Gains et pertes nets sur actions et participations du portefeuille bancaire	223	252
15	111	46	Exigences de fonds propres liées aux actions et participations du portefeuille bancaire	223	252

(1) Document d'Enregistrement Universel

## 16.3 TABLEAU DE PASSAGE DES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS

Dans le cadre de la présentation des données sur le risque de crédit, le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre la présentation synthétique de certains tableaux et les catégories d'expositions détaillées dans les tableaux demandés par l'ABE dans le cadre de la révision du Pilier 3.

Méthode	Catégorie d'expositions COREP	Catégorie d'expositions Pilier 3
IRBA	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
IRBA	Établissements	Établissements
IRBA	Entreprises – PME	Entreprises
IRBA	Entreprise – Financement spécialisé	Entreprises
IRBA	Entreprise – Autres	Entreprises
IRBA	Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier (PME)	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Garanties par bien immobilier (non-PME)	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Expositions renouvelables	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Autres PME	Clientèle de détail
IRBA	Clientèle de détail – Autres non-PME	Clientèle de détail
IRBA	Actifs autres que des obligations de crédit	Autres
IRBA	Contributions aux fonds de défaillance	Autres
IRBF	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
IRBF	Établissements	Établissements
IRBF	Entreprises – PME	Entreprises
IRBF	Entreprise – Financement spécialisé	Entreprises
IRBF	Entreprise – Autres	Entreprises
IRB	Exposition sur actions	Autres
IRB	Titrisation	Autres
Standard	Administrations centrales ou banques centrales	Souverains
Standard	Administrations régionales ou locales	Établissements
Standard	Entités du secteur public	Établissements
Standard	Banques multilatérales de développement	Souverains
Standard	Organisations internationales	Souverains
Standard	Établissements	Établissements
Standard	Entreprises	Entreprises
Standard	Clientèle de détail	Clientèle de détail
Standard	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	Autres
Standard	Expositions en défaut	Autres
Standard	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	Autres
Standard	Obligations garanties	Autres
Standard	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	Autres
Standard	Organisme de placement collectif (OPC)	Autres
Standard	Expositions sur actions	Autres
Standard	Autres expositions	Autres
Standard	Contributions aux fonds de défaillance	Autres
Standard	Titrisation	Autres

## 16.4 GLOSSAIRE

TABLEAU DES SIGLES

Sigle	Définition	Glossaire
ABS	<i>Asset-Backed Securities</i>	Titrisation
CCF	<i>Credit Conversion Factor</i>	<i>Credit Conversion Factor (CCF)</i>
CDS	<i>Credit Default Swap</i>	Titrisation
CDO	<i>Collateralised Debt Obligation</i>	Titrisation
CLO	<i>Collateralised Loan Obligation</i>	Titrisation
CMBS	<i>Commercial Mortgage-Backed Securities</i>	Titrisation
CRD	<i>Capital Requirement Directive</i>	CRR/CRD4
CRM (Risque de crédit)	<i>Credit Risk Mitigation</i>	<i>Credit Risk Mitigation</i>
CRM (Risque de marché)	<i>Comprehensive Risk Measure</i>	<i>Comprehensive Risk Measurement</i>
CRR	<i>Capital Requirement Regulation</i>	CRR/CRD4
CVaR	<i>Credit Value at Risk</i>	Valeur en risque crédit
EAD	<i>Exposure At Default</i>	Valeur exposée au risque
EL	<i>Expected Loss</i>	Probabilité de défaut
IMM	<i>Internal Model Method</i>	IMM
IRBA	<i>Internal Ratings-Based approach – Advanced</i>	IRBA
IRBF	<i>Internal Ratings-Based approach – Foundation</i>	IRBF
IRC	<i>Incremental Risk Charge</i>	IRC
G-SIB	<i>Global Systemically Important Bank (voir SIFI)</i>	SIFI
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>	LCR
LGD	<i>Loss Given Default</i>	Perte en cas de défaut
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>	NSFR
PD	<i>Probability of Default</i>	Probabilité de défaut
RMBS	<i>Residential Mortgage-Backed Securities</i>	Titrisation
RW	<i>Risk Weight</i>	RWA – <i>Risk-Weighted Assets</i>
RWA	<i>Risk-Weighted Assets</i>	RWA – <i>Risk-Weighted Assets</i>
SVaR	<i>Stressed Value at Risk</i>	Valeur en risque stressée
VaR	<i>Value at Risk</i>	Valeur en risque

**Action** : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en Assemblée générale.

**Appétit pour le risque** : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit pour le risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

**Asset-Backed Securities (ABS)** : voir titrisation.

**Assureurs Monoline** : société d'assurance participant à une opération de rehaussement de crédit et qui apporte sa garantie dans le cadre d'une émission de titres de dette (exemple : opération de titrisation), en vue d'améliorer la notation de l'émission.

**Autocontrôle** : part détenue par une société dans son propre capital par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

**Autodétention** : part de capital détenue par la Société notamment dans le cadre du programme de Rachat d'Actions. Les actions d'autodétention sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action, à l'exception des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

**Bâle 1 (les Accords de)** : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8%. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Bâle 2 (les Accords de)** : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Bâle 3 (les Accords de)** : nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012.) Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Bénéfice net par action** : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

**Collatéral** : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Collateralised Debt Obligation (CDO)** : voir « Titrisation ».

**Collateralised Loan Obligation (CLO)** : voir « Titrisation ».

**Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS)** : voir « Titrisation ».

**Comprehensive Risk Measurement (CRM)** : charge en capital additionnelle à l'IRC (*Incremental Risk Charge*) pour le portefeuille de corrélation des activités de crédit tenant compte des risques de prix spécifiques (*spread*, corrélation, recouvrement, etc.). La CRM est une valeur en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

**Coût du risque commercial en points de base** : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période. La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations-Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables – les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

**Credit Conversion Factor (CCF)** : La notion de « facteur de conversion » (CCF) est le rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit, l'importance de la ligne de crédit étant déterminée par la limite autorisée, à moins que la limite non autorisée soit supérieure.

**Credit Risk Mitigation (CRM)** : La notion d'« atténuation du risque de crédit » (CRM) est une technique utilisée par un établissement pour réduire le risque de crédit associé à une ou des expositions qu'il conserve.

**Credit Default Swaps (CDS)** : mécanisme d'assurance contre le risque de crédit sous forme d'un contrat financier bilatéral, par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'événement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration). (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**CRD4/CRR (Capital Requirement Regulation)** : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

**Décote (haircut)** : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

**Dépréciation** : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**Dérivé** : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises ...) ou non financier (matières premières, denrées agricoles ...). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultipliateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (warrants, certificats, EMTN structurés ...) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps* ...). Les contrats dérivés cotés sont appelés *Futures*.

**Émission structurée ou produit structuré** : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actifs (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

**Exposition nette** : L'exposition nette correspond à l'exposition initiale nette de provisions spécifiques et générales en méthode interne et nette de provisions spécifiques en méthode standard.

**EAD – Exposure At Default** : voir « Valeur exposée au risque ».

**Fonds propres Common Equity Tier 1** : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

**Fonds propres Tier 1** : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

**Fonds propres Tier 2** : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

**Internal Model Method (IMM)** : méthode interne appliquée pour la détermination de l'exposition sur le risque de contrepartie. Les modèles bancaires utilisés sont soumis à la validation du superviseur. L'application de ces modèles internes a un impact sur la méthode de calcul de l'EAD des opérations de marché mais également sur la méthode de calcul de la Maturité Bâloise.

**Internal Ratings-Based - Advanced (IRBA)** : les établissements effectuent leur propre estimation des probabilités de défaut attachées à leurs expositions ainsi que des pertes en cas de défaut, des facteurs de conversion de certains de leurs engagements, comme ceux inscrits hors bilan.

**Internal Ratings-Based - Foundation (IRBF)** : les établissements effectuent leur propre estimation des probabilités de défaut attachées à leurs expositions, les autres paramètres étant basés sur l'approche standard.

**Incremental Risk Charge (IRC)** : charge en capital exigée au titre du risque de changements de rating et de défaut des émetteurs à horizon un an pour les instruments de dette du portefeuille de *trading* (bonds et CDS). L'IRC est une valeur en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

**Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP)** : processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

**Investment grade** : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

**Juste valeur** : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

**Liquidité** : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif, ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**LCR (Liquidity Coverage Ratio)** : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

**Mezzanine** : forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

**Notation** : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, FitchRatings, Standard & Poor's ...), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, *covered bonds*). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – n° 4 – mai 2012).

**NSFR (Net Stable Funding Ratio)** : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme - sur une période d'un an - a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

**Obligation** : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

**Perte attendue (Expected Loss - EL)** : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles.

**Perte attendue sur actifs financiers (Expected Credit Loss - ECL)** : perte de crédit attendue matérialisée par la comptabilisation d'une provision basée sur la valorisation de l'actif.

**Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

**Prime Brokerage** : ensemble de services spécifiques dédiés aux *hedge funds* afin de leur permettre de mieux exercer leur activité. Outre les opérations classiques d'intermédiation sur les marchés financiers (achat et vente pour le compte du client), le *prime broker* offre des services de prêts et d'emprunts de titres, et des services de financement spécifiquement adaptés aux *hedge funds*.

**Probabilité de défaut (PD)** : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

**Ratio global ou Ratio de solvabilité** : rapport entre les fonds propres globaux (*Tier 1* et *Tier 2*) et les actifs risqués pondérés.

**Ratio Common Equity Tier 1** : rapport entre les fonds propres **Common Equity Tier 1** et les actifs risqués pondérés, selon les règles CRD4/CRR. Les fonds propres **Common Equity Tier 1** ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

**Ratio de levier** : le ratio de levier est un indicateur se voulant simple et visant à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*) et le bilan / hors bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en œuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

**Ratio Tier 1** : rapport entre les fonds propres *Tier 1* et les actifs risqués pondérés.

**Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS)** : voir « Titrisation ».

**Retitrisation** : la titrisation d'une exposition déjà titrisée où le risque associé aux sous-jacents a été divisé en tranches et dont au moins l'une des expositions sous-jacentes est une exposition titrisée.

**ROE (Return On Equity)** : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

**Risque de crédit et de contrepartie** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties, à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché, le risque lié aux activités de titrisation et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, pays ou sectorielle.

**Risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

**Risque de modèle** : risque de conséquences adverses de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèle incorrects ou mal utilisés.

**Risque opérationnel (y compris risques comptable et environnemental)** : risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

**Risques liés aux activités d'assurance** : risque de pertes inhérent à l'activité d'assureur auquel le Groupe est exposé à travers ses filiales d'assurance. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

**Risques structurels de taux d'intérêt et de change** : risque de pertes de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre et incluent le risque de déformation de l'écart structurel entre les actifs et les passifs lié aux engagements sociaux ainsi que le risque associé au rallongement de durée de versements futurs.

**Risque de transformation** : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. De par leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'antitransformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

**RWA – Risk-Weighted Assets** : encours pondérés en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque appelé aussi RW (*Risk Weight*).

**SIFIs (Systemically Important Financial Institutions)** : le Conseil de stabilité financière (FSB) coordonne l'ensemble des mesures visant à réduire l'aléa moral et les risques du système financier mondial posés par les institutions systémiques (G-SIFI ou Globally Systemically Important Financial Institutions ou encore G-SIB – Global Systemically Important Banks). Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du Comité de Bâle énoncées dans le document *Global Systemically Important Banks: Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement* et sont identifiées dans une liste qui a été publiée en novembre 2011. Cette liste est mise à jour par le FSB chaque année en novembre. Les établissements classés G-SIB se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital.

**Stress tests de marché** : pour l'évaluation du risque de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress test* de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques.

**Sûreté personnelle** : représentée par le cautionnement, la garantie autonome ou la lettre d'intention. Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. La garantie autonome est l'engagement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par un tiers, à verser une somme soit à première demande, soit suivant des modalités convenues. La lettre d'intention est l'engagement de faire ou de ne pas faire ayant pour objet le soutien apporté à un débiteur dans l'exécution de son obligation.

**Sûreté réelle** : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

**Taux brut d'encours douteux** : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

**Taux de couverture des encours douteux** : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

**Taux de pondération en risque** : pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

**Titrisation** : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

**Tous les produits ci-dessous sont considérés comme relevant de la titrisation, la différence entre eux résidant dans le sous-jacent :**

- **ABS** : titres adossés à un panier d'actifs financiers ;
- **CDO** : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs qui peuvent être des prêts bancaires (résidentiels) ou des obligations émises par des entreprises. Le paiement des intérêts et du principal peut faire l'objet d'une subordination (création de tranches) ;
- **CLO** : CDO adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts bancaires ;
- **CMBS** : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque ;
- **RMBS** : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts hypothécaires souscrits à des fins résidentielles.

**Unité génératrice de trésorerie (UGT)** : le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme comptable IAS 36. « Selon les normes IFRS, une société doit définir un nombre le plus important possible d'unités génératrices de trésorerie (UGT) la composant, ces UGT doivent être largement indépendantes dans leurs opérations et l'entreprise doit allouer ses actifs à chacune de ces UGT. C'est à l'échelle de ces UGT que se font les tests de valeur (*impairment tests*) ponctuellement s'il y a des raisons de penser que leur valeur a baissé ou chaque année si elles comprennent du *goodwill*. » (Source *Les Echos.fr*, citant *Vernimmen*.)

**Valeur en risque (VaR – Value at Risk)** : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99% conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

**Valeur en risque crédit (CVaR – Credit Value at Risk)** : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

**Valeur en risque stressée (SVaR – Stressed Value at Risk)** : identique à celle de l'approche VaR, la méthode de calcul consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

**Valeur exposée au risque (EAD – Exposure At Default)** : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).



PEFC - Ce document est imprimé par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

